



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 146 • NUMÉRO 124 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 15 mai 2012
(Partie A)

—

Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 mai 2012

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1005)

[Traduction]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-COLOMBIE

L'hon. Ed Fast (ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, PCC): Monsieur le Président, conformément à l'article 15.1 de la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie et aux fins du renvoi au Comité permanent du commerce international, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport annuel conformément à l'Accord concernant des rapports annuels sur les droits de l'homme et le libre-échange entre le Canada et la République de Colombie.

* * *

[Français]

PÉTITIONS

LE LOGEMENT

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une partie d'une pétition signée par presque 30 000 Québécois, qui demandent au gouvernement fédéral de réinvestir dans le logement social. Beaucoup de Québécois et de beaucoup de Canadiens n'ont pas de sécurité du logement. Or c'est un élément de base à leur réussite et à leur contribution. Presque 10 000 signataires, dans cette pétition-ci, demandent au gouvernement d'investir dans le logement social.

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, je vais déposer aujourd'hui deux pétitions.

L'une d'elles représente une partie d'une pétition de 27 000 signatures dans tout le Canada. Cette partie est constituée de plus de 6 000 signatures, soit à peu près le quart des 27 000 signatures. Cette pétition demande, d'une part, que les budgets actuels qui sont insuffisants pour la rénovation, l'amélioration et la modernisation des logements sociaux soient maintenus. D'autre part, elle demande que le gouvernement s'engage à maintenir les subventions à long terme accordées aux logements sociaux réalisés avant 1994, en particulier celles qui permettent d'assurer aux locataires à faible revenu un loyer correspondant à leur capacité de payer.

Il faudrait donc maintenir les subventions actuelles et reconduire les subventions lorsqu'elles arriveront à échéance pour permettre à ces gens d'avoir des logements abordables.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande que le projet de loi C-31 ne soit pas voté à la Chambre et que le gouvernement le mette de côté, parce que ce projet de loi est un recul pour tous les réfugiés et immigrants. Je la dépose avec grand plaisir.

Cette pétition a été appuyée par le Carrefour communautaire de Rosemont, par l'Organisation populaire des droits sociaux de Montréal. Plusieurs organismes appuient cette pétition, dont le CANA, un organisme de mon comté dont je suis très fière.

[Traduction]

L'AVORTEMENT

M. LaVar Payne (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi de présenter une pétition que des résidents de ma circonscription et de tout le Sud de l'Alberta ont signée pour demander au gouvernement du Canada d'adopter une loi afin de restreindre l'avortement. Le Canada est le seul pays occidental à ne pas être doté de loi dans ce domaine.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition qui provient de résidents de ma circonscription, Halifax. Il s'agit d'un appel interreligieux canadien au leadership et à l'action pour la justice climatique. Les signataires reconnaissent que le réchauffement climatique est bel et bien réel et que, quoi qu'en dise le gouvernement dans ses discours creux sur son engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les niveaux de pollution continuent d'augmenter au Canada.

Les pétitionnaires exigent la mise en oeuvre d'une entente internationale contraignante qui remplacerait le Protocole de Kyoto. L'entente obligerait les pays à réduire leurs émissions de carbone et à adopter une politique nationale en matière d'énergie renouvelable. Si nous tenons réellement à limiter la hausse moyenne de la température à l'échelle mondiale à 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, il faut fixer et respecter des cibles d'émission de carbone justes et respectueuses de l'environnement.

Comme tant de Canadiens, ces électeurs sont conscients que le gouvernement conservateur ne protège pas notre environnement. Les pétitionnaires et moi attendons avec impatience de connaître la réponse du ministre.

Affaires courantes

AIR CANADA

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par des citoyens du Manitoba qui demandent au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour protéger les emplois dans l'industrie aérospatiale, notamment ceux qui ont été perdus chez Aveos. Ces résidents de ma circonscription et d'ailleurs au Manitoba sont profondément convaincus que le gouvernement et, en particulier, le premier ministre ont failli à la tâche en n'exigeant pas qu'Air Canada rende compte de ses actes en vertu de la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada, ce qui aurait garanti le maintien de ces emplois dans le secteur de l'entretien à Winnipeg, en Ontario et au Québec.

[Français]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions.

La première concerne les droits de la personne. Les pétitionnaires habitent majoritairement Calgary et sont préoccupés par les droits de la personne en Chine.

• (1010)

[Traduction]

Les pétitionnaires s'inquiètent tout particulièrement des droits des adeptes du Falun Gong et du Falun Dafa et demandent au Parlement et au premier ministre de tout faire pour rappeler à la Chine qu'elle doit améliorer son bilan au chapitre des droits de la personne, ce qui ne passe pas simplement par l'adhésion à une forme communiste du capitalisme.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, la prochaine pétition porte sur la menace que font planer les superpétroliers et les oléoducs sur l'ensemble de la Colombie-Britannique.

Les signataires habitent dans de nombreuses collectivités de la Colombie-Britannique, dont certains dans ma circonscription, ainsi qu'à Victoria, Brentwood Bay, Saturna, dans la région de Kelowna, à Summerland et à Ottawa. Ils demandent à la Chambre de respecter le processus actuel d'évaluation environnementale, qui serait modifié par le projet de loi C-38, afin que les études soient exhaustives, équitables et transparentes.

LES PENSIONS

Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais présenter deux pétitions. La première a été signée par des Canadiens de tous âges qui sont très préoccupés par les changements proposés au programme de la Sécurité de la vieillesse. Les pétitionnaires considèrent qu'il s'agit d'une attaque en règle contre les aînés les plus pauvres d'aujourd'hui et de demain. Ils demandent au gouvernement de rejeter l'idée de faire passer de 65 à 67 ans l'âge de l'admissibilité aux pensions de vieillesse.

La deuxième pétition demande au gouvernement du Canada d'augmenter le Supplément de revenu garanti pour qu'aucun aîné ne vive dans la pauvreté. En vertu du processus gouvernemental actuel, le Supplément de revenu garanti n'est pas suffisamment élevé pour faire en sorte que tous les aînés puissent vivre au-dessus du seuil de la pauvreté.

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par un grand nombre d'habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont très inquiets au sujet de l'industrie de la pêche.

Les pétitionnaires signalent au premier ministre et au gouvernement que les politiques du ministère des Pêches et des Océans relatives à la séparation de la flottille et au propriétaire-exploitant sont la pierre d'assise de la pêche hauturière et semi-hauturière en Atlantique. L'abolition de ces politiques aurait une incidence directe sur plus de 30 000 emplois du secteur de la pêche. Elle mettrait fin à l'indépendance de ce dernier et aurait des répercussions néfastes sur les localités côtières de toute la région.

Le gouvernement conservateur a refusé de consulter les pêcheurs comme il se doit dans ce dossier. Il a aussi refusé de répondre à la question qu'on lui a posée sur ces politiques et il a rejeté une motion qui proposait d'entendre le point de vue des intervenants touchés et d'étudier les effets qu'aurait l'abolition des politiques sur le Canada atlantique et le Québec côtier.

La mainmise complète des sociétés sur les pêches s'est révélée désastreuse pour le tissu social et l'économie de bien des régions côtières, notamment en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Zélande et en Islande.

Les pétitionnaires demandent au premier ministre de conserver et de renforcer les politiques relatives à la séparation de la flottille et au propriétaire-exploitant.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 564, 568 et 569.

[Texte]

Question n^o 564 — **M. Pierre Jacob:**

En ce qui concerne le pipeline de Pipe-lines Portland Montréal (PLPM) qui relie Montréal et Portland: a) quelles sont les études environnementales qui ont été complétées depuis 2002 à ce sujet; b) quels sont les plans de réfection ou de modification du pipeline; c) le plan d'urgence prévu par l'entreprise qui exploite ce pipeline (i) respecte-t-il la réglementation en vigueur faisant en sorte de minimiser les risques environnementaux en cas d'accidents, (ii) a-t-il déjà été révisé par l'Office national de l'énergie?

M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé, PCC):

Monsieur le Président, vous trouverez ci-après les réponses qu'a fournies Ressources naturelles Canada à la question mentionnée ci-dessus. Pour ce qui est de la partie a), l'Office national de l'énergie, ONE, réglemente les pipelines détenus et exploités par Pipe-lines Montréal limitée. L'ONE n'a effectué aucune évaluation environnementale, en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, des projets gérés par Pipe-lines Montréal limitée depuis 2002.

Cependant, l'ONE continue de surveiller le pipeline afin de s'assurer qu'il est sécuritaire. Par exemple, dans le cadre des six demandes de désactivation ou de désaffectation de pipelines de la part de Pipe-lines Montréal limitée et de la demande de transfert du droit de propriété d'un pipeline reçues par l'ONE, les enjeux environnementaux ont été considérés conformément à son mandat d'assurer l'intérêt public dans le cadre de sa prise de décisions de réglementation en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie.

Affaires courantes

Pour ce qui est de la partie b), aucune demande de réfection ou de modification du pipeline n'a été soumise à l'ONE à ce jour.

Pour ce qui est de la partie c), voici les manuels de consignes d'urgence actuellement conservés à l'ONE: Integrated Contingency Plan-Portland Pipe Line and Montreal Pipe Line Limited — Plan d'urgence intégré — Portland Pipe Line and Montreal Pipe Line Limited — Partie A; Montreal Pipe Line Limited Oil Spill Specific Response Plans — plans d'intervention en cas de déversement de pétrole de Montreal Pipe Line Limited — Partie B; Emergency Response Action Plan — Plan d'intervention d'urgence — - Partie C; Montreal Pipeline System & Montreal East Terminal & North Tank Field — Le réseau pipelinier de Montréal, le terminal de Montréal-Est et le champ North Tank.

Ces manuels contiennent de l'information sur les zones critiques à protéger, les sensibilités environnementales et socioéconomiques, ainsi que la protection et la réhabilitation de la faune.

Le 21 juin 2010, l'ONE a réalisé une évaluation d'intervention d'urgence. Une vérification de l'information critique a également été effectuée le 5 janvier 2012. Il a été constaté, pendant ces examens, que Pipe-lines Montréal limitée a omis de fournir la définition complète de l'« incident », telle qu'énoncée dans le Règlement sur les pipelines terrestres, conformément aux exigences en matière de rapports de l'ONE. De plus, les rôles et les responsabilités de l'ONE n'ont pas été adéquatement définis.

L'ONE a envoyé à Pipe-lines Montréal limitée une lettre indiquant les éléments à corriger afin de satisfaire aux exigences de l'ONE et lui demandant de faire les révisions demandées à son manuel d'urgence. Dans une lettre du 19 avril 2012, adressée à l'ONE, Pipe-lines Montréal limitée a affirmé avoir reçu la demande de l'ONE. Il a également déposé des révisions à son manuel d'urgence. Lorsque l'ONE aura examiné les modifications proposées et sera satisfait des changements proposés, Pipe-lines Montréal limitée en sera informé et déposera la version révisée de son manuel d'urgence auprès de l'ONE.

Question n° 568 — L'hon. John McCallum:

En ce qui concerne la campagne de publicité planifiée du gouvernement pour le budget déposé le 29 mars 2012: *a*) à combien s'élèvent les dépenses de publicité planifiées totales pour le budget; *b*) à combien s'élèvent les dépenses de publicité planifiées pour chacun des médias que sont la (i) télévision, (ii) la radio, (iii) les salles de cinéma, (iv) les installations de jeux vidéo en ligne, (v) les publicités dans Internet, (vi) les publications commerciales, (vii) les bulletins et autres signalisations, (viii) les imprimés?

Mme Shelly Glover (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, aucune campagne de publicité n'a été créée pour le budget du 29 mars 2012.

Question n° 569 — L'hon. John McCallum:

En ce qui concerne la campagne publicitaire prévue par le gouvernement pour le budget déposé le 29 mars 2012, pour chaque message publicitaire: *a*) quel est le média utilisé; *b*) où a paru ou paraîtra ce message publicitaire (endroit, station de télévision, station de radio, publication, etc.); *c*) quelle est la durée ou le format du message publicitaire; *d*) quand ce message publicitaire a-t-il paru ou paraîtra-t-il; *e*) quel en est le coût?

Mme Shelly Glover (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, aucune campagne de publicité n'a été créée pour le budget du 29 mars 2012.

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, si les questions n°s 563, 565, 566, 567, 570, 572, 573, 574 et 575 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 563 — M. Rodger Cuzner:

En ce qui concerne l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA): *a*) combien de nouveaux employés ont été engagés au cours des cinq dernières années, avec ventilation par année; *b*) au cours des cinq dernières années, combien d'employés de l'APECA ont reçu des cours de français à temps plein, avec ventilation par (i) province d'emploi, (ii) endroit où les cours de français ont été dispensés; *c*) quelle est la politique de l'APECA concernant la durée d'affichage des emplois; *d*) au cours des cinq dernières années, quelle a été la durée d'affichage de chaque emploi, pour tous les postes de gestion annoncés par l'APECA?

(Le document est déposé)

Question n° 565 — L'hon. Judy Sgro:

En ce qui concerne les éventuelles fraudes fiscales au Liechtenstein au 23 mars 2012: *a*) depuis l'obtention du nom de 106 Canadiens ayant des comptes au Liechtenstein, d'autres Canadiens ont-ils été identifiés comme ayant des comptes bancaires non déclarés au Liechtenstein et, au total, combien de Canadiens ont maintenant été identifiés comme ayant des comptes bancaires non déclarés au Liechtenstein; *b*) quelles mesures les autorités canadiennes ont-elles prises pour recouvrer les impôts impayés liés aux comptes bancaires non déclarés de Canadiens au Liechtenstein; *c*) combien de Canadiens identifiés se sont prévalus du Programme des divulgations volontaires auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC); *d*) combien de titulaires de comptes canadiens identifiés ont réglé leurs comptes avec l'ARC; *e*) à combien s'élèvent les évaluations de l'ARC après avoir enquêté sur ces comptes secrets au Liechtenstein en (i) impôts impayés, (ii) intérêts, (iii) amendes, (iv) pénalités; *f*) quelle proportion des fonds mentionnés en *e*) a été perçue; *g*) combien de cas ont fait l'objet d'un appel; *h*) combien de cas restent ouverts; *i*) combien d'autres cas seront ouverts selon les estimations de l'ARC; *j*) combien de cas ont été fermés (c.-à-d. que le montant total des impôts, des intérêts, des amendes et des pénalités a été perçu); *k*) combien d'argent en *j*) a été perçu en (i) impôts impayés, (ii) intérêts, (iii) amendes, (iv) pénalités; *l*) combien de titulaires de comptes en cause ont fait un paiement partiel; *m*) des paiements partiels qui ont été faits, quel était le (i) montant le plus élevé, (ii) le montant le plus bas, (iii) le montant moyen; *n*) combien d'argent l'ARC doit-elle encore percevoir en (i) impôts, (ii) intérêts, (iii) amendes, (iv) pénalités; *o*) sur les montants d'argent se trouvant dans les comptes au Liechtenstein déclarés à l'ARC ou découverts par celle-ci, quel était (i) le montant le plus élevé, (ii) le montant le plus bas, (iii) le montant moyen; *p*) combien des Canadiens ayant été identifiés comme ayant des comptes bancaires au Liechtenstein (i) ont eu leurs comptes vérifiés, (ii) ont eu leurs comptes réévalués, (iii) ont fait l'objet d'une mesure d'observation; *q*) combien des Canadiens identifiés comme ayant des comptes bancaires au Liechtenstein (i) n'ont pas eu leurs comptes vérifiés, (ii) n'ont pas eu leurs comptes réévalués, (iii) n'ont pas fait l'objet d'une mesure d'observation; *r*) combien d'accusations de fraude fiscale ont été portées?

(Le document est déposé)

Initiatives ministérielles

Question n° 566 — Mme Kirsty Duncan:

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES) par les sables bitumineux: *a)* quelles études, s'il en est, ont été entreprises relativement à l'intensité des émissions de GES des sables bitumineux et, pour chacune de ces études, (i) qui en sont les auteurs, (ii) quand ont-elles été menées, (iii) quelles sont les constatations, (iv) quelles sont les recommandations; *b)* quels documents, s'il en est, tels que notes d'information, notes de service ou toute autre documentation ont été remis au premier ministre, au ministre des Ressources naturelles, au ministre de l'Environnement, à leurs secrétaires parlementaires respectifs, à leurs sous-ministres respectifs, ainsi qu'à leurs employés concernant l'intensité des émissions de GES des sables bitumineux, et, pour chacun, quelles ont été les constatations et recommandations; *c)* le gouvernement possède-t-il des renseignements ou des preuves indiquant que le passage à l'utilisation de la vapeur dans l'extraction des sables bitumineux intensifie les émissions de GES et, si c'est le cas, quels sont ces renseignements et ces preuves; *d)* comment l'intensité des émissions de l'extraction se compare-t-elle à la production in situ; *e)* quels sont les détails des projections gouvernementales ou des projections en sa possession relativement à la façon dont (i) les émissions de GES augmenteront au cours de la prochaine décennie, des deux prochaines décennies et des trois prochaines décennies, (ii) les émissions de GES provenant des sables bitumineux seront comparables aux émissions de chacun des autres secteurs économiques du Canada au cours de la prochaine décennie, des deux prochaines décennies et des trois prochaines décennies, (iii) les émissions de GES provenant des sables bitumineux seront comparables à tous les secteurs économiques confondus du Canada au cours de la prochaine décennie, des deux prochaines décennies et des trois prochaines décennies, (iv) l'augmentation des émissions de GES aura un impact sur les changements climatiques au cours de la prochaine décennie, des deux prochaines décennies et des trois prochaines décennies; *f)* quelles sont les constatations et recommandations du document de discussion, « Estimation de l'intensité des émissions des GES du secteur des sables bitumineux au fil du temps », dossier numéro 146926?

(Le document est déposé)

Question n° 567 — M. Scott Andrews:

En ce qui concerne le ministère des Ressources naturelles et, plus précisément, un marché d'une valeur de 898 350 \$ conclu avec Blair Franklin Capital Partners Inc. le 26 septembre 2011 pour la fourniture de conseils financiers et de services de placements bancaires: *a)* quelles sont, en entier, les conditions de ce marché, dont les dates de début et de fin, la portée du travail demandé, les projets et dossiers que Blair Franklin Capital Partners Inc. examinera et sur lesquels l'entreprise donnera des conseils et quelle est l'étendue des conseils qui seront fournis; *b)* en outre, si le projet des chutes Muskrat compte parmi les projets ou dossiers qui seront évalués, est-ce que Blair Franklin Capital Partners Inc. a obtenu toute l'information demandée pour faire l'évaluation du projet des chutes Muskrat et à quelle date prévoit-on de terminer cette évaluation?

(Le document est déposé)

Question n° 570 — L'hon. John McCallum:

En ce qui concerne les opérations de recherche et de sauvetage: *a)* avant le 31 janvier 2012, quel était le protocole standard suivi par le Centre conjoint de coordination de sauvetage dont il est question au paragraphe 5 de la note de service du major général J.H. Vance au chef d'état major de la Défense datée du 7 février 2012 et versée dans le dossier 3120-1 (WH Ops 1-1); *b)* dans quel(s) document(s) ce protocole standard a-t-il été publié, énoncé ou promulgué; *c)* quels sont les dates et les numéros de dossiers des documents évoqués au point *b)*; *d)* ce protocole a-t-il été modifié depuis le 31 janvier 2012 et, dans l'affirmative, (i) quelle est la nature des modifications apportées, (ii) quand ces modifications ont-elles été apportées, (iii) quand ces modifications sont-elles entrées en vigueur, (iv) dans quel(s) document(s) ces modifications ont-elles été publiées, énoncées ou promulguées, (v) quels sont les dates et les numéros de dossiers de ces documents?

(Le document est déposé)

Question n° 572 — M. Massimo Pacetti:

En ce qui concerne le Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis, combien d'employeurs se sont prévalus de ce crédit d'impôt chaque année entre 2007 et 2012, ventilé par (i) le type d'apprentis engagés, (ii) le nombre d'apprentis engagés, (iii) la valeur totale des crédits d'impôt réclamés par chaque employeur?

(Le document est déposé)

Question n° 573 — M. Alexandre Boulerice:

En ce qui concerne les cadeaux et avantages d'une valeur de plus de 200 \$ acceptés, directement ou indirectement, par le premier ministre, les ministres et leurs familles depuis 2006, par prénom et nom du député, en ordre chronologique: *a)* quels sont les cadeaux ou avantages qui n'ont pas été confisqués au profit de Sa Majesté en date du 7 décembre 2011 et, pour chacun de ces cadeaux ou avantages, (i) quelle est

la date de réception, (ii) quel est le contenu, (iii) quelle est la valeur en argent; *b)* quels sont les cadeaux ou avantages qui ont été confisqués au profit de Sa Majesté en date du 7 décembre 2011 et, pour chacun de ces cadeaux ou avantages, (i) quelle est la date de réception, (ii) quelle est la date de la confiscation, (iii) où se trouvent-ils actuellement, (iv) quel est le contenu, (v) quelle est la valeur en argent; *c)* quelle est la politique en ce qui concerne les cadeaux que les destinataires peuvent conserver et ceux qui doivent être confisqués?

(Le document est déposé)

Question n° 574 — M. Alexandre Boulerice:

En ce qui concerne les dépenses liées à la préparation, à la présentation et à la promotion du budget de mars 2012, à combien s'élèvent les dépenses engagées dans les domaines suivants, ventilées par coût, date, endroit et description: *a)* déplacement; *b)* hébergement; *c)* fournitures de bureau; *d)* matériel de promotion; *e)* divers?

(Le document est déposé)

Question n° 575 — M. Alexandre Boulerice:

En ce qui concerne la nouvelle initiative Services partagés Canada, quelles sont: *a)* les sources ministérielles de tous les virements budgétaires et des montants transférés qui sont indiqués dans le Budget principal des dépenses 2012-2013; *b)* les sources ministérielles de toutes les mutations de personnel et le nombre d'employés mutés?

(Le document est déposé)

[Traduction]

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LA MODERNISATION DU DROIT D'AUTEUR

PROJET DE LOI C-11 — MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC) propose:

Que, relativement au projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape du rapport et un jour de séance soit accordé aux délibérations à l'étape e de la troisième lecture;

Que, 15 minutes avant la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

[Traduction]

Le Président: Conformément au paragraphe 67.1 du Règlement, il y aura maintenant une période de questions de 30 minutes. J'invite les députés à limiter à une minute environ leurs questions ou observations ainsi que leurs réponses. Comme par le passé, la priorité sera accordée aux députés de l'opposition, mais, selon la formule de la rotation, les députés ministériels auront, eux aussi, l'occasion de poser des questions.

Le député de Skeena—Bulkley Valley a la parole.

Initiatives ministérielles

●(1015)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je dois dire que cette décision est un peu décevante et décourageante, mais elle n'est pas étonnante de la part du gouvernement. Il a mis fin au débat sur 13 projets de loi depuis son arrivée au pouvoir et sur huit depuis janvier seulement.

D'après moi, le mieux, en politique, c'est de rester fidèles aux principes auxquels on adhérerait avant de former le gouvernement. On est alors en mesure de comprendre pourquoi les députés de l'opposition peuvent être contrariés et pourquoi les Canadiens peuvent l'être.

Je citerai le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, qui a dit ceci:

Ce sont autant de mesures qui ne mettent pas les Canadiens en confiance. Le gouvernement affiche également un manque de respect pour les votes libres à la Chambre et pour les projets de loi d'initiative parlementaire.

Je demanderais aux députés ministériels de me dire si ce qui suit leur rappelle quelque chose. Le gouvernement ne tient pas non plus à avoir un Sénat élu démocratiquement. Ce même gouvernement a muselé ses propres députés d'arrière-ban pour les empêcher d'exprimer librement leur opinion politique en imposant la clôture encore une fois.

Quant au ministre de la Sécurité publique, il a dit ceci:

Si le projet de loi était la mesure appropriée, pourquoi le premier ministre a-t-il pris cette décision déplorable d'imposer la clôture?

Enfin, je rappellerai les propos du premier ministre lui-même:

Il doit servir les intérêts de tous les Canadiens, et pas seulement les intérêts sectoriels ou les intérêts personnels des politiciens.

Il est répréhensible de clore ainsi le débat sur un projet de loi d'une telle importance. Les ministériels le savaient du temps où ils siégeaient du côté de l'opposition. Ils semblent cependant avoir oublié ces principes et notamment le fait que les débats à la Chambre doivent être justes et démocratiques. C'est pour ça que nous sommes ici. C'est le travail que nous faisons dans l'intérêt des Canadiens. Mettre fin au débat est condamnable. C'est ce que pensaient jadis les ministériels. Pourquoi ne le pensent-ils plus?

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, si le député me cite pour essayer de me flatter afin que j'appuie sa candidature à la direction de son parti, il est un peu en retard.

En ce qui concerne la réforme du droit d'auteur, j'aimerais rappeler au leader de l'opposition officielle à la Chambre, à tous les partis d'opposition, à mes collègues mêmes et certainement au public que cet effort visant à moderniser la législation canadienne sur le droit d'auteur a débuté il y a plus de deux ans. Nous n'agissons pas de la sorte aujourd'hui pour une mesure législative que nous avons présentée hier. Elle est essentielle pour l'économie numérique canadienne, pour ramener le Canada au même niveau que le reste du monde et pour veiller à ce que les droits des investisseurs et des créateurs soient clairement définis en cette ère numérique.

Cela fait 22 ans que le régime de droit d'auteur a ainsi été réformé de façon sérieuse et substantielle. Nous avons agi. Nous avons largement consulté les Canadiens. Nous avons présenté le projet de loi C-32, puis nous avons présenté de nouveau cette mesure législative sous le nom de projet de loi C-11. Ce débat dure depuis deux ans et demi. Nous pensons qu'il est plus que temps d'aller de l'avant. Cette mesure législative a été examinée plus que toute autre mesure au cours des trois dernières législatures et il est temps d'aller de l'avant.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est très clair, c'est que le premier ministre ne croit pas à la liberté de débat à l'intérieur de la Chambre des communes. Nous n'avions encore jamais vu un gouvernement majoritaire agir de la sorte pour limiter le débat.

Le leader du gouvernement à la Chambre entre avec désinvolture et présente, encore une fois, une motion d'attribution de temps. Il n'a même pas le courage de répondre directement lorsqu'on lui demande précisément pourquoi le gouvernement continue de limiter le débat à la Chambre sur des mesures législatives d'une importance capitale.

Le leader du gouvernement à la Chambre est incapable de négocier de bonne foi avec les leaders de l'opposition et cela entache considérablement la démocratie au Canada. Nous mettons le gouvernement au défi d'avoir le courage politique de faire ce qui s'impose, c'est-à-dire s'adresser aux leaders parlementaires pour négocier de bonne foi. Si le gouvernement est incapable de faire cela, il est temps que le premier ministre change de leader du gouvernement à la Chambre des communes. Ce que fait le gouvernement dénote un manque de respect...

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle aux députés qu'ils doivent tenter de restreindre la durée de leurs questions et de leurs réponses à environ une minute.

Le ministre du Patrimoine canadien a la parole.

L'hon. James Moore: Monsieur le Président, je ne crois pas que quiconque puisse prendre la parole ici et prétendre, de façon crédible, que nos efforts de modernisation de la Loi sur le droit d'auteur du Canada n'ont pas fait l'objet d'un débat approfondi.

Nous avons déjà consacré deux ans et demi à étudier cette mesure législative. Nous avons créé un comité législatif autonome, distinct des comités du patrimoine canadien et de l'industrie, pour étudier cette mesure législative en profondeur. Des dizaines de milliers de Canadiens nous ont fait part de leur opinion. Nous avons mené des consultations partout au pays. Nous avons présenté un projet de loi identique à celui que nous avons présenté lors de la législature précédente afin de poursuivre le débat. Nous avons consacré plusieurs jours de débat à ce projet de loi, tant pendant la législature précédente qu'au cours de la législature actuelle.

Après deux ans et demi, après avoir examiné les amendements, après avoir modifié notre propre mesure législative au moyen de 11 amendements issus des consultations, je crois qu'il est clair que ce projet de loi sur le droit d'auteur a fait l'objet de deux ans et demi de débats approfondis, non partisans et efficaces, et qu'il est temps d'aller de l'avant.

●(1020)

[Français]

Mme Nycole Turmel (Hull—Aylmer, NPD): Monsieur le Président, c'est intéressant de noter que ce gouvernement, qui se dit démocrate et ouvert, met encore une fois une motion de clôture sur un projet de loi aussi important que le projet de loi C-11 qui touche aux droits d'auteur.

J'aimerais lire une citation du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, de 2002:

Monsieur le Président, c'est reparti. Il s'agit d'une question d'intérêt public très importante et très complexe, et le gouvernement fait preuve d'arrogance en invoquant encore une fois la clôture. L'arrogance du Parti libéral [qui était au pouvoir à ce moment-là], c'est comme le Grand Canyon. C'est un phénomène naturel tellement gigantesque qu'il ébahit.

Initiatives ministérielles

J'aimerais savoir pourquoi, aujourd'hui, c'est correct d'établir ou de mettre un temps limite sur les débats quand, dans le temps, les conservateurs étaient totalement contre, alors que nous voulons vraiment discuter à fond du projet de loi?

L'hon. Christian Paradis (ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), PCC): Monsieur le Président, c'est clair encore une fois qu'on ne peut pas se lever en Chambre, de part et d'autre, et dire qu'il n'y a pas eu de débats sur ce projet de loi. Au contraire, il y en a eu énormément.

On a redéposé le même projet de loi que celui qui existait lors de la précédente législature afin de poursuivre le débat qui s'est tenu, tant sur le projet de loi C-32 que sur le projet de loi C-11. Ça fait deux ans et demi qu'on débat de cela. Il y a eu plus de 10 000 consultations partout au pays.

Mon collègue, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, est d'ailleurs là pour le confirmer. Il était également responsable, lors de la version précédente, avec le président du Conseil du Trésor.

Il est temps maintenant de passer à l'heure du numérique. Ce qu'on voit dans le débat, c'est un genre de disque qui saute. Les disques de vinyle qui sautent, c'est devenu quelque chose du passé. Il faut aller vers l'économie numérique. Il faut passer à autre chose et actualiser la loi.

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, je viens d'entendre le ministre de l'Industrie parler d'un disque qui saute. La raison est bien simple. Malgré ses dires et toutes les fameuses consultations qu'il dit avoir faites, le gouvernement n'a pas entendu le message, c'est bien simple.

Encore aujourd'hui, ce qu'on dit aux artistes dans le projet de loi C-11 et ce qu'on disait dans le projet de loi C-32 — et le ministre de l'Industrie l'a bien dit, il s'agit de la même chose —, c'est qu'ils ne seront pas rémunérés pour le travail qu'ils ont accompli. Que ce soit des artisans ou des artistes plus ou moins connus, ce changement n'a pas été fait dans le projet de loi C-11. C'est la raison pour laquelle il faut continuer à entendre des gens, non seulement ici au Parlement, mais en comité, pour finalement faire comprendre la situation au gouvernement.

L'attribution de temps me fait toujours penser à la publicité d'une compagnie de carte de crédit vue récemment, ou même à celle du Club Med, pour ne pas le nommer. Il nous présentait 30 secondes de soleil, de plage et de belles personnes qui se promenaient sur la plage et nous disait de nous imaginer une semaine. Avec toutes ces motions d'attribution de temps que nous avons, depuis seulement un an que ce gouvernement est majoritaire, imaginons ce que nous aurons jusqu'en 2015. C'est épouvantable!

L'hon. Christian Paradis: Monsieur le Président, encore une fois, si on tient compte des projets de loi C-11 et C-32 combinés, en deuxième lecture seulement, c'est 29 heures de débat, 31 rencontres qui totalisent plus de 65 heures et plus de 110 témoins entendus.

Oui, le projet de loi C-11 est déposé tel qu'était le projet de loi C-32, avec 11 amendements apportés suite à des consultations. Ce que les gens ne veulent pas, c'est une taxe sur l'iPod. C'est clair. C'est ce que mon collègue prône et c'est ça un disque qui saute.

Il faut passer à autre chose. Nous ce qu'on enrave, c'est la piraterie. Quand on voudra tricher et pirater dans l'ère numérique, ce sera interdit. Ce projet de loi sera conforme aux normes internationales de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Les gens s'attendent à cela. Il faut actualiser la loi. Après tant d'heures de débat, il est le temps de passer à autre chose.

[Traduction]

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, ma citation préférée vient du ministre de la Sécurité publique. Il a déclaré: « Il est inacceptable que le gouvernement ait recours à la clôture et à l'attribution de temps. Cela envoie le mauvais message aux Canadiens. Cela dit aux Canadiens que le gouvernement a peur du débat, qu'il craint la discussion et qu'il a peur de devoir justifier publiquement les mesures qu'il a prises. »

Malgré les belles paroles des conservateurs, ces mesures visent surtout à suivre l'exemple des États-Unis et à procéder à des changements fondamentaux qui ne bénéficient à personne hormis les principaux détenteurs de droits, comme les studios de cinéma et les maisons de disques. Les véritables gagnants du projet de loi C-11 seront ceux qui détiennent le pouvoir.

Devant l'insistance des Américains, le gouvernement a oublié les consommateurs canadiens et les artistes canadiens. Pourquoi les conservateurs ne défendent-ils pas nos consommateurs et artistes?

• (1025)

L'hon. James Moore: Monsieur le Président, la députée parle de défendre les intérêts des consommateurs. Pourquoi alors son parti veut-il imposer une nouvelle taxe aux consommateurs qui achètent un appareil numérique? Bien franchement, elle ne sait pas de quoi elle parle. Elle mentionne les Américains parce que c'est son habitude de les dénigrer. En fait, les Américains auraient préféré que le gouvernement canadien adopte un régime d'avis et de retrait plutôt qu'un régime d'avis. Ils auraient souhaité que nous mettions en oeuvre une série d'autres mesures que nous avons rejetées parce que nous avons choisi une approche canadienne.

Or, la députée se contente clairement de lire les notes que lui a remises le bureau de son whip. Permettez-moi de lui fournir une autre citation, non pas des Américains ou des intérêts représentant les grandes sociétés, mais plutôt de travailleurs canadiens qui sont aux premières lignes des industries culturelles du Canada.

L'Alliance internationale des employés de scène, qui représente les travailleurs de première ligne des industries culturelles du pays, a dit qu'elle se réjouissait de voir le gouvernement aller de l'avant avec le projet de loi C-11, précisant que celui-ci protégerait les emplois de plus de 16 000 personnes qui travaillent dans l'industrie du divertissement du Canada et que le piratage prive d'une partie de leurs revenus. L'alliance a affirmé que « le Canada a besoin d'une loi sur le droit d'auteur qui protégera les emplois et en créera de nouveaux, qui stimulera l'économie et qui attirera de nouveaux investissements ».

Voilà l'avis de travailleurs de première ligne des industries de la création du Canada, qui appuient le projet de loi, et non pas l'avis des Américains ou des grandes sociétés. J'inviterais la députée de London—Fanshawe à faire ses recherches.

Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD): Monsieur le Président, comme mes collègues, je ne suis absolument pas surprise qu'on nous impose une motion d'attribution de temps pour la 21^e fois au cours de la présente législature. Cela m'attriste, c'est certain, mais ne me surprend pas. Chaque fois que le gouvernement met fin au débat, il semble laisser entendre que celui-ci est néfaste, qu'il met des bâtons dans les roues de son programme législatif. On s'attendrait pourtant à ce que le gouvernement ait compris, car à trois reprises déjà, le processus de délibération lui a en fait été utile et l'a amené à retirer un projet de loi ou à lui apporter d'importants amendements.

Initiatives ministérielles

Les députés se souviendront de la loi sur l'espionnage électronique. Après le débat à la Chambre, nous n'en avons plus entendu parler, car il présentait trop de lacunes.

Il fallait amender le projet de loi omnibus sur la criminalité que la Chambre a étudié, mais le gouvernement l'a fait adopter en vitesse à l'aide d'une motion d'attribution de temps. Finalement, le gouvernement a dû demander au Sénat de l'amender.

Le travail que nous faisons dans cette enceinte est important. Il permet d'améliorer les mesures législatives. Le gouvernement a la majorité et peut, naturellement, faire à sa guise. Toutefois, le processus de délibération est tout de même important. Le gouvernement devrait respecter le Parlement et nous laisser faire notre travail.

L'hon. James Moore: Monsieur le Président, la députée n'est tout simplement pas crédible lorsqu'elle prétend que nous sommes contre le débat concernant les droits d'auteur.

Comme je l'ai dit, le Parlement est saisi de cette mesure législative depuis deux ans. Le gouvernement a lancé ce débat il y a deux ans et demi. Il y a eu beaucoup de consultation à l'extérieur du Parlement, au sein de celui-ci et dans le cadre des travaux de deux comités législatifs autonomes. Après la présentation de notre projet de loi, nous en avons débattu, nous avons consulté les Canadiens, et nous avons apporté à notre propre projet de loi 11 amendements considérables qui le renforceraient. Il y a maintenant deux ans que la Chambre est saisie de ce projet de loi. Nous avons bien assez débattu de la question. Il est temps d'aller de l'avant.

Je suis très heureux de citer certains témoignages. Voici ce qu'avait à dire l'*Edmonton Journal* à propos de cette mesure législative: « [...] il fallait faire quelque chose. Il n'y a pas eu de changements depuis 13 ans, et la dernière réforme en profondeur remonte peut-être à 22 ans [...] la situation a bien changé. »

Ce projet de loi sur les droits d'auteur est une première étape bien accueillie. Il est temps d'aller de l'avant.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NDP): Monsieur le Président, j'ai écouté les députés conservateurs d'arrière-ban citer les éléments qui lui plaisent parmi des témoignages que j'ai entendus en entier. J'ai entendu de tout autres témoignages de la part de ceux que les députés citent. Mais il n'y a pas que cela. En fait, le gouvernement continue, encore et encore, de mépriser le Parlement.

Hier, le député de South Shore—St. Margaret's a dit que notre participation à ce débat n'avait pas sa place à la Chambre, qu'il n'était pas légitime que les députés fassent leur travail à la Chambre. En fait, le gouvernement a besoin d'une journée pour qu'on lui dise de nouveau ce qui cloche dans ce projet de loi. C'est à cela que sert le débat.

Je demande au député de dire au moins la vérité sur ce dossier. Les conservateurs n'ont collaboré avec personne pour amender le projet de loi. Comme ils n'ont écouté personne, l'opposition est en droit de souligner les lacunes du projet de loi. Cela fait partie du processus démocratique. Si le gouvernement n'aime pas ce processus, il devrait tout simplement fermer le Parlement.

• (1030)

L'hon. James Moore: Monsieur le Président, ce n'est pas parce que nous n'approuvons pas les amendements proposés par le NDP que nous ne sommes pas ouverts aux amendements. En fait, nous avons apporté 11 amendements à la mesure législative, qui ne provenaient pas du gouvernement. Ils découlaient de témoignages entendus au comité législatif. Pour chacun de ces 11 amendements, nous avons expliqué pourquoi ils ont été acceptés, indiqué le nom

des organisations et des Canadiens qui les ont préconisés, et souligné les raisons pour lesquelles ils renforçaient le projet de loi. Il s'agissait d'idées qui ont été communiquées au Parlement par des gens de l'extérieur. Tout cela était très démocratique.

Pour ce qui est du respect à l'égard du Parlement, nous avons offert aux députés des autres partis toutes les occasions possibles de participer au processus. Nous avons constitué un comité législatif autonome au cours de la législature précédente et dans le cadre de la présente législature afin de ne pas interrompre les travaux des comités du patrimoine et de l'industrie. Tout le monde a pu se rassembler et se concentrer d'abord et avant tout sur cette mesure législative.

Nous débattons de ce projet de loi depuis deux ans. Le Parlement a discuté de cette question six mois avant, ce qui signifie donc que cela fait déjà deux ans et demi que nous l'envisageons et que nous en débattons. Nous avons ainsi consacré beaucoup plus de temps à cette mesure législative qu'à toute autre mesure législative au cours de mes 12 années de vie politique. De tous les projets de loi que j'ai vus dans ma carrière, celui-ci va bien au-delà de toutes les normes établies en ce qui concerne la transparence, les débats et la durée de ceux-ci.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le ministre du Patrimoine canadien quand il dit que nous avons beaucoup débattu du projet de loi qui nous occupe comparativement à d'autres, comme le projet de loi C-38, dont nous n'avons presque pas parlé.

Ce qui m'indispose, c'est la façon de faire du leader du gouvernement à la Chambre des communes. Voilà que nous apprenons aujourd'hui même, sans préavis, qu'un vote aura lieu. Nous avons appris hier qu'il y aurait attribution de temps, mais rien n'indiquait si deux, trois ou quatre jours seraient alloués. De nombreux amendements importants doivent être examinés; il y aura donc beaucoup de votes ce soir.

Le leader du gouvernement à la Chambre démontrerait un peu plus de respect envers tous les députés s'il donnait des préavis raisonnables au sujet des projets de loi. Nous avons tous un agenda bien rempli; dans mon cas, un événement bénéfique à la mémoire de la meilleure amie de ma fille. Je suis désolée de parler ainsi de ma vie privée, car nous faisons tous des sacrifices pour rester tard à la Chambre et assister au vote. Un préavis plus long aurait fait preuve de plus de respect.

L'hon. James Moore: Monsieur le Président, je me sens vraiment mal pour la chef du Parti vert, qui doit faire des sacrifices. Je la félicite de toute l'attention qu'elle a consacrée à ce projet de loi. Elle a proposé des amendements, et nous les avons étudiés pendant les processus précédents.

Pour être franc, on ne peut pas retarder le vote indéfiniment. Après deux ans, il est grand temps de passer au vote. Les Canadiens, les consommateurs et les organismes ont besoin de l'assurance que leur procurera cette mesure législative pour pouvoir aller de l'avant dans cet univers numérique.

Une longue liste d'organismes appuient ce projet de loi. Il n'en appuient pas nécessairement tous les aspects, puisque nous avons cherché à atteindre un juste équilibre, mais ils appuient les éléments essentiels qui permettront à cette mesure législative d'être adoptée. À titre d'exemple, l'Alliance canadienne des associations étudiantes a dit que le gouvernement démontre ainsi son engagement à l'égard du milieu de l'enseignement, que les étudiants canadiens voient cette mesure législative d'un très bon oeil et que le gouvernement comprend bien l'effet de cette mesure pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs canadiens.

Initiatives ministérielles

L'attention que la députée de Saanich—Gulf Islands a portée à ce projet de loi suscite mon profond respect. Après deux ans et demi d'étude, deux ans de débats sur ce projet de loi précis, il est temps de passer au vote.

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, j'ai l'impression que le ministre tient un double discours. S'il respectait vraiment la députée de Saanich—Gulf Islands, il aurait permis qu'on débâte de ces amendements. Les députés indépendants qui ne siègent pas au comité ont proposé des amendements. Notre parti les a examinés et a constaté que certains d'entre eux étaient intéressants alors que d'autres posaient des problèmes importants. Les éléments qui posent problème méritent d'être débattus. C'est le rôle du Parlement.

Le gouvernement conservateur n'attache aucune importance au rôle des parlementaires. Il ridiculise leur travail. Les conservateurs ont imposé le bâillon encore et encore. Mais Dieu merci, l'opposition a des principes. Dans le cas du projet de loi sur l'espionnage électronique, les conservateurs accusent les Canadiens ordinaires qui osent s'opposer à eux de soutenir les pédopornographes.

Pourquoi le député montre-t-il aussi peu de respect pour les débats?

L'hon. James Moore: Monsieur le Président, j'estime que de débattre d'un projet de loi pendant deux ans révèle plutôt que nous respectons les débats. Il s'agit du plus long débat que le Parlement a mené sur un projet de loi depuis 12 ans, et on ose nous accuser de ne pas respecter les débats?

Le député et moi-même savons qu'aucun amendement présenté par la députée de Saanich—Gulf Islands n'était nouveau. Tous ces amendements avaient été proposés soit pendant la consultation qui a précédé la rédaction du projet de loi, soit après la rédaction du projet de loi au cours de la dernière législature, soit pendant l'examen du projet de loi C-11 mené pendant la présente législature. Il n'y avait rien de nouveau, nous en avons tous déjà pris connaissance. Nous avons estimé que ces amendements ne permettaient pas d'atteindre l'équilibre que nous recherchions et que le projet de loi établit.

En ce qui concerne le respect qu'il faut accorder au Parlement, nous n'avons pas fait examiner le projet de loi à toute vapeur par le Comité de l'industrie ou le Comité du patrimoine. Nous avons plutôt créé un comité législatif autonome présidé par un néo-démocrate. On peut difficilement prétendre que nous avons imposé ce projet de loi sans que l'opposition puisse s'exprimer puisque le président du comité qui l'a examiné était un député du NPD.

Voilà maintenant deux ans et demi que nous débattons de ce projet de loi, et le Parlement en est saisi depuis deux ans. Nous avons tenu compte des différentes opinions, puis nous avons élaboré le projet de loi. Ce dernier prévoit un examen quinquennal de la loi afin que l'on puisse en débattre de nouveau à l'avenir. Il est ridicule de prétendre que nous ne respectons pas le Parlement, alors que les parlementaires ont participé à l'ensemble du processus et qu'ils pourront encore se pencher sur la question dans les années à venir.

• (1035)

Mme Chris Charlton: Monsieur le Président, j'écoute le ministre du Patrimoine canadien depuis maintenant presque une demi-heure, et il ne cesse de dire que nous débattons de ce projet de loi depuis deux ans, ou plutôt deux ans et demi. Il semble croire que c'est un délai suffisant pour recourir à l'attribution de temps.

Le gouvernement a fait adopter, après six jours de débat, le projet de loi C-38, un projet de loi omnibus de 425 pages portant sur une variété de sujets comme l'affaiblissement des règlements environnementaux ou la modification du programme de la Sécurité de la

vieillesse et du régime d'assurance-emploi, des mesures qui changeront fondamentalement la façon dont nous gouvernons le pays.

Le ministre du Patrimoine canadien conviendra-t-il que, si deux ans est une période appropriée pour débattre d'une question, six jours ne suffisent certainement pas?

L'hon. James Moore: Monsieur le Président, le Parti libéral, notre parti, le Parti vert, et même le Bloc, ont affirmé que, si les députés néo-démocrates veulent avoir un débat de fond sur toutes les questions à la Chambre des communes, y compris sur le droit d'auteur, ils devraient d'abord être honnêtes avec eux-mêmes quant à la façon dont ils abordent les mesures législatives. Le porte-parole du NPD en matière de finances a fait de l'obstruction systématique pendant trois jours dans le seul but d'empêcher les libéraux de participer au débat. C'est le jeu auquel s'est livré le NPD. S'il voulait vraiment un débat de fond, il n'aurait pas dû permettre à un député de parler sur le projet de loi pendant 13 heures, empêchant ainsi une cinquantaine de députés de s'exprimer.

On s'est livré au cours de la présente législature à toute une tactique eu égard au budget. Je n'avais rien vu de tel depuis des années. Le porte-parole du NPD en matière de finances assis dans la première rangée en est l'instigateur. Il est intervenu fièrement à la Chambre et a joué avec le débat sur le budget. La députée d'Hamilton Mountain dit maintenant que nous devons tenir un débat approfondi sur les mesures prévues dans le budget. Le cas échéant, pourquoi le NPD a-t-il laissé un député monopoliser le débat pendant trois jours et s'adonner à de petits jeux cyniques simplement pour empêcher d'autres députés d'avoir l'occasion d'intervenir? C'est l'approche qu'a adoptée le NPD. Avant que le NPD jette la pierre à d'autres, la députée devrait prendre conscience qu'elle se trouve dans une très grande et fragile maison de verre.

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je suis d'accord sur ce dernier point concernant la tactique adoptée à l'égard du budget, si on peut appeler cela ainsi. Je ne comprends pas très bien cette tactique moi non plus.

Je tiens à attirer l'attention du ministre sur une liste de projets de loi qui ont fait l'objet d'une motion d'attribution de temps. Il y a eu les projets de loi sur la Commission canadienne du blé, le régime de pension collectif, le droit d'auteur et le registre des armes à feu, deux lois de retour au travail, la loi sur la révision du système financier et le projet de loi d'exécution du budget. Le gouvernement a recours aux motions d'attribution de temps pour faire adopter tout son programme législatif et il essaie de trouver des raisons pour justifier ce qui est, en fait, un comportement inapproprié.

Le ministre ne reconnaît-il pas que le leader du gouvernement à la Chambre a le devoir de discuter avec les leaders parlementaires de l'opposition et d'essayer d'établir le temps qu'il faudra pour débattre d'un projet de loi de sorte que le gouvernement n'ait pas à recourir à des motions d'attribution de temps? Ces motions imposent de sérieuses limitations aux députés de l'opposition.

L'hon. James Moore: Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre engage et a engagé des négociations sur ces questions. Il l'a fait systématiquement dans le contexte des deux gouvernements minoritaires que nous avons dirigés et continue de le faire dans le contexte de l'actuel gouvernement majoritaire.

Initiatives ministérielles

Sur la question du droit d'auteur, les partis d'opposition ont eu voix au chapitre. Nous n'avons pas invoqué l'attribution de temps. La question a été étudiée par des comités législatifs autonomes. Nous avons consulté des Canadiens avant même de rédiger l'ébauche du projet de loi, car nous nous sommes rendus compte que, en 2006-2008 — alors que nous dirigeons notre premier gouvernement —, nous n'avions pas adopté la bonne approche. Nous avons adopté une nouvelle approche dans le projet de loi C-32 et le projet de loi C-11, dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Nous avons demandé aux Canadiens directement concernés en quoi consiste une réforme efficace du droit d'auteur. Nous avons tenu des consultations. Des dizaines de milliers de Canadiens y ont participé. C'était un processus ouvert et fondamentalement démocratique. Les Canadiens ont pu discuter librement de cette mesure législative et nous avons ensuite présenté le projet de loi C-32.

Nous avons négocié avec les leaders de l'opposition. Le leader du gouvernement à la Chambre leur a tendu la main. Nous avons créé un comité législatif autonome lequel débat de ce projet de loi depuis deux ans. Il est temps de le mettre aux voix.

• (1040)

M. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de l'excellent travail qu'il accomplit dans ce dossier. Je siège au Comité du commerce international depuis six ans et demi et je sais à quel point il est important d'adapter les mesures législatives archaïques aux réalités du XXI^e siècle.

Nous avons amplement débattu de ce projet de loi. Je signale que, la semaine dernière, l'opposition a essayé d'ajourner le débat. S'il est si important de débattre du budget, pourquoi l'opposition propose-t-elle d'ajourner le débat?

En ce qui concerne le droit d'auteur, je pense qu'il est important que le ministre explique à la Chambre pourquoi il faut rendre la loi conforme aux exigences de l'OMPI et satisfaire aux accords et aux obligations du Canada en matière de commerce international à l'avenir.

L'hon. James Moore: Monsieur le Président, il s'agit essentiellement d'agir dans l'intérêt du Canada, des consommateurs canadiens, des créateurs canadiens et de leurs droits, leurs besoins et leurs obligations dans un environnement numérique.

Comme je l'ai dit au départ, il y a quelque 22 ans que le Canada a procédé à un vaste remaniement de la loi canadienne sur le droit d'auteur comme celui que nous proposons dans le projet de loi. Nous voulons un système qui favorisera le plus possible les intérêts des Canadiens. Comme je l'ai dit à de multiples reprises, des particuliers et des organisations se sont prononcés d'eux-mêmes en faveur de ce projet de loi, pour des raisons qui leur appartiennent. C'est une mesure législative qui assure un bel équilibre. Il y en a certainement qui souhaiteraient quelque chose d'un peu différent de ce que le gouvernement a produit, mais nous pensons que nous avons établi un équilibre efficace et responsable qui servira les intérêts des Canadiens à l'avenir.

La Canadian Media Production Association, qui représente des milliers d'emplois dans tout le pays, a loué la réforme du droit d'auteur proposée par le gouvernement. L'Association canadienne du logiciel de divertissement, qui chapeaute l'industrie des jeux vidéo au Canada, avec quelque 15 000 emplois bien rémunérés dans tout le pays et en particulier à Montréal, a félicité le gouvernement de son projet de loi sur le droit d'auteur. Elle a affirmé que cette loi protégerait les créateurs canadiens, qu'elle reflétait une saine politique publique et qu'elle était essentielle pour notre économie.

Le projet de loi est la clé du succès de l'économie numérique au Canada. Cela fonctionne. Cessons de tergiverser.

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, premièrement, permettez-moi une parenthèse. Je tiens à offrir mes condoléances au Parti libéral. Quand le ministre du Patrimoine canadien prend la peine de dire qu'il est triste pour les libéraux, je me dis que les choses doivent aller vraiment mal pour eux.

Nous parlons de 23 amendements qui ont été proposés par divers députés qui n'ont pas pu siéger au comité. Cela correspond à peu près à une journée de débat.

Le ministre a affirmé qu'il avait déjà entendu tous ces amendements et qu'il ne voulait pas les voir, que nous devrions simplement clore le débat. Pourtant, tout député a le droit de participer et de proposer des amendements aux projets de loi, et ces amendements méritent un débat. Nous n'avons eu qu'une seule journée de discussion. C'est tout. Nous poursuivrons encore pendant deux ou trois heures, peut-être, pour faire le tour de la question.

Comme je l'ai dit, le Nouveau Parti démocratique les a examinés avec beaucoup de soin. Certains sont fort intéressants et certains, selon nous, comportent de sérieuses faiblesses, mais c'est notre rôle.

Il ne s'agit pas de faire de l'obstruction. Il s'agit de laisser chaque député participer à l'élaboration d'un projet de loi important qui touchera tous les Canadiens.

L'hon. James Moore: Monsieur le Président, le député affirme qu'il ne s'agit pas d'obstruction. Vraiment? C'est pour cela que le NPD a laissé parler un député pendant trois jours, pendant 13 heures, et qu'il a empêché tous les autres de s'exprimer. Le NPD ne fait pas d'obstruction, mais...

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me penche sur la question du droit d'auteur depuis 2004. Nous n'avons jamais laissé un seul intervenant monopoliser le débat. Il parle d'un autre projet de loi. Aurait-il l'obligance de ne parler que de la question soulevée, la façon dont les députés indépendants se font clouer le bec?

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Dans le cadre de ce débat sur l'attribution de temps, on a fait allusion à d'autres projets de loi dont la Chambre est saisie. Je pense que cela s'inscrit dans ce débat d'une demi-heure.

Le ministre du Patrimoine canadien a la parole.

L'hon. James Moore: Monsieur le Président, le NPD peut faire allusion au projet de loi C-38 et à d'autres, mais quand c'est nous, c'est contraire au Règlement. C'est bien typique du député de Timmins—Baie James.

Pour tout dire, les amendements proposés, surtout ceux de la chef du Parti vert, étaient sérieux et solides. Je m'en rends bien compte. Toutefois, les idées qu'ils représentaient n'étaient pas nouvelles. Elles ont été envisagées par le gouvernement et prises en considération au cours des deux années et demie qu'a duré le processus.

Nous respectons certainement ces propositions, mais si l'idée que se fait le NPD d'un débat est une discussion à n'en plus finir dans laquelle les députés peuvent présenter un amendement après l'autre pour remplacer le mot « nous » par « ils » ou « eux », puis ensuite nous accuser de ne pas prendre en considération des amendements parfois frivoles, c'est absurde. Nous en discutons depuis deux ans et demi. Nous avons examiné les idées. Ce sont de bonnes idées. Ce ne sont que des divergences d'opinions raisonnables par rapport à certains des amendements proposés par la chef du Parti vert.

Initiatives ministérielles

On ne peut pas parler d'obstruction alors que nous discutons de cette question depuis deux ans et demi et de cette mesure législative depuis maintenant deux ans. Nous avons étudié la question. Nous y avons réfléchi. Nous avons déposé un projet de loi. Nous avons prévenu les Canadiens durant la campagne électorale. Nous inscrit la mesure dans le discours du Trône. Nous avons présenté une mesure législative. Nous avons invité les Canadiens dès le début à s'exprimer dans le cadre de consultations.

Maintenant, allons de l'avant et adoptons cette mesure législative dans l'intérêt des Canadiens.

• (1045)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Je dois maintenant interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ la motion dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Convoquez les députés.

• (1125)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 196)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambler	Anders
Anderson	Armstrong
Ashfield	Aspin
Baird	Bateman
Benoit	Bezan
Blaney	Block
Boughen	Braid
Breitkreuz	Brown (Barrie)
Bruinooge	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Carrie	Chisu
Chong	Clarke
Clement	Daniel
Davidson	Del Mastro
Devolin	Dreeshen
Duncan (Vancouver Island North)	Dykstra
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Flaherty	Fletcher
Galipeau	Gallant
Gill	Glover
Goguen	Goldring
Goodyear	Gosal
Gourde	Harper
Harris (Cariboo—Prince George)	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Hoepfner

Holder	James
Jean	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Kent	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lauzon
Lebel	Leaf
Lemieux	Leung
Lizon	Lobb
Lukiwski	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mayes
McColeman	McLeod
Menegakis	Menzies
Merrifield	Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	Norlock
O'Connor	O'Neill Gordon
Obhrai	Oda
Oliver	Opitz
Paradis	Payne
Penashue	Poillievre
Preston	Raitt
Rajotte	Rathgeber
Reid	Rempel
Richards	Richardson
Rickford	Ritz
Saxton	Schellenberger
Shea	Shipley
Shory	Smith
Sopuck	Sorenson
Stanton	Storseth
Strahl	Sweet
Tilson	Trost
Truppe	Tweed
Uppal	Valcourt
Van Loan	Vellacott
Wallace	Warkentin
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Sky Country)	
Weston (Saint John)	Wilks
Williamson	Wong
Woodworth	Yelich
Young (Vancouver South)	Zimmer— 148

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Ayala	Bélangier
Bellavance	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boutin-Sweet	Brahmi
Brisson	Brosseau
Byrne	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Chow
Christopherson	Cleary
Coderre	Comartin
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Vancouver East)	Day
Dion	Dionne Labelle
Donnelly	Doré Lefebvre
Dubé	Duncan (Etobicoke North)
Dusseault	Easter
Eyking	Foote
Fortin	Freeman

Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Gravelle
Groguhé	Harris (Scarborough Southwest)
Harris (St. John's East)	Hassainia
Hsu	Hughes
Hyer	Jacob
Julian	Karygiannis
Kellway	Lamoureux
Lapointe	Larose
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie
Liu	MacAulay
Mai	Marston
Martin	Masse
Mathysen	May
McCallum	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Mourani	Mulcair
Murray	Nantel
Nash	Nicholls
Nunez-Melo	Papillon
Patry	Pécllet
Perreault	Plamondon
Quach	Rae
Rafferty	Ravignat
Raynault	Regan
Rousseau	Saganash
Sandhu	Savoie
Scarpaleggia	Scott
Sellah	Sgro
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Sims (Newton—North Delta)	
Sitsabaiesan	St-Denis
Stoffer	Sullivan
Thibeault	Toone
Tremblay	Trudeau
Turmel	Valériote — 130

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Il signale à la Chambre que, en raison des délibérations sur la motion d'attribution de temps, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 30 minutes.

ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 mai, du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement; ainsi que du groupe de motions n° 1.

Le Président: Le député de Winnipeg-Nord dispose de sept minutes pour terminer son discours. Le député de Winnipeg-Nord a la parole.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ont le droit d'être très préoccupés par le projet de loi C-11, par tout ce qui se passe et par l'incapacité du gouvernement à apporter des amendements. En fait, un bon nombre des amendements proposés sont dictés par le bon sens et auraient pu être apportés afin d'atténuer certaines préoccupations des Canadiens face au projet de loi C-11.

Nous avons eu un exemple révélateur hier, lorsque le député de Lethbridge a répondu à une question que j'avais posée relativement à un électeur. Je vais répéter la question et je pense que les députés seront surpris de la réponse. La question que j'ai posée hier est celle-ci: si l'un des électeurs du député achetait un CD, l'apportait à la maison et constatait que celui-ci comporte un verrou numérique, devrait-il pouvoir transférer sa chanson favorite du CD à son baladeur MP3? À titre de consommateur, cette personne devrait-elle avoir le droit de pouvoir faire cela, compte tenu du fait qu'elle a déjà acheté la chanson?

Initiatives ministérielles

Le député de Lethbridge a répondu d'une façon très précise et je lui en sais gré. Il a répondu non, puis il s'est rassisi.

À ce moment-là, j'ai pensé que la majorité des consommateurs et des Canadiens seraient très préoccupés par la réponse donnée. Il faut se demander si le député de Lethbridge a raison. En tant que consommateur, si j'achète un disque et que celui-ci renferme une chanson que j'aime particulièrement, je la transfère sur un baladeur MP3. Je dois dire que j'ai trois baladeurs MP3 et que j'ai acheté de façon légitime un disque et j'ai ensuite transféré la même chanson sur mes trois baladeurs MP3, parce que j'aime cette chanson. J'ai un baladeur à mon bureau, un à la maison, et un autre à mon appartement à Ottawa. Selon ce qu'a laissé entendre le député de Lethbridge, si le projet de loi C-11 est adopté sous sa forme actuelle, il serait illégal de ma part de transférer cette chanson sur les trois baladeurs, même si c'est exclusivement à des fins personnelles.

Je ne crois pas être le seul à agir de la sorte. Il y a des centaines, sinon des milliers d'électeurs — que le député de Lethbridge et nous tous représentons — qui agiraient de la même façon. Dans le passé, j'ai parlé de la musique et du fait qu'à l'époque des disques traditionnels les gens choisissaient les chansons qu'ils aimaient, puis ils les enregistraient sur une cassette qu'ils faisaient ensuite jouer.

Les temps ont changé. Nous avons maintenant le format numérique et il est important de respecter l'artiste et de reconnaître la contribution importante des artistes canadiens à notre économie et à notre patrimoine. Toutefois, nous devons aussi nous préoccuper du genre de lois que nous adoptons et de leurs répercussions sur l'ensemble des Canadiens. Je serais le premier à défendre et à protéger les intérêts des artistes, mais je serais aussi le premier à protéger les consommateurs et leur droit de faire un usage personnel d'un produit qu'ils ont acheté de façon légitime.

• (1130)

J'inviterais donc le gouvernement à se justifier davantage sur ce point, à mieux expliquer quels sont les droits des consommateurs en ce qui a trait aux verrous numériques. Je ne crois pas être le seul à vouloir être en mesure de rassurer mes électeurs.

Faudrait-il amender le projet de loi pour permettre le contournement d'un verrou numérique à des fins personnelles — pour se faire une copie de sauvegarde, par exemple? Celui qui a deux baladeurs MP3 devrait-il avoir le droit de copier sur chacun des deux une chanson qu'il a achetée légalement?

Je pense qu'il s'agit de questions légitimes pour les consommateurs qui méritent d'être débattues. Nous savons que le gouvernement a restreint le débat d'aujourd'hui à ce sujet en imposant une motion d'attribution de temps. Ce n'est pas la première fois qu'il recourt au bâillon. C'est bien malheureux et fort inquiétant.

Le droit d'auteur est un concept que nous appuyons par principe depuis longtemps. Nous continuons d'être favorables au savoir et à la capacité de le protéger, de même que les idées créatives. On trouve dans tout le Canada des industries très florissantes qu'il faut protéger, ce que nous faisons notamment grâce à la législation sur le droit d'auteur.

Initiatives ministérielles

Il faut poursuivre le débat. Ainsi se conclut mon intervention. Je serai enchanté de formuler d'autres observations...

• (1135)

La vice-présidente: Questions et observations; la députée de Saanich—Gulf Islands a la parole.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, les questions soulevées par le député au sujet de gestes parfaitement légaux que posent quotidiennement les Canadiens trouvent écho dans l'ouvrage marquant de David Vaver sur le droit relatif à la propriété intellectuelle. L'auteur y parle du problème des verrous numériques qui limitent en fait le droit légal des gens d'utiliser des biens pour lesquels ils ont déjà payé.

L'auteur souligne que les mesures techniques de protection de la propriété ou la gestion des droits numériques se sont déjà heurtées à la résistance des consommateurs. En effet, les consommateurs qui achètent des disques compacts ont constaté qu'ils ne pouvaient pas en copier les fichiers pour les faire jouer sur leur ordinateur ou dans la voiture. Les gens qui ont acheté un vidéodisque en Angleterre et qui ont déménagé au Canada ont aussi constaté qu'ils ne pouvaient pas le faire jouer dans un lecteur nord-américain. De plus, les utilisateurs ont découvert que certains détenteurs de droits d'auteur ont parfois violé leur vie privée et compromis la sécurité de leur ordinateur afin de surveiller l'utilisation qui était faite des documents protégés par leur droit d'auteur.

Ce sont là des cas très importants de mainmise des sociétés, sans aucun préavis, sur des biens que les consommateurs ont acheté de bonne foi. Le député pourrait-il nous en dire davantage?

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, la chef du Parti vert et moi sommes d'accord sur le fait qu'on semble oublier le consommateur dans le projet de loi C-11.

La préoccupation de la députée est tout à légitime. C'est pourquoi, dans les dernières minutes qui m'étaient allouées, j'ai attiré l'attention du gouvernement sur la question. J'estime que le gouvernement sous-estime largement le nombre de Canadiens qui seraient, à juste titre, inquiets si le projet de loi C-11 était adopté sans que ne soit aussi adopté un amendement portant sur une pratique que la plupart des citoyens, soit plus de 90 p. 100 d'entre eux, estiment légitime, c'est-à-dire utiliser pleinement un disque compact à des fins personnelles.

Compte tenu de son libellé, la mesure législative dont nous sommes saisis pourrait faire en sorte que de simples consommateurs soient considérés comme des criminels. Le gouvernement doit en tenir compte avant que le projet de loi franchisse l'étape de la troisième lecture. Sinon, nous pourrions obliger encore une fois le Sénat à corriger le piètre projet de loi que le gouvernement cherche à faire adopter à la Chambre aujourd'hui.

M. Mark Adler (York-Centre, PCC): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je parlerai aujourd'hui du projet de loi C-11, la Loi sur la modernisation du droit d'auteur.

D'entrée de jeu, permettez-moi de rappeler à mes collègues que nous n'avons jamais été aussi près, en quinze ans, de moderniser la Loi sur le droit d'auteur. Pendant toutes ces années, de nouvelles technologies ont donné naissance à de nouveaux moyens de créer et d'utiliser le matériel protégé par le droit d'auteur ainsi qu'à de nouveaux modèles de distribution et de produits de consommation.

La technologie numérique a changé la manière dont les Canadiens travaillent, vivent et interagissent à l'échelle locale et internationale. L'émergence d'Internet a rendu plus floue la démarcation entre usagers, créateurs, producteurs et distributeurs de matériel protégé

par le droit d'auteur. Tout cela a créé une nouvelle réalité à laquelle la Loi sur le droit d'auteur doit s'adapter et dont elle doit tenir compte.

Il y a tout juste quinze ans, un grand nombre des œuvres protégées par le droit d'auteur étaient surtout disponibles en formats physiques comme les livres imprimés, les cassettes VHS pour les films ou les cartouches pour les jeux vidéo; aujourd'hui, les consommateurs peuvent de plus en plus accéder aux œuvres de création sous forme numérique en se branchant sur Internet. Les consommateurs peuvent acheter un livre électronique, visionner en streaming un film ou télécharger un jeu directement sur leur console de jeu vidéo.

Compte tenu de cette nouvelle réalité, il est important d'adopter la Loi sur la modernisation du droit d'auteur. Cette mesure législative comprend des dispositions qui sont neutres du point de vue technologique et qui traduisent le monde réel des médias et du paysage technologique en constante évolution.

Une bonne protection du droit d'auteur est essentielle à la créativité, à l'innovation, à la mobilisation des citoyens et à la croissance économique. Il est donc tout à fait logique de moderniser la Loi sur le droit d'auteur.

Nous devons nous assurer que notre loi sur le droit d'auteur est adaptée à la réalité du monde numérique d'aujourd'hui pour que nous puissions continuer à profiter de l'expansion rapide de l'économie du savoir. C'est la raison pour laquelle notre gouvernement juge prioritaire la modernisation de la Loi sur le droit d'auteur.

La Loi sur le droit d'auteur est un cadre juridique complexe. Il faut entendre de nombreux points de vue et établir un juste équilibre pour la moderniser. Cette mesure législative touche les consommateurs, les créateurs, les éditeurs, les producteurs, les fournisseurs de services Internet, les éducateurs et les étudiants. Elle porte sur les livres que nous lisons, les sites Web que nous consultons, les films que nous regardons, la musique que nous écoutons, les jeux vidéo auxquels nous jouons et les logiciels que nous utilisons.

Notre gouvernement a écouté toutes ces opinions différentes et les a examinées pour moderniser la Loi sur le droit d'auteur. Nous avons entendu le point de vue des milliers d'entreprises et de parties prenantes canadiennes sur la modernisation du droit d'auteur, notamment les Canadiens que nous avons entendus au cours des consultations nationales que nous avons menées pendant l'été 2009. Plus d'un millier de Canadiens ont assisté à des événements en direct dans ce pays. Nous avons aussi reçu 8 000 mémoires écrits.

Cela comprend également tous les Canadiens qui ont assisté aux séances des deux comités législatifs qui ont étudié la Loi sur la modernisation du droit d'auteur ou qui y ont présenté des exposés. Les deux comités confondus ont entendu le témoignage de plus de 120 organismes et reçu plus de 250 mémoires.

Cela comprend enfin tous les Canadiens qui ont éclairé les nombreuses heures de débat sur le projet de loi au cours de la présente législature et de la précédente.

Nous devons maintenant présenter à tous ces Canadiens des résultats concrets en adoptant le projet de loi.

La Loi sur la modernisation du droit d'auteur nous revient aujourd'hui avec un certain nombre d'amendements techniques que le comité a adoptés pour améliorer certaines dispositions et en préciser l'objet, après avoir longuement étudié la mesure et tenu compte des témoignages entendus ainsi que des mémoires reçus.

J'aimerais parler à la Chambre de deux séries d'amendements techniques apportés par le comité pour préciser et renforcer le projet de loi.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la première série d'amendements apportés par le comité. Ces amendements sont de nature technique et portent sur les dispositions concernant le rôle joué par les fournisseurs de services Internet pour faciliter l'application du droit d'auteur sur Internet.

L'un de ces amendements comprend une modification à la disposition concernant le régime d'avis pour les fournisseurs de services Internet. Il modifie l'obligation pour les fournisseurs de communiquer les avis reçus des détenteurs de droits. Ces amendements permettront aux fournisseurs de services Internet de continuer à soutenir les efforts visant à empêcher la violation du droit d'auteur en ligne sans craindre d'être tenus responsables de faits indépendants de leur volonté.

Le deuxième amendement dont j'aimerais parler procure aux organismes sans but lucratif plus de certitude dans l'exécution de leur mission de soutenir la diffusion d'oeuvres adaptées pour les gens qui ont une déficience visuelle. Le projet de loi C-11 autoriserait de tels organismes agissant pour le compte de personnes incapables de lire les imprimés à produire des oeuvres adaptées et à les envoyer à l'extérieur du pays, pourvu que l'auteur soit un Canadien ou un ressortissant du pays où l'ouvrage est envoyé. L'amendement mettra les organismes sans but lucratif qui commettent une erreur de bonne foi à l'abri de poursuites indues pour dommages pécuniaires.

• (1140)

Ces amendements techniques visent à améliorer certaines dispositions de la Loi sur la modernisation du droit d'auteur. Grâce à eux, il serait plus facile d'atteindre le but visé par le projet de loi C-11.

Tous les amendements adoptés par le comité respectent l'approche équilibrée adoptée par le gouvernement à l'égard de la modernisation du droit d'auteur. Le moment est venu de concrétiser cette approche pour les Canadiens en adoptant la Loi sur la modernisation du droit d'auteur.

Il a fallu plus de 15 ans au Canada pour moderniser sa législation sur le droit d'auteur. Nous avons entendu le point de vue de milliers de Canadiens et nous avons amplement débattu le projet de loi. Nous devons maintenant présenter des résultats concrets aux Canadiens. En adoptant sans tarder la Loi sur la modernisation du droit d'auteur, le gouvernement remplit son engagement de protéger les emplois canadiens, de stimuler l'économie et d'attirer de nouveaux investissements au Canada.

J'invite tous les députés à répondre aux attentes des Canadiens en adoptant sans tarder le projet de loi sur la modernisation du droit d'auteur.

• (1145)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son intervention et de son argumentation en faveur du projet de loi.

Je pense qu'il faut comprendre que la Loi sur la modernisation du droit d'auteur constitue en majeure partie une amélioration. Malheureusement, l'équilibre entre les droits des consommateurs et ceux des fabricants de dispositifs et des titulaires de droits d'auteur laisse à désirer.

J'aimerais citer de nouveau, pour le bénéfice du député d'en face, un passage que j'ai lu plus tôt au député de Winnipeg-Nord. Au sujet de la loi sur le droit d'auteur, permettez-moi de mentionner que j'ai la permission de lire des extraits de la deuxième édition de l'ouvrage de David Vaver intitulé *Intellectual Property Law: Copyright, Patents, Trade-Marks*, publié en 2001. Permettez-moi de continuer en

Initiatives ministérielles

donnant un exemple bien réel de la façon dont les consommateurs risqueraient d'enfreindre la loi si cette mesure législative était en vigueur. Voici un exemple bien réel que je tire de ce document:

Les acheteurs de consoles de jeux vidéo se sont trouvés limités aux jeux offerts par les fabricants de consoles. Les mesures techniques de protection

— c'est-à-dire les verrous numériques —,

ont exclu l'utilisation de jeux venant d'un tiers, les améliorations et les importations. Les utilisateurs se sont trouvés dans l'incapacité d'exercer leurs droits d'utilisation équitable et d'autres droits acquis en vertu de la Loi sur le droit d'auteur. Souvent, le consommateur n'était pas avisé d'avance que les droits dont il croyait jouir étaient niés. Le terrain était propice à inciter les pirates informatiques à surmonter ces obstacles. Un jeu du chat et de la souris s'en est suivi tandis que les détenteurs d'un droit d'auteur tentaient de conserver une longueur d'avance sur les contrevenants. Le public a largement pris parti pour ces derniers qui permettaient aux acheteurs de jouir des droits habituels liés à la propriété de biens achetés et payés.

Je m'adresse aux députés conservateurs de la Chambre. Nous n'étions pas tous ni à la Chambre ni au comité. Je comprends que le comité a rejeté de nombreux amendements comme celui-ci, mais, s'il vous plaît, rectifions la situation maintenant.

M. Mark Adler: Madame la Présidente, je présume que c'est une question.

Cependant, je suis récemment allé à Washington où j'ai rencontré bon nombre de membres du Congrès. Nous avons parlé de cette mesure législative, en l'occurrence la Loi sur la modernisation du droit d'auteur. Les membres du Congrès étaient ravis d'apprendre que nous adaptions maintenant notre régime de protection du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle à la réalité du XXI^e siècle. Ils étaient assez préoccupés par notre ancien régime.

L'amélioration du régime de protection de la propriété intellectuelle favorisera la création d'un plus grand nombre d'emplois au Canada, encouragera les investissements et la prospérité à long terme des entreprises qui aimeraient investir dans notre pays et offrir du travail aux Canadiens. Il est donc impératif que nous adoptions ce projet de loi aussi rapidement que possible.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NPD): Madame la Présidente, je trouve complètement irresponsable qu'on limite aujourd'hui le débat pour une 21^e fois depuis un peu plus d'un an, surtout que le présent débat n'arrive pas à établir un équilibre entre le droit des auteurs, le droit de l'industrie et le droit des consommateurs.

Un avocat en matière de droit d'auteur, Howard Knopf, dit que ce projet de loi n'encourage pas l'innovation et, qu'en fait, il la prévient. Il se demande comment le fait de rendre illégal le contournement d'un code régional dans le seul but d'écouter un DVD de Bollywood légalement importé et qui n'est pas accessible au Canada va encourager l'innovation.

Il n'y a donc pas de consensus, pas de respect du droit des auteurs ni du droit des consommateurs et, en plus, ça n'encourage pas l'innovation. Comment peut-on, à ce stade, aller de l'avant avec ce projet de loi et limiter en plus le débat, alors qu'il contient encore plusieurs éléments controversés?

[Traduction]

M. Mark Adler: Madame la Présidente, je ne suis pas vraiment surpris d'entendre que, pour le NPD, aucun droit de propriété ne devrait être associé à la création.

Initiatives ministérielles

Le créateur a l'obligation juridique et morale de recevoir une rétribution pour ses créations. Nous ne sommes pas dans le far west, où tout ce qui est du domaine public appartient à tout le monde. Ce n'est tout simplement pas le cas et les créateurs d'éléments relevant de la propriété intellectuelle méritent d'être pleinement protégés par la loi.

Nous sommes désormais au XXI^e siècle et il existe de nouvelles possibilités et de nouvelles technologies. Il faut les protéger, de même que leurs créateurs.

• (1150)

[Français]

Mme Marie-Claude Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Madame la Présidente, je l'ai dit lors de ma dernière allocution, mais ça vaut la peine de le répéter: on assiste en ce moment à l'instauration d'une tradition du bâillon. On en est au 21^e bâillon depuis un an. Je ne sais pas quoi dire pour en ajouter, mais bref, je trouvais important de le souligner.

Tout d'abord, ce projet de loi est absolument identique au projet de loi C-32 de la dernière législature, qui avait été hautement critiqué par les artistes. En fait, les conservateurs le ressortent alors qu'ils sont majoritaires. C'est un autre très bon exemple en ce qui concerne le bâillon. Ce projet de loi crée de nouveaux droits anti-contournement puissants pour les propriétaires de contenu, qu'on doit évidemment distinguer des créateurs et des développeurs de contenu. Ça empêche ainsi l'accès à des oeuvres visées par un droit d'auteur. Ces nouvelles dispositions sont renforcées par des amendes de plus d'un million de dollars et des peines de cinq ans de détention.

Une voix: Incroyable!

Mme Marie-Claude Morin: Oui, ma collègue a tout à fait raison.

Cela va faire en sorte que les verrous numériques, par exemple, auront pratiquement préséance sur tous les autres droits, y compris les droits d'utilisation équitable des étudiants et des journalistes. On bâillonne donc encore des gens. C'est vraiment une tradition qui s'instaure dans notre Parlement. Cela présente de nombreux problèmes. Évidemment, il existe un danger réel que des consommateurs ne soient pas autorisés à utiliser un contenu qu'ils ont déjà payé. Ce gouvernement prétend défendre les droits des consommateurs, or je trouve ça un peu paradoxal et contradictoire.

Les verrous numériques ont préséance sur tous les autres droits garantis par la Charte. Par exemple, il est question du changement de format dans le cas où une personne est atteinte d'une déficience perceptuelle. Ça veut dire qu'une personne qui a un handicap visuel ou auditif pourrait se voir dans l'interdiction carrément d'utiliser ces droits. C'est de la discrimination. Je crois n'apprendre rien à personne ici.

On exigerait aussi, dans les cas où existe une serrure numérique, que les copies faites aux fins d'études s'autodétruisent dans les cinq jours et que les notes de cours soient détruites au plus tard 30 jours après la fin d'un cours, dans le cas des étudiants. Évidemment, ça cause de graves problèmes aux étudiants qui suivent des cours à distance. À mon avis, ce n'est pas non plus une autorisation appropriée relative aux règles du droit d'auteur. Car un étudiant qui paie des droits d'auteur dans le cadre de ses études en a besoin souvent après ses études, puisque ça peut toujours lui être utile. C'est quelque chose qui est absolument inacceptable.

Ça crée aussi de nouvelles exceptions limitées à la disposition sur l'utilisation équitable de la Loi sur le droit d'auteur, y compris les exceptions qui visent les enseignants et les exceptions pour parodie et satire, où on bâillonne encore une fois aussi la liberté d'expression.

Ces exceptions ne reconnaissent pas adéquatement les droits des créateurs. En effet, elles facilitent l'accès des consommateurs au contenu protégé par le droit d'auteur sans prévoir de nouvelles méthodes afin de rémunérer les créateurs pour leur travail.

Je trouve aussi intéressant de souligner qu'avec ce projet de loi, les conservateurs ont intentionnellement évité de se pencher sur la question d'une possible extension de l'exception en ce qui concerne la copie privée. C'est prouvé, cette extension avait été très efficace dans le passé, en ce qui concerne les cassettes, les CD et les DVD. Par contre, on ne veut pas le faire avec les nouveaux appareils. Le gouvernement a plutôt cherché à donner une tournure populiste à tout ça en faisant peur aux consommateurs. Je trouve ça plutôt inacceptable.

Évidemment, le NPD est pour une modernisation des règles sur le droit d'auteur. C'est quelque chose qui doit être fait, mais ce projet de loi comporte beaucoup trop de problèmes majeurs. Dans certains cas, il crée même des problèmes où il n'y en avait pas auparavant. À mon avis, ce n'est pas une approche équilibrée entre les droits des créateurs, qui doivent évidemment être rémunérés pour leur travail — c'est leur travail de créer —, et les droits des consommateurs à un accès raisonnable au contenu.

• (1155)

Il est donc de notre devoir de voter contre ce projet de loi, qui contient beaucoup trop de dispositions ayant des conséquences très importantes sur la façon dont les Canadiennes et les Canadiens obtiennent et partagent le contenu protégé.

Cela inclut des dispositions qui créent de nouveaux droits anticontournement très larges pour les propriétaires de contenus, qui n'ont absolument rien à voir avec les créateurs et les développeurs de contenus, et empêchent l'accès à des oeuvres visées par un droit d'auteur.

Ces nouveaux droits sont renforcés par des amendes de 1 million de dollars. Je trouve important de le souligner, parce que je ne comprends pas comment un simple consommateur pourrait se retrouver avec une amende pareille. Ce serait absolument inadéquat et inacceptable.

Cette mesure est directement calquée sur la loi américaine controversée intitulée « Digital Millennium Copyright Act ». Les verrous numériques auraient alors préséance sur tout. Je ne vois vraiment pas en quoi cela peut être utile aux consommateurs, que les conservateurs disent vouloir si bien défendre.

Cette approche comporte deux problèmes fondamentaux. Il y a d'abord un réel danger qu'elle empêche les consommateurs d'utiliser du contenu pour lequel ils ont déjà payé. C'est encore paradoxal puisque les conservateurs disent travailler pour les consommateurs. Elle crée aussi un préjudice très grave pour les droits des artistes et des créateurs.

Le travail d'artiste et de créateur est très important dans notre société. En effet, il est très important pour une société d'avoir une culture et des arts vivants pour justement refléter cette culture sur la scène internationale. Ces créateurs n'auront peut-être plus les moyens de continuer à créer et seront obligés de faire un autre travail. Je ne crois pas que cela serve notre pays, au final.

On sait que le gouvernement nous accuse de voter contre plusieurs projets de loi qu'il propose, mais nous ne pouvons pas ne pas voter contre un projet de loi de ce genre, qui cause un préjudice autant aux consommateurs qu'aux artistes.

Initiatives ministérielles

À toutes les étapes, le NPD s'est battu pour l'adoption d'une approche équilibrée, je dis bien « équilibrée », du droit d'auteur. Nous avons participé au comité, même sans l'appui de certains députés de l'opposition, pour étudier ce projet de loi. Nous avons entendu les préoccupations de plusieurs groupes en ce qui a trait à la portée de ce projet de loi. Nous avons proposé, à l'étape du comité, 17 modifications qui auraient pu permettre d'avoir un projet de loi plus équilibré et plus juste envers les artistes et les consommateurs. Toutefois, on ne nous a pas écoutés, et on n'a pas écouté non plus les nombreux regroupements d'artistes et d'écrivains qui se sont présentés devant le comité.

Voilà pourquoi il nous est impossible d'appuyer ce projet de loi, qui pénalise les familles canadiennes et les artistes de notre pays.

Je serai heureuse de répondre aux questions de mes collègues.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je remercie la députée de son excellent discours.

Je pense que tout le monde s'accorde pour dire qu'il est nécessaire de moderniser la loi qui protège les droits d'auteur. Toutefois, il est aussi nécessaire de protéger les droits des consommateurs. C'est à cause de mesures techniques de protection trop strictes qu'il y a autant d'amendements. J'espère d'ailleurs que le NPD va appuyer ces amendements lors du vote de ce soir.

J'aimerais savoir ce que pense mon amie la députée de l'élimination des mesures techniques de protection trop strictes pour permettre aux consommateurs d'utiliser le contenu protégé par droit d'auteur qu'ils ont acheté légalement, pour une utilisation légale.

• (1200)

Mme Marie-Claude Morin: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de sa question. En fait, ce qui est très important de retenir par rapport à ce projet de loi, c'est que le NPD propose une approche équilibrée qui ne porte pas préjudice aux consommateurs et qui permet également aux artistes et aux créateurs d'être payés convenablement pour le travail qu'ils font pour notre société.

Beaucoup d'organisations partagent notre position. Par exemple, Michael Geist, un commentateur technologique, appuie notre position, tout comme la Guilde des écrivains du Canada, la Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada, la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, Me Howard Knopf, avocat en matière de droit d'auteur, la Société du droit de reproduction des auteurs compositeurs et éditeurs du Canada, et j'en passe. Tous ces gens partagent la position du NPD et ont fait part de leur position au gouvernement, mais ce dernier ne les a pas écoutés.

Mme Sadia Grogueh (Saint-Lambert, NPD): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son allocution. Elle a parlé du déséquilibre qu'entraîne justement ce projet de loi entre les consommateurs et les auteurs.

Que pense-t-elle du fait que ce projet de loi ne met pas suffisamment en avant, voire pas du tout, l'aspect innovation?

Mme Marie-Claude Morin: Madame la Présidente, comme je l'ai dit au début de mon allocution, ce projet de loi est effectivement une copie presque conforme du projet de loi C-32, qui avait été rejeté par beaucoup de regroupements d'artistes et par l'opposition.

Maintenant que les conservateurs sont majoritaires, ils arrivent avec leurs gros sabots et nous imposent, une fois de plus, ce projet de loi qui n'est pas acceptable. Comme le dit ma collègue, il y a un manque d'innovation. De plus, il n'y a aucune ouverture de la part du gouvernement, qui n'écoute pas les artistes, les écrivains, les musiciens et tous ces gens qui ont comme travail de refléter la

culture canadienne et notre identité. Ce manque de vision du gouvernement par rapport à la modernisation du droit d'auteur est vraiment un problème.

[Traduction]

M. Andrew Saxton (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-11, Loi modernisant la Loi sur le droit d'auteur. Comme bon nombre des députés le savent, c'est la première fois en 15 ans que nous sommes aussi près de moderniser la Loi sur le droit d'auteur. Nous sommes sur le point de doter d'une loi qui tient compte des réalités, non seulement d'aujourd'hui, mais aussi de demain, une loi qui donnera aux créateurs, aux innovateurs et aux citoyens ordinaires la confiance nécessaire pour profiter des possibilités qu'offre le monde numérique.

Dans sa forme actuelle, la Loi sur le droit d'auteur ne tient pas compte d'un grand nombre des réalités qu'a engendrées l'avènement du monde numérique. Le gouvernement entend corriger cette situation.

La dernière fois que la Loi sur le droit d'auteur a subi une mise à jour en profondeur, les cassettes VHS, les lecteurs de CD portatifs et les téléavertisseurs représentaient les technologies de l'heure. Pour beaucoup de gens, le téléphone à clapet était le gadget à la mode. La messagerie texte et l'Internet mobile en étaient à leurs balbutiements. En fait, les modems commutés étaient encore très courants. Et il n'y a que 15 ans de cela.

Ce serait un grave euphémisme que de dire que la technologie a beaucoup évolué depuis. Ce qui était alors considéré comme avant-gardiste est maintenant jugé quasi obsolète. En réalité, on dirait qu'il ne passe pas une journée sans qu'on nous propose quelque chose de nouveau et de plus avancé.

Il n'y a pas si longtemps, je lisais un article sur les caractéristiques des prochaines versions de téléphones intelligents. Il est difficile de prédire à quoi ressemblera le monde de la haute technologie dans dix ans. La technologie numérique a changé la façon dont les Canadiens accèdent à du contenu protégé par droit d'auteur, l'utilisent et le partagent. De nos jours, les Canadiens s'attendent à pouvoir jouir en toute légitimité du contenu qu'ils ont acheté où ils le veulent et quand ils le veulent. Les lois sur le droit d'auteur doivent correspondre à cette réalité.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que la Loi sur le droit d'auteur du Canada soit souple et qu'elle s'adapte aux changements. Nous sommes également déterminés à offrir des mesures de protection appropriées aux créateurs comme aux utilisateurs. Le projet de loi C-11 prévoit des règles claires et suffisamment souples pour permettre à la Loi sur le droit d'auteur d'évoluer au fil des percées technologiques. C'est un projet de loi équilibré, car il prévoit à la fois de nouveaux droits pour les créateurs et de nouvelles exceptions pour les utilisateurs.

J'aimerais parler de certaines des exceptions prévues dans le projet de loi C-11. Il permettrait aux Canadiens de programmer l'enregistrement d'émissions pour pouvoir les regarder au moment qui leur conviendra, ce qu'on appelle également diffusion en différé. Il permettra aussi aux particuliers de copier de la musique, des films et d'autres formes de contenu sur tout autre type d'appareils qu'ils possèdent, comme un lecteur MP3 ou une tablette électronique, ce qu'on appelle souvent changement de support. Les Canadiens auraient aussi le droit d'enregistrer des copies de sauvegarde des oeuvres protégées par droit d'auteur qu'ils ont achetées.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement croit qu'il est important que tous les Canadiens, y compris ceux qui sont handicapés, aient facilement accès à des oeuvres protégées par droit d'auteur. C'est pourquoi le projet de loi C-11 permettrait aux Canadiens atteints d'une déficience de la perception d'adapter des oeuvres protégées légalement acquises sous une forme qu'ils peuvent facilement utiliser. Le projet de loi clarifierait également les règles d'importation au Canada d'oeuvres adaptées et permettrait explicitement l'exportation de certaines de ces oeuvres, dont celles en braille ou en version audio.

Comme je l'ai indiqué, la technologie numérique a complètement transformé la façon dont de nombreux Canadiens travaillent, jouent et apprennent. Par exemple, dans le monde numérique, les consommateurs ne forment plus un auditoire passif. De vastes segments de la population interagissent avec le contenu grâce à des méthodes nouvelles et innovatrices. Les projet de loi C-11 tient compte de cette nouvelle réalité, car il contient de nouvelles exceptions pertinentes.

Le projet de loi C-11 comprend une disposition sur le contenu généré par l'utilisateur destiné à permettre aux Canadiens d'intégrer des oeuvres protégées par droit d'auteur à la création de nouvelles oeuvres non commerciales. On pourrait par exemple afficher sur YouTube la vidéo maison de nouveaux mariés dansant au son de leur chanson préférée.

Cette exception reconnaît que ces nouvelles façons d'utiliser le contenu créatif contribuent au secteur culturel du Canada. Par exemple, quand une vidéo comportant du contenu généré par l'utilisateur connaît un succès contagieux sur Internet, il peut y avoir un regain d'intérêt pour l'original. Cette formule innovatrice de création peut également contribuer à la découverte de nouveaux talents partout au pays et à faire connaître ceux-ci à l'étranger. Naturellement, l'ère numérique n'offre pas uniquement des possibilités de création; elle offre aussi de nombreuses possibilités uniques d'apprentissage et d'enseignement.

• (1205)

Le projet de loi C-11 prend en compte les immenses possibilités qu'offrent les technologies nouvelles et émergentes en matière d'éducation. Les technologies numériques peuvent améliorer l'enseignement en classe et faciliter l'adoption de nouveaux modèles d'enseignement à l'extérieur de la classe, ce qui peut favoriser l'accès aux études dans les petites et les grandes collectivités de notre beau pays.

Le projet de loi C-11 prévoit des exceptions qui permettraient aux enseignants et aux élèves de tirer un meilleur parti des technologies numériques et des documents protégés par le droit d'auteur. Par exemple, le projet de loi C-11 modifierait les exceptions de nature pédagogique pour éliminer la spécificité technologique. Il ne serait plus question de technologies précises, comme les tableaux de papiers ou les rétroprojecteurs.

Le projet de loi C-11 propose aussi de nouvelles mesures qui enrichiront l'expérience éducative. Par exemple, les enseignants pourraient envoyer du matériel didactique en format numérique à leur classe. Les élèves pourraient utiliser le contenu qu'ils trouvent sur Internet.

Je pourrais parler des autres exceptions de nature pédagogique du projet de loi C-11, mais celles-ci tiennent toutes compte du potentiel qu'offre l'univers numérique au point de vue de l'apprentissage et de l'enseignement au Canada.

J'ai expliqué comment le projet de loi C-11 reconnaît les possibilités offertes par l'univers numérique au point de vue de l'apprentissage et de la création au Canada. Il faut aussi souligner que

ce projet de loi reconnaît aussi les possibilités que cet univers offre aux entreprises innovatrices.

Le projet de loi C-11 comprend un certain nombre de dispositions qui permettraient aux titulaires du droit d'auteur de contrôler davantage l'utilisation de leurs oeuvres sur Internet. Cela contribuerait à promouvoir des modèles de gestion novateurs et légitimes tout en prévenant l'utilisation illégitime à grande échelle.

Par exemple, le projet de loi C-11 comprend de nouvelles mesure de protection pour les titulaires du droit d'auteur qui décident d'utiliser des verrous numériques pour protéger leurs oeuvres. Pour certains titulaires du droit d'auteur, l'utilisation de verrous numériques peut permettre la monétisation du contenu créatif et la protection des investissements faits à l'étape de la création, qui peuvent être considérables. En prévoyant des mesures de protection contre le contournement de ces verrous, le gouvernement aide les créateurs à mettre de l'avant de nouveaux modèles de gestion numérique et à être compétitifs sur la scène internationale.

Le projet de loi C-11 comprend également plusieurs dispositions qui permettraient aux créateurs et aux innovateurs de soutenir la concurrence en toute confiance à l'ère du numérique. Par exemple, il y a des mesures de protection juridique concernant l'information sur le régime des droits ainsi qu'une nouvelle catégorie de responsabilités civiles visant ceux qui contribuent au piratage informatique.

Toutes ces mesures permettraient d'attirer de nouveaux investissements qui favoriseraient la croissance économique et contribueraient à protéger et à créer d'emplois au Canada. Bref, elles aideraient le Canada à se positionner en tant que chef de file de l'économie numérique d'aujourd'hui et de demain.

Il est évident que nous devons moderniser la législation canadienne régissant le droit d'auteur pour composer avec les problèmes et les possibilités que présente l'ère du numérique. C'est exactement ce que ferait le projet de loi dont nous sommes saisis. Le projet de loi C-11 propose une approche équitable pour moderniser le régime du droit d'auteur. Il tient compte des besoins et des intérêts de tous les Canadiens. En outre, le projet de loi rendrait notre loi sur le droit d'auteur conforme aux normes internationales. Cette mesure correspond tout à fait à la volonté du gouvernement de promouvoir l'innovation, la productivité et la création d'emplois.

Évidemment, nous ne pouvons bénéficier d'aucun de ces avantages tant que nous n'aurons pas adopté le projet de loi. J'exhorte donc tous les députés à m'aider à fournir ces avantages aux Canadiens en adoptant le projet de loi C-11.

• (1210)

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt le discours du député d'en face. Je me demande s'il reconnaît qu'il s'agit d'un domaine très compliqué et d'un projet de loi très compliqué.

La mesure législative proposée n'a pas reçu l'appui unanime des participants de l'industrie. Les changements proposés auraient d'importantes répercussions et il serait difficile de les modifier. Ils imposeraient de très lourdes restrictions aux utilisateurs, aux artistes et à d'autres personnes et, en réalité, ils pourraient priver les créateurs de plusieurs millions de dollars.

Le député ne convient-il pas que l'importance de la mesure proposée est telle que nous devons profiter de chaque occasion pour en examiner tous les aspects et écouter les Canadiens, plus particulièrement ceux qui font partie de l'industrie, afin de nous assurer que nous faisons les choses correctement dès le départ?

Initiatives ministérielles

M. Andrew Saxton: Madame la Présidente, oui, le gouvernement reconnaît qu'il s'agit d'un enjeu à la fois très complexe et très compliqué. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous poursuivons notre étude de la Loi sur la modernisation du droit d'auteur, qui a en fait été entreprise au cours de la législature précédente.

Avant la dissolution du Parlement, le comité législatif qui a étudié le projet de loi a entendu plus de 70 témoins et reçu au-delà de 150 mémoires. Deux messages clairs sont ressortis des témoignages. Le premier, c'est que le projet de loi établit un équilibre entre les intérêts des divers intervenants, et le deuxième, c'est que le Canada doit adopter incassablement le projet de loi visant à modifier la Loi sur le droit d'auteur.

En présentant de nouveau le projet de loi sans y apporter d'amendements, le gouvernement réitère son appui à l'égard d'une approche équilibrée en ce qui concerne la réforme du droit d'auteur et donne aux parlementaires l'occasion de prendre le relais du dernier comité.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais poursuivre sur la lancée du député de Dartmouth—Cole Harbour. Durant son allocution, le secrétaire parlementaire n'a pas cessé de parler de toutes les nouvelles choses que le projet de loi allait créer. Il soutient que ce dernier crée de nouvelles règles à propos de ceci et de cela. Je n'ai pas compté le nombre exact de fois, mais je sais qu'il a répété ces mots à maintes reprises.

Mon collègue de Dartmouth-Cole Harbour a raison de dire que ce projet de loi comprend beaucoup de choses. En effet, il crée de nouveaux pouvoirs, de nouvelles règles et de nouveaux règlements. En somme, il propose essentiellement une nouvelle façon de faire les choses.

Par conséquent, je ne vois pas comment le secrétaire parlementaire peut espérer défendre avec une quelconque crédibilité la motion d'attribution de temps et le fait que nous n'effectuerons pas un examen exhaustif et approprié du projet de loi. Son allocution vient contredire la position adoptée par son gouvernement et j'aimerais entendre ce qu'il a à dire là-dessus.

• (1215)

M. Andrew Saxton: Madame la Présidente, comme je viens de le dire, nous sommes conscients qu'il s'agit d'un projet de loi complexe. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous en reprenons l'examen là où il avait été interrompu à la fin de la dernière législature. Comme je l'ai dit, le comité a entendu plus de 70 témoins et reçu 150 mémoires. Ce projet de loi a déjà fait l'objet de travaux importants pendant la dernière législature, et nous les poursuivons au cours de la législature actuelle.

J'aimerais parler d'un autre élément qui sera mis en oeuvre grâce au projet de loi, c'est-à-dire les droits et les protections prévus par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Les traités Internet de cette organisation procurent aux créateurs et aux consommateurs canadiens les outils dont ils ont besoin pour demeurer concurrentiels à l'échelle internationale.

Grâce à cette mesure législative, le gouvernement modernise la Loi sur le droit d'auteur pour tenir compte de l'évolution de la technologie et des normes internationales. Il défend aussi les intérêts des Canadiens, autant ceux des créateurs de contenu que ceux des consommateurs qui profitent de ces créations. Il instaure un cadre souple et tourné vers l'avenir, qui servira à protéger et à créer des emplois, à stimuler l'économie canadienne et à attirer de nouveaux investissements au Canada. De plus, il établit des règles technologiquement neutres, qui auront la souplesse requise pour s'adapter aux

technologies changeantes et à l'économie numérique, tout en offrant aux créateurs et aux utilisateurs une protection appropriée.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler brièvement de ce projet de loi important. Je me concentrerai sur deux points qui me semblent particulièrement préoccupants. Je sais que mon intervention doit porter strictement sur ce projet de loi, et je respecterai cette consigne.

Je trouve très inquiétant de voir que le gouvernement tente de faire adopter cette mesure à une vitesse qui contrevient aux règles de la Chambre et qui, franchement, ne tient vraiment pas compte des préoccupations qu'ont exprimées les députés de tous les côtés de la Chambre après avoir consulté les citoyens.

Ce qui s'est produit aujourd'hui dans le dossier du projet de loi C-11, c'est que le leader du gouvernement à la Chambre a présenté une motion d'attribution de temps, qui limitera le débat une fois de plus. Je crois qu'en un peu plus d'un an, c'est la 23^e fois que le gouvernement impose une motion de clôture ou d'attribution de temps.

Dans le cadre de l'étude des projets de loi, le gouvernement n'a presque jamais été capable de reconnaître que, tout comme les conservateurs, les députés de l'opposition ont eux aussi été élus par les Canadiens. Le gouvernement ne reconnaît pas non plus le rôle du Parlement ni le fait que tous les députés — et non seulement les conservateurs — ont le droit de représenter leurs électeurs, de faire valoir leurs réserves et d'utiliser leur propre intelligence, jugement et expérience afin d'examiner chaque projet de loi selon les règles de procédure générale de la Chambre.

Malheureusement, toutefois, le gouvernement ne croit pas à la démocratie parlementaire, comme nous le constatons de nouveau à l'égard du projet de loi C-11. Il semble plutôt croire qu'il s'agit d'un type de dictature dirigée par le cabinet du premier ministre. C'est le cabinet du premier ministre qui décide si l'on a suffisamment débattu d'une question donnée, et non les règles qui régissent la procédure à la Chambre.

Le député conservateur qui a pris la parole avant moi a fait état du nombre de témoins qui ont été entendus et du nombre de personnes qui sont intervenues. Lorsque le leader du gouvernement à la Chambre a présenté ce matin la motion limitant le débat sur le projet de loi C-11, il a mentionné le nombre d'heures de débat qui avaient été consacrées à ce projet de loi. Il a affirmé qu'un projet de loi semblable avait été présenté lors d'une des législatures précédentes, que, par conséquent, ce n'est pas la première fois que nous nous penchons sur ce projet de loi, et qu'il est donc grand temps de l'adopter et de passer à autre chose.

Le député ne tient pas compte du fait que c'est la 23^e fois que, grâce à sa majorité, le gouvernement restreint mon droit et celui de mes collègues qui ont une opinion contraire de débattre pleinement du projet de loi à chaque étape de son étude. Le gouvernement dit que c'est lui qui déciderait de la valeur des projets de loi.

J'ai entendu de nombreux députés d'en face affirmer au comité et à la Chambre qu'ils pensaient que c'est ainsi qu'il faut procéder et que, bien que l'opposition ait une opinion différente et écoute les experts qui ne sont pas d'accord avec eux, cela importe peu parce qu'ils sont majoritaires et qu'ils auront le dernier mot.

Initiatives ministérielles

• (1220)

Les conservateurs ne veulent pas du tout que nous exprimions à la Chambre des opinions divergentes des leurs. Nous avons vu comment le gouvernement réagit à l'opposition.

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a eu l'audace d'avancer des opinions fondées sur des données probantes, des faits et des données scientifiques qui ne correspondent pas à la vision du monde du cabinet du premier ministre. C'est pourquoi le gouvernement élimine cet organisme qui a fait un si bon travail, qui a recueilli toutes ces données probantes et scientifiques et qui a investi de son temps et de son énergie pour discuter avec les Canadiens de questions importantes sur l'environnement et l'économie.

Hier, la députée d'Halifax a affirmé que le gouvernement, le ministre de l'Environnement et le cabinet du premier ministre pensaient pouvoir se passer des groupes d'experts et des conseils des experts et des scientifiques parce qu'ils ont Internet et Google. Ils peuvent obtenir des réponses à leurs questions sur Wikipedia et, s'ils ne sont pas d'accord avec ce qu'ils y trouvent, ils peuvent juste le changer. Les données n'ont pas besoin d'être probantes ou scientifiques, le gouvernement peut simplement les changer.

C'est odieux, et je crains que cette attitude contribue à créer de mauvaises politiques.

J'ai une certaine expérience de l'étude des projets de loi et je sais que si nous ne prenons pas le temps qu'il faut, ne tenons pas compte des opinions divergentes et ne passons pas au peigne fin les diverses dispositions du projet de loi, il y aura inévitablement des erreurs. Nous en avons déjà vu des exemples. Le gouvernement a dû retirer des mesures législatives parce qu'elles étaient très mauvaises. Les conservateurs ont adopté des projets de loi à la Chambre sans même envisager d'y apporter des amendements ou des changements. Ils n'ont pas voulu entendre nos arguments ou les arguments des sénateurs selon lesquels leur projet de loi devait être amendé. Par conséquent, les conservateurs ont dû apporter des changements par après parce qu'ils refusaient de les effectuer ici. Ils n'ont pas voulu faire preuve de respect envers les parlementaires. Ils n'ont pas voulu admettre qu'ils avaient pu se tromper, qu'ils n'avaient peut-être pas pris en considération tous les points de vue. Ils ont alors fait adopter le projet de loi à toute vapeur et ont dû apporter des changements par la suite.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'il s'agissait de la plus flagrante et énorme faiblesse de ce projet de loi. Lorsqu'il est saisi d'une mesure comme le projet de loi C-11, qui est très technique et qui risque d'avoir des conséquences d'une grande ampleur, le gouvernement la fera adopter à toute vitesse sans prendre nos amendements en considération. Nous avons présenté au comité 17 amendements qui visaient à établir un certain équilibre, mais on n'en a pas tenu compte.

Les députés d'en face se plaisent à dire que personne ne s'y oppose et que c'est la seule solution possible. Si j'avais le temps, je lirais des témoignages de quelques experts, et il y en a beaucoup. En répondant aux questions des députés, j'aurai peut-être l'occasion de mentionner quelques-uns de ceux qui ont des réserves à l'égard de ce projet de loi.

Je demande à tous les députés de prendre leur temps, de reconnaître que nous sommes saisis d'un projet de loi important et de lui apporter toute l'attention voulue.

• (1225)

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de ses commentai-

res. C'est une question très technique qui doit faire l'objet d'une discussion approfondie et être examinée par des experts. En fait, j'ai invité les personnes concernées de ma collectivité — c'est-à-dire des artistes, des producteurs, des créateurs, des universitaires, des résidents de la région et des personnes qui s'intéressent à cette question — à participer à une table ronde. J'ai recueilli de très bons commentaires, dont certains abondent dans le sens des amendements que mon collègue a mentionnés et qu'on a présentés au gouvernement, afin d'améliorer le projet de loi, mais qui ont été rejetés.

J'aimerais que mon collègue dise à la Chambre ce que certains des experts pensent de cette mesure législative.

M. Robert Chisholm: Madame la Présidente, nous devrions tous reconnaître le travail qu'accomplit le député. Il a organisé une assemblée publique dans sa collectivité. Loin de prétendre qu'il était au courant de tous les tenants et aboutissants, il a consulté ses électeurs afin de déterminer la meilleure façon de procéder. Ne devrait-il pas avoir la possibilité de prendre longuement la parole à la Chambre, tout en respectant le Règlement, afin d'exposer les avis qu'il a recueillis? Tous les députés de la Chambre ne devraient-ils pas avoir cette même possibilité?

Michael Geist, commentateur renommé en matière de technologie, est l'une des personnes qui a soulevé certains problèmes que pose cette mesure législative. Voici ce qu'il a dit:

Le principe fondateur du nouveau projet de loi est que chaque fois qu'un verrou numérique est utilisé, que ce soit pour des livres, des films, de la musique ou des appareils électroniques, c'est le verrou qui triomphe sur presque tous les autres droits. Cela signifie que les droits d'utilisation équitables qui existent déjà et les nouveaux droits prévus par le projet de loi C-11 ne valent plus dès que le détenteur du droit d'auteur met un verrou numérique sur le contenu ou l'appareil.

Venant d'un expert, c'est un commentaire très inquiétant.

• (1230)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je remercie mon ami le député de Dartmouth—Cole Harbour pour son allocution et pour son travail acharné avec ses collègues au sein du comité. Je ne suis pas membre du comité, mais je sais que les députés de l'opposition officielle qui en font partie n'ont ménagé aucun effort pour tenter d'améliorer ce projet de loi. Comme le député l'a mentionné, ils ont proposé des amendements qui ne sont pas les mêmes que ceux que je propose et dont nous débattons actuellement, mais qui se ressemblent à certains égards. Ils ont certainement l'objectif commun d'atténuer les dispositions draconiennes incluses dans le projet de loi C-11, concernant les verrous numériques.

Nous avons beaucoup entendu les députés du Parti conservateur nous dire que, selon l'industrie de la musique et d'autres groupes du même domaine, ce projet de loi leur permettra d'augmenter leurs bénéfices et de créer plus d'emplois. J'ai examiné les témoignages entendus à l'automne, et j'ai constaté que deux des plus grands groupes de titulaires de droits d'auteur ont affirmé ne pas en être du tout certains, à la lumière de l'expérience des États-Unis, où les règles de l'OMPI sont appliquées concernant les verrous numériques, comparativement à la situation du Canada, où ce n'est pas le cas. Au Canada, nous pouvons vendre légalement de la musique en ligne. Les gens téléchargent légalement de la musique et la paient. L'industrie de la vente de musique en ligne a connu une croissance plus forte au Canada qu'aux États-Unis. Ces groupes rejettent simplement l'idée qu'ils feront plus d'argent ou créeront plus d'emplois dans l'industrie de la musique grâce aux verrous numériques. J'aimerais bien entendre ce que mon collègue le député en pense.

Initiatives ministérielles

M. Robert Chisholm: Madame la Présidente, comme la députée le signale à raison, il ne fait aucun doute que le député de Timmins—Baie James a accompli un travail remarquable dans ce dossier, non seulement au cours de la présente législature, mais également au cours des législatures précédentes. Il accomplit un travail fantastique en représentant le caucus de notre parti ainsi que des millions d'artistes et d'autres personnes que ce projet de loi inquiète beaucoup, au Canada.

Il est clair que les artistes et les créateurs appréhendent de sérieux problèmes, de même que les gens qui veulent faire un usage personnel de ces enregistrements. Le problème est grave...

La vice-présidente: Reprise du débat. Le député de Westlock—St. Paul a la parole.

M. Brian Storseth (Westlock—St. Paul, PCC): Madame la Présidente, je vous remercie de m'offrir l'occasion de commenter le projet de loi C-11.

Je voudrais d'abord exprimer mon appui au projet de loi et j'encourage mes collègues à faire de même.

Le projet de loi est le fruit d'un processus de consultation et d'écoute que nous avons poursuivi jusqu'à ce que nous soyons entièrement satisfaits du résultat. De fait, ce projet de loi a donné lieu à l'un des plus vastes processus de consultation de toute l'histoire du Canada. Maintenant, il n'est plus possible de mal interpréter le message que l'on nous a communiqué. Le Canada doit adopter une loi pour moderniser sa Loi sur le droit d'auteur, et il doit agir rapidement.

Nous l'avons entendu pendant les divers discours prononcés dans le cadre de l'examen du projet de loi C-11 et de son prédécesseur, le projet de loi C-32: le projet de loi établit délibérément un juste milieu entre les droits des créateurs et les intérêts des consommateurs. Il le fait de telle sorte que les artistes et les créateurs puissent se situer là où ils le désirent, mais, surtout, il protège et renforce leur capacité de réussir à titre d'entrepreneurs.

En protégeant mieux leurs droits de propriété intellectuelle, nous savons que si nous donnons à nos artistes et à nos créateurs, qu'ils utilisent le numérique ou un autre média, un cadre juridique et économique qui leur permettra de produire leurs oeuvres, un grand nombre d'entre eux réussiront. Ils seront prospères et ils prendront de l'expansion.

Le Canada est le berceau d'un grand nombre de belles réussites mondiales dans le domaine des arts visuels et des arts de la scène, et on y trouve des artistes et des créateurs qui utilisent les nouveaux médias pour s'exprimer et réaliser leurs oeuvres.

Chaque année, de nouveaux artistes innovateurs font leur apparition et s'appuient sur la réussite de ceux qui les ont précédés. Il importe que les lois qui protègent leurs oeuvres soient modernes et souples, pour qu'indépendamment de l'évolution et des changements qui toucheront les formes d'expression artistique, la loi continue de s'appliquer en toute logique.

Par ailleurs, en l'absence d'une solide protection de la propriété intellectuelle, l'activité artistique que nous célébrons chaque année lors de manifestations comme le gala des prix Juno serait découragée, et le succès serait plus difficile à atteindre.

Regardons par exemple le secteur des jeux vidéo. C'est un secteur très dynamique au Canada. Nous savons tous qu'il y a au Canada des chefs de file mondiaux comme EA Sports, une belle entreprise qui produit divers jeux, dont le jeu de football Madden et le jeu NHL, mais il y a une foule d'autres entreprises qui sont également très prospères au Canada.

Ainsi, après la visite que le ministre du Patrimoine canadien et le ministre de l'Industrie ont effectuée dans les locaux de BitHeads ici même, à Ottawa, le propriétaire de cette société a dit au *Toronto Star* qu'il perdait 90 p. 100 des revenus de son entreprise en raison du piratage. C'est pour cette raison qu'il appuie la nouvelle loi. Il nous faut mettre un terme au piratage.

Je peux également parler de l'effet positif que ce projet de loi aura sur la photographie au Canada. Le projet de loi accorde aux photographes une protection du droit d'auteur qui s'étendra jusqu'à 50 ans après leur décès. L'ensemble des mesures du projet de loi vise en fait à protéger la motivation à créer.

Certaines dispositions de ce projet de loi renforcent la possibilité donnée aux détenteurs de droits d'auteur de contrôler l'utilisation qui est faite de leurs œuvres en ligne, empêchant ainsi le piratage et le non-respect du droit d'auteur tout en encourageant de nouveaux modèles d'entreprise en ligne légitimes.

Par exemple, des dispositions ont créé une nouvelle catégorie de responsabilité civile qui vise directement ceux qui facilitent le piratage en ligne. Parallèlement, le projet de loi garantit certaines mesures techniques de protection, comme les verrous numériques, afin d'empêcher tout accès non autorisé à du matériel frappé du droit d'auteur.

Les artistes et les détenteurs de droits d'auteur profiteront non seulement de ces protections contre le contournement, mais également des règles qui interdisent la fabrication, l'importation et la vente d'appareils qui peuvent rompre les verrous numériques.

L'opposition a critiqué ces verrous numériques. Ce qui importe ici, c'est que ces verrous sont un outil dans la boîte des créateurs qui désirent protéger leur dur labeur. Les détenteurs de droits d'auteur sont libres de commercialiser leurs œuvres avec ou sans verrous numériques. Essentiellement, ils répondront au marché au sein duquel ils sont actifs de la manière qui correspond le mieux à leurs intérêts et à leurs valeurs. C'est là le principe du libre marché.

C'est en raison des mesures que je viens de citer et d'autres encore que je suis content de voir le projet de loi avancer — au-delà des tactiques dilatoires auxquelles nous avons assisté lors de la deuxième lecture — grâce au travail productif du comité l'hiver dernier. À de nombreux égards, ce débat a permis aux parlementaires de bien comprendre la contribution économique des artistes et des créateurs à l'économie canadienne. Ces gens innovent, créent des emplois et renforcent leur collectivité ainsi que l'économie.

Nous sommes également davantage conscients des possibilités dont peuvent profiter les artistes canadiens dans notre nouvelle économie numérique. En raison de cette compréhension et des promesses créées par ces possibilités, nous disons aux artistes de ce pays que nous savons que ce texte de loi contribuera pour beaucoup à leur aptitude à profiter pleinement de leur travail.

● (1235)

Nous appliquerons la loi avec toute la rigueur qui s'impose envers tout organisme de piratage commercial en vue de protéger les efforts des créateurs canadiens. Cet engagement a reçu l'aval répété de toutes les parties prenantes.

Initiatives ministérielles

L'Association canadienne du logiciel de divertissement a dit que le gouvernement honorait l'engagement qu'il avait pris de moderniser cette loi désuète et de favoriser de nouveaux modèles d'entreprise novateurs. Elle estime que ce texte de loi fournira le cadre voulu pour permettre aux créateurs et aux entreprises de distribuer leurs œuvres de la manière qui correspond le mieux à leurs désirs. Cette association est celle qui défend les créateurs de jeux vidéo et autres logiciels de divertissement. Elle dit clairement que cette loi devrait être adoptée maintenant.

Le Réseau anti-contrefaçon canadien est tout aussi clair. Il a dit qu'il était tout à fait favorable aux principes de ce texte de loi et que le piratage est un immense problème au Canada car il a un impact économique sur les détaillants et les consommateurs canadiens. Il a déclaré: « Nous nous réjouissons que le gouvernement soit déterminé à lutter sérieusement contre les atteintes à la propriété intellectuelle. »

Pour sa part, le Canadian Publisher's Council a dit: « [...] nous profiterons tous d'une loi musclée et précise sur le droit d'auteur qui incite à protéger les détenteurs de droits d'auteur » dans cette économie où règne une concurrence féroce.

Il va sans dire que nous disposons du soutien nécessaire pour aller de l'avant et que ce projet de loi est sensé. Compte tenu des types de protection recherchés par ces intervenants, il est clair que les artistes n'ont pas besoin de mesures comme une taxe sur les iPod. L'opposition appuie sans relâche l'imposition d'une telle taxe, et ce, malgré les conséquences négatives qu'elle aurait sur la capacité de nos créateurs de commercialiser leurs produits en utilisant des moyens innovateurs.

L'opposition devrait avoir une attitude plus positive à l'endroit des artistes et des créateurs et leur faire davantage confiance. En gros, elle devrait se rendre compte que ce sont des entrepreneurs qui font preuve d'innovation et appuyer la modernisation du droit d'auteur au Canada, car cela leur permettra de connaître encore plus de succès.

C'est la troisième fois que nous tentons de faire adopter un projet de loi sur le droit d'auteur. Grâce aux efforts déployés par le gouvernement ainsi que par les intervenants à l'étape de l'étude du projet de loi C-11 en comité, nous allons enfin faire en sorte que les dispositions législatives canadiennes sur le droit d'auteur soient conformes aux normes internationales en la matière. Ce projet de loi permettra de renforcer notre capacité de soutenir la concurrence au sein de l'économie numérique mondiale. Elle aura pour effet de protéger des emplois et d'en créer de nouveaux, de promouvoir l'innovation et d'attirer de nouveaux investissements au Canada. Qui plus est, ce projet de loi encouragera de nouvelles idées et protégera les droits des Canadiens, dont les travaux de recherche et de développement et la créativité artistique contribuent à solidifier notre économie tous les jours.

Pour toutes ces raisons, je suis heureux d'appuyer le projet de loi. J'encourage tous les députés qui siègent dans cette merveilleuse enceinte à voter en faveur du projet de loi.

● (1240)

Mme Niki Ashton (Churchill, NDP): Madame la Présidente, je vois que le député d'en face a à cœur de nous doter d'une loi moderne en matière de droit d'auteur, ce à quoi notre parti est favorable.

Le projet de loi dont nous sommes saisis comporte des lacunes béantes et des problèmes flagrants. Nous demandons qu'on le revoie afin d'en dégager le plein potentiel. Qu'y a-t-il de mal à cela? Nous savons qu'il y a des problèmes; de nombreux intervenants l'ont

clairement fait comprendre. Remettons-nous au travail afin d'accomplir de notre mieux notre travail de législateurs.

M. Brian Storseth: Madame la Présidente, il est vrai qu'il s'agit d'une mesure législative importante pour les artistes, les créateurs et les consommateurs de notre pays.

Ce n'est pas la première fois que le projet de loi est présenté dans cette enceinte. Ce n'est pas non plus la deuxième fois, mais bien la troisième. À deux reprises, le gouvernement était minoritaire, ce qui signifie que l'opposition a alors eu toutes les occasions voulues d'apporter les changements qu'elle désirait. L'opposition était même majoritaire au comité.

Lorsque j'étais à Edmonton, le mois passé, des artistes m'ont dit qu'il était temps de passer à l'action et qu'il fallait le faire dès maintenant. Plus nous tardons, plus nous mettons leurs œuvres et leurs créations en péril.

Nous avons étudié la question non pas à une, ni à deux, mais bien à trois reprises. Nous avons fait de l'excellent travail en tenant compte des propositions du comité, qui a reçu plus de 150 mémoires et entendu 70 témoignages. Le temps est venu de passer à l'action au nom des Canadiens et des artistes canadiens.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, la Chambre a déjà été saisie à plusieurs reprises de la mesure législative qui nous occupe. En fait, la première fois qu'on a essayé de modifier les dispositions sur le droit d'auteur remonte à 2005, sous un gouvernement libéral. Les députés des deux côtés de la Chambre et tous les partis savent que le Canada a adhéré à des conventions internationales concernant la propriété intellectuelle et qu'il modifie ses lois pour s'y conformer. Steven Shrybman, qui est avocat-conseil pour le Conseil des Canadiens, a déjà dit que, si le gouvernement s'était penché aussi sérieusement sur la question des changements climatiques qu'il se penche actuellement sur la question de la propriété intellectuelle, toutes les dispositions législatives permettant de réduire les émissions seraient déjà en vigueur.

Le député ne croit-il pas que la mesure législative doit traiter différemment les gens qui contournent accidentellement les verrous numériques chez eux ou qui téléchargent des fichiers en n'ayant aucunement l'intention de les revendre ou d'en tirer profit, autrement dit qui font le genre de choses qu'ils ont déjà l'habitude de faire? Ne croit-il pas qu'il faudrait distinguer les violations du droit d'auteur commises par un particulier des violations du droit d'auteur faites à des fins commerciales? Actuellement, les particuliers sont sujets aux mêmes sanctions allant jusqu'au maximum de 20 000 \$ que les individus qui contournent la Loi sur le droit d'auteur pour utiliser des biens protégés à des fins commerciales.

M. Brian Storseth: Madame la Présidente, je suis content que la députée reconnaisse que le gouvernement prend au sérieux les dispositions sur le droit d'auteur et la nécessité de les moderniser. Contrairement à certains députés d'en face, la députée, qui est une personne très réfléchie, présente des amendements très concrets.

D'après la lecture que j'en ai faite, je crois comprendre que la mesure législative traite différemment les gens qui enregistrent quelque chose chez eux ou qui n'ont pas nécessairement l'intention de contourner un verrou numérique. Le ministre a réussi à trouver le juste équilibre entre les besoins des consommateurs et la nécessité de moderniser les dispositions sur le droit d'auteur pour que les artistes, les photographes et les créateurs soient protégés par des normes modernes conformes à celles d'autres pays.

Initiatives ministérielles

● (1245)

[Français]

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son intervention, qui était très intéressante.

J'aimerais lui poser une question au sujet du droit des communautés, notamment des communautés éloignées et de nos régions. Le projet de loi qui est devant nous ne semble pas accorder aux artistes qui vivent dans les régions éloignées les droits nécessaires pour promouvoir leur métier.

J'aimerais savoir si ce projet de loi leur accordera des bénéfices, des intérêts. Va-t-il promouvoir le développement culturel de nos régions éloignées?

[Traduction]

M. Brian Storseth: Madame la Présidente, je crois que la question dépasse le cadre du projet de loi sur le droit d'auteur et porte sur la nécessité de promouvoir la culture et le patrimoine dans toutes les régions du pays. Je vis dans une région rurale de l'Alberta où sont établies de fortes collectivités ukrainienne et francophone. Il est important de tenir compte des différences culturelles et de favoriser la culture dans le pays. C'est pourquoi je suis fier de soutenir le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, qui travaille tellement à ce dossier et tâche d'établir un juste équilibre entre les besoins des consommateurs et ceux des créateurs des produits, dans le cas qui nous occupe.

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Madame la Présidente, ce projet de loi recevra l'appui de nombreuses personnes de tous les coins du Canada, aussi bien des régions rurales de l'Alberta que des centres urbains de la Colombie-Britannique et des secteurs ruraux de la circonscription que je représente.

Je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-11 et je commencerai par dire que je me réjouis de voir le gouvernement donner bientôt suite à son engagement de moderniser la loi sur le droit d'auteur au Canada. J'espère que tous les députés se joindront à moi pour faire en sorte que le projet de loi soit adopté rapidement.

[Français]

J'aimerais rappeler au député tout le travail que notre gouvernement a entrepris pour que ce projet de loi soit rendu à cette étape aujourd'hui.

[Traduction]

Le projet de loi sur la modernisation du droit d'auteur a été présenté pour la première fois en juin 2010 après de longues consultations tenues dans les diverses régions du pays en 2009. Nous avons alors entendu des milliers de Canadiens. Nous les avons écoutés, et nous avons élaboré un projet de loi établissant un équilibre entre les intérêts de tous les Canadiens, y compris ceux qui créent et ceux qui utilisent un contenu protégé par le droit d'auteur.

Le projet de loi a été longuement débattu à la Chambre au cours de la législature précédente, après quoi il a été étudié par un comité législatif qui a entendu plus de 70 témoins et reçu au-delà de 150 mémoires avant que le Parlement ne soit dissous. Le gouvernement a présenté le projet de loi de nouveau le 29 septembre 2011. En le présentant de nouveau tel quel, il a montré qu'il appuyait une approche équilibrée en ce qui concerne la modernisation du droit d'auteur.

[Français]

Depuis, nous l'avons longuement débattu en cette Chambre. Le projet de loi C-11 a été étudié par un comité parlementaire qui a entrepris l'étude là où le comité précédent l'avait laissée. Nous avons entendu des témoins supplémentaires. Nous avons reçu des soumissions supplémentaires. Une étude article par article fut complétée et certains amendements furent adoptés.

[Traduction]

Nous sommes maintenant saisis de cette mesure législative importante, après cet examen approfondi. Il nous faut maintenant respecter l'engagement que nous avons pris envers les Canadiens en adoptant le projet de loi C-11 et en modernisant la Loi sur le droit d'auteur. La modernisation de la Loi sur le droit d'auteur contribuerait à protéger les emplois existants et à créer de nouveaux emplois au Canada, ce qui est prioritaire pour notre gouvernement. Elle permettrait de favoriser l'innovation et d'attirer de nouveaux investissements au Canada afin de soutenir directement la croissance économique.

Le projet de loi C-11 ferait tout cela notamment en veillant à ce que le travail acharné et les bonnes idées soient valorisés et récompensés dans l'économie numérique d'aujourd'hui, ce qui permettrait d'alimenter la créativité, la productivité et l'innovation canadiennes. Voilà une bonne nouvelle pour tous les Canadiens et pour l'économie du pays.

[Français]

Le droit d'auteur est important pour plusieurs secteurs de notre économie, y compris les industries créatives.

[Traduction]

Je vais parler de l'importance de quelques-unes de ces industries.

Le droit d'auteur est important pour le cinéma et la télévision. En 2010-2011, ces secteurs ont généré 5,49 milliards de dollars en activités économiques et ont employé 128 000 Canadiens. Là où j'habite, sur la rive nord de Vancouver, un nombre incalculable de gens vivent de ces industries.

Le droit d'auteur est aussi important pour le secteur des jeux vidéo, qui, en 2011, employait quelque 16 000 Canadiens, y compris l'entreprise Electronic Arts de Vancouver. On estime que ce même secteur rapporte 1,7 milliard de dollars à notre économie.

● (1250)

[Français]

Ces industries sont essentielles à notre économie. Je voudrais noter également qu'elles contribuent à la qualité de vie des communautés partout dans notre magnifique pays.

[Traduction]

Évidemment, les industries créatives canadiennes ne sont pas le seul secteur de l'économie touché par le droit d'auteur. La loi sur le droit d'auteur concerne divers autres domaines, d'une façon ou d'une autre, dont l'architecture, le génie, la décoration intérieure, la vente au détail, les télécommunications, la technologie de l'information et l'enseignement. En outre, le droit d'auteur est important pour les citoyens canadiens, y compris ceux qui utilisent, ceux qui achètent et, bien sûr, ceux qui créent le contenu.

Initiatives ministérielles

Le droit d'auteur a sans contredit une incidence sur la vie de nombreux Canadiens et sur le travail de nombreuses organisations canadiennes. C'est pourquoi nous modernisons la loi en suivant une approche équilibrée. Le projet de loi C-11 permettrait de concilier les intérêts de toutes ces parties, d'adopter une approche sensée en protégeant le travail des créateurs, tout en reconnaissant les intérêts des utilisateurs. C'est une bonne nouvelle pour tous les Canadiens, tant les créateurs que les utilisateurs.

[Français]

J'aimerais prendre les prochaines minutes pour parler des avantages que le projet de loi C-11 offre aux créateurs canadiens.

[Traduction]

Le projet de loi C-11 favorise la créativité et l'innovation par l'ajout de nouveaux droits et de nouvelles protections pour les créateurs. Il offre aussi aux entreprises qui oeuvrent dans le domaine de la création un cadre juridique qui les aidera à attirer des investissements, à adopter de nouveaux modèles opérationnels et à lutter contre les violations du droit d'auteur dans un environnement numérique.

Permettez-moi de mentionner quelques mesures qui intéresseront les créateurs canadiens. Le projet de loi C-11 mettra en oeuvre les droits définis dans les traités Internet de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Voici quelques exemples.

Il y a d'abord le droit de distribution. Ce droit permettra au détenteur d'un droit d'auteur de contrôler la première distribution d'un document protégé par le droit d'auteur.

Il y a ensuite le droit de mettre à la disposition du public, dont jouiront tous les titulaires d'un droit d'auteur, y compris les artistes-interprètes et les producteurs d'enregistrements sonores. Ce droit leur permettra de contrôler la diffusion de matériel protégé par le droit d'auteur sur Internet.

Puis, il y a ce qu'on appelle les droits moraux des artistes-interprètes. Ces droits, semblables aux droits moraux déjà garantis aux auteurs, permettront aux artistes de contrôler l'intégrité de leurs prestations et de ce qui y est associé.

Grâce à la mise en oeuvre de tous ces droits, le gouvernement harmonisera la législation canadienne sur le droit d'auteur avec les normes internationales largement reconnues en matière de protection du droit d'auteur à l'ère numérique.

Le projet de loi C-11 contient aussi de nombreuses autres mesures qui intéresseront les créateurs canadiens. Par exemple, grâce à ce projet de loi, les photographes deviendraient les premiers propriétaires du droit d'auteur associé à leurs photographies. Ce droit pourrait être protégé pendant toute la vie du photographe plus 50 ans. Ainsi, le régime applicable aux photographes en vertu de la législation canadienne sur le droit d'auteur correspondrait au régime visant d'autres créateurs. Les photographes pourraient ainsi profiter de débouchés sur le marché mondial.

Grâce à la modernisation de la Loi sur le droit d'auteur, le gouvernement contribuera à protéger et à créer des emplois. Le projet de loi C-11 favoriserait aussi l'innovation et contribuerait à attirer de nouveaux investissements au Canada. Il donnerait aux créateurs canadiens les outils dont ils ont besoin pour demeurer créatifs, novateurs et compétitifs à l'échelle internationale. Il aiderait tous les Canadiens, les créateurs comme les utilisateurs, à profiter des possibilités offertes par l'ère numérique.

Je me permets d'insister sur le fait que les Canadiens ne profiteront pas de ces avantages tant que le Parlement n'aura pas adopté ce projet de loi. Nous avons entendu les points de vue de milliers de

Canadiens lors des consultations et des audiences du comité. Nous avons débattu des points de vue qu'ils ont présentés pendant des heures. Il est maintenant temps que nous adoptions cette mesure législative et que nous tenions la promesse faite aux Canadiens de moderniser la Loi canadienne sur le droit d'auteur.

[Français]

J'exhorte tous les députés à se joindre à moi pour appuyer ce projet de loi important.

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Madame la Présidente, je remercie notre collègue de la Colombie-Britannique. Il a certainement soulevé beaucoup de points intéressants dans son intervention. J'aimerais poser des questions sur les verrous numériques, afin de mieux comprendre.

Il dit que des artistes vont bénéficier du projet de loi du fait que leurs droits seront protégés. Mais il me semble que les consommateurs seront vraiment désavantagés. J'aimerais qu'il aille un peu plus loin et qu'il fasse ressortir le contraste entre ces deux prémisses, pour que je comprenne mieux son point de vue sur la démarcation en ce qui concerne les verrous numériques.

• (1255)

M. John Weston: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. Je vais m'exprimer en anglais, puisque ce sujet nécessite un vocabulaire un peu technique.

[Traduction]

Les verrous numériques sont très utiles aux créateurs et aux détenteurs de droits d'auteur qui souhaitent protéger leurs oeuvres. Les producteurs de logiciels et les distributeurs de jeux vidéos et de films, par exemple, continuent d'avoir recours aux verrous numériques dans le cadre de leur modèle d'entreprise car ils souhaitent protéger les importants investissements consacrés au développement des produits. Des emplois au Canada dépendent de leur capacité à faire fructifier ces investissements.

Dans d'autres marchés, toutefois, certaines entreprises ont choisi de ne pas avoir recours à ces verrous à la demande des consommateurs. Les détenteurs de droits d'auteur pourront décider d'avoir ou non recours à des verrous numériques et les consommateurs pourront décider s'ils achètent les oeuvres ou non.

Le projet de loi prévoit également un pouvoir de réglementation destiné à permettre le contournement des verrous numériques dans certains cas, par exemple lorsque la présence de tels verrous diminue indûment la concurrence sur un marché secondaire.

[Français]

J'espère que j'ai bien répondu à cette question.

[Traduction]

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, mon collègue de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country a sous-estimé la place que sa circonscription occupe dans nos coeurs et dans la culture canadienne, car elle a servi de lieu de tournage à la série *The Beachcombers*.

Initiatives ministérielles

Je sais que le député sait de quoi il parle lorsqu'il s'agit de l'industrie culturelle. C'est pourquoi je vais lui lire une longue liste d'organismes qui oeuvrent dans ce domaine: l'Association canadienne des artistes de la scène, l'Association des auteurs-compositeurs canadiens, la Guilde des compositeurs canadiens de musique à l'image, l'Association des dramaturges professionnels du Canada. Plus de 80 de ces organismes reconnaissent que cette industrie contribue 46 milliards de dollars à l'économie canadienne et emploie plus de 600 000 personnes. Les représentants de cette industrie sont d'avis que le projet de loi actuel est mal équilibré en ce qui a trait aux verrous numériques.

Selon moi, aucun député ne laisse entendre que nous ne souhaitons pas protéger les droits d'auteur, ainsi que le talent et l'énergie créatrice de notre communauté culturelle, mais la mesure législative va trop loin au chapitre des verrous numériques en rendant illégale toute tentative visant à les contourner.

Mon collègue de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country est-il d'avis que nous pourrions apporter quelques amendements au projet de loi?

M. John Weston: Madame la Présidente, ma voisine de Saanich—Gulf Islands m'aide à rendre hommage aux créateurs formidables qui habitent dans la circonscription que je représente. Ce sont des gens comme Joni Mitchell, Randy Bachman, Sarah McLachlan, qui figurent parmi les grands musiciens canadiens et que j'ai l'honneur de connaître.

Je crois qu'après le très grand nombre de consultations, après que le comité eut entendu 70 témoins et reçu 150 mémoires, nous avons établi un certain équilibre qui n'a pas été mentionné dans la question qui vient d'être posée. En fait, le projet de loi prévoit de nombreuses exceptions, notamment pour les établissements d'enseignement, les bibliothèques, les archives et les musées.

Nous avons fait un effort concerté pour que les artistes et les entrepreneurs du monde de la création soient protégés, de telle sorte que nos remarquables Canadiens puissent être reconnus pour leur art et puissent en vivre, et que d'autres puissent l'apprécier. De plus, sont également protégés les gens qui enregistrent des émissions de télévision. Ils n'auront pas à craindre des répercussions injustes, indues et disproportionnées.

M. John Carmichael (Don Valley-Ouest, PCC): Madame la Présidente, le 2 mai a marqué le premier anniversaire du jour où les Canadiens ont manifesté leur approbation à l'égard de notre gouvernement en lui accordant la majorité absolue des députés. Compte tenu du mandat que les Canadiens nous ont donné, nous pensons qu'ils veulent un gouvernement s'occupant directement de création d'emplois, de croissance économique et de prospérité à long terme.

Nous avons la preuve que le plan fonctionne. Statistique Canada a récemment annoncé la création nette de 58 200 emplois, au mois d'avril, avec des gains importants dans l'entreprise privée, dans le secteur manufacturier et dans les postes à temps plein.

Au cours de la campagne électorale, nous nous sommes engagés à bâtir une économie solide pour les Canadiens, non en faisant des promesses extravagantes, mais plutôt en respectant les propositions et les principes maintenant contenus dans notre plan d'action économique.

Notre plan pour une économie prospère est contenu dans le projet de loi C-11, la Loi sur la modernisation du droit d'auteur. Le point de vue des Canadiens est clair: le Canada a besoin que soit adopté ce projet de loi, grâce auquel les dispositions canadiennes sur le droit d'auteur seront enfin conformes aux normes internationales.

Je suis fier d'appuyer un projet de loi qui tient compte de l'apport de la technologie, facteur de changement dans la vie des Canadiens, et qui est favorable à l'industrie et aux consommateurs. Le projet de loi aiderait les Canadiens à surmonter les problèmes issus de l'ère numérique et à profiter des possibilités qu'elle offre. Il serait appliqué de concert avec d'autres mesures visant à renforcer l'économie numérique, y compris le financement de 80 millions de dollars pour accélérer l'adoption des technologies numériques par les petites entreprises, qui a été annoncé dans le budget de 2011, ainsi que les sommes importantes prévues pour l'innovation et le capital de risque dans le budget de 2012.

Nous faisons également en sorte que les Canadiens disposent d'une infrastructure numérique de calibre international grâce à des mesures comme la mise aux enchères du spectre pour les services et les réseaux sans fil de la prochaine génération. Nous augmentons le soutien direct à l'innovation en entreprise en affectant 95 millions de dollars sur trois ans et 40 millions par année par la suite pour rendre permanent le Programme canadien pour la commercialisation des innovations.

La réforme du droit d'auteur s'inscrit dans ces mesures novatrices.

Le projet de loi montre clairement que nous comprenons le rôle essentiel que jouent les nouvelles technologies en offrant aux consommateurs de nouvelles façons d'acheter et d'utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur. C'est pourquoi nous proposons un meilleur cadre à l'intérieur duquel les titulaires du droit d'auteur pourront créer et protéger leur travail. Le projet de loi renforcerait notre capacité de soutenir la concurrence dans l'économie numérique mondiale et permettrait de protéger les emplois et d'en créer, de promouvoir l'innovation et d'attirer de nouveaux investissements au Canada.

De nombreux témoins se sont prononcés en faveur du projet de loi. Ils reconnaissent que le but premier consiste à protéger et à créer des emplois tout en stimulant l'économie numérique et en attirant de nouveaux investissements dans l'économie du savoir et les industries de la création.

Ainsi, l'Association canadienne du logiciel de divertissement a dit: « Nous appuyons vivement les principes de ce projet de loi [qui] permettra d'encadrer le marché numérique. »

L'Association cinématographique du Canada a pour sa part affirmé ceci:

Une industrie cinématographique et télévisuelle en santé crée davantage d'emplois, renforce l'économie et offre un plus grand choix de divertissements aux consommateurs [...] Nous appuyons les efforts du gouvernement de fournir aux titulaires de droits d'auteur les outils qu'il leur faut pour combattre le vol de contenu en ligne et promouvoir la créativité, l'innovation et les modèles d'affaires légitimes grâce au projet de loi C-11, Loi sur la modernisation du droit d'auteur.

Les détenteurs de droits disposeront enfin d'outils juridiques plus efficaces pour poursuivre les propriétaires de sites de piratage qui participent à la violation du droit d'auteur. Les modifications permettraient de cibler plus facilement les personnes qui violent les droits des créateurs; on pourrait donc punir les vrais criminels. Une autre modification rendrait les personnes qui encouragent la violation du droit d'auteur passibles de poursuite.

Initiatives ministérielles

La mesure législative permettrait au Canada de se conformer aux traités Internet de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle de 1996, notamment grâce aux protections juridiques solides pour les verrous numériques, aux nouvelles responsabilités s'appliquant aux personnes qui encouragent la violation en ligne et au droit exclusif, permettant un contrôle du contenu sur Internet. Nous veillons à protéger les titulaires de droits d'auteur et nous leur donnons la capacité de se défendre, tout en encourageant de nouvelles idées dont la créativité renforce notre économie.

• (1300)

Par exemple, une personne qui gère un site Web contribuant à la violation à grande échelle des droits d'auteur cause de véritables préjudices aux titulaires de droits d'auteur et devrait répondre de ses actes et en assumer toutes les conséquences. C'est pourquoi un des amendements adoptés à l'étape de l'étude en comité permettra de cibler les gens qui participent à la violation à grande échelle des droits des créateurs; ces types de délinquants doivent être punis. Ce projet de loi donnera enfin plus de liberté aux consommateurs tout en maintenant la ligne dure contre le piratage organisé.

La prospérité de l'économie numérique repose aussi sur un secteur de l'éducation branché. Grâce à cette mesure législative, les bibliothèques, les archives et les musées pourront reproduire des documents protégés par droit d'auteur dans un autre format si on estime que le support utilisé pour produire l'original risque de devenir désuet.

Ce projet de loi comprend certaines mesures qui permettront aux enseignants et aux étudiants de tirer parti des technologies numériques en utilisant des documents protégés par le droit d'auteur dans le cadre de cours en ligne. On pourra ainsi continuer de développer l'apprentissage à distance, qui offre de nouvelles possibilités en matière d'éducation aux habitants des collectivités rurales et éloignées.

Ce ne sont que quelques-unes des mesures proposées dans ce projet de loi, que j'appuie sans réserve.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, ce projet de loi est une mesure importante pour renforcer notre économie numérique. Comme l'a révélé le budget de 2012, nous contribuons au développement de notre économie numérique grâce à des mesures importantes, notamment en assouplissant les règles concernant le secteur des télécommunications pour accroître les investissements étrangers et en investissant dans le Programme d'aide à la recherche industrielle.

Cette mesure législative représente une autre étape du processus, et j'encourage fortement les députés à l'appuyer. Nous avons répondu à l'appel des Canadiens. Il faut mettre un terme aux délais et aller de l'avant avec une véritable réforme du droit d'auteur.

• (1305)

Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député, tout comme j'ai écouté ce matin les observations du ministre du Patrimoine canadien, qui a fait valoir avec ardeur la nécessité de mettre fin aux débats sur ce projet de loi, car comme il l'a mentionné, de nombreuses personnes ont déclaré que c'en est assez et que cette mesure législative est celle qui convient. Je tiens aussi à faire d'autres observations, car je crois que les deux députés ont été très sélectifs lorsqu'ils ont parlé du projet de loi.

J'aimerais d'abord citer les propos succincts de Michael Geist. Tout le monde ici sait que M. Geist est un commentateur renommé en matière de technologie. Il a déclaré ceci:

Le principe fondateur du nouveau projet de loi est que chaque fois qu'un verrou numérique est utilisé, que ce soit pour des livres, des films, de la musique ou des appareils électroniques, c'est le verrou qui triomphe sur presque tous les autres droits. [...] Cela signifie que les droits d'utilisation équitables qui existent déjà et les nouveaux droits prévus par le projet de loi C-11 ne valent plus dès que le détenteur du droit d'auteur met un verrou numérique sur le contenu ou l'appareil.

D'autres personnes se sont aussi exprimées à ce sujet. Je n'ai pas le temps de toutes les citer, mais parmi les intervenants de l'industrie de la culture, la Guilde des écrivains du Canada, la SOCAN et la Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada Samuelson-Glushko ont toutes exprimé de vives inquiétudes à l'égard du projet de loi.

Je me demande si le député acceptera d'aborder ne serait-ce qu'une seule de ces inquiétudes, étant donné que pendant son discours, il a déclaré qu'il appuie seulement certains aspects de la mesure législative.

M. John Carmichael: Monsieur le Président, de toute évidence, ce projet de loi est attendu depuis longtemps. Il en est à sa troisième mouture et nous en débattons pour la troisième fois. Il a fait l'objet de bien des discussions, des débats et des travaux en comité. On a entendu 70 témoins et reçu 150 mémoires.

Il est clair que l'information a été fournie. Les discussions et les débats où nous pouvions faire part de nos idées ont pris fin. Aujourd'hui, nous avons un projet de loi qui servira clairement les intérêts de ce pays dans l'avenir.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, le député a dit que nous avons eu un long débat fructueux. Il est intéressant de voir que plus ce débat s'éternise, plus le gouvernement admet que davantage de changements doivent être apportés, car même le gouvernement présente actuellement d'autres amendements au projet de loi.

Ma question se rapporte à une question précédente que j'ai posée à l'un des collègues du député. Il serait merveilleux d'obtenir des précisions sur ce point.

J'ai posé au collègue du député la question suivante: si l'un de ses électeurs se rend dans un magasin local et achète un CD qu'il rapporte à la maison, aura-t-il le droit de télécharger sa chanson préférée, par exemple, dans un ou deux de ses lecteurs MP3, et ce, strictement pour son usage personnel?

• (1310)

M. John Carmichael: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, qu'il a posée hier également.

Le projet de loi vise à demander des comptes à ceux qui ont manifestement l'intention de contourner la loi et à les punir. Je crois que le projet de loi indique clairement qu'en l'absence d'un verrou électronique, on pourra transférer librement le contenu d'un CD sur un lecteur MP3 ou un autre appareil. Le noeud de la question se trouve dans l'intention de contourner le verrou électronique, et la loi, à des fins commerciales, de piratage, ou autres; ce genre de situation exige de toute évidence l'intervention des autorités.

M. Mike Lake (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, en ce qui concerne les commentaires de l'opposition au sujet de la durée des consultations et des débats sur cette question, je voudrais souligner que le projet de loi C-32 à la dernière législature et le projet de loi C-11 dans l'actuelle législature ont fait l'objet de nombreuses heures de débat. Environ 180 témoins ont comparu devant le comité qui, si l'on considère les deux projets de loi, a tenu des dizaines d'heures d'audience. Le député a-t-il déjà eu l'occasion de voir, depuis qu'il est à la Chambre, un projet de loi autant débattu?

Initiatives ministérielles

M. John Carmichael: Monsieur le Président, comme le député le sait, je siège à la Chambre depuis un an seulement. Durant ce temps, je n'ai jamais vu un projet de loi étudié aussi longuement; je suis d'avis que les partis de l'opposition devraient se rallier au gouvernement et appuyer le projet de loi.

M. Pierre Lemieux (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole dans le cadre du débat sur le projet de loi C-11, Loi sur la modernisation du droit d'auteur.

Depuis 2006, l'un des objectifs du gouvernement a été de protéger les gens qui veulent innover en lançant ou en mettant à exécution de nouvelles idées. Nous avons écouté les Canadiens qui demandaient l'adoption d'une loi responsable sur le droit d'auteur qui protégerait et aiderait les créateurs, les artistes, les titulaires du droit d'auteur et les consommateurs. Le gouvernement sait à quel point les nouvelles technologies changent la vie de nombreux Canadiens, et les industries de la création méritent que nous ayons une compréhension moderne du rôle crucial que les textes législatifs sur le droit d'auteur jouent dans la protection et la création d'emplois dans l'économie numérique du Canada. Dans notre monde où la technologie est en perpétuelle évolution, il est important que nos lois suivent le rythme et permettent aux titulaires du droit d'auteur de créer des oeuvres et de les protéger de façon plus efficace.

Nous avons essayé de moderniser la Loi sur le droit d'auteur en 2011, mais nous n'avons pas pu mener ce processus à terme parce que l'opposition nous a entraînés dans une élection inutile, mais je suis fier aujourd'hui de voir que nous n'avons pas abandonné. Nous sommes heureux que les Canadiens nous aient donné une forte majorité; ainsi, l'opposition ne peut plus nous empêcher de donner aux créateurs une loi moderne sur le droit d'auteur qui cadre avec le monde numérique d'aujourd'hui.

En présentant à nouveau ce projet de loi tel quel l'automne dernier, notre gouvernement a réitéré son appui à l'égard d'une approche équilibrée envers la réforme du droit d'auteur, et après avoir entendu plus de 70 témoins dans le cadre de l'étude en comité du projet de loi C-32 et presque autant de témoins dans le cadre de l'étude en comité du projet de loi C-11, nous pensons que la mesure constitue une nouvelle vision moderne du droit d'auteur que partage depuis toujours notre gouvernement. Non seulement ce projet de loi nous mettrait au diapason des normes internationales, il ferait de notre pays un leader mondial dans la réforme du droit d'auteur. Les dispositions du projet de loi sur les avis, par exemple, sont réellement novatrices.

C'est également avec plaisir que j'affirme que de nombreux témoins ont vigoureusement appuyé ce projet de loi, reconnaissant que le principal objectif du gouvernement est de protéger et de créer des emplois tout en stimulant l'économie et en attirant de nouveaux investissements au Canada. En effet, le conseil des éditeurs canadiens a dit que notre gouvernement: « [...] démontre qu'il comprend clairement la nécessité de modifier l'actuelle loi sur le droit d'auteur pour qu'elle reflète davantage les réalités actuelles. »

• (1315)

[Français]

À ce sujet, permettez-moi d'adresser quelques mots concernant les amendements proposés au projet de loi C-11, amendements qui répondent aux préoccupations soulevées et qui apporteront clarté et précision au projet de loi.

Par exemple, en réponse aux préoccupations de l'INCA, l'institut portant assistance aux non-voyants, nous avons introduit un amendement sur les organismes à but non lucratif qui limite les

poursuites contre les OBNL qui exportent par erreur à l'étranger des formats adaptés pour les personnes visuellement déficientes.

Certains organismes à but non lucratif avaient soulevé des préoccupations quant au fait qu'ils pourraient être découragés d'utiliser l'exception portant sur les formats destinés aux personnes atteintes de déficience de perceptions en raison des responsabilités juridiques liées. Cette clarification permettra à ces organismes d'utiliser l'exception sans crainte de répercussions.

D'ailleurs, j'aimerais profiter de cette opportunité pour remercier tous ceux qui ont contribué, par leurs soumissions et suggestions, au projet de loi C-11.

L'objectif de ce projet de loi n'est pas de punir les organismes légitimes de bonne foi qui commettent des erreurs honnêtes, mais bien de protéger les propriétés intellectuelles tout en protégeant les droits des consommateurs. Mentionnons que les détenteurs de droits d'auteur peuvent toujours demander une injonction afin de faire cesser les violations. Cet amendement démontre notre bonne foi ainsi que notre ouverture aux propositions d'amendements techniques. Il s'agit ici de bien faire les choses pour les Canadiens. Et j'insiste, il ne s'agit pas de pénaliser ceux qui respectent les lois.

[Traduction]

Cela dit, j'aimerais mentionner un autre amendement qui nous permettra de mieux cibler les personnes qui ne respectent pas la loi et qui abusent des possibilités offertes par Internet. L'amendement concerne les dispositions relatives à l'exonération de responsabilité. Il clarifierait la portée de la loi et ferait en sorte que les personnes qui permettent ou facilitent la violation du droit d'auteur ne bénéficient d'aucune exonération de responsabilité.

À l'heure actuelle, quatre grands domaines sont exempts de l'application de l'infraction consistant à faciliter la violation du droit d'auteur: les services de mise en antémémoire, les services de stockage, les services de télécommunication et les outils de repérage comme Google ou Yahoo.

Aux termes des nouvelles dispositions, la mise en antémémoire et le stockage ne bénéficieraient plus de l'exonération de responsabilité lorsque la violation du droit d'auteur a été facilitée. Les dispositions relatives à l'exonération de responsabilité ne couvrent pas les criminels qui cherchent à échapper à la loi et qui exploitent la loi à leur propre avantage. L'amendement clarifierait cette question.

Il aurait un effet positif et donnerait aux détenteurs du droit d'auteur d'autres recours pour protéger leurs oeuvres. Ils ont le droit de bénéficier des fruits de leur labeur.

Nous avons également apporté un amendement aux dispositions concernant la portée des injonctions afin de clarifier les questions juridiques touchant aux moteurs de recherche. Cet amendement répond aux préoccupations concernant les moteurs de recherche et les injonctions fourre-tout dont la grande portée en rendrait l'application impossible, telle qu'une ordonnance exigeant qu'une chanson soit entièrement supprimée d'Internet.

Il s'agit de faire preuve de bon sens et d'avoir des attentes réalistes quant aux mesures qui peuvent être prises pour lutter contre le piratage sur Internet. Le projet de loi veille à ce que les exploitants de moteurs de recherche ne soient pas tenus responsables des violations commises par leurs abonnés dans la mesure où ils agissent comme des intermédiaires neutres.

Initiatives ministérielles

[Français]

Encore une fois, notre objectif n'est pas de pénaliser les intermédiaires légitimes, comme les moteurs de recherche qui apportent un service précieux aux usagers. Cet amendement met cela en évidence.

Cette modification va de pair avec notre volonté de reconnaître le rôle neutre que remplissent ces intermédiaires dans les activités en ligne. Ce projet de loi vise l'équilibre entre les parties, et cet amendement contribue à apporter un équilibre raisonnable pour tous.

Pour les consommateurs, nous avons aussi apporté une clarification avec la modification concernant l'accès aux copies pour le changement de format et le visionnement différé. Cet amendement confirme qu'une utilisation personnelle signifie le ménage en entier, et non pas uniquement un seul individu. Pour nous, il s'agit d'une question de bon sens. Nous souhaitons que le projet de loi reflète ce même bon sens, autant dans son application que dans l'esprit de la loi. Il faut s'assurer que les consommateurs peuvent profiter du contenu qu'ils ont acheté au moment et dans le format de leur choix, tout en respectant l'équilibre entre les droits des créateurs et ceux des consommateurs.

En outre, la formulation des anciennes dispositions pouvaient laisser entendre qu'elles donnaient le droit de distribuer des copies en masse à condition qu'elles soient destinées à l'usage personnel exclusif du destinataire. Cette modification renforce le langage de la loi sans en changer l'esprit.

Un tel amendement renforcera aussi la protection de la propriété intellectuelle, tout en permettant aux consommateurs de jouir de leur achat dans le confort de leur demeure.

Plus tôt, j'ai mentionné que ce projet de loi allait faire du Canada un chef de file mondial dans la réforme du droit d'auteur. Il importe aussi de mentionner que nous allons enfin respecter les standards des traités internationaux dont le Canada est signataire.

Nous avons d'ailleurs prévu un amendement sur les traités internationaux, afin de clarifier les recours des détenteurs des droits d'auteur et mettre au clair qu'ils peuvent baser un recours sur le traité de leur choix, mais pas sur deux à la fois.

Notre projet de loi a pour objectif de doter le Canada d'un régime de propriété intellectuelle moderne et adapté aux nouvelles technologies. Il y a donc chevauchement des traités lorsque les droits d'auteur sont utilisés ou appartiennent à des pays signataires des deux traités. Cette clarification protège le consommateur et l'empêche d'avoir à payer deux fois pour le même service en raison d'un chevauchement des lois internationales.

Encore une fois, il faut bien faire les choses, et s'assurer que les droits des consommateurs et des créateurs seront respectés et que notre régime de propriété intellectuelle créera de la richesse pour les années à venir.

● (1320)

[Traduction]

Il est temps de reconnaître que les Canadiens se sont prononcés en faveur du projet de loi et de l'adopter.

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de mon confrère.

Ce qui me vient à l'esprit lorsque je pense au projet de loi C-11 sur la modernisation du droit d'auteur, c'est le contraste qui existe entre les créateurs, les artistes, les musiciens et ainsi de suite, et les

compagnies qui vont certainement bénéficier de ce projet de loi davantage que les créateurs. J'ai trouvé très intéressant le fait que, lorsqu'on posait des questions sur cette question au ministre du Patrimoine canadien à la Chambre, il répondait souvent par des citations. J'aimerais en citer seulement une:

[Traduction]

Notre projet de loi sur le droit d'auteur [...] a été adopté par le Parlement [...]

En fait, l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement appuie notre projet de loi. Le Réseau anti-contrefaçon canadien salue notre projet de loi. L'Association canadienne de production de films et de télévision a dit approuver la réforme du droit d'auteur de notre gouvernement [...]

[Français]

Cette réponse a été donnée le 13 mars dernier. Je pense que cela démontre vraiment le fait que ce projet de loi est déséquilibré, dans le sens où il donne toute la protection exigée par les compagnies. Or il n'y a aucune citation de créateurs, d'artisans et de musiciens en appui au projet de loi.

J'aimerais entendre les commentaires du député du gouvernement sur le fait que les créateurs eux-mêmes n'appuient pas ce projet de loi et que seules les compagnies l'appuient. C'est du moins ce qu'a démontré le gouvernement.

M. Pierre Lemieux: Monsieur le Président, il faut souligner que c'est vrai que ce projet de loi essaie de trouver l'équilibre essentiel entre les créateurs et les consommateurs.

[Traduction]

Je ne sais pas pourquoi le député met seulement l'accent sur les grandes entreprises. Il n'y a pas que les grandes entreprises qui créent de la propriété intellectuelle. Les créateurs gagnent leur vie grâce à leur travail, et ils veulent seulement que leurs oeuvres qui sont soumises aux droits d'auteur soient protégées.

Nous devons bien sûr protéger aussi les droits des consommateurs, et c'est ce que le projet de loi ferait.

[Français]

Ce projet de loi trouve l'équilibre nécessaire. Il faut agir, et j'encourage les députés de l'autre côté à appuyer ce projet de loi.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je prépare une brochure, et j'aimerais que le député me précise si ce que je vais y dire est vrai ou non.

Je veux indiquer dans la brochure que le premier ministre et le gouvernement conservateur croient que, si des gens achètent des CD de musique chez Walmart qui sont munis de verrous numériques, ils ne devraient pas en copier les chansons à des fins personnelles parce qu'ils enfreindraient la loi et qu'ils commettraient une infraction criminelle.

Si cette mesure législative est adoptée, c'est ce que je dirai à mes électeurs. Est-ce que j'ai raison?

● (1325)

M. Pierre Lemieux: Monsieur le Président, le député devrait s'éveiller aux réalités d'aujourd'hui.

Le but des producteurs de matériel protégé par le droit d'auteur n'est pas de contrarier les consommateurs. Ils veulent vendre leurs produits en brimant le moins possible les consommateurs. Si le député est allé à Walmart pour acheter un film, par exemple, il sait qu'il peut se procurer ce film — muni d'un verrou numérique — dans plusieurs formats, notamment en format DVD ou en format téléchargeable sur son iPad. Il n'est plus nécessaire de contourner le verrou numérique.

Pour ce qui est de la musique, bon nombre de disques compacts ne sont même pas munis d'un verrou numérique. Bien sûr, tant et aussi longtemps que le disque n'est pas muni d'un verrou numérique, le consommateur peut en copier le contenu sur ses supports personnels, à des fins d'utilisation personnelle.

Je ne comprends pas pourquoi le député essaie d'exagérer les faits et pourquoi il ne reconnaît pas que les producteurs de contenu veulent que les consommateurs achètent leurs produits. C'est la réalité du marché d'aujourd'hui.

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté le point de vue du député, ainsi que la question que le député d'en face a posé plus tôt concernant le verrou numérique.

Ma nièce est auteure-compositrice-interprète professionnelle. Elle vit de la vente de sa musique. Les députés d'en face ne semblent pas comprendre l'importance de protéger sa propriété intellectuelle, à savoir la musique et les chansons qu'elle écrit et qu'elle chante.

Le député peut-il dire à la Chambre si ce projet de loi protégerait adéquatement ma nièce, ainsi que sa propriété?

M. Pierre Lemieux: Monsieur le Président, c'est une excellente remarque que j'ai d'ailleurs faite moi-même dans ma première réponse. Nous ne parlons pas ici de grandes sociétés. Nous parlons de Canadiens qui créent du contenu et en tirent leur subsistance. C'est de cette façon qu'ils nourrissent leur famille. On devrait les protéger, ce que ferait le projet de loi. Ce dernier établit un juste milieu, un équilibre entre les droits des créateurs de contenu et les droits des consommateurs.

Les députés de l'opposition veulent en rajouter, mais ils ne font pas justice aux créateurs, ces Canadiens qui contribuent à la prospérité de nos industries. Ils font de l'obstruction inutilement puisqu'ils savent que ce projet de loi a fait l'objet de consultations et qu'il jouit d'un appui appréciable. Ils devraient en fait voter en faveur du projet de loi et défendre les Canadiens et les créateurs de contenu.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole à la Chambre au sujet de cet important projet de loi.

Bon nombre de députés néo-démocrates savent que notre parti a été le premier à favoriser une loi novatrice et efficace grâce au travail de notre collègue de Timmins—James Bay et d'autres qui n'ont ménagé aucun effort pour mener des consultations approfondies au Parlement et dans l'ensemble du pays. Notre équipe et eux sont entrés en contact avec tous les intervenants, artistes, universitaires, étudiants, producteurs et interlocuteurs de l'industrie.

Nous avons toujours cherché à produire une loi sur le droit d'auteur qui soit la plus novatrice et la plus efficace possible. Malheureusement, le gouvernement semble trouver problématique le concept d'innovation, non seulement dans ce domaine mais, franchement, dans tous les autres. Il dit vouloir une loi moderne, mais nous savons — et nombre d'interlocuteurs l'ont bien indiqué — que la loi comporte de graves lacunes.

Initiatives ministérielles

Nous avons proposé d'examiner ensemble ces lacunes, de les combler, et de résoudre les problèmes créés par ce projet de loi et qui n'existaient pas auparavant. Cela, nous l'avons toujours dit. Nous voulons travailler dans ce sens et nous continuons de le faire.

Nous sommes très déçus que le gouvernement insiste pour imposer la clôture, une habitude qu'il a prise dans le cadre de nombreux débats cruciaux ici, à la Chambre. Cette façon de procéder empêche les Canadiens de se faire entendre comme il se doit et de décider de leur avenir en ce qui concerne de nombreux enjeux, mais elle donne aussi lieu à des mesures législatives qui sont inefficaces et qui causeront des problèmes encore plus importants, surtout en ce qui concerne le droit d'auteur dans les milieux artistique et universitaire. La mesure législative pourrait être avantageuse pour certaines personnes, mais la plupart des Canadiens se heurteront à de réels problèmes en raison de celle-ci.

Nous croyons que la modernisation du droit d'auteur s'impose depuis longtemps, mais cette mesure législative comporte trop de problèmes flagrants. Dans certains cas, elle crée même des problèmes qui n'existaient pas auparavant.

Les néo-démocrates croient que les lois sur le droit d'auteur au Canada peuvent établir un équilibre entre le droit des créateurs de recevoir une rémunération équitable pour leur travail et le droit des consommateurs d'avoir accès de façon raisonnable au contenu protégé par le droit d'auteur. Tout au long du processus, nous avons clairement dit que nous allions examiner tous les amendements qui pourraient être apportés au projet de loi afin de créer un système de redevances équitable pour les créateurs. Or, dans sa forme actuelle, le projet de loi C-11 prive les artistes de millions de dollars de revenus.

Lorsque nous examinons la question plus attentivement, il semble que toutes les tentatives récentes entreprises au Canada pour réformer le droit d'auteur avaient très peu à voir avec la création d'un régime qui établirait un équilibre entre les droits des créateurs et ceux du public, mais qu'elles visaient plutôt à satisfaire aux exigences des grands propriétaires de contenu américains, comme les studios de cinéma, les maisons de disques, les concepteurs de jeux vidéo, etc.

Voici la question que se posent les néo-démocrates: quand les Canadiens auront-ils une mesure législative sur le droit d'auteur qui sert leurs intérêts? Nous croyons que les lois canadiennes sur le droit d'auteur peuvent établir un équilibre entre le droit des créateurs de recevoir une rémunération équitable pour leur travail et le droit des consommateurs d'avoir un accès raisonnable au contenu. Le projet de loi accorderait une série de nouveaux privilèges d'accès, mais il ne donnerait pas aux artistes de meilleures possibilités au chapitre de la rémunération.

Ces nouvelles règles du jeu auront une très grande incidence sur la capacité de survie des artistes. En fait, la Loi sur la modernisation du droit d'auteur donne d'une main alors qu'elle reprend de l'autre. Bien que le projet de loi comporte quelques concessions pour les consommateurs, celles-ci sont malheureusement minées par le refus du gouvernement d'accepter un compromis sur la grande question controversée en matière de droit d'auteur, celle des dispositions sur les verrous numériques.

Dans le cas des cours à distance, par exemple, les gens des localités rurales et éloignées devraient détruire leurs notes de cours après 30 jours. Ce n'est guère une amélioration ou une utilisation judicieuse du droit d'auteur.

Initiatives ministérielles

● (1330)

Les résidants des localités éloignées situées dans le Nord du Manitoba doivent avoir accès à l'éducation et au matériel pertinent. Comme les néo-démocrates l'ont dit, il s'agit d'une nécessité qui saute aux yeux. Le gouvernement soutient qu'il appuie la formation et l'éducation. Or, le projet de loi nuit à l'accès à l'éducation et au matériel nécessaires, en particulier dans le cas des personnes qui doivent déjà faire face à de nombreux obstacles à cet égard. Le projet de loi aurait pour effet de ramener ces personnes et nos régions en arrière.

Nous avons proposé de supprimer les dispositions du projet de loi sur la modernisation du droit d'auteur qui transformeraient en criminels les Canadiens ordinaires qui contourneraient les verrous numériques à des fins d'usage personnel et non commercial.

Nous appuyons l'allègement des sanctions imposées aux personnes qui enfreignent les dispositions législatives relatives au droit d'auteur. On pourrait ainsi empêcher le recours excessif à des poursuites problématiques contre des citoyens ordinaires, comme on a pu le voir aux États-Unis.

Malheureusement, les conservateurs n'ont pas tenu compte des avis exprimés par des experts appelés à témoigner devant le comité et des conclusions des consultations qu'ils ont menées eux-mêmes sur le droit d'auteur en 2009. Par conséquent, ils ont élaboré un projet de loi bancal, qui, au final, pourrait être plus nuisible qu'avantageux.

Les néo-démocrates croient que la modernisation du droit d'auteur s'impose depuis longtemps; toutefois, ce projet de loi présente beaucoup trop de problèmes flagrants. Nous allons proposer des changements positifs et participer à l'élaboration d'une loi sur le droit d'auteur modernisée, qui servira les intérêts supérieurs des Canadiens.

J'aimerais aussi citer de nombreuses personnes respectées dans leur domaine, des personnes qui sont conscientes des lacunes du projet de loi et du tort que celui-ci causera aux producteurs et aux utilisateurs de tout le matériel visé par la législation sur le droit d'auteur.

Michael Geist, commentateur renommé en matière de technologie, a bien résumé la question:

Le principe fondateur du nouveau projet de loi est que chaque fois qu'un verrou numérique est utilisé, que ce soit pour des livres, des films, de la musique ou des appareils électroniques, c'est le verrou qui triomphe sur presque tous les autres droits. [...] Cela signifie que tant les droits d'utilisation équitables existants [et les droits en vertu du projet de loi C-11] cesseront d'être respectés dès lors que le détenteur des droits placera un verrou numérique sur le contenu ou le dispositif.

L'industrie culturelle s'est prononcée. Elle représente plus de 80 organismes artistiques et culturels du Québec et d'ailleurs au pays. Selon ses représentants, le projet de loi pourrait être toxique pour l'économie numérique canadienne. Ils lancent un avertissement: ne pas amender le projet de loi sur la modernisation du droit d'auteur afin d'assurer la rémunération équitable des propriétaires de contenu canadiens ne peut qu'entraîner le déclin de la production de contenu canadien et de sa diffusion au pays et à l'étranger.

Au lieu d'aller de l'avant, au lieu d'être à la fine pointe de l'innovation, au lieu de faire en sorte que nos artistes, nos chercheurs, nos universitaires et nos industries puissent contribuer à l'avenir de l'économie numérique, l'approche du gouvernement nous fait régresser.

Hélas, c'est une tendance générale du gouvernement conservateur, qu'il soit question de l'environnement, du développement économique, de l'éducation ou des droits des femmes, un dossier dont je

m'occupe. Au lieu de chercher à avancer, le gouvernement prend tous les moyens de faire reculer le pays. Dans le cas du projet de loi C-11, on a consacré bien du temps et de l'énergie à l'élaboration de la meilleure mesure législative qui soit, mais, au final, ce n'est malheureusement pas ce que le gouvernement nous propose.

Enfin, je veux me faire le porte-voix de bon nombre de mes collègues néo-démocrates. La mesure législative fera régresser la situation des artistes, qui sont l'âme de notre pays. Ce sont eux qui façonnent nos collectivités, qui savent raconter nos histoires, qui rapprochent les citoyens d'un bout à l'autre du Canada, un pays aussi vaste que riche en talents. En fait, nous avons besoin d'une mesure législative qui permettra vraiment aux artistes de faire leur travail et aux Canadiens de progresser. Hélas, ce n'est pas ce que le projet de loi C-11 leur permettra de faire.

Nous espérons que le gouvernement écoutera les néo-démocrates et nous permettra de faire ce travail.

● (1335)

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, ma collègue a dit qu'elle se souciait des créateurs. Nous nous en soucions tous.

Voici une observation formulée par un groupe de créateurs, l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma:

Nous félicitons le gouvernement de protéger nos industries de la création et les personnes qui travaillent dans les industries du cinéma et de la télévision au Canada [...]. Le projet de loi ne prévoit pas l'élargissement de la redevance controversée imposée pour la copie à des fins privées sur des appareils comme les iPod, ce qui aurait été extrêmement impopulaire auprès des consommateurs [...]

Comme nous avons passé deux ans et demi à débattre du projet de loi, qu'il porte le numéro C-32 ou le numéro C-11, que nous avons reçu des milliers de commentaires, qu'un comité législatif spécial a été formé et que le projet de loi vise à établir un juste équilibre entre les droits des consommateurs et ceux des créateurs, la députée pourrait-elle nous dire ce qu'elle pense du fait que, quelles que soient les dispositions contenues dans le projet de loi, il y en aura toujours qui ne seront pas satisfaits? Ma collègue reconnaîtra-t-elle que le projet de loi C-11 cherche vraiment à établir l'équilibre recherché? Je pense connaître la réponse. Il s'agit toujours d'un exercice d'équilibre. Néanmoins, j'aimerais que nous poursuivions le travail amorcé au lieu d'essayer de nous faire du capital politique auprès des consommateurs et des créateurs.

Mme Niki Ashton: Monsieur le Président, en ce qui nous concerne, ce qui est important, c'est de bien faire le travail. Nous avons sans cesse répété, comme mentionné, par l'intermédiaire de mon collègue de Timmins—Baie James et d'autres collègues, que nous aimerions faire une étude approfondie. Bien sûr que nous aimerions adopter la mesure législative dans un délai raisonnable, mais nous devons veiller à ce que sa version définitive soit avantageuse pour tous les Canadiens.

J'aimerais lire ce qu'a écrit la Société du droit de reproduction des auteurs compositeurs et éditeurs au Canada, qui a signalé à propos du projet de loi identique au projet de loi C-11, le projet de loi C-32:

S'il est adopté sans modification, le projet qui vient d'être déposé à la Chambre des communes affectera significativement les revenus des créateurs. L'équilibre tant recherché entre les intérêts des créateurs et ceux des consommateurs et des utilisateurs est pour nous véritablement absent.

Ce n'est pas un projet de loi équilibré et c'est un projet de loi équilibré que nous voulons.

Initiatives ministérielles

• (1340)

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, après avoir entendu le député d'Edmonton, j'ai envie de prendre la parole. C'est comme si tout cela était simple. Il dit qu'il y aura toujours des gens contre ce genre de mesures. C'est bien le cas, mais ils n'ont aucun recours.

Prenons l'exception prévue dans le contexte de l'enseignement. Elle est de nature très générale. Que dire des auteurs qui auraient l'impression que cette exception est exploitée et qu'elle les empêche de réaliser des ventes? En raison de cette exception, les auteurs ne pourraient plus vendre leurs produits. La solution serait de fixer plusieurs critères pour que les tribunaux puissent déterminer si le droit d'auteur a été respecté. Le gouvernement ne veut pas entendre parler. Les préoccupations des auteurs qui seraient dans ce genre de situation ont été complètement balayées de la main. Ce n'est pas une façon d'écouter les opposants à cette mesure.

Mme Niki Ashton: Monsieur le Président, comme mes collègues et moi l'avons remarqué, il est très évident que ce projet de loi comporte d'énormes lacunes.

Ce que nous disons, c'est que nous devrions bien faire les choses. Veillons à combler ces lacunes. Nous avons dit que nous étions disposés à apporter des amendements, à apporter des changements positifs mais, une fois de plus, le gouvernement choisit de clore le débat, de façon à réduire les Canadiens au silence sur un aspect si important de notre avenir.

En fin de compte, il en résultera une mesure législative inefficace qui privera les artistes d'une part de leur revenu et qui fera régresser les Canadiens quant à leur participation à l'économie numérique. Nous, les néo-démocrates, croyons que c'est inacceptable.

[Français]

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son allocution.

J'aimerais seulement dire que le projet de loi C-11 ne reflète pas l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes, ni dans la façon dont il sera adopté, puisque nous avons assisté à un énième bâillon, ni dans son contenu, puisqu'il ne tient pas compte des consommateurs, pour qui il est important de prévoir une utilisation équitable.

Ma collègue peut-elle commenter l'utilisation des verrous dans ce contexte?

Mme Niki Ashton: Monsieur le Président, c'est clair que ce projet de loi pose plusieurs problèmes. Par exemple, dans le cas des verrous numériques, on aura beaucoup plus de problèmes si ce projet de loi devient une réalité.

De plus, je fais partie d'un caucus au sein duquel plusieurs jeunes et plusieurs personnes se préoccupent de la façon dont la jeunesse contribue à ce pays. Ce type de projet de loi sert à nous faire reculer, et non à nous faire avancer. C'est pour cette raison que le NPD est contre le projet de loi des conservateurs.

[Traduction]

M. Mike Lake (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-11, Loi sur la modernisation du droit d'auteur.

Ce projet de loi est de retour à la Chambre après une étude en profondeur effectuée par un comité législatif et l'adoption de certains amendements de forme qui l'amélioreront sans modifier l'important équilibre qui a été atteint. Cependant, à l'exception de ces amendements de forme, le projet de loi C-11 est essentiellement

identique au projet de loi C-32, qui a fait l'objet d'une étude au cours de la dernière législature.

Les députés se souviendront peut-être que le projet de loi C-32 a fait l'objet de 6 heures et 50 minutes de débat à la Chambre, réparties en 17 discours. Au comité, 78 organismes et 122 personnes ont témoigné, au cours de 20 réunions qui ont duré 39 heures en tout. Le débat a été vaste et très complet et a porté sur un grand nombre de questions qui ont été débattues de nouveau dans le cadre du projet de loi C-11.

Le débat sur le projet de loi actuellement à l'étude a été encore plus long et nous avons entendu encore plus d'intervenants. En tout, il y a eu 86 discours ainsi que de nombreuses interventions. Les députés ont manifestement de nombreux points de vue sur la réforme du droit d'auteur.

Le comité législatif a aussi entendu un vaste éventail de témoins intéressés par la modernisation de la Loi sur le droit d'auteur. En février et en mars, le comité s'est réuni à 11 occasions et a entendu 62 personnes représentant divers créateurs, collectifs, intermédiaires, associations et entreprises. Ces personnes avaient des opinions variées, et parfois opposées, sur les diverses dispositions du projet de loi.

Pour bien souligner la variété des points de vue, nous avons convoqué des bibliothécaires et des archivistes, des diffuseurs, des réalisateurs et des cinéastes, des musiciens, des éditeurs et des auteurs, des enseignants, des avocats et des personnes atteintes de troubles de la perception, sans oublier des représentants de petites et grandes entreprises.

J'aimerais profiter de l'occasion pour répondre à certaines préoccupations soulevées au sujet de la réforme du droit d'auteur.

La première préoccupation a trait à la rémunération des créateurs. Certains favorisent l'élargissement du régime concernant les copies pour usage privé et s'opposent à de nouvelles exceptions pour les consommateurs. L'élargissement du régime de copie pour usage privé ferait grimper le coût des nouvelles technologies. Le gouvernement ne peut d'une part avoir une stratégie d'accès plus étendu à Internet et encourager l'économie numérique et d'autre part appuyer une politique qui ferait grimper les coûts et les taxes associés aux nouvelles technologies qui stimulent l'innovation.

L'économie numérique offre aux créateurs de nouvelles façons de commercialiser leurs œuvres et leur procure de nouvelles sources de revenus. Le projet de loi leur procurerait de nouveaux droits, de nouvelles mesures de protection et des moyens précis de lutter contre ceux qui facilitent la violation du droit d'auteur.

Certains intervenants se sont dits préoccupés par le fait que l'exception relative à l'utilisation équitable concernant l'éducation risquait de réduire les sources de revenus des créateurs. Ils proposent de limiter l'utilisation équitable plutôt que de s'en remettre aux six critères établis par les tribunaux pour déterminer ce qui est équitable.

Je précise que l'utilisation équitable n'est pas un chèque en blanc. C'est un élément de longue date de la Loi sur le droit d'auteur qui permet aux particuliers et aux entreprises de faire certains usages de documents protégés par le droit d'auteur à condition qu'ils ne compromettent pas indûment les intérêts des titulaires des droits d'auteur et qu'ils puissent procurer d'importants avantages sociaux, mais seulement s'ils sont justes.

Initiatives ministérielles

Enfin, pour résumer ce que nous avons entendu pendant le débat à l'étape de la deuxième lecture et de l'étude en comité, je souligne que les dispositions du projet de loi relatives à l'éducation ont fait l'objet d'une grande attention et que certains ont critiqué certaines des mesures de protection visant à assurer l'équilibre des intérêts.

Le projet de loi prévoit de nouvelles mesures destinées à enrichir l'expérience d'apprentissage. Il diversifie grandement les moyens auxquels les enseignants et les étudiants peuvent recourir pour utiliser les nouvelles technologies numériques et les documents protégés par droit d'auteur dans un contexte pédagogique.

Les enseignants et les étudiants vont par exemple pouvoir se servir de matériel protégé par le droit d'auteur pour des cours sur Internet et utiliser des documents légitimement publiés qu'ils trouveront sur Internet à des fins pédagogiques. Le projet de loi prévoit aussi d'adapter les dispositions pédagogiques existantes pour les rendre plus neutres au plan de la technologie. Les limites et les protections prévues dans le cadre de ces nouvelles mesures sont un élément essentiel de l'équilibre entre le soutien à l'apprentissage et le respect des intérêts légitimes des détenteurs de droits d'auteur.

Il y a eu des discussions très poussées sur ces questions lors de la deuxième lecture et au comité législatif, où nous avons eu le plaisir d'avoir une discussion stimulante et de grande envergure. Outre un débat musclé sur le régime de copie à des fins privées, l'utilisation équitable et les dispositions spécifiques en matière d'éducation, nous avons eu des exposés sur la nécessité de la neutralité technologique et sur les avantages pour les consommateurs.

Nous sommes fiers que ce projet de loi modifie la Loi sur le droit d'auteur pour établir un cadre de neutralité sur le plan technologique qui résistera aux assauts du temps. Le contexte des médias et de la technologie ne cesse d'évoluer et exige un tel cadre pour l'avenir, et c'est pourquoi nous nous débarrassons des références désuètes aux tableaux à feuilles volantes et autres technologies dépassées pour garder toute sa pertinence à la loi.

● (1345)

Enfin, comme le savent ceux qui suivent ce débat sur le droit d'auteur, le projet de loi propose des changements fondamentaux à l'avantage des consommateurs. Ceux-ci auront plus de souplesse pour apprécier et gérer les contenus qu'ils auront légitimement acquis. Ils pourront enregistrer pour les utiliser plus tard des émissions à la télévision, à la radio et sur Internet. Ils pourront aussi changer leur enregistrement de support et faire des copies de sauvegarde.

De plus, on étend les utilisations équitables à la parodie et à la satire et on donne aux Canadiens la possibilité de créer un contenu généré par l'utilisateur. Ce sont d'importantes modifications qui favoriseront l'innovation et le choix des consommateurs.

Au comité, les témoins ont approuvé le principe central que nous avons réaffirmé bien des fois ici. Il est grand temps de moderniser la législation canadienne sur le droit d'auteur. Certains ont dit qu'il faudrait infléchir dans un sens l'équilibre que nous avons réalisé avec ce projet de loi; d'autres ont dit que la balance devait pencher dans l'autre sens. Telle est la nature d'un projet de loi aussi complexe que celui-ci. Tout le monde ne pourra pas obtenir tout ce qu'il souhaitait de ce régime modernisé du droit d'auteur. Mais il vaut beaucoup mieux aller de l'avant avec ce projet de loi que perpétuer des lois qui n'ont pas été mises à jour depuis plus de dix ans.

Ce projet de loi propose un équilibre raisonnable entre les droits des consommateurs et ceux des créateurs. Et ce qui est important, c'est qu'il nous permet d'aligner notre législation sur les traités Internet de l'OMPI.

Le projet de loi C-11 prévoit la tenue d'un examen parlementaire de la Loi sur le droit d'auteur tous les cinq ans. À ce moment, le Parlement pourra se pencher sur les changements attribuables à cette loi et déterminer si, dans l'ensemble, la Loi sur le droit d'auteur équilibre bien les besoins des créateurs et des utilisateurs.

Hâtons-nous donc d'adopter ce projet de loi, pour que les consommateurs et les créateurs puissent profiter le plus tôt possible de ses dispositions. Je presse les députés de tous les partis de se joindre à moi pour appuyer le projet loi à l'étape de la troisième lecture afin qu'il puisse être renvoyé au Sénat.

● (1350)

[Français]

Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, qui siège au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, où j'ai le plaisir de collaborer avec lui.

Mon collègue a beaucoup discoursu, mais j'aimerais qu'il en dise un peu plus sur la fameuse disposition portant sur l'éducation. On sait très bien que le marché des livres éducatifs est assez restreint.

Quelle serait la survie du marché des livres éducatifs faits au Canada, compte tenu de cette disposition? Comment entrevoit-il l'avenir des compagnies qui sont dans le domaine des livres éducatifs, les compagnies de publication? Quel serait l'avenir de ces compagnies, compte tenu de cette disposition?

[Traduction]

M. Mike Lake: Monsieur le Président, évidemment, le projet de loi comprend d'importantes dispositions en matière d'éducation, des dispositions qui aideront les enseignants à améliorer l'expérience des élèves par divers moyens — des moyens technologiques —, par exemple en utilisant Internet pour apprendre sur le tas, en quelque sorte, et explorer les questions avec créativité à mesure qu'elles se présentent, dans le cadre de discussions en classe. Évidemment, les règles d'utilisation équitable s'appliqueraient. Il y a six facteurs à prendre en compte lorsque nous parlons d'utilisation équitable. Lors des audiences du comité, des témoins ont parfois oublié l'existence de ces six facteurs.

Nous instaurons également des mesures pour faciliter l'apprentissage à distance de sorte que, par exemple, un élève dans une collectivité du Nord, au Nunavut, pourrait participer à une discussion qui se déroule dans une salle de classe à Edmonton sans que les règles sur le droit d'auteur l'en empêchent.

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, mon honorable collègue en est conscient, le projet de loi permettrait aux personnes qui ont une déficience perceptuelle de contourner une serrure numérique. Toutefois, la difficulté vient de ce que ces personnes devraient ensuite remettre le matériel dans l'état original, qu'il s'agisse d'un logiciel, d'un DVD ou d'autre chose.

Dans bien des cas, il est difficile d'imaginer comment une personne handicapée pourrait avoir accès aux moyens permettant d'ouvrir une serrure numérique, et je ne parle même pas de remettre ensuite le logiciel ou le DVD dans l'état où elles l'ont trouvé.

Pourquoi mon honorable collègue croit-il que le gouvernement tient à tout prix à conserver ces dispositions qui ne seront d'aucune utilité pour les personnes handicapées?

Déclarations de députés

M. Mike Lake: Monsieur le Président, le député a bien sûr eu l'occasion d'entendre les témoignages présentés au comité par des particuliers. Nous avons ajouté au projet de loi des mesures qui améliorent sensiblement la capacité des personnes qui ont une déficience perceptuelle d'utiliser les œuvres protégées par le droit d'auteur de façon équilibrée. Je le répète, le mot clé qui revient constamment dans le cadre des discussions sur le projet de loi est le mot « équilibre ».

Bien sûr, le comité a entendu des témoins. Pratiquement tous ceux qui sont venus témoigner voulaient modifier quelque chose dans le projet de loi, mais la grande majorité d'entre eux ont également affirmé que le projet de loi améliorerait nettement la loi actuelle sur le droit d'auteur et nous ont pressés de l'adopter dans les plus brefs délais.

J'espère qu'à cette fin, nous pouvons compter sur l'appui du député et de son parti.

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, les propos de mon collègue au sujet des consultations menées auprès des Canadiens et des comités m'ont impressionné. Le public, contrairement aux néo-démocrates, est sans doute épaté par ces deux ans et demi de travail. Selon le député, comment le processus de consultation sur ce projet de loi se compare-t-il à celui mené pour d'autres projets de loi qu'il a connus?

M. Mike Lake: Monsieur le Président, ce projet de loi a fait l'objet de plus de consultations que tout autre que j'ai vu passer durant les six années que j'ai siégé à la Chambre. En fait, comme je l'ai dit dans mon allocution, je crois que, si l'on compte le projet de loi C-32, présenté lors de la dernière législature, et le projet de loi C-11, dont nous sommes saisis aujourd'hui, les comités ont entendu plus de 180 témoins. Il s'est tenu des heures et des heures de débat à la Chambre des communes, et des dizaines et des dizaines d'heures à écouter et à interroger les témoins en comité. S'il y a une chose que l'on peut dire au sujet de ce projet de loi, c'est que nous n'avons pas lésiné sur la consultation.

• (1355)

[Français]

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Avant de donner la parole à la députée de Gatineau, je dois l'informer que je devrai l'interrompre vers 13 h 52, lorsque sera venu le temps des déclarations des députés.

La députée de Gatineau a la parole.

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, selon le collègue d'en face, c'est le projet de loi qui a fait l'objet du plus grand nombre d'études qu'on ait pu faire en cette Chambre.

Une de mes collègues a parlé d'une énième fois, mais il me semble que ce gouvernement nous impose une forme de bâillon pour la 21^e fois en limitant le temps de discussion. Il ne s'agit pas seulement du temps d'études en comité. Il s'agit aussi du temps accordé aux personnes élues de façon démocratique. Il faut qu'elles puissent se lever en cette Chambre et s'exprimer sur un projet de loi sans avoir le sentiment d'avoir un fusil sur la tempe et de se faire dire de voter et d'adopter ça immédiatement. Elles doivent avoir la chance de s'asseoir et d'apporter une attention particulière à cela, en tant que nouveaux députés et nouvelles députées.

Chaque fois, on entend que c'est le projet de loi qui a fait l'objet du plus grand nombre d'études en comité, du plus grand nombre de jours, du plus grand nombre d'heures et du plus grand nombre de témoins. J'ai entendu la même chose en ce qui concerne le projet de loi C-10, j'ai entendu la même chose en ce qui concerne le projet de

loi C-19, j'ai entendu la même chose en ce qui concerne tous les projets de loi qu'on étudie en comité. Puis, maintenant, on se fait chanter la même chanson en ce qui concerne un projet de loi aussi important que celui-ci.

Or c'est de cette façon que le gouvernement a décidé de procéder. En vertu de sa majorité établie grâce à l'appui de 39 p. 100 de la population, on est bien obligés de procéder de cette façon. On doit s'incliner par rapport à cet état de fait et s'exprimer de la façon choisie.

À tout évènement, je veux féliciter mes collègues de Longueuil—Pierre-Boucher, de Timmins—Baie James, de Jeanne-Le Ber qui, d'une façon ou d'une autre, ont passé des heures infinies à travailler, et tous ceux qui, au comité en question, ont passé des heures interminables. En effet, ils ont passé des heures interminables à étudier un projet de loi qui va avoir un impact majeur, énorme, autant dans la vie des créateurs, des auteurs, que dans celle des consommateurs, des gens de tout acabit que l'on représente ici, en cette Chambre. Or c'est notre devoir de trouver un juste équilibre pour s'assurer qu'on respecte les droits de tout un chacun, mais ce n'est pas toujours évident.

Encore une fois, les amendements au projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, sont nombreux. Il y en a des tonnes. Certains diront que ce sont des amendements que la société attendait depuis longtemps. Peut-être, mais ce n'est pas parce que ça fait longtemps qu'on les attend qu'on doit en forcer l'adoption à grands coups dans le gorgoton.

J'ai bien compris que le temps est arrivé, monsieur le Président. Je vais donc continuer après la période des questions orales.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): La députée de Gatineau aura sept minutes pour finaliser son allocution et cinq minutes pour les questions et commentaires, lorsque la Chambre reprendra le débat sur cette motion.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SANG

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, Ind.): Monsieur le Président, le mois dernier, la Société canadienne du sang a fermé le seul centre indépendant de prélèvement de plasma du Canada. Nous avons perdu 30 employés qualifiés à Thunder Bay, ainsi que des centaines de donateurs fidèles. Cette installation fournissait des produits vitaux de transfusion à des patients partout au Canada.

D'une part, la Société canadienne du sang prétend que l'offre dépasse la demande et, d'autre part, elle a annoncé qu'elle avait l'intention d'importer plus de 20 000 litres de sang — prélevé sur des donateurs rémunérés — provenant de fournisseurs américains.

Récemment, nous avons appris qu'une entreprise privée à but lucratif de Toronto a présenté une demande à Santé Canada afin de pouvoir prélever du plasma sur des donateurs rémunérés et de le vendre à la Société canadienne du sang. C'est insensé. Les provinces dépenseront plus de 300 millions de dollars par an pour s'approvisionner en produits sanguins importés. En outre, l'Organisation mondiale de la santé avertit que le plasma acheté est plus à risque d'être contaminé par des maladies véhiculées par le sang, et le rapport Krever préconise la gratuité des dons.

Déclarations de députés

Les donneurs de sang de Thunder Bay réclament la tenue d'une enquête. Nous avons besoin du sang sûr prélevé sur des donneurs volontaires de Thunder Bay. Il faut que le système canadien de santé reste un système public.

* * *

• (1400)

L'ÉCONOMIE

M. Robert Goguen (Moncton—Riverview—Dieppe, PCC): Monsieur le Président, le Plan d'action économique de 2012 profite au Nouveau-Brunswick. Notre gouvernement investit dans la formation, l'infrastructure et la création de débouchés. Pour faire concurrence et réussir dans l'économie mondiale, il faut, entre autres, une population active bien formée et bien éduquée. Nous prenons des mesures pour éliminer les obstacles à la pleine participation au marché du travail. Nous faisons en sorte que le Canada soit mieux placé pour répondre aux besoins du marché du travail à long terme.

Le Plan d'action économique propose de prolonger d'un an le crédit temporaire à l'embauche pour les petites entreprises. Les petites entreprises pourront ainsi recevoir un crédit maximal de 1 000 \$ sur l'augmentation de leurs cotisations d'assurance-emploi en 2012 par rapport à celle de 2011. Ce crédit provisoire serait offert, dans l'ensemble du pays, à environ 536 employeurs dont les cotisations totales d'assurance-emploi ne dépassaient pas 10 000 \$ en 2011, réduisant les coûts salariaux de quelque 205 millions de dollars en 2012.

Notre gouvernement se concentre sur l'emploi, la croissance et la prospérité à long terme pour les familles canadiennes. Nous obtenons des résultats.

* * *

[Français]

LA VILLE INTELLIGENTE DE L'ANNÉE

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Monsieur le Président, le 8 juin prochain, à New York, la ville de Québec aura la chance de gagner le titre de Ville intelligente de l'année et de succéder à des villes telles que Séoul, New York, Calgary, Waterloo, Taipei et Stockholm. Quatre cents villes, de partout dans le monde, étaient sur les rangs et, aujourd'hui, Québec se retrouve parmi les sept finalistes.

Le 17 avril dernier, j'ai eu la chance de rencontrer M. Louis Zacharilla, cofondateur de l'Intelligent Community Forum, pour lui parler des mérites de la candidature de la ville de Québec. Une ville dite intelligente mise sur Internet haute vitesse, sur des citoyens éduqués, sur l'innovation et sur la réduction de la fracture numérique, dans une perspective où leadership, collaboration et développement durable se côtoient.

Ce titre est important parce qu'il permet de reconnaître les efforts d'une région qui se transforme pour devenir une véritable société du XXI^e siècle où l'économie numérique a un rôle si important à jouer.

Je suis persuadé que la ville de Québec a tous les atouts pour remporter le titre de Ville intelligente 2012.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention sur la question de la santé mentale des enfants.

La fin de semaine dernière, j'ai assisté à la célébration printanière de CASA for Kids, à Edmonton. Depuis 1978, CASA Child, Adolescent and Family Mental Health contribue à la promotion de la santé mentale des enfants, de la naissance à 18 ans, en offrant des services cliniques familiaux, en sensibilisant la population, en effectuant de la recherche et en défendant la cause en Alberta.

Chaque année, CASA aide 3 000 jeunes personnes en leur offrant toute une gamme de services qui vont de la consultation aux efforts de mobilisation communautaire, en passant par des programmes de traitements intensifs.

Nous avons entendu des histoires déchirantes sur les défis auxquels sont confrontées les familles touchées par la maladie mentale. Comme toujours, les Edmontoniens ont ouvert leur cœur et leur chéquier, permettant à l'organisme de recueillir des centaines de milliers de dollars pour cette excellente cause qui touche un si grand nombre de Canadiens.

La prestation de services essentiels et les efforts de recherche ciblés et dynamiques de CASA ouvriront la voie vers un avenir où tous les jeunes Canadiens pourront vivre avec dignité, et être traités équitablement et avec compassion.

Je salue CASA pour son excellent travail. Je remercie les Edmontoniens d'avoir à nouveau démontré que les Canadiens peuvent, ensemble, améliorer la condition de vie de ceux qui ne sont pas aussi chanceux que le reste d'entre nous.

* * *

LE NETTOYAGE DES BORDURES DE ROUTE

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter l'Institut des femmes de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'initiative que l'on appelle maintenant le nettoyage annuel des bordures de route.

En 1973, l'Institut des femmes a lancé cette grande tradition à l'île où, sous sa direction, elle encourage tout le monde, une journée en mai, à ramasser les déchets dans les fossés et à les mettre dans des sacs pour qu'ils soient collectés. Cet effort renforce le sentiment de fierté des insulaires et la volonté de garder l'île propre. Ce sera l'année prochaine le 40^e anniversaire de cette initiative.

L'Institut des femmes a mis au défi les insulaires de sortir profiter de l'air frais tout en participant au nettoyage annuel des bordures de route pour contribuer à ce que l'Île-du-Prince-Édouard reste belle.

En plus de tous les autres excellents projets qu'il mène, l'Institut des femmes nous incite ainsi à améliorer notre environnement.

En mon nom et au nom de mes collègues députés à l'île, je remercie l'Institut des femmes de ses efforts acharnés et de son dévouement pour promouvoir cette merveilleuse initiative à l'île, qui s'est révélée des plus fructueuses.

* * *

• (1405)

L'EXCURSION SCOLAIRE DU SIÈCLE

Mme Eve Adams (Mississauga—Brampton-Sud, PCC): Monsieur le Président, Mississauga a encore de quoi pavoiser. En effet, l'école élémentaire St. Pio dans ma circonscription, Mississauga—Brampton-Sud, a gagné le concours « L'Excursion scolaire du siècle », qui était destiné aux élèves canadiens.

Pour célébrer le 100^e anniversaire de Parcs Canada, des milliers d'élèves ont participé à ce concours national. Des centaines d'histoires ont été soumises, et celle de St. Pio a gagné.

La classe d'histoire de 8^e année de l'école St. Pio a écrit l'histoire gagnante, qui s'intitule « Ty's Cross Country Adventure ». Dans celle-ci, Ty voyage du Yukon à Terre-Neuve et visite 23 des lieux historiques nationaux de notre merveilleux pays.

[Français]

Le prix du gagnant sera un voyage de quatre jours et trois nuits, direction Ottawa, avec un arrêt à Kingston afin de visiter des sites historiques nationaux.

[Traduction]

Cet après-midi, j'accueillerai les grands gagnants sur la Colline. Je félicite nos remarquables élèves, leur famille et nos formidables enseignants, et je félicite aussi l'école St. Pio.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPD): Monsieur le Président, des dirigeants de municipalités de partout au pays, y compris les maires de Greenwood, de Trail, de Slokan et de Grand Forks qui sont situées dans ma circonscription, s'opposent vivement aux dispositions de l'Accord économique et commercial global qui nuiraient à leur capacité de gérer leur localité.

Ils font très clairement valoir qu'il est inacceptable qu'un accord commercial limite leur capacité de privilégier les fournisseurs locaux de biens et services ou leur lie les mains en ce qui a trait à la gestion de l'eau, des déchets, du recyclage ou du transport en commun.

Selon une version de l'accord qui a fait l'objet d'une fuite, tout contrat de biens et services de plus de 340 000 \$ et tout contrat de construction de plus de 8,5 millions de dollars devront faire l'objet d'un appel d'offres et les sociétés européennes pourront y participer. Les municipalités qui adjugent des contrats à des entreprises locales pourraient très bien être poursuivies par ces multinationales.

Qui donc envisagerait même l'idée de sacrifier, dans le cadre de négociations commerciales, le droit des élus canadiens de prendre des décisions? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas clairement dit qu'il n'y aurait aucune négociation si ces dispositions n'étaient pas écartées?

Aucune disposition enlevant aux municipalités leurs pouvoirs démocratiques de prendre des décisions ne doit être incluse dans l'Accord économique et commercial global ou dans tout autre accord commercial.

* * *

BENJAMIN ALAN RUSSELL

Mme Kerry-Lynne D. Findlay (Delta—Richmond-Est, PCC): Monsieur le Président, Benjamin Alan Russell, un ancien combattant, un avocat, un mentor estimé et un électeur, est décédé le 30 mars dernier à l'âge de 88 ans.

Al était un bon Canadien modeste, qui a consacré sa vie au service des autres, que ce soit à la guerre, dans l'exercice du droit pendant 32 ans et dans le bénévolat.

Doué pour les sports, Al s'est enrôlé à 18 ans à titre de moniteur d'entraînement physique. Il a perdu la moitié de sa jambe gauche en devoir, lors d'un accident au Canada.

Après sa démobilisation, en 1945, il a obtenu son diplôme en droit à l'université de la Colombie-Britannique, pour ensuite poursuivre une brillante carrière d'avocat, qui l'a amené à se vouer aux amputés de guerre.

Déclarations de députés

Al incarnait la devise des Amputés de guerre: « Les amputés s'entraident ». Ses contributions à l'échelle nationale et régionale ont été incommensurables. Il a d'ailleurs été élu président du conseil d'administration, poste qu'il a tenu au cours des sept dernières années.

Ayant été la première femme à occuper un poste d'étudiante et d'associée dans son cabinet, j'ai toujours pu apprécier sa chaleur et sa gentillesse.

Al et son altruisme manquèrent à sa famille, à ses nombreux amis du lac Cultus, du club de golf Delta et de la ligue de curling de Tunnel Town ainsi qu'à moi-même.

* * *

L'IRAN

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, l'Iran est sur le point de produire des armes nucléaires. Le ministre des Affaires étrangères a récemment déclaré que ces armes pourraient être une réalité dans un peu moins d'un an si l'Iran décide d'aller de l'avant.

Si l'Iran se dotait d'armes nucléaires, cela aurait un effet très déstabilisant au Moyen-Orient, en plus de faire peser une grave menace sur la paix.

Étant donné que l'Iran persécute les minorités sur son territoire et parraine le terrorisme à l'étranger, les Canadiens sont très préoccupés par les objectifs poursuivis par ce pays.

Le régime iranien affirme qu'il ne s'intéresse pas aux armes nucléaires. Or, les Canadiens auraient plus confiance en de telles déclarations s'ils voyaient que ce pays a bel et bien des intentions pacifiques.

Au lieu de condamner à mort les chrétiens, les baha'is et des gens d'autres confessions en raison de leurs croyances religieuses, l'Iran devrait faire preuve de tolérance. Plutôt que de menacer de détruire Israël, l'Iran devrait cesser de financer le Hezbollah. Au lieu de maintenir le secret au sujet de ses installations nucléaires, l'Iran devrait accepter qu'elles fassent l'objet d'inspections internationales rigoureuses.

* * *

SAGKEENG'S FINEST

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je tiens à féliciter Sagkeeng's Finest, qui a remporté la première place à l'émission *Canada's Got Talent*.

En tant que députée des Autochtones de Sagkeeng, je joins ma voix à celle d'un grand nombre de citoyens de partout au Manitoba et au Canada pour féliciter Vincent O'Laney, Brandon Courchene et Dallas Courchene, qui ont rendu beaucoup de gens très fiers.

Sagkeeng's Finest représente le véritable esprit de notre région. Le nom de ce groupe rend hommage aux aînés disparus qui ont influencé les membres du groupe et d'autres jeunes Autochtones, notamment en leur enseignant la gigue et le violon. Comme bien des jeunes Autochtones, Vincent, Brandon et Dallas apportent une touche de modernité à de riches traditions.

Les membres de Sagkeeng's Finest démontrent la force de la collectivité. Les résidents de leur collectivité autochtone les ont appuyés, et ils ont contribué à en faire des modèles à suivre. Hier soir, les membres de la collectivité se sont rassemblés pour encourager la prochaine génération.

Déclarations de députés

Sagkeeng's Finest nous montre aussi que nous devons croire aux jeunes Autochtones, à leur talent et à leur avenir. Nous devons encourager les arts et l'éducation, et nous devons célébrer les réussites des jeunes Canadiens.

Nous continuerons d'encourager Sagkeeng's Finest tout au long de leur parcours.

Migwetch.

* * *

• (1410)

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Mark Adler (York-Centre, PCC): Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue aux membres de l'Association des industries de l'automobile du Canada, l'AIAC, à la Chambre des communes.

Ces personnes sont à Ottawa aujourd'hui pour discuter de la façon dont l'une de nos plus importantes industries peut continuer de contribuer à notre économie tout en concourant à réduire l'empreinte écologique du Canada.

En tant que membre du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, je peux affirmer en toute confiance et par expérience que l'AIAC est l'un de nos plus grands partenaires pour ce qui est de veiller à ce que l'industrie du transport serve le mieux possible les Canadiens.

Cela se voit tout particulièrement dans la nouvelle campagne sur l'entretien des véhicules de l'AIAC intitulée « Mon auto, j'en prends soin ». Le programme cherche à sensibiliser les conducteurs aux avantages de faire l'entretien régulier de leur véhicule. C'est de plus en plus important, car il y a 9,2 millions de véhicules sur nos routes qui ont entre 6 et 12 ans.

Je félicite les membres de l'AIAC de leurs efforts ininterrompus en vue d'aider l'industrie du transport au Canada afin qu'elle devienne plus sécuritaire et moins polluante et qu'elle contribue encore plus à l'économie canadienne.

Je leur souhaite bon succès à l'occasion de leur journée sur la Colline. J'ai hâte à la réception de ce soir où les invités auront l'occasion de voir une voiture de course NASCAR de près.

* * *

LA PÉNURIE D'ALIMENTS

Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD): Monsieur le Président, en compagnie d'autres membres du cabinet fantôme du NPD, j'ai récemment eu l'occasion de m'entretenir avec le rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation pour lui fournir des renseignements.

Bien qu'il soit regrettable que le Canada ait été le premier pays développé visé par une enquête pour son incapacité à protéger le droit à l'alimentation, notre rencontre fut l'occasion par excellence de dresser le bilan des lacunes du système alimentaire canadien.

Malgré la richesse relative de notre pays, plus de deux millions de Canadiens n'ont pas assez à manger de façon régulière. Les personnes qui dépendent des prestations gouvernementales de soutien du revenu et celles qui touchent le salaire minimum doivent souvent choisir entre l'épicerie et leur loyer.

Pendant ce temps, les agriculteurs et les pêcheurs font faillite, un quart des Canadiens sont considérés comme étant obèses et le système industriel de production alimentaire est l'un des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre.

Le recours aux banques alimentaires a grimpé de 28 p. 100 au cours des trois dernières années. Durant un mois typique, plus de 850 000 Canadiens doivent faire appel aux services d'une banque alimentaire.

Nous devons impérativement nous doter d'une politique alimentaire nationale. J'espère que le rapport du rapporteur spécial de l'ONU incitera le gouvernement à passer à l'action.

Entretemps, j'invite tous les Canadiens qui en ont les moyens à faire un don à une banque alimentaire dès maintenant. Les dons diminuent pendant l'été, mais le droit à l'alimentation doit être préservé chaque jour de l'année.

* * *

LA SANTÉ DES MÈRES ET DES ENFANTS

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Monsieur le Président, hier, la députée de Newton—Delta-Nord a affirmé que « [l]es récentes compressions du budget de l'ACDI compromettent l'engagement du Canada à l'égard de la santé des mères et des enfants dans les pays les plus pauvres. » Rien n'est plus loin de la vérité.

Grâce au gouvernement actuel, 141 000 femmes et enfants au Mozambique reçoivent des traitements d'importance vitale contre le VIH. Par ailleurs, en Haïti, de nouvelles cliniques de maternité offrent une gamme complète de services néonataux.

[Français]

Les contribuables canadiens posent des gestes qui ont des résultats concrets pour les femmes et les enfants des pays en développement. Je me demande si la députée pense que ces résultats ont pour conséquence de mettre en danger la santé des mères et des bébés naissants.

Notre bilan est clair. Il démontre que le Canada est le leader mondial dans l'effort de réduction de la mortalité maternelle et infantile. C'est un bilan dont les Canadiens peuvent être fiers.

* * *

LES SOINS PALLIATIFS

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, nous avons marqué la Semaine nationale des soins palliatifs. D'un bout à l'autre du pays, on a cherché à sensibiliser les gens aux soins palliatifs, un enjeu qui touche profondément tous les Canadiens. Les soins palliatifs sont trop souvent considérés à tort comme accessoires à notre système de santé, alors qu'ils en font partie intégrante.

[Traduction]

Dans ma circonscription, Lac-Saint-Louis, nous sommes très chanceux d'avoir la résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île. Cette organisation tout à fait remarquable offre, depuis 2002, des services de qualité aux patients en phase terminale de l'Ouest du Québec, et ce, dans un climat familial, afin de leur permettre de passer leurs derniers jours dans le confort et la dignité.

Malheureusement, ce type de soins, que je considère comme étant un droit fondamental, n'est pas un service universel. Parmi les patients qui ont besoin de soins palliatifs, moins de 30 p. 100 y ont actuellement accès.

J'exhorte donc le gouvernement à donner suite à la recommandation formulée dans le rapport du Comité parlementaire sur les soins palliatifs et les autres services d'accompagnement, voulant que le gouvernement fédéral rétablisse un secrétariat des soins palliatifs afin de rassembler les divers ordres de gouvernement et intervenants pour qu'ils puissent élaborer et mettre en oeuvre une stratégie nationale sur les soins palliatifs et les soins de fin de vie.

* * *

●(1415)

LE PROJET DE LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET

M. LaVar Payne (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, hier soir, nous avons été heureux que la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable franchisse l'étape de la deuxième lecture à la Chambre.

Le gouvernement a fait ses preuves en matière d'économie. C'est pourquoi j'ai été ravi d'apprendre que plus de 58 000 emplois ont été créés le mois dernier seulement.

Le Plan d'action économique de 2012 du Canada déborde de mesures de création d'emplois, et plus vite cette mesure législative sera adoptée, plus vite ces mesures pourront aider à créer davantage d'emplois et à stimuler l'économie.

Nous avons mené de vastes consultations pour savoir ce que les Canadiens attendaient du budget. Dans les faits, nous avons organisé plus de 150 consultations auprès d'entreprises, de familles, de parties intéressées et de particuliers d'un bout à l'autre du pays. Les Canadiens ont participé avec enthousiasme d'un océan à l'autre.

Les députés néo-démocrates devraient cesser de jouer à leurs petits jeux politiques et collaborer avec le gouvernement afin d'adopter cette mesure législative créatrice d'emplois.

* * *

[Français]

L'EMPLOI

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, moins d'une semaine après la hausse du taux de chômage, le ministre des Finances a le culot de jeter le blâme sur les chômeurs. Il leur dit de mordre la serviette et d'accepter n'importe quoi.

Ce gouvernement conservateur nous montre à quel point il est déconnecté de la réalité. Il y a un problème dans la logique torde du ministre: pour chaque emploi créé en avril, 23 Canadiens sans emploi faisaient la file. Est-ce cela, la stratégie de création d'emplois?

Pis encore, le gouvernement veut enfoncer dans la gorge des Canadiens un budget de 425 pages qui restreindra l'accès à l'assurance-emploi.

La ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences ne peut même pas définir ce qu'est un emploi convenable. De plus, elle a confirmé qu'elle ne le définirait pas avant l'adoption du budget. Elle ne semble même pas saisir l'ampleur des changements annoncés.

Les Canadiens en ont marre de se faire mépriser par ce gouvernement, qui réduit l'accès à l'assurance-emploi, coupe dans les services gouvernementaux et sabre dans la Sécurité de la vieillesse. Assez, c'est assez!

En 2015, c'est ce gouvernement qui se retrouvera sans emploi.

Questions orales

[Traduction]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

Mme Tilly O'Neill Gordon (Miramichi, PCC): Monsieur le Président, le chef du NPD a récemment présenté son nouveau cabinet fantôme et on note certainement des lacunes dans ses rangs. Il a nommé le député de St. John's-Sud—Mount Pearl porte-parole sur l'APECA et l'éducation postsecondaire. Or, ce député s'est taillé une réputation de « fervent séparatiste de Terre-Neuve » et est prêt à prendre des positions extrémistes sur la question de l'unité.

Il n'est certainement pas prêt à défendre l'une des plus vieilles industries de Terre-Neuve-et-Labrador, celle de la chasse au phoque. Plutôt que de tenir tête aux radicaux qui s'opposent à ce mode de vie traditionnel, il a laissé entendre qu'il serait peut-être temps pour les chasseurs de phoque de cesser leur activité. Le gouvernement est fier de défendre les chasseurs de phoque canadiens. C'est scandaleux d'entendre le député de St. John's-Sud—Mount Pearl tenir des propos aussi durs contre cette importante industrie.

Le NPD menace de faire des expériences économiques dangereuses, de prendre des mesures fiscales qui feront disparaître des emplois...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous passons aux questions orales. Le chef de l'opposition a la parole.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES PENSIONS

M. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, les conservateurs ont refusé de nous dire honnêtement quelle somme ils prévoient retrancher à la Sécurité de la vieillesse. Hier, enfin, lorsqu'on a demandé au ministre des Finances si les compressions des conservateurs feraient disparaître environ 10 milliards de dollars des poches des personnes âgées du Canada, il a déclaré ceci: « On m'a parlé de cette somme. On m'a aussi parlé de 12 milliards de dollars. C'est de cet ordre. » Je crois que ce n'est pas seulement le ministre de la Défense nationale qui a des difficultés en arithmétique.

Le premier ministre pourrait-il rafraîchir la mémoire de son ministre des Finances et déposer à la Chambre le coût total de ses compressions dans la Sécurité de la vieillesse?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, c'est avec joie que je rafraîchirai la mémoire du chef du NPD. Bien entendu, le budget ne contient aucune réduction des prestations de la Sécurité de la vieillesse. Les personnes âgées du Canada le savent.

L'âge d'admissibilité sera ajusté, et cet ajustement entrera en vigueur seulement à compter de l'année 2023. D'ici là, les personnes âgées auront le choix de toucher des prestations plus élevées en retardant la date à laquelle celles-ci commenceront à leur être versées.

M. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, l'ajustement n'entrera pas en vigueur. Les conservateurs seront éjectés du pouvoir avant cela.

Questions orales

[Français]

Les conservateurs veulent aller puiser dans les poches de nos aînés et leur prendre 12 000 \$ chacun. C'est ça la réalité pour nos aînés. Les conservateurs veulent les forcer à travailler deux ans de plus. Ça va peut-être coûter 10 milliards de dollars, peut-être 12 milliards de dollars.

Quels sont les vrais chiffres? Pourquoi les conservateurs refusent-ils de les dévoiler? Nous savons pourquoi. C'est parce qu'en les dévoilant, tout le monde saura la simple réalité, soit que le système est déjà viable et qu'il n'y a aucune raison d'ajouter deux ans et de puiser 12 000 \$ dans les poches de nos aînés.

• (1420)

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, encore une fois, nos aînés et nos retraités connaissent la vérité. Il n'y a aucune diminution de leur pension dans ce budget. Au contraire, on changera l'âge d'admissibilité à compter de 2023.

Maintenant, l'année prochaine, les aînés auront l'opportunité de faire retarder leurs revenus pour augmenter leur Sécurité de la vieillesse. C'est leur option.

* * *

[Traduction]

L'EMPLOI

M. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, le programme de la Sécurité de vieillesse n'est pas le seul sujet sur lequel le ministre des Finances a tenu des propos troublants hier après-midi.

Lorsqu'on lui a demandé si les enseignants et les infirmières au chômage devraient être forcés d'accepter n'importe quel emploi sous peine d'être exclus du programme d'assurance-emploi, le ministre a répondu: « Il n'y a pas de mauvais emploi. Le seul mauvais emploi, c'est de ne pas avoir d'emploi. »

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je prierais les députés d'attendre que le chef de l'opposition ait fini de poser sa question avant d'applaudir.

Le chef de l'opposition a la parole.

M. Thomas Mulcair: Monsieur le Président, le ministre a déclaré: « Il n'y a pas de mauvais emploi. Le seul mauvais emploi, c'est de ne pas avoir d'emploi. C'est pourquoi j'ai été chauffeur de taxi... »

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le chef de l'opposition a la parole.

M. Thomas Mulcair: « Il n'y a pas de mauvais emploi. Le seul mauvais emploi, c'est de ne pas avoir d'emploi. »

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il va falloir compenser le temps perdu d'une manière ou d'une autre.

Le chef de l'opposition a la parole.

M. Thomas Mulcair: Monsieur le Président, il a ensuite ajouté qu'il avait déjà été chauffeur de taxi et arbitre au hockey.

Le premier ministre est-il aussi d'avis que nos enseignants et nos infirmières devraient accepter des emplois de chauffeur de taxi plutôt que d'avoir la possibilité de trouver du travail dans leur domaine?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au chef du NPD le bilan supérieur du Canada en matière de création d'emplois. Comparativement aux autres pays développés, il s'est créé, net, 750 000 emplois au Canada depuis le début de la reprise. L'écrasante majorité de ces emplois se trouvent dans le secteur privé, sont à temps à plein et sont bien rémunérés.

Nous souhaitons nous assurer que les gens continuent de bénéficier de ces possibilités. Nous prévoyons qu'au cours des prochaines années, la pénurie de main-d'oeuvre sera un problème grave pour l'économie canadienne. Nous voulons nous assurer que tous les Canadiens ont la possibilité d'obtenir le genre de travail qu'il leur faut.

M. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Finances a aussi déclaré que le pays se heurtera à une importante pénurie de main-d'oeuvre. La solution? « Ça signifie que nous devons inciter davantage de personnes handicapées à travailler, davantage de personnes âgées à travailler [...] Nous devons éliminer les mesures dissuasives du régime d'assurance-emploi [...] »

Le premier ministre peut-il nous dire en quoi la retraite ou le fait d'avoir un handicap sont des mesures dissuasives? Les seules mesures dissuasives, ce sont les insultes que les conservateurs profèrent contre les personnes qui sont âgées ou qui ont un handicap. Ils devraient avoir honte.

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, une évolution très positive est survenue depuis ma naissance: on a reconnu que les personnes dites handicapées sont tout à fait aptes à faire beaucoup de choses aussi bien que les autres Canadiens. Nous en avons la preuve ici même en la personne du ministre d'État aux Transports, qui est parfaitement apte à assumer ses fonctions.

[Français]

M. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, leur attitude est répréhensible et mesquine. En fait, ils sont en train de s'attaquer aux personnes qui vivent avec un handicap. Les personnes handicapées ne demandent pas mieux que de prendre leur place dans la société, mais notre gouvernement devrait aider ces gens, pas les traiter de paresseux. C'est ce qu'ils font.

Pourquoi s'attaquer aux aînés? Les aînés ne devraient pas devenir une source de *cheap labor* parce que le gouvernement les force à retarder leur retraite pour pouvoir puiser 12 000 \$ dans leurs poches.

Pourquoi les conservateurs s'attaquent-ils aux aînés et aux personnes qui vivent avec un handicap, plutôt que de les aider?

• (1425)

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, au contraire, c'est le chef du NPD qui pense que le chômage suffit aux personnes handicapées. Au contraire, au cours de ma vie, j'ai appris ce dont sont capables les personnes handicapées lorsqu'on leur offre de telles occasions.

L'exemple pour nous tous est le ministre d'État aux Transports, qui est un ministre de la Couronne. Les personnes handicapées sont prêtes à jouer leur propre rôle et leur plein rôle dans notre société de travail.

Questions orales

[Traduction]

LE BUDGET

L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, pour la plupart des gouvernements, le roman *1984* de George Orwell n'est pas un plan d'action, mais plutôt une mise en garde, comme le voulait son auteur.

Hier, le ministre des Affaires étrangères a admis que le gouvernement avait aboli la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie parce qu'il ne souscrivait pas aux recommandations de ce groupe d'experts. Le Conseil national du bien-être social formule également des recommandations auxquelles le gouvernement ne souscrit pas. Par ailleurs, le gouvernement critique et attaque bien des organismes de bienfaisance parce que ceux-ci font des choses qu'il n'aime pas.

Le premier ministre ne se rend-il pas compte qu'il doit écouter ce que disent les gens avec qui il n'est pas d'accord?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je dois écouter tous les jours le chef du Parti libéral.

L'examen des activités de recherche interne faites dans les divers organismes du gouvernement du Canada vise à dégager des économies de nature administrative. Lorsqu'une expertise est déjà disponible dans un ministère ou ailleurs, il n'est pas nécessaire, bien sûr, de l'avoir en double. Voilà le genre de mesures que le gouvernement a prises dans le cadre du Plan d'action économique.

[Français]

L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire que les députés de ce coin-ci de la Chambre et moi-même n'avons jamais eu l'impression d'être écoutés, ni par le gouvernement ni par le premier ministre. Ils ne me donnent pas cette impression.

Il donne une réponse complètement différente de la réponse franche et candide donnée par le ministre des Affaires étrangères. C'est hier que le ministre a dévoilé la réalité de ce Parlement et de ce gouvernement: ils sont en train d'étouffer tout ce qu'ils entendent de ceux avec qui ils ne sont pas d'accord.

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je peux écouter le chef du Parti libéral, mais je ne peux que suivre le gros bon sens.

En ce qui concerne les changements dans ce budget, le gouvernement a examiné ses sources de recherche dans les ministères et à l'extérieur des ministères, et nous ne voulons évidemment pas de situations où nous avons des redoublements en matière de recherche. C'est ce que le gouvernement fait dans le Plan d'action économique.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, quand il a parlé au Comité des comptes publics, ce matin, le vérificateur général a réaffirmé tout ce qui a été dit dans son rapport au sujet de la différence, à son avis, entre les renseignements qui auraient dû être donnés au Parlement et ceux qui auraient dû être donnés à la population canadienne. Par surcroît, il appert que certains renseignements n'ont pas été fournis au Parlement et qu'on lui aurait aussi fourni de l'information erronée.

Ma question s'adresse encore une fois au premier ministre. Si le vérificateur général du Canada affirme que le Parlement n'a pas été

renseigné correctement, comment peut-on laisser perdurer la situation?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, comme nous l'avons maintes fois répété, nous avons accepté l'analyse du vérificateur général et nous donnons suite à ses recommandations.

Loin de laisser perdurer la situation, le gouvernement a signalé qu'il procédait à des changements. Il mettra en oeuvre un processus en plusieurs étapes avant d'effectuer l'achat en question. Nous n'avons pas encore acheté l'appareil ni signé de contrat.

Nous veillerons à obtenir tous les renseignements nécessaires et à les transmettre au Parlement avant de prendre une décision.

* * *

[Français]

LES PENSIONS

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, hier, j'ai demandé au gouvernement combien d'argent il s'appropriait à voler aux aînés en augmentant l'âge d'accessibilité à la Sécurité de la vieillesse. La ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences a évité la question, encore une fois.

Le ministre des Finances a quand même dit aux médias qu'il n'était pas certain, qu'il n'avait pas planifié jusque-là et que ce serait peut-être 10 milliards ou 12 milliards de dollars.

Y a-t-il un ministre qui peut nous donner le vrai montant que les conservateurs vont couper dans la Sécurité de la vieillesse?

● (1430)

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, il n'y a pas de coupes dans la Sécurité de la vieillesse dans ce budget. Il y aura graduellement, commençant en 2023, un changement de l'âge d'admissibilité de 65 à 67 ans.

Les aînés auront, dès l'année prochaine, l'occasion d'augmenter leurs prestations s'ils veulent le faire. S'ils le veulent, ils recevront davantage que ce qu'ils reçoivent maintenant.

[Traduction]

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, la ministre des Ressources humaines savait que son gouvernement prélevait de 10 à 12 milliards de dollars des pensions de retraite des Canadiens, mais elle a simplement refusé de l'avouer. Nous n'avons pas cessé d'entendre des propos trompeurs qui ont été depuis lors réfutés par des économistes indépendants. Les conservateurs ne veulent tout simplement pas que les Canadiens sachent quel est l'impact réel du cheval de Troie qu'ils nous présentent sous la forme d'un budget.

Les conservateurs ont-ils l'intention de soutirer 10 milliards de dollars aux personnes âgées canadiennes pour les investir dans les chasseurs F-35? Est-ce là l'intention du gouvernement?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, la réponse toute simple est non. La députée a tort.

Questions orales

En 2023, nous allons progressivement relever l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse, pour le faire passer de 65 à 67 ans. Cependant, aucune diminution des pensions des personnes âgées n'est prévue dans le budget. Aucune. À compter de l'année prochaine, les personnes âgées pourront reporter le moment où elles commencent à recevoir des prestations de Sécurité de la vieillesse, et toucher davantage si elles le désirent.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs ne cessent de se contredire.

Au début, ils disaient qu'il fallait éliminer la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, parce que d'autres groupes faisaient déjà ce travail.

Hier, le ministre des Affaires étrangères a avoué qu'elle avait été abolie parce que les conservateurs étaient en désaccord avec ses recherches. Pour une fois, les conservateurs font preuve d'honnêteté.

Pourquoi les conservateurs ont-ils si peur des conseils objectifs d'organismes indépendants?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent (ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà répondu à cette question.

Je voudrais rappeler à ma collègue que j'ai remercié la table ronde nationale de son travail pendant un quart de siècle, mais ce travail n'est plus requis.

Parallèlement, le ministre des Affaires étrangères a tout à fait raison de dire que le gouvernement n'est pas en faveur d'une taxe sur le carbone et que, contrairement à tous les autres partis là-bas, il n'imposera pas de taxe sur le carbone aux Canadiens, qui travaillent dur.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas éclairci le fait que la semaine dernière, le ministre de l'Environnement avait déclaré que la table ronde avait été supprimée parce qu'elle était superflue alors qu'hier, nous avons entendu le ministre des Affaires étrangères dire qu'elle avait été supprimée parce que les conservateurs n'étaient pas d'accord avec ses travaux de recherche indépendants.

Il semblerait qu'il ne soit pas bon d'être en désaccord avec le gouvernement, car les carrières au sein de l'appareil gouvernemental conservateur sont courtes dans ces cas-là.

Pourquoi le ministre de l'Environnement a-t-il induit les Canadiens en erreur sur la raison de la suppression de la table ronde?

L'hon. Peter Kent (ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, a droit à ses opinions. Il est, après tout, mon prédécesseur, mais...

Des voix : Oh, oh!

Le Président : À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre de l'Environnement a la parole.

L'hon. Peter Kent: Monsieur le Président, je suis sûr que mon collègue du Cabinet serait d'accord pour dire que lorsque la table ronde nationale a été créée, c'était un organisme unique et adapté aux besoins, dans la mesure où elle rapprochait l'environnement et l'économie. Ce n'est plus le cas.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, il me semble que les couteaux volent bas et que le ministre des Affaires étrangères devrait être prudent.

Il y a quelques semaines, le vérificateur général a publié un rapport cinglant sur la façon dont les conservateurs ont mal géré le dossier des F-35. En réponse, le sous-ministre de la Défense, dans un témoignage, a dit que les chiffres avancés par le vérificateur général étaient erronés, ce qui est curieux puisque le vérificateur a déclaré aujourd'hui au comité qu'il avait obtenu ces chiffres du ministère de la Défense nationale.

Le ministre de la Défense nationale va-t-il maintenant ordonner à ses porte-parole de cesser d'attaquer le rapport du vérificateur général?

• (1435)

L'hon. Julian Fantino (ministre associé de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, c'est bien loin de la vérité.

Comme il a été dit, nous avons accepté les conclusions du vérificateur général. Nous donnons suite à sa recommandation. Un plan en sept étapes a été mis en place. Nous avons l'intention de le suivre. Un secrétariat a été mis en place. Il fournira des chiffres définitifs au vérificateur général pour répondre aux questions qui le préoccupaient.

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier-Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, la mauvaise gestion dans ce dossier est vraiment troublante. D'un côté, le vérificateur général affirme que le ministère de la Défense nationale possédait l'information concernant les coûts totaux des F-35. De l'autre, le sous-ministre de la Défense dit ne pas savoir d'où provient l'estimation totale des coûts.

Le ministre de l'autodéfense pourrait-il aider son sous-ministre ou continuera-t-il à chercher des excuses pour justifier le fait qu'ils ont caché de l'information aux Canadiens?

[Traduction]

L'hon. Julian Fantino (ministre associé de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, cette prémisse est absolument fausse.

Le gouvernement du Canada a pris des mesures pour que les principes de diligence raisonnable, de surveillance et de transparence fassent partie intégrante du processus qui mènera au remplacement des avions de combat vieillissants. Nous suivons un plan d'action en sept étapes pour mettre en oeuvre la recommandation du vérificateur général et la dépasser. Nous allons y adhérer et faire le maximum pour les hommes et les femmes des Forces canadiennes ainsi que pour les Canadiens.

* * *

[Français]

L'AFGHANISTAN

Mme Hélène Laverdière (Laurier-Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, restons dans le domaine de la défense et peut-être pourrions-nous avoir de vraies réponses.

La Maison-Blanche a demandé aux conservateurs de prolonger la mission en Afghanistan. Maintenant, c'est au tour du secrétaire général de l'OTAN de dire qu'il veut que nos troupes restent en Afghanistan après 2014. Le Parlement a pourtant déjà tranché: cette mission doit finir.

*Questions orales***L'ASSURANCE-EMPLOI**

Le gouvernement va-t-il céder aux pressions et accepter une prolongation de la mission? Oui ou non?

[Traduction]

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, non, le gouvernement ne cède jamais aux pressions. Nous nous en tenons toujours à nos positions de principe.

Le Canada s'est engagé à participer jusqu'en 2014 à une mission internationale qui vise à former les forces de sécurité afghanes afin d'empêcher ce pays de devenir un havre pour les terroristes. Nous évaluerons la situation lorsqu'il faudra déterminer ce qu'il convient de faire pour atteindre ces objectifs. Nous n'avons pas encore pris de décision.

M. Jack Harris (St. John's-Est, NDP): Monsieur le Président, lorsque nous avons interrogé le gouvernement, il y a un mois, au sujet d'une demande que les États-Unis auraient présentée en vue de prolonger notre mission militaire en Afghanistan, le premier ministre a affirmé n'être au courant de rien. Maintenant, le secrétaire général de l'OTAN soumet publiquement cette demande.

Nous savons que les conservateurs veulent prolonger la mission militaire et qu'ils ne pourront pas éluder la question encore longtemps. Est-ce qu'ils laisseront nos soldats en Afghanistan après 2014, oui ou non?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, le député d'en face semble penser qu'il connaît déjà la réponse. On peut donc se demander pourquoi il prend la parole à la Chambre pour poser sa question.

Nous avons envoyé une mission de formation en Afghanistan. Cette mission a commencé l'an dernier et elle se poursuivra jusqu'en 2014. Elle vise à aider les forces afghanes à renforcer leurs capacités pour assurer elles-mêmes leur propre sécurité et celle de leur pays. Les militaires des Forces canadiennes accomplissent un travail exceptionnel au nom du Canada et ils aident la population de l'Afghanistan à cet égard. Nous leur souhaitons tout le succès possible dans le cadre de cette importante mission.

M. Jack Harris (St. John's-Est, NDP): Monsieur le Président, la dernière fois que nous avons posé la question, le premier ministre a jugé bon de parler d'Hitler, alors j'imagine que cette réponse constitue déjà un progrès, en quelque sorte.

Les conservateurs refusent de nous fournir une réponse claire, mais ils ont laissé la porte ouverte à une prolongation de la mission militaire après 2014. Les États-Unis l'ont demandé; l'OTAN l'a demandé.

La dernière fois que les conservateurs ont prolongé la mission militaire en Afghanistan, ils l'ont fait sans qu'il y ait eu vote et ils ont refusé de présenter une motion à la Chambre. Est-ce qu'ils ont l'intention de soumettre cette nouvelle prolongation de la mission militaire à un vote à la Chambre, oui ou non?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, il n'y a évidemment rien à soumettre à un vote de la Chambre parce qu'aucune décision n'a été prise.

Le député d'en face est dans l'erreur. La Chambre des communes s'est bel et bien prononcée par un vote sur la mission de combat, comme l'un ou l'autre des partis d'opposition l'y autorise à l'occasion.

Le premier ministre s'est engagé à tenir un vote et à consulter le Parlement avant d'envoyer des troupes de combat ou une quelconque mission militaire à l'étranger. À cet égard, le premier ministre manifeste envers le Parlement plus de respect que tout autre premier ministre avant lui.

M. Roger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, je veux parler de la situation d'une mère seule de Margaree Harbour, au Cap-Breton, qui contribue au succès de deux industries saisonnières. Elle travaille comme femme de chambre pendant la saison touristique et confectionne des couronnes de Noël dans une petite boutique chaque automne. L'assurance-emploi l'aide à nourrir sa famille entre les saisons. Comme de nombreux Canadiens des régions rurales, elle n'a accès à aucun service de transport en commun ou de garde d'enfants. Les députés doivent aussi savoir qu'elle n'a pas une attitude défaitiste.

Comme c'est le premier ministre qui crée maintenant les règles de l'assurance-emploi, est-ce que cette mère seule devra plier bagage ou devra-t-elle rester pauvre?

• (1440)

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, voyons les choses en face, le Canada est aux prises avec des pénuries sans précédent de main-d'oeuvre et de travailleurs qualifiés. Nous devons aider les Canadiens qui sont au chômage à retourner rapidement au travail. Les changements que nous proposons aideront les chômeurs à trouver des emplois dans leur région et, en même temps, remédieront aux pénuries de travailleurs qualifiés auxquels les employeurs canadiens sont confrontés.

Les Canadiens seront tenus d'accepter les emplois correspondant à leur niveau de qualification offerts dans leur région.

Mme Judy Foote (Random—Burin—St. George's, Lib.): Monsieur le Président, les propos tenus récemment par le ministre des Finances soulignent l'attitude du gouvernement à l'égard de ceux qui sont au chômage malgré eux.

L'intention du gouvernement est manifestement d'obliger quiconque cherche un emploi à faire ses valises et à accepter n'importe quel emploi, sans égard à sa situation. Cela signifierait laisser sa famille pour un emploi mal rémunéré, qui ne permettrait pas aux gens de joindre les deux bouts.

Pourquoi le premier ministre, dont les préjugés contre les Canadiens de l'Atlantique sont bien connus, pousse-t-il ces gens à occuper un emploi qui entraînera une détérioration de leur situation financière?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, toutes ces déclarations sont complètement fausses. Nous éprouvons actuellement des pénuries de travailleurs qualifiés partout au pays. Nous devons aider les employeurs à trouver les travailleurs dont ils ont besoin. Nous aiderons les gens qui sont sans emploi malgré eux à obtenir ces emplois dans leur région et selon leur niveau de qualification.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je vais tenter une question à l'intention de la ministre régionale de l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans le dossier de l'assurance-emploi, nous avons entendu le ministre de l'Immigration insulter à la fois les chômeurs et les travailleurs étrangers. De plus, hier, les propos du ministre des Finances sur le déménagement étaient de toute évidence une attaque contre les travailleurs saisonniers. Aujourd'hui, les réponses de la ministre indiquent clairement que le conseil des ministres ne comprend pas les travailleurs saisonniers et leurs besoins.

Questions orales

Comment la ministre peut-elle rester là sans réagir alors que le Parlement est mis de côté, que les insulaires sont pris de court et que le premier ministre prend toutes les décisions en matière d'assurance-emploi?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, il y a des pénuries de main-d'oeuvre, notamment de travailleurs qualifiés, partout au pays. Nous voulons nous assurer que les Canadiens qui ont perdu leur emploi malgré eux ont accès aux postes disponibles, aider les entreprises à rester en activité afin qu'elles continuent de produire pour le pays, et venir en aide aux familles.

Nous allons aider ces gens à trouver, dans leur région, un emploi correspondant à leurs compétences.

* * *

[Français]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Sylvain Chicoine (Châteauguay—Saint-Constant, NPD): Monsieur le Président, pendant qu'on met la hache dans les services aux vétérans, le président du Tribunal des anciens combattants puise dans la caisse et se paie des voyages à Londres pour voir sa femme et donner des conférences. C'est plus de 7 000 \$ que le président a gaspillés dans ses voyages outre-Atlantique. Quand l'exemple vient d'en haut, ce n'est pas surprenant de voir ça.

Pourquoi les conservateurs coupent-ils dans les services aux anciens combattants tout en laissant le président se gâter avec l'argent qui devrait servir à aider les gens qui ont servi notre pays?

L'hon. Steven Blaney (ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon honorable collègue que tous les services aux vétérans sont maintenus et que la meilleure façon de le faire est d'appuyer le budget de 2012.

Cela dit, je m'attends à ce que le tribunal, qui est un organisme indépendant, ainsi que ses membres appliquent avec rigueur les règles de l'administration publique, parce qu'on gère l'argent des contribuables.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, indépendant ne veut pas dire inaccessible.

Le ministre des Anciens Combattants a autorisé ce voyage. Le président du Tribunal des anciens combattants, révision et appel, venait tout juste de faire l'objet de vives critiques de la part de l'ombudsman des vétérans pour avoir refusé à un très grand nombre de personnes qui s'étaient adressées au tribunal les prestations auxquelles elles auraient eu droit parce qu'il avait omis d'appliquer le bénéfice du doute. Et que fait-il? Il dépense plus de 7 000 \$ de l'argent des contribuables pour aller visiter sa femme à Londres, qui s'y trouve par hasard. Cet argent aurait pu aider de nombreux anciens combattants handicapés.

Comment le ministre peut-il autoriser un tel gaspillage des fonds publics? Pourquoi ne renvoie-t-il pas le membre du Tribunal des anciens combattants; en fait pourquoi n'abolit-il pas carrément...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre des Anciens Combattants a la parole.

• (1445)

L'hon. Steven Blaney (ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, l'ombudsman des vétérans fait exactement le contraire de ce que préconise le NPD. La solution irresponsable des néo-démocrates consisterait à abolir un tribunal

auquel 4 000 anciens combattants font appel chaque année. Nous continuerons de défendre l'existence et le travail du tribunal.

Nous exigeons de tous ses membres qu'ils soient responsables et qu'ils fassent un usage respectueux des fonds publics en tout temps. Je suis convaincu que le tribunal continuera d'offrir de bons services aux anciens combattants, qui méritent de pouvoir interjeter appel d'une décision rendue à leur égard et d'être bien servis par le gouvernement et le Canada.

* * *

[Français]

LE PATRIMOINE CANADIEN

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Monsieur le Président, décidément, on passe du grossier au ridicule, aujourd'hui.

On dirait que plus le temps passe, plus les conservateurs ont de la misère à trouver des amis dans le monde des arts. Après avoir demandé un serment d'allégeance au directeur de Radio-Canada, voilà que le ministre du Patrimoine canadien en remet et demande au prochain directeur du Musée des beaux-arts d'entretenir des rapports avec lui. En passant, les amis Facebook, ce n'est pas super pour diriger des musées.

Qu'est-ce qui est le plus important: la pleine compréhension de notre patrimoine collectif, ou être « bon chum » avec le ministre?

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, le processus de sélection des candidats pour ce type de poste est typique et standard. Cela existe depuis plusieurs années et cela va continuer ainsi.

[Traduction]

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, notre patrimoine collectif est fort précieux; ceux qui en ont la garde ne devraient pas avoir à être le meilleur ami du ministre.

Il n'y a pas seulement le président de CBC/Radio-Canada qui doit être ami avec le ministre. Quiconque veut être président du conseil d'administration au Musée des beaux-arts ou à la Commission des champs de bataille nationaux doit aussi devenir « ami Facebook » du ministre.

Si le ministre veut vraiment se faire de nouveaux amis — ce dont il a clairement besoin — pourquoi n'arrête-t-il pas de puiser dans les poches des artistes canadiens?

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, tout cela sort tout droit d'un article d'*iPolitics*. C'est franchement ridicule. Le processus de sélection pour ce genre de nomination est ouvert et transparent. Oui, le ministre et ces organismes, sociétés d'État et agences doivent entretenir un dialogue ouvert et échanger constamment dans l'intérêt des contribuables. C'est la façon de faire depuis des années, et nous continuerons d'agir ainsi.

* * *

[Français]

LA JUSTICE

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs ont beau vanter leur programme de lutte contre la criminalité, mais plus on creuse, plus on se rend compte qu'il a été écrit sur le coin d'une table.

Questions orales

Le ministère de la Sécurité publique du Québec estime que le projet de loi C-10 fera augmenter la population carcérale de 20 p. 100. C'est 1 000 personnes de plus dans le système carcéral qui est déjà rempli à 96 p. 100.

Si le gouvernement était sérieux, il collaborerait avec les provinces afin de s'assurer qu'elles possèdent les ressources nécessaires.

Pour l'instant, tout ce qu'il fait, c'est refiler la facture aux provinces. Pourquoi?

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, nous collaborons avec les provinces, et le projet de loi cible en particulier les narcotrafiquants et les agresseurs d'enfants. Je rejette entièrement le calcul de ceux qui prétendent que les autorités québécoises emprisonneront 1 000 personnes par jour pour des crimes liés à la drogue ou des crimes sexuels. C'est complètement faux, et je crois que la plupart des gens sont d'accord avec moi et avec le gouvernement.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, on les connaît déjà les lignes du ministre, mais ce que les Canadiens cherchent, ce sont de vraies réponses aux questions.

Le ministère de la Sécurité publique du Québec évalue à 750 millions de dollars les coûts de la construction de nouveaux établissements de détention, et ça, c'était avant même l'annonce que les conservateurs ont faite en décidant de fermer l'établissement Leclerc à Laval.

Où va-t-on mettre tous ces détenus? Le ministre peut-il nous expliquer comment on peut fermer des pénitenciers, imposer une loi qui fera augmenter de 20 p. 100 le nombre de détenus et dire que ça ne coûtera pas un sou de plus?

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, je comprends que le NPD puisse trouver cela inacceptable, mais nous ciblons les narcotrafiquants, les pédopornographes et les agresseurs d'enfants du pays. Nous en avons discuté avec les provinces. Nous sommes sur la bonne voie lorsque nous défendons les victimes et les citoyens respectueux des lois au Canada. Pour une fois, j'aimerais que le NPD appuie notre position à cet égard.

* * *

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

M. Malcolm Allen (Welland, NPD): Monsieur le Président, si les conservateurs apportent les changements qu'ils proposent en ce qui concerne les abattoirs sous réglementation fédérale, des animaux déjà morts pourraient maintenant être vendus aux consommateurs canadiens. La réglementation actuelle existe en raison du scandale de la viande avariée qui a touché l'industrie au cours des années 1970. Or, les conservateurs veulent maintenant revenir en arrière et permettre que de la viande qui était auparavant impropre à la consommation se retrouve sur la table des familles canadiennes.

Est-ce que la viande provenant d'animaux morts sera clairement identifiée comme telle dans les épicereries?

• (1450)

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC):

Monsieur le Président, cela ne posera pas de problème, car cette viande ne se retrouvera pas dans les épicereries.

J'aimerais citer l'Association des producteurs de boeuf du Canada:

L'Association des producteurs de boeuf du Canada appuie fortement le changement proposé [...] qui permettra, en de rares circonstances, d'euthanasier à la ferme, sous la supervision d'un vétérinaire, des animaux destinés à l'alimentation [...]

C'est là l'objectif visé par ce changement: veiller à ce que les éleveurs puissent recevoir de l'aide pour abattre ces animaux sans cruauté afin que ces derniers puissent ensuite être transformés.

Nous ne compromettrons jamais la salubrité des aliments, et les changements proposés ne la compromettront pas non plus.

M. Malcolm Allen (Welland, NPD): Monsieur le Président, voilà qui n'est pas rassurant pour les familles canadiennes.

Ce n'est pas tout. Des centaines d'employés de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, y compris des inspecteurs de première ligne ainsi que des vétérinaires, risquent de perdre leur emploi. Comment le gouvernement peut-il s'attendre à ce que l'agence, avec un nombre réduit d'inspecteurs et de vétérinaires, en fasse davantage?

Des représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de la FDA des États-Unis se rencontreraient aujourd'hui pour se pencher sur la réglementation en matière d'aliments. Plutôt que de consulter d'abord et d'élaborer des règlements ensuite, le gouvernement met l'industrie en péril avec notre plus important partenaire commercial.

Pourquoi le gouvernement met-il l'industrie canadienne, et notre santé, en danger avec sa nouvelle réglementation en matière de viandes, laquelle s'annonce risquée?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, comme d'habitude, le NPD comprend tout de travers.

Nous collaborons avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis, pour harmoniser nos réglementations, afin que nous puissions en faire plus avec moins. Nous reconnaissons leur réglementation, comme ils reconnaîtront la nôtre, et nous aboutirons à un système plus solide pour les deux pays. Voilà le but de l'exercice.

Nous sommes en train de renforcer l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la présence des inspecteurs aux frontières, et l'opposition proteste. Nous prévoyons des investissements dans le budget, et l'opposition vote contre. Lorsque nous voulons ajouter des inspecteurs, elle vote contre également.

Je le répète, le NPD comprend tout de travers.

* * *

[Français]

LE LOGEMENT

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, dans ce dernier budget, près de 260 000 familles québécoises se sont fait mettre de côté. Avec l'arrivée à terme des subventions fédérales pour le logement abordable, c'est au moins 125 000 logements au Québec qui seront affectés.

Plusieurs organismes locaux et québécois, dont l'Association des locataires de Villeray, le FRAPRU et la FADOQ, mobilisent des milliers de citoyens et tâchent de trouver des solutions à cette crise.

Questions orales

Nous savons que ce gouvernement a fait une croix et sur le Québec et sur nos pauvres, mais le ministre aurait-il au moins la décence de nous expliquer comment il peut carrément abandonner tant de citoyens?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, c'est de la folie.

C'est notre gouvernement qui a fait des ententes de cinq ans avec les provinces et les territoires, cinq ans de fonds stables pour le logement abordable. Dans la plupart des cas, cela est livré par les provinces et les territoires.

C'est nous qui appuyons les rénovations et l'opération de plus de 600 000 résidences de logements abordables.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, la présence de stock de poissons en santé et d'une industrie de la pêche florissante est extrêmement importante pour les Britanno-Colombiens.

Les critiques portant sur les manquements du gouvernement dans la gestion et la gouvernance des pêches se font de plus en plus virulentes chaque jour. Des pêcheurs récréatifs et commerciaux, d'anciens ministres des Pêches et même des conservateurs purs et durs comme le chef du Parti conservateur de la Colombie-Britannique, John Cummins, et le meilleur ami du premier ministre dans le secteur du pétrole et gaz, Gwyn Morgan, s'opposent au gouvernement.

En plus de toutes les autres compressions, le gouvernement éviscère les lois qui protègent les poissons et leurs habitats. Pourquoi le premier ministre fait-il en sorte que les pêches du Pacifique subissent le même sort que la pêche à la morue dans l'Atlantique?

L'hon. Keith Ashfield (ministre des Pêches et des Océans et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique, PCC): La députée a tout faux, monsieur le Président. Nous faisons en sorte que les règles sur la protection des poissons et de leurs habitats visent les pêches canadiennes et non les fossés des agriculteurs.

En fait, la loi prévoit d'importantes améliorations, mais l'opposition prend un malin plaisir à ne pas les relever. La loi instaurera plusieurs améliorations et outils de conservation. Nous déterminerons les zones écosensibles, nous veillerons à ce que les exigences prévues dans la réglementation sur les pêches soient applicables et nous infligerons des peines plus lourdes à ceux qui enfreignent les règles.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NP): Monsieur le Président, une affaire judiciaire à Vancouver ébranle la confiance des survivants des pensionnats indiens dans notre système judiciaire.

Tandis que les tribunaux se penchent sur l'affaire, les demandes de presque 1 400 survivants attendent d'être traitées et la date d'échéance du processus d'évaluation indépendant approche à grands pas.

Qu'est-ce que le ministre va faire pour ne pas que les survivants soient lésés à nouveau?

L'hon. John Duncan (ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président,

cette affaire est devant les tribunaux. Nous avons annoncé la date d'échéance finale pour les demandes. Ce message a été entendu par plus de 95 p. 100 des demandeurs éventuels.

De nombreux intervenants devront être consultés avant que l'on puisse déterminer la suite des choses. Nous attendrons la décision des tribunaux.

• (1455)

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NP): Monsieur le Président, à l'approche de l'anniversaire de la présentation d'excuses aux survivants des pensionnats indiens, ces derniers ont besoin de plus d'action concrète de la part du gouvernement.

La situation se dégrade tellement que l'Assemblée des Premières Nations demande que l'on nomme un éminent survivant pour rétablir la confiance dans le processus judiciaire.

Étant donné que la date limite approche à grands pas et que de nombreux survivants attendent toujours que leurs demandes soient traitées, que fera le ministre pour venir en aide aux survivants des pensionnats indiens avant la date limite?

L'hon. John Duncan (ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, toutes les demandes présentées avant la date limite à l'automne seront traitées, peu importe le temps qu'il faudra.

Si une personne présente une demande en retard à cause de circonstances exceptionnelles, des dispositions prévoient que nous devons en tenir compte. Cela a fonctionné pour le processus de règlement des revendications globales et je pense que cela fonctionnera aussi pour le processus d'évaluation indépendant.

* * *

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Mme Wai Young (Vancouver-Sud, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement se concentre sur la création d'emplois, la croissance économique et la prospérité future. Aujourd'hui, nous avons annoncé de nouvelles mesures pour aider les étudiants à temps partiel à accéder à l'éducation et à la formation postsecondaires.

La ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences aurait-elle l'obligance d'informer la Chambre des mesures qu'elle prend pour garantir que les étudiants canadiens, ainsi que leur famille, auront accès à l'éducation et à la formation postsecondaires?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, je suis ravie d'annoncer que nous avons apporté des modifications afin que les étudiants à temps partiel aient plus facilement accès aux prêts et bourses d'étude.

En fait, 8 000 étudiants à temps partiel seront dorénavant admissibles aux prêts étudiants et 1 500 étudiants à temps partiel seront admissibles au Programme canadien de bourses aux étudiants.

Ces changements s'ajoutent aux modifications que nous avons déjà apportées, aux termes desquelles l'accumulation de l'intérêt sur les prêts consentis aux étudiants à temps partiel est gelée pendant la durée de leurs études. C'est un autre bel exemple de l'aide que nous apportons aux étudiants, afin qu'ils puissent poursuivre leur éducation au Canada...

Le Président: À l'ordre. Le député de Lac-Saint-Louis a la parole.

Questions orales

[Français]

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, maintenant que les armes longues non restreintes ne sont plus visées par le Code criminel, ça devient une question de propriété et de commerce de détail, ce qui relève des provinces.

Pourquoi le ministre s'ingère-t-il dans une question de compétence provinciale en voulant interdire aux provinces d'exiger que les détaillants conservent une liste de leurs ventes d'armes non restreintes? Pourquoi le ministre ne s'occupe-t-il pas tout simplement de ses propres affaires?

[Traduction]

Mme Candice Hoepfner (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, PCC): Monsieur le Président, le député d'en face a tort. Le registre des armes d'épaule a été aboli. Les entreprises et les particuliers ne sont plus tenus d'enregistrer leurs armes d'épaule.

Les contrôleurs des armes à feu relèvent de la compétence fédérale. Nous nous attendons à ce qu'ils se plient aux directives du commissaire de la GRC, qui est également le commissaire aux armes à feu du Canada.

Le registre des armes d'épaule a été aboli. Nous nous attendons à ce que tous respectent la lettre et l'esprit de la loi.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. John Rafferty (Thunder Bay—Rainy River, NPD): Monsieur le Président, Biwaase'aa est un programme postsecondaire destiné à des jeunes Autochtones de Thunder Bay. Ce programme offre des aliments sains, des loisirs, des enseignements culturels des Premières nations et des services de soutien affectif à quelque 500 élèves de 7 écoles primaires. Il coûte 5 \$ par jour par élève.

Il ne fait aucun doute que ce programme devrait être reproduit ailleurs. Pourtant, le gouvernement a décidé de cesser de financer ce programme en dépit du vif succès qu'il connaît depuis 10 ans. Le gouvernement trouve des milliards de dollars pour des limousines, des kiosques, des prisons et des avions de chasse. Ce n'est pas un problème. Pourquoi met-il la hache dans des programmes utiles comme Biwaase'aa?

L'hon. John Duncan (ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement utilise des moyens plus efficaces et plus efficaces pour maintenir les services essentiels qu'il fournit afin de faire du Canada un meilleur endroit pour les membres des Premières nations, les Inuits, les Métis et les habitants du Nord. Nous réalisons des économies en réduisant les coûts des opérations, tout en protégeant autant que possible les services offerts dans les collectivités. Nous travaillons en étroite collaboration avec tous nos employés pour veiller à ce que cette transition soit aussi harmonieuse, aussi efficace et aussi transparente que possible.

* * *

● (1500)

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Royal Galipeau (Ottawa—Orléans, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement sait que le secteur des ressources naturelles est un des moteurs de l'économie canadienne. D'un bout à l'autre de notre grand pays, il crée des centaines de milliers d'emplois

et favorise la croissance économique dans les petites collectivités rurales.

[Français]

Ces communautés se trouvent en Colombie-Britannique, en Ontario, dans les provinces de l'Atlantique et même au Québec. J'ai une question pour le ministre des Ressources naturelles. Peut-il informer cette Chambre du tout dernier plan québécois en matière de richesses naturelles?

L'hon. Joe Oliver (ministre des Ressources naturelles, PCC): Monsieur le Président, je veux remercier le député de sa question perspicace.

Des voix: Oh, oh!**Le Président:** À l'ordre.

L'honorable ministre des Ressources naturelles a la parole.

L'hon. Joe Oliver: Monsieur le Président, le Plan nord expliquera le rôle important que joue le développement des ressources au Québec. Alors que le Québec est fier de notre patrimoine en matière de ressources, le chef du NPD les qualifie de maladies. Le chef du NPD doit s'excuser auprès des centaines de milliers de Canadiens de partout au pays qui travaillent dans le secteur des ressources.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

Mme Éline Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Monsieur le Président, hier, le ministre des Transports a rencontré les ministres québécois des Affaires municipales et des Affaires intergouvernementales au sujet de l'aérodrome de Neuville. Enfin!

Comme je le fais en cette Chambre depuis novembre, ils lui ont rappelé que l'ensemble de la région est contre le projet, et ils lui ont demandé d'intervenir dans le dossier. Le ministre se serait dit sensible aux nombreux problèmes que cause cet aérodrome aux citoyens. Il est plus que temps, parce que les avions ont déjà commencé à survoler le village.

Le ministre peut-il nous confirmer s'il entend maintenant rencontrer le maire de Neuville et utiliser le pouvoir que lui confère la Loi sur l'aéronautique pour intervenir dans ce dossier?

L'hon. Denis Lebel (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, la députée aura la même réponse qu'elle a depuis novembre.

Hier, nous avons effectivement eu, avec des ministres du gouvernement du Québec, une rencontre portant sur plusieurs sujets dont, entre autres, celui de Neuville.

Je rappelle que le mandat du ministre des Transports est de favoriser un développement économique du secteur aérien stable, en toute sécurité. Il n'y a aucun enjeu de sécurité dans ce dossier. Même s'il y avait — il n'y en a pas de prévu — un changement réglementaire, ça ne toucherait absolument pas Neuville, qui est un dossier réglé pour nous. Si le maire n'avait pas cru à ce dossier, il n'aurait pas signé un protocole après avoir déposé sept emplacements possibles.

*Initiatives ministérielles***LE LOGEMENT**

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, le désengagement fédéral en matière de logement abordable est honteux. Malgré les besoins criants, le gouvernement signe la fin des conventions d'exploitation de ces logements. D'ici 2016, ce sont des milliers de familles québécoises qui perdront un appui financier leur permettant de se loger adéquatement. Ce matin, j'ai déposé une pétition de plus de 6 000 signataires sur 27 000 dénonçant ces compressions qui affecteront les personnes les plus démunies du Québec.

Le gouvernement entend-il renouveler son financement ou va-t-il encore faire payer ses déficits et ses choix budgétaires absurdes par les moins fortunés?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, ça, c'est tout à fait de la folie. C'est notre gouvernement qui a stabilisé ce marché en accordant des dons de presque 2 milliards de dollars sur cinq ans pour le logement abordable. C'est nous qui avons aidé ces gens dans le besoin. Malheureusement, le Bloc s'est opposé à chaque initiative que nous avons prise pour les aider.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1505)

[Français]

LOI SUR LA MODERNISATION DU DROIT D'AUTEUR

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

Le Président: L'honorable députée de Gatineau dispose de sept minutes pour conclure son allocution.

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, je suis contente de voir qu'autant de députés écouteront mon allocution sur ce projet de loi C-11.

Avant la période des questions, je félicitais mes collègues de Longueuil—Pierre-Boucher, de Timmins—Baie James et de Jeanne-Le Ber, qui défendent ce dossier de façon ultra-passionnée, et je les félicite publiquement à nouveau.

Pourquoi le défendent-ils de façon passionnée? Je vais vous donner quelques faits qui surprennent parfois. On dit souvent que les arts et la culture sont les mal-aimés du gouvernement d'en face, parce que ce n'est pas de la grosse *business* qui joue dans l'huile et le pétrole; ce n'est pas aussi important quand on parle d'arts et de culture.

L'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio, l'ACTRA, estime que les industries des arts et de la culture au Canada rapportent à notre économie 85 milliards de dollars par année. Ça représente 7,4 p. 100 du revenu national brut du Canada et ça soutient 1,1 million d'emplois, soit environ 6 p. 100 de la main-d'oeuvre canadienne. Ces industries et les emplois qui en dépendent peuvent seulement survivre dans un environnement où la propriété intellectuelle est protégée.

Malgré l'importante contribution de ces industries, selon les chiffres de 2009-2010, le salaire moyen — et ça m'attriste profondément — d'un artiste au Canada est seulement de 12 900 \$ par année. D'ailleurs, on nous disait dans un rapport de 2008 du Conference Board du Canada que le secteur culturel a généré approximativement 25 milliards de dollars. C'est de l'argent. On

parle ici d'impôt. C'est trois fois plus élevé que les 7,9 milliards de dollars qui ont été investis dans la culture par tous les paliers de gouvernement en 2007.

Quel est le montant des investissements du gouvernement fédéral dans les arts et la culture? C'est un petit 1,6 p. 100 du total des dépenses du gouvernement.

J'ai été frappée de voir une autre statistique, qui sous-tend tout ce dossier de droit d'auteur et de réforme du droit d'auteur. En 2008, l'enquête sur les dépenses des ménages de Statistique Canada a conclu que les Canadiens ont dépensé deux fois plus pour assister à des performances artistiques en direct, soit 1,4 milliard de dollars, que pour assister à des événements sportifs. Et on sait à quel point le gouvernement d'en face aime bien parler de sports, mais très peu d'arts et de culture.

Alors, que signifie un tel changement? Quand on regarde le projet de loi, cela semble assez compliqué. C'est pourquoi je m'insurge et m'inscris encore en faux contre la procédure mise en avant par ce gouvernement pour forcer encore une fois l'adoption d'une motion d'attribution de temps. Cela nous force donc à écarter les débats et à limiter le droit de parole et le droit d'expression des collègues ici en cette Chambre qui, en bonne partie, sont ici pour la première fois. C'est fort probablement la première fois de leur vie qu'ils entendent parler de la Loi sur le droit d'auteur.

Dans le sommaire du projet de loi, on voit que des modifications sont apportées à la Loi sur le droit d'auteur pour:

a) mettre à jour les droits et les mesures de protection dont bénéficient les titulaires du droit d'auteur, en conformité avec les normes internationales, afin de mieux tenir compte des défis et des possibilités créés par Internet;

On sait qu'Internet est maintenant un joueur assez important en matière de droit d'auteur, parce qu'il y circule énormément de matériel de création de toute sorte, qu'on pense aux films, à la musique, aux livres ou à n'importe quoi.

On ajoute dans ce sommaire que ces modifications à la Loi sur le droit d'auteur servent également à:

b) clarifier la responsabilité des fournisseurs de services Internet et ériger en violation du droit d'auteur le fait de faciliter la commission de telles violations en ligne;

c) permettre aux entreprises, aux enseignants et aux bibliothèques de faire un plus grand usage de matériel protégé par le droit d'auteur sous forme numérique; [...]

Alors, ces modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur modifient énormément de choses.

Quand on regarde ce genre de changements, on constate que trois grands types de modifications sont insérées dans la loi: des modifications définies comme des réformes sectorielles, des dispositions de compromis et des règles qui n'offrent aucun compromis en matière de mesures de protection technologique.

• (1510)

Ce que le NPD recherche, c'est une approche équilibrée. Notre parti tente donc d'avoir un régime équilibré entre les droits des créateurs et ceux du public. J'espère que tous les députés de la Chambre veulent permettre au public d'accéder à la plus grande source d'informations possible, tout en protégeant les droits d'auteur, cela va de soi.

Avec ce projet de loi, avec nos amis d'en face — qui le sont de moins en moins — on a l'impression que les efforts ont plutôt tenté de répondre aux demandes des grands propriétaires de contenu américain. Ce sont eux, les grands joueurs de la planète à ce niveau. On parle de studios de cinéma, de maisons de disques, de développeurs de jeux vidéo et autres.

Initiatives ministérielles

Les Canadiens et les Canadiennes auront-ils un jour une loi qui réponde à leurs besoins? Ce n'est pas évident et ce n'est certainement pas cette loi qui va accomplir ce genre de travail.

Il ne me reste qu'une minute, ce qui est très court. J'aurais aimé faire le tour de tellement de choses par rapport à ce projet de loi qui comporte tellement de faiblesses et de lacunes. Des amendements ont été présentés et j'ose espérer qu'on les considérera sérieusement pour tenter d'empêcher, par exemple, que des choses aussi stupides que le fait pour des gens s'étant inscrits à des cours à distance, parce qu'ils demeurent dans des endroits éloignés, soient obligés de détruire leurs notes après un certain nombre de jours.

Il y a des choses qui n'ont absolument ni queue ni tête. Je veux aussi saluer tous ceux qui travaillent dans le domaine des arts et de la culture. Je salue particulièrement les gens qui travaillent très fort au sein de la Ville de Gatineau et à la Maison de la culture de Gatineau que j'ai eu le plaisir de présider pendant de nombreuses années. Ils font un travail extraordinaire quant à la diffusion des arts et de la culture. Ils permettent à des artistes nouveaux, tout comme à des artistes connus, de se faire connaître.

Alors protégeons les artistes et, en même temps, assurons-nous que le public puisse avoir accès au plus possible.

[Traduction]

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son intervention et de tout le travail qu'elle accompli à la Chambre.

De ce côté-ci, nous avons dit dès le départ qu'il fallait que le projet de loi sur le droit d'auteur établisse un équilibre entre, d'une part, les droits des artistes et le besoin de ceux-ci d'être rémunérés, et, d'autre part, les droits et les besoins des consommateurs. Selon nous, sur divers plans, le gouvernement n'a pas su atteindre cet équilibre.

Ma collègue peut-elle discuter de l'importance de favoriser le dynamisme des arts et de la culture dans son milieu et de ce que ce secteur représente aussi bien pour l'économie que pour l'ensemble de la collectivité?

[Français]

Mme Françoise Boivin: Monsieur le Président, j'apprécie la question de mon collègue qui, lui aussi, fait un travail absolument phénoménal en la matière. C'est un artiste, un musicien que j'aime beaucoup écouter.

Les chiffres que je donnais tout à l'heure sont absolument incroyables. On dit souvent que les arts et la culture sont les parents pauvres de l'économie, mais ce n'est certainement pas à cause des retombées dans nos communautés. En effet, l'ACTRA estimait que l'industrie des arts et de la culture au Canada rapportait 85 milliards de dollars par année à notre économie, ce qui représente 7,4 p. 100 du revenu national brut du Canada. Ce n'est pas de la petite bière. Les gens assistent davantage à des spectacles qu'à des joutes de hockey ou autres.

Pourtant, on dirait que les artistes et les gens qui travaillent dans le domaine de la culture sont obligés de passer leur vie à se battre pour obtenir des montants d'argent, que ce soit de la part du ministre du Patrimoine canadien ou du ministre québécois de la Culture. Je le vois à Gatineau. C'est une bataille constante et on a toujours l'impression de quémander, d'être un parent pauvre. Pourtant, au fond, on représente énormément au niveau du secteur économique.

Il y a des activités et des spectacles dans l'Outaouais, à Gatineau entre autres. Par exemple, année après année, L'Outaouais en fête se bat pour essayer d'obtenir une minuscule subvention de Patrimoine canadien et est incapable de l'avoir. On dirait qu'on lui demande

beaucoup plus comme garantie que ce qu'on demande aux grandes entreprises, que ce soit les pétrolières, les banques ou autres, sous prétexte qu'il s'agit de culture. Pourtant, c'est un organe économique extraordinaire. Il est excellent pour nous. Il nous représente au Canada, au Québec entre autres, là où la culture et les arts sont tellement florissants.

● (1515)

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Monsieur le Président, ma collègue mentionnait tout à l'heure l'apport des artistes à l'économie. Toutefois, on sait bien que la plupart des artistes ne sont pas des Céline Dion ou des Bryan Adams. Ils ne font pas des millions de dollars. Ils ne gagnent que quelques milliers de dollars par année.

Comment le projet de loi, tel qu'il est en ce moment, affectera-t-il la carrière de la majorité des artistes?

Mme Françoise Boivin: Monsieur le Président, quelle bonne question!

Dans mon discours, j'ai parlé des 85 milliards de dollars qui reviennent dans l'économie du Canada. Cependant, et c'est aberrant, en corrélation, le salaire moyen des artistes canadiens est de 12 900 \$. C'est épouvantable. C'est sous le seuil de pauvreté.

Quand on regarde un projet de loi comme celui-ci avec les yeux de l'artiste, de la personne qui travaille dans le milieu culturel, on peut se demander si on va revoir une partie de ces milliards de dollars. La réponse est « non », parce que, selon nous, le projet de loi des conservateurs est tellement déséquilibré qu'on a l'impression qu'il existe surtout pour protéger, encore une fois, les gros poissons que sont, par exemple, les grands studios américains, les grandes compagnies de disque américaines et ainsi de suite.

A-t-on regardé ce projet de loi avec les yeux d'un artiste canadien ou d'un artiste québécois? J'en doute fortement. Ce n'est vraiment pas un projet de loi équilibré. C'est pour cela qu'on a présenté plusieurs amendements. Malheureusement, comme dans tous les autres projets de loi, tout doit venir de ce gouvernement, et ce qui vient d'autres partis est foncièrement mauvais.

C'est dommage que les conservateurs aient cette attitude parce qu'on héritera d'une loi qui ne réussira pas à atteindre les objectifs pour lesquels elle a été créée.

[Traduction]

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur d'intervenir à propos du projet de loi. Je suis ravi que notre gouvernement puisse bientôt respecter son engagement à moderniser la Loi sur le droit d'auteur.

J'invite tous mes collègues à faire en sorte, comme moi, que le projet de loi C-11, Loi sur la modernisation du droit d'auteur, soit adopté rapidement. En appuyant cette mesure, nous respecterons l'engagement de notre gouvernement à moderniser la Loi sur le droit d'auteur en respectant les besoins aussi bien des créateurs que des utilisateurs.

La démarche a été longue et ardue. Lorsque le projet de loi aura été adopté, plus de 15 ans se seront écoulés depuis une refonte majeure de la Loi sur le droit d'auteur. Depuis cette époque, nous avons prêté l'oreille à des milliers de Canadiens et nous avons eu tout le temps voulu pour débattre de la modernisation du droit d'auteur.

Initiatives ministérielles

Les députés se souviendront sans doute que le projet de loi sur la modernisation du droit d'auteur a été présenté pour la première fois à l'issue d'une des plus vastes campagnes de consultation jamais menées au Canada. À l'été 2009, nous avons commencé à entendre le point de vue des Canadiens partout au pays. Nous avons eu recours à de nouvelles technologies afin de donner au plus grand nombre possible de gens l'occasion de participer à ce processus important. Nous avons animé des discussions interactives, sur le Web. Nous avons organisé des assemblées publiques dans des villes d'un bout à l'autre du pays: Halifax, Québec, Montréal, Gatineau, Peterborough, Toronto, Winnipeg, Edmonton, Calgary et Vancouver. Enfin, nous avons également reçu des mémoires.

La réponse que nous avons obtenue fut impressionnante. Près de 1 000 Canadiens ont participé aux assemblées publiques. On nous a remis plus de 8 000 mémoires, et 30 000 visiteurs différents ont consulté le site Web. Plus de 2 500 articles ont été publiés dans des forums en ligne, et des centaines de personnes nous ont suivis sur Twitter.

À la lumière de cette réaction, il ne faisait aucun doute que les Canadiens de tous les horizons comprenaient l'importance d'une mesure législative moderne sur le droit d'auteur, et c'est toujours le cas. Durant nos consultations, les Canadiens nous ont parlé de l'incidence du droit d'auteur dans leur vie quotidienne. Ils nous ont parlé de l'importance du droit d'auteur pour l'économie numérique et de son effet sur la compétitivité mondiale du Canada. De plus, les créateurs et les utilisateurs canadiens nous ont expliqué qu'ils avaient besoin de règles claires, justes et prévisibles.

Le gouvernement a écouté toutes ces observations et, en réponse, nous avons présenté le projet de loi sur la modernisation du droit d'auteur, d'abord en 2010, puis de nouveau l'automne dernier. Nous avons répondu en présentant une mesure législative qui adopte une approche axée sur le bon sens et le juste équilibre pour moderniser le droit d'auteur. Cette approche tient compte des besoins tant des créateurs que des utilisateurs d'oeuvres protégées. Nous avons répondu en présentant une mesure législative qui propose une approche typiquement canadienne de la modernisation du droit d'auteur, c'est-à-dire une approche qui prend en considération les perspectives dont les Canadiens nous ont fait part, à titre de créateurs, de consommateurs ou de citoyens, dans le cadre de nos consultations.

J'aimerais maintenant parler de quatre arguments précis que nous avons entendus lors des consultations et expliquer comment le gouvernement y a donné suite.

En premier lieu, les Canadiens nous ont dit qu'ils considéraient la neutralité technologique comme un important principe directeur pour la modernisation du droit d'auteur. Ils ont souligné que le régime canadien de droit d'auteur doit être en mesure de s'adapter aux technologies qui n'existent pas encore. Ils nous ont dit que toute réforme du droit d'auteur doit tenir compte de la réalité d'un contexte où les technologies et les médias sont en constante évolution. Et nous y avons donné suite. En effet, le projet de loi sur la modernisation du droit d'auteur comprend un certain nombre d'exceptions qui sont neutres sur le plan technologique. Ces dispositions reflètent la réalité d'un contexte où les technologies et les médias sont en constante évolution. Elles sauront résister à l'épreuve du temps.

En deuxième lieu, les Canadiens ont demandé le droit d'utiliser raisonnablement les oeuvres protégées qu'ils ont légalement acquises. Nous avons répondu en présentant un projet de loi sur la modernisation du droit d'auteur qui comporte un certain nombre

d'exceptions facilitant les utilisations courantes à des fins privées d'oeuvres protégées par le droit d'auteur.

En troisième lieu, les Canadiens nous ont dit que, selon eux, il était injuste d'imposer des sanctions déraisonnables aux consommateurs pour des violations mineures du droit d'auteur. Nous avons répondu à cela également. La Loi sur la modernisation du droit d'auteur créerait deux catégories d'infractions entraînant le versement de dommages-intérêts, soit les infractions à caractère commercial et celles à caractère non commercial. Dans le cas d'une violation qui est commise à des fins non commerciales, les peines prévues dans la Loi sur le droit d'auteur seraient considérablement réduites. Le projet de loi établit aussi le concept de sanctions proportionnelles aux dommages subis, dont les tribunaux pourront se servir comme critère pour accorder des dommages-intérêts

En quatrième lieu, les titulaires canadiens de droits d'auteur nous ont dit qu'ils voulaient de nouveaux droits et de nouvelles mesures de protection pour maintenir des modèles d'affaires dans un univers numérique. Nous avons répondu à cela aussi. La Loi sur la modernisation du droit d'auteur mettrait en oeuvre les droits et les mesures de protection prévus dans les traités sur Internet de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Ceux-ci prévoient un droit de mise à la disposition du public, un droit de distribution, un droit moral pour les artistes-interprètes et des mesures de protection concernant les verrous numériques et les filigranes numériques.

● (1520)

Ce ne sont là que quatre des demandes que nous avons entendues dans le cadre des consultations menées en 2009. De nombreuses autres demandes ont été formulées et nous y avons donné suite. En résumé, on pourrait dire que les consultations tenues en 2009 nous ont montré que la modernisation du droit d'auteur doit être fondée sur une approche équilibrée, c'est-à-dire une approche qui établit un juste équilibre entre les intérêts de tous les Canadiens, les créateurs et les utilisateurs. C'est l'approche que nous mettrons en oeuvre en adoptant le projet de loi C-11.

Nous avons mené de vastes consultations à l'échelle nationale. Nous avons présenté deux fois cette mesure législative, et nous en avons débattu. Des témoins ont comparu devant le comité et nous avons reçu des mémoires. Le comité a étudié le projet de loi dans le détail et proposé plusieurs amendements de forme afin de préciser certaines dispositions.

Nous sommes de nouveau saisis du projet de loi. Nous devons maintenant l'adopter et répondre aux attentes des Canadiens. En effet, après 15 ans, il est temps d'aller de l'avant et de moderniser le droit d'auteur.

Le gouvernement est conscient que la Loi sur le droit d'auteur pourrait poser de nouveaux problèmes. Voilà pourquoi nous avons prévu un examen de l'application de la loi devant être effectué tous les cinq ans. Cet examen quinquennal garantira que le régime canadien de droit d'auteur ne devienne désuet, comme c'est le cas aujourd'hui. Cependant, avant de penser à tout cela, nous devons moderniser la Loi sur le droit d'auteur en adoptant le projet de loi.

Un cadre législatif moderne sur le droit d'auteur profite aux Canadiens de tous les horizons. Les avantages sont nombreux. Cependant, les Canadiens ne pourront pas en profiter tant que nous n'aurons pas adopté le projet de loi.

J'exhorte donc tous les députés à se joindre à moi et à appuyer l'adoption rapide de la Loi sur la modernisation du droit d'auteur.

Initiatives ministérielles

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté les propos de mon collègue avec grand intérêt. Il voudrait nous faire croire qu'il s'agit d'un projet de loi très équilibré et que le gouvernement a pesé le pour et le contre à la suite des consultations afin de protéger les consommateurs et les artistes. Pourtant, lorsque l'on examine le projet de loi, on constate que ce n'est pas le cas.

On pourrait très bien dire que les véritables gagnants du projet de loi C-11 sont l'industrie du disque et les grands studios de cinéma. En fait, voilà une des raisons qui expliquent pourquoi les mesures techniques de protection prévues dans le projet de loi ont pratiquement préséance sur tous les autres droits afin de permettre aux maisons de disques et aux studios de cinéma d'accroître leur capacité de générer d'énormes profits.

Le député peut-il répondre à ces critiques? Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Des gens qui ont participé activement au processus du projet de loi sont très préoccupés par le fait qu'il est à l'avantage de ces très gros joueurs.

• (1525)

L'hon. Rob Moore: Monsieur le Président, la députée a utilisé un mot que nous avons entendu à maintes reprises, et c'était « équilibre ». On répète qu'il faut « établir un juste équilibre ». C'était l'objectif fondamental du gouvernement, et nous l'avons atteint.

Je vais donner un exemple. Ayant siégé au comité qui a étudié le projet de loi, nous avons entendu un certain nombre de témoins. Souvent, les témoins nous ont remerciés d'avoir présenté une mesure législative sur le droit d'auteur, mais ils ajoutaient ensuite que nous pouvions modifier certains petits détails. Nous avons entendu cela de toutes parts.

En fin de compte, le projet de loi dont nous sommes saisis est un projet de loi équilibré où l'on reconnaît à la fois les droits des créateurs et ceux des consommateurs. Parmi les mesures de protection que nous avons mises en place pour les titulaires des droits d'auteurs, ce qui comprend les droits de distribution et les droits moraux, il y a l'utilisation des verrous numériques, pour ceux qui choisissent d'y avoir recours afin de mieux protéger leurs oeuvres protégées par le droit d'auteur.

Il s'agit d'un équilibre. Nous sommes dans une nouvelle ère. Lorsque nous avons entrepris cette étude, nous savions que la technologie avait connu des progrès fulgurants. Nous devons suivre le progrès. Présenter cette mesure législative sur le droit d'auteur à ce moment-ci est ce qu'il convient de faire. Le temps est venu. Nous avons aussi atteint un juste équilibre. Nous l'avons maintes fois entendu au comité.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de poser la question à des collègues du député. Puisqu'il a pris part aux travaux du comité, il doit bien savoir que ses électeurs, et les miens aussi, sont nombreux à s'inquiéter du concept des verrous numériques.

Si l'on se procure son disque favori, qui a un verrou numérique, et que l'on souhaite en faire une copie ou le transférer sur un ou deux lecteurs MP3 afin de l'écouter quand on fait son jogging ou d'en faire toute autre utilisation strictement à des fins personnelles, ne devrait-on pas être autorisé à le faire?

L'hon. Rob Moore: Monsieur le Président, le projet de loi rendrait légitimes les activités quotidiennes des Canadiens. Je vais donner quelques exemples au député. Le projet de loi reconnaîtrait que les Canadiens ne doivent pas être passibles de poursuites s'ils

enregistrent des programmes de télévision qu'ils souhaitent regarder plus tard, s'ils transfèrent la musique d'un CD sur des lecteurs MP3 ou s'ils en font une copie, à condition que ce soit pour leur usage personnel et que le verrou numérique n'ait pas été contourné.

Le verrou numérique ne concerne que le titulaire de droit d'auteur. Selon des témoignages entendus au comité, le verrou numérique est un outil de choix que l'on peut utiliser pour protéger le droit d'auteur. Selon d'autres témoignages, certains créateurs sont déjà passés à autre chose et ils ne veulent plus des verrous numériques. Ils veulent que leur matériel puisse être transféré d'un format à l'autre et ils adoptent spontanément les nouvelles technologies et les modes d'utilisation qu'en font les consommateurs.

Nous devons toutefois trouver un juste équilibre entre les droits des nombreux créateurs que nous célébrons au Canada, afin qu'ils puissent poursuivre leur magnifique travail dont nous sommes fiers et qu'ils puissent continuer d'en vivre, et les droits des consommateurs, qui doivent pouvoir utiliser à leur guise la nouvelle technologie. C'est cet équilibre que permettrait le projet de loi.

[Français]

Mme Mylène Freeman (Argenteuil—Papineau—Mirabel, NPD): Monsieur le Président, il est dommage de devoir encore se lever à la Chambre pour dénoncer le projet de loi excessif et mal équilibré qu'est le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur. Les gens d'Argenteuil—Papineau—Mirabel, tant les consommateurs que les nombreux créateurs, seront malheureux de voir que les conservateurs n'ont pas saisi l'occasion de l'étude en comité afin de faire les changements nécessaires pour tenir compte de leurs droits et de leurs préoccupations par rapport à cette législation.

Comme les néo-démocrates le disent depuis le début, le projet de loi C-11 ne protège pas véritablement les droits des créateurs, car il enlèvera aux artistes des millions de dollars en revenus et érodera leur marché.

Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Plus de 80 organisations du domaine des arts et de la culture nous disent que ce projet de loi est « toxique pour l'économie numérique du Canada ».

Entre autres, la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada affirme:

L'équilibre tant recherché entre les intérêts des créateurs et ceux des consommateurs et des utilisateurs est pour nous véritablement absent.

Les citoyens de ma circonscription sont inquiets et préoccupés par ce projet de loi. J'ai reçu une centaine de courriels et d'appels de citoyens qui ne font tout simplement pas confiance à ce projet de loi ni à ce gouvernement.

À ces citoyens préoccupés, je répondais que bien que des changements à la loi soient nécessaires, ceux prévus dans le projet de loi C-11 étaient nuisibles pour les artistes, les enseignants et les consommateurs. Nous avons besoin de changements législatifs qui protègent les redevances des artistes, tout en s'assurant de ne pas nuire à l'éducation à distance et de ne pas exposer les jeunes à des amendes injustes et coûteuses.

Voilà ce que les gens de ma circonscription, ce que les Québécois et ce que tous les Canadiens veulent.

Un citoyen de ma circonscription, de la municipalité de Lac-Simon a écrit:

Un gros merci Mylène.

Le dossier des droits d'auteur me touche de près et je suis tout à fait d'accord à son renouvellement... mais je n'ai pas confiance au gouvernement majoritaire en place...

Initiatives ministérielles

Voilà, en peu de mots, le problème de ce gouvernement. Sa majorité lui monte à la tête et empêche toute discussion intelligente. Un projet de loi modernisant le droit d'auteur est nécessaire, et l'opposition veut discuter et travailler de façon constructive avec le gouvernement. Malheureusement, la réponse du gouvernement est un bâillon. Il limite le débat et, au final, apporte des mesures qui n'amélioreront en rien la situation des artistes et des consommateurs.

Le manque de nuance et de discernement de ce gouvernement est parfaitement illustré dans une mesure de ce projet de loi.

Le projet de loi C-11 propose d'empêcher l'utilisation du contenu pour lequel les gens ont payé et qu'ils ont donc le droit d'utiliser. Par exemple, si on suit un cours à distance, on a l'obligation de détruire les notes de cours 30 jours après la fin de ce dernier. C'est absurde et abusif. Qu'arrive-t-il si on a un autre cours et qu'on nous demande d'utiliser les notions de ce cours? Qu'arrive-t-il si on échoue ce cours et qu'on doit le reprendre? C'est vraiment absurde et abusif.

Voici un autre exemple d'improvisation: la seule mesure de protection dont peuvent se prévaloir les propriétaires du contenu — qui, souvent, ne sont pas les créateurs eux-mêmes —, c'est la mise sous verrou de leurs oeuvres, ce qui nuira fortement aux consommateurs. Cela ne plaît pas non plus aux titulaires des droits, car cela profite souvent seulement aux grandes compagnies.

Ce projet de loi n'est pas adéquat non plus pour les consommateurs, parce que les verrous numériques transforment en criminels les utilisateurs canadiens qui ont le droit d'accéder à ces oeuvres. En effet, le projet de loi criminalise le fait de contourner des verrous numériques, et ce peu importe la raison, même pour des fins légales.

Ce projet de loi, en somme, donne des droits aux consommateurs d'une main et les leur enlève de l'autre avec le verrou numérique.

Une autre ineptie de ce projet de loi est plus technique, mais permet de voir l'improvisation dont fait preuve ce gouvernement.

Ce projet de loi crée une distinction juridique artificielle et inconsistante entre la « COPIE POUR USAGE PRIVÉ » et la « reproduction [...] à des fins privées ». Je viens de comparer l'article 80 de la partie VIII de la Loi sur le droit d'auteur et l'alinéa 29.22(2)e) de la loi sur la modernisation du droit d'auteur proposée.

● (1530)

On s'attaque à des textes juridiques complexes, sans discernement, et on impose des sanctions démesurées comme la possibilité de plus d'un million de dollars d'amende et de cinq ans de détention.

Comme dans d'autres dossiers, les conservateurs s'improvisent spécialistes en s'inspirant de leur idéologie rétrograde et, dans ce cas, de la loi américaine controversée, soit le *Digital Millennium Copyright Act*.

Ce projet de loi crée de l'incertitude juridique qui multipliera les recours coûteux devant les tribunaux. Bref, tant les artistes, les créateurs que les consommateurs, les archivistes, les enseignants et les étudiants s'opposent à ce projet de loi déséquilibré. C'est pourquoi, avec l'appui de nombreuses parties prenantes, les néo-démocrates ont proposé 17 modifications, à l'étape du comité, qui auraient permis d'avoir un projet de loi plus équilibré et plus juste envers les artistes et les consommateurs.

En vrac, voici quelques-unes de ces modifications: éliminer l'échappatoire que les conservateurs ont incluse dans le projet de loi et qui retire 21 millions de dollars aux créateurs de musique; protéger les droits moraux des artistes pour les nouvelles formes de contenu produit par les utilisateurs, pour les mixages et les vidéos YouTube; lier l'interdiction de contourner un verrou numérique à des actes de violation des droits d'auteur, autorisant ainsi le contournement des

verrous numériques à des fins légales, cela implique également de s'assurer que les personnes ayant une déficience perceptuelle ont explicitement le droit de contourner les verrous numériques pour avoir accès à une oeuvre; retirer les dispositions « d'autodafé des livres » que les conservateurs imposent aux étudiants et aux institutions d'enseignement en les obligeant à détruire leur matériel éducatif une fois un cours terminé.

Ces amendements proposés, qui auraient pour effet d'équilibrer ce projet de loi, ont été rejetés par les conservateurs, et ce, malgré le large consensus des créateurs de culture au Québec et au Canada. Au lieu de protéger les créateurs en protégeant leurs droits et de s'assurer qu'ils seront rémunérés pour leur travail, au lieu de protéger le public canadien et québécois en assurant leur accès au contenu, ce projet de loi vise à protéger les intérêts étrangers. La priorité des conservateurs n'est pas la création d'un régime équilibré entre les droits des créateurs et ceux du public, mais de répondre aux demandes des grands propriétaires de contenu américains.

● (1535)

Si c'était réellement la volonté des conservateurs, ils auraient écouté les témoins en comité. Le mémoire de l'Association des collèges communautaires du Canada condamne clairement le verrou numérique.

La modification relative aux serrures numériques va en réalité limiter gravement la façon dont il est possible d'avoir accès à l'information numérique et de l'utiliser. En pratique, cela veut dire que les établissements d'enseignement, les enseignants et les étudiants perdront les droits que leur accordent les dispositions relatives à l'utilisation équitable, les exceptions visant les établissements d'enseignement et les bibliothèques ainsi que les autres droits accordés aux utilisateurs par les règles en matière de droit d'auteur lorsqu'il s'agit de reproduire, d'exécuter ou partager par voie électronique une oeuvre numérique qui est protégée par une « mesure technique ».

L'Association canadienne des bibliothèques critique aussi fortement cette mesure: « Les mesures interdisant le contournement des serrures numériques dans le projet de loi C-11 dépassent les engagements du Canada en matière des traités sur le droit d'auteur. »

Je vais maintenant conclure, puisqu'il ne me reste qu'une minute de temps de parole. Alors qu'il est en effet grand temps de moderniser les règles sur le droit d'auteur, ce projet de loi comporte trop de problèmes majeurs. Le Canada a ici l'occasion de devenir un chef de file en mettant en place des réglementations sur le droit d'auteur, en adoptant une approche équilibrée entre le droit des créateurs d'être justement rémunérés pour leur travail et le droit des consommateurs d'avoir un accès raisonnable au contenu. Il est évident que seul le NPD défend les intérêts des artistes et des consommateurs.

Initiatives ministérielles

● (1540)

[Traduction]

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt l'intervention de ma collègue et cela m'inquiète, car le monde est confronté actuellement à des difficultés économiques, et notre gouvernement concentre ses efforts sur la création d'emplois. Dans sa province, le Québec, l'industrie des jeux électroniques compte sur les verrous numériques pour le bon fonctionnement de son modèle opérationnel. Elle présente de nouveaux modèles garantis, mais les créateurs peuvent depuis longtemps dire que la propriété intellectuelle de leurs créations leur appartient. Des entreprises comme EA, à Montréal, consacrent littéralement des dizaines de milliers d'heures à la création d'un jeu vidéo. Ce jeu est verrouillé. Les entreprises vendent le jeu vidéo aux consommateurs, qui savent qu'il est verrouillé. C'est leur modèle de gestion. Elles le choisissent. Elles sont libres de choisir ce modèle. La députée et son parti proposent que l'on ait la possibilité d'enlever ces verrous. Grâce à la nouvelle technologie, cela signifie que l'on pourrait acheter ce jeu et le télécharger sur Internet, et cette excellente entreprise qui emploie des milliers de Canadiens pourrait perdre cette propriété intellectuelle. Cela entraînerait la perte d'innombrables emplois, non seulement dans sa province, mais partout au Canada.

Que pourrait dire la députée aux gens qui travaillent dans l'industrie des jeux au sujet de la politique de son parti? Pourquoi propose-t-elle ses pertes d'emplois?

Mme Mylène Freeman: Madame la Présidente, je crois que mon collègue comprend mal notre position. Ce que nous disons, c'est que cela irait bien au-delà de ce qui est nécessaire. En fait, le projet de loi C-11, Loi sur la modernisation du droit d'auteur, donnerait aux consommateurs d'une main pour reprendre de l'autre. Voilà ce que nous disons. Ce projet de loi contient certaines concessions en faveur des consommateurs, mais elles sont minées par des enjeux controversés comme les dispositions sur les verrous numériques. C'est ce qui nuira à tous les secteurs de l'économie créative.

Ce que mon collègue ne semble pas comprendre au sujet de notre position, c'est que nous proposons une approche plus équilibrée. La disposition relative aux verrous numériques est une mesure législative radicale favorable aux entreprises, au détriment des créateurs et des consommateurs. Dans la plupart des cas, elle avantagera les entreprises qui ne sont habituellement pas établies au Canada. Il est donc nécessaire de poursuivre le combat.

[Français]

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais féliciter ma collègue d'Argenteuil—Papi-neau—Mirabel pour son discours.

Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'elle a dit à la Chambre au sujet de l'importance d'un équilibre entre les consommateurs et les créateurs. Je crois qu'elle sera d'accord avec moi pour dire qu'on ne retrouve pas cet équilibre dans le projet de loi. C'est pourquoi nous nous y opposons.

[Traduction]

J'espère que ma collègue pourra nous dire si elle pense que le manque d'équilibre dans cette mesure législative sur le droit d'auteur tient au peu d'importance que les conservateurs et leur gouvernement accordent, à mon avis, au soutien des arts et de la culture au Canada. Si le gouvernement voulait soutenir les activités de création et les industries culturelles, il n'aurait pas fait certaines des compressions

qui ont été faites, notamment à Radio-Canada et à CBC, au Conseil des arts et à Téléfilm Canada.

Ma collègue est-elle d'accord avec moi pour dire que cela témoigne d'un manque d'intérêt pour les arts en général? Je représente une région où réside une communauté artistique dynamique qui pâtit sous le gouvernement actuel.

Mme Mylène Freeman: Madame la Présidente, je me réjouis que mon collègue libéral soit d'accord avec moi, parce que, compte tenu du bilan du Parti libéral, je ne suis jamais certaine de ce que ses députés vont dire. Toutefois, je suis très contente qu'il soit d'accord avec moi et que nous parlions d'aller de l'avant pour moderniser la loi de manière plus équitable.

Je pense aussi que les conservateurs ne se soucient pas vraiment des créateurs et des artistes. Il y a beaucoup d'artistes dans ma circonscription. L'un des plus célèbres est Gilles Vigneault. Il a manifestement des opinions tranchées sur les droits des créateurs. C'est sa source de revenus et elle doit être protégée et, cela, tout le monde doit le comprendre. Toutefois, il faut aussi tenir compte des droits des consommateurs. C'est ce qui complique l'élaboration de cette mesure législative et ce sur quoi nous devons mettre l'accent. Toutefois, ce n'est pas là-dessus que les conservateurs mettent l'accent.

● (1545)

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC): Madame la Présidente, je suis enchanté de voir une telle unanimité de l'autre côté de la Chambre.

Je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-11, Loi sur la modernisation du droit d'auteur. Après de multiples consultations et débats, je crois que nous sommes arrivés à un projet de loi solide, prêt à être adopté à la Chambre. Il a fallu un long processus pour en arriver là, mais nous avons pu constater que diverses industries de la création du Canada, dont des développeurs de logiciels, et des organismes de consommateurs appuyaient cette mesure.

Comme son nom l'indique, le projet de loi vise à moderniser la Loi sur le droit d'auteur. Pourquoi faut-il la moderniser? Parce que la dernière mise à jour remonte à la fin des années 1990. Cela vaut la peine d'y réfléchir un instant.

Alors que nous vivons à l'ère des tableaux interactifs SMART Boards et de l'apprentissage en ligne, la Loi actuelle s'empêtre dans des dispositions qui s'appliquent aux rétroprojecteurs pour transparents et aux tableaux blancs traditionnels. La vie des consommateurs a beaucoup changé depuis l'arrivée des téléphones intelligents et des enregistreurs personnels de vidéo, mais la Loi n'en tient pas compte. Elle est simplement déconnectée de nos vies quotidiennes. Nous vivons dans un univers numérique mondial, mais la dernière mise à jour de nos lois sur le droit d'auteur remonte aux années 1990, avant les médias sociaux, avant que les ordinateurs tablettes et les appareils mobiles nous permettent, d'un seul bouton ou d'un seul glissement du doigt, d'accéder à des milliers de chansons, de films et de jeux.

Nous sommes passés de consoles de jeux vidéo 8 bits à des périphériques d'entrée sensibles aux mouvements, qu'on peut activer avec des gestes et des commandes vocales au lieu d'utiliser une manette. Les consoles de jeux vidéo qu'on trouve maintenant à la grandeur du pays ont une puissance de traitement plusieurs fois supérieure à celle des ordinateurs des années 1990.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement a une stratégie claire en matière de droit d'auteur. Nous voulons que le Canada ait un régime de droit d'auteur moderne, tourné vers l'avenir et technologiquement neutre, qui établit un juste équilibre entre les droits des créateurs et des détenteurs de droits, et les activités quotidiennes des Canadiens vivant dans l'économie du XXI^e siècle.

Le gouvernement a adopté son approche en matière de protection de la propriété intellectuelle notamment pour promouvoir et stimuler l'innovation au Canada. Notre gouvernement est conscient du rôle important que l'innovation joue pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois maintenant et dans l'avenir. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé, dans le projet de loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, d'investir des sommes considérables dans des programmes qui appuient l'innovation, la recherche et le développement dans les entreprises. Toutes ces mesures seraient vaines si ces innovateurs, entrepreneurs et créateurs ne disposaient pas des outils juridiques nécessaires pour protéger le fruit de leur labeur. Un régime de droit d'auteur moderne est l'un de ces outils.

À la suite de son étude du projet de loi C-11, le comité législatif a proposé des amendements de forme ciblés pour veiller à ce que l'esprit du projet de loi soit respecté. C'est pourquoi le comité a adopté des amendements de forme précis pour appuyer les entreprises innovatrices oeuvrant dans le secteur des technologies de l'information. Je félicite le comité de son travail et j'appuie sans réserve les amendements qu'il a proposés.

Je m'explique. Les amendements à l'exception prévue dans le projet de loi pour la rétroingénierie, l'interopérabilité et les tests de sécurité contribueront à encourager ces activités économiques sans pour autant exposer les autres entreprises à des risques inutiles. Quand elles sont menées de bonne foi, les activités de ce genre constituent une étape nécessaire dans la mise au point de nouvelles applications ou de nouveaux outils de sécurité informatiques, ce qui stimule ainsi l'innovation.

Nous ne pouvons toutefois pas ignorer la possibilité que certaines personnes se livrent à de telles activités à mauvais escient. Par mesure de précaution, le projet de loi a donc été modifié pour indiquer clairement que ces exceptions ne doivent jamais s'appliquer à une activité qui enfreint par ailleurs le Code criminel du Canada.

Le comité a en outre proposé un amendement pour préciser l'article du projet de loi qui assure la légalité de nombreuses activités quotidiennes que les Canadiens mènent déjà, c'est-à-dire l'accès en différé et le changement de support.

Les amendements reconnaissent que les intérêts des créateurs et des titulaires de droits auraient pu être indûment compromis parce que la version originale de l'article ne précisait pas que ces exceptions s'appliquaient uniquement lorsque la personne qui effectue la copie le fait uniquement pour son propre usage, et non pas pour celui de quelqu'un d'autre. Ce changement peut sembler mineur, mais il garantit que les intérêts légitimes des titulaires de droits et des créateurs sont adéquatement protégés. Il donne aussi aux consommateurs l'information dont ils ont besoin pour bien comprendre ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

Finalement, tous les députés savent bien que l'économie numérique ouvre d'immenses perspectives de croissance. Année après année, le commerce électronique continue de croître malgré une incertitude généralisée au sujet de l'économie mondiale.

La dématérialisation des jeux vidéo, par exemple, n'est qu'un des nouveaux phénomènes issus des progrès de l'économie numérique. Cette partie de l'économie canadienne est un terreau fertile pour

l'innovation et la création de nouvelles technologies, par exemple l'informatique dématérialisée. Le gouvernement s'est totalement engagé à appuyer l'économie numérique, et jusqu'à maintenant ses actes reflètent bien cet engagement extraordinaire.

• (1550)

C'est principalement pour cette raison que nous avons inclus dans le projet de loi des éléments qui ciblent directement ceux qui nuisent aux honnêtes entreprises en ligne en rendant possible la violation à grande échelle du droit d'auteur.

Ce genre de services illicites obscurcit les perspectives économiques et les possibilités de l'économie numérique en général. En raison du piratage que ces entreprises pratiquent, les créateurs et les titulaires de droits hésitent à s'engager sur ce nouveau marché émergent. Cela fait du tort aussi bien aux créateurs qu'aux consommateurs. Jason Kee, de l'Association canadienne du logiciel de divertissement, a déclaré au comité que son industrie fournit des emplois à environ 16 000 personnes — et ce sont des emplois de qualité. Il a fait remarquer que, d'après les estimations, elle soutient en outre 11 000 emplois indirects et produit pour 1,7 milliard de dollars d'activité économique directe.

C'est entre autres pour cela qu'il nous faut adopter ce projet de loi. Il donne aux créateurs et aux titulaires de droits les outils dont ils ont besoin pour cibler avec précision les services qui favorisent le piratage. Le comité a reconnu la nécessité de renforcer cet article pour que les services grâce auxquels la violation du droit d'auteur devient possible puissent être débusqués et que les responsables soient tenus de rendre des comptes en conséquence.

Je crois que les amendements que j'ai décrits aujourd'hui indiquent clairement que le gouvernement ne tolère pas le piratage. Avec ce projet de loi, il serait beaucoup plus difficile pour les pirates commerciaux de participer impunément à la violation du droit d'auteur. Tout le monde ici devrait se réjouir de ses amendements de forme. Ils sont le fruit d'un processus d'examen approfondi en comité qui s'est étendu sur deux législatures et 21 jours combinés de délibérations, avec l'audition de 110 témoins.

Pour les industries créatives, comme les créateurs de logiciels et les éditeurs de jeux vidéo, le projet de loi offre un cadre juridique clair et prévisible, qui leur permet de lutter contre le piratage et d'instaurer de nouveaux modèles opérationnels en ligne. Les entreprises qui décident d'utiliser des mesures techniques de protection pour leurs produits devraient être protégées par la loi. Nous offrirons une protection juridique aux entreprises qui choisissent d'utiliser des mesures techniques de protection, ou verrous numériques, afin de protéger leurs oeuvres selon leur modèle opérationnel. En même temps, le projet de loi veille également à ce que les verrous des appareils sans fil n'empêchent pas les Canadiens de changer de fournisseur de services sans fil, pourvu que les contrats existants soient respectés. Cela ne touchera pas aux obligations énoncées dans les contrats existants.

Nous nous sommes engagés à présenter un projet de loi équilibré. Il est surtout sensé. En conclusion, je pense qu'il est important de mentionner l'examen quinquennal obligatoire qui figure dans le projet de loi. Cela signifie que, peu importe les enjeux qui surgiront, nous pourrions profiter de cet examen pour nous pencher sur les façons d'améliorer la loi dans l'avenir. C'est important, car nous savons que la technologie évolue, tout comme nos connaissances sur le droit d'auteur, et de nouveaux problèmes surgissent. Le Parlement aura la possibilité d'examiner sérieusement tous ces enjeux.

Initiatives ministérielles

J'exhorte les députés à appuyer, comme moi, le rapport du comité et à collaborer avec le gouvernement afin de renvoyer le projet de loi au Sénat.

[Français]

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'en face de son discours. Ça a l'air très beau quand ça sort de sa bouche. Par contre, je me demande ce qu'il répond aux différents opposants à ce projet de loi qui y voient encore beaucoup de lacunes.

Cela me laisse croire que, bien que le gouvernement nous dise qu'il y a eu assez de temps dévolu à ce projet de loi, ce n'est pas suffisant quand on voit le genre d'opposition que soulève ce projet de loi. Entre autres, la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, la SOCAN, croit que des amendements devraient être apportés au projet de loi, afin de faciliter l'accès au contenu créatif à partir de nouveaux médias, et surtout afin de s'assurer que les créateurs sont équitablement compensés pour l'utilisation de leur contenu créatif à partir des nouveaux médias.

Encore une fois, c'est une question d'équilibre. La création de contenu créatif va éventuellement décroître, puisque les créateurs canadiens ne seront plus en mesure de vivre de leurs créations. On parle beaucoup des grandes entreprises numériques et autres. Toutefois il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il y a toute la question des créateurs, des auteurs, qui est aussi en jeu dans cette modification qui est assez imposante — merci — et qui semble créer plus de problèmes que moins.

L'avocat en matière de droit d'auteur, Howard Knopf, s'objecte aussi, de même que la SODRAC, Jeremy F. de Beer et bien d'autres. Je pourrais continuer ainsi pendant de longues minutes.

[Traduction]

M. Colin Carrie: Madame la Présidente, j'ai remarqué qu'un des plus grands adversaires de la réforme du droit d'auteur est en fait le NPD. Je ne sais pas trop pourquoi, peut-être s'oppose-t-il à la création d'emplois pour des raisons idéologiques.

Comme je l'ai dit dans mon discours, l'industrie des jeux vidéo est très importante au Québec. Elle fournit des emplois de qualité à des jeunes qui aiment non seulement ces produits, mais qui aiment en créer de nouveaux. Le modèle d'entreprise dépend de ces verrous.

Je devrais peut-être vous citer des organismes qui appuient ce projet de loi. L'Association canadienne du logiciel de divertissement a dit que le gouvernement honorait l'engagement qu'il avait pris de moderniser cette loi désuète et de favoriser de nouveaux modèles d'entreprise novateurs. Elle estime que ce texte de loi fournira le cadre voulu pour permettre aux créateurs et aux entreprises de distribuer leurs oeuvres de la manière qui correspond le mieux à leurs désirs. Elle a dit: « Nous appuyons sans réserve les principes qui sous-tendent ce projet de loi ... ».

Elle le fait parce qu'elle est en faveur de la liberté et du choix, non seulement pour les entreprises mais aussi pour les consommateurs et les innovateurs. C'est de leur côté que nous nous rangerons.

• (1555)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Madame la Présidente, je dois avouer que je peux parfois être tatillon, mais cette fois-ci j'insiste parce que je ne sais pas ce que le gouvernement essaie de faire.

Si un de ses électeurs ou un des miens va dans un magasin, achète un disque sous verrou numérique, rentre chez lui et décide de faire une copie de sa chanson préférée, cette personne, si ce projet de loi est adopté, aura enfreint la loi et sera considéré comme un criminel.

Vous transformez en criminels des personnes qui décident de copier un produit sous verrou numérique pour leur usage personnel, même si elles l'ont acheté et veulent l'utiliser sous une forme différente pour leur usage personnel. Pourquoi criminalisez-vous ces personnes?

La vice-présidente: Je demanderais à tous les députés de bien vouloir adresser leurs questions au Président. Je ne pense pas criminaliser qui que ce soit.

Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Colin Carrie: Madame la Présidente, je suis d'accord avec mon collègue pour dire qu'il insiste lourdement car on a répondu à sa question de nombreuses fois. Il faut trouver un équilibre. Certains créateurs veulent que leurs oeuvres soient protégées et, très franchement, s'ils sont détenteurs de la propriété intellectuelle du droit d'auteur, c'est leur choix. Il n'appartient pas à la personne qui achète le produit en question de dire sous quelle forme elle le veut.

Disons, par exemple, que je suis un créateur et que je vends quelque chose qui est verrouillé. C'est comme si mon collègue possédait un magasin de vêtements pour hommes et qu'il décidait de le fermer quand il n'y avait plus personne. Il pourrait choisir de le fermer ou de ne pas le faire, mais s'il ne fermait pas son magasin, il se peut que des gens pénètrent dans son magasin et prennent tous ses costumes. S'il optait pour ce modèle d'entreprise, il ferait malheureusement faillite.

Certains créateurs exigent que leurs produits soient vendus sous verrou numérique. Il appartient au consommateur de décider s'il veut l'acheter ou pas. Un point c'est tout. Malheureusement, nous avons essayé de répondre aux questions de mon collègue à maintes reprises, mais il ne comprend toujours pas et je suis sûr qu'il continuera de les poser.

M. Dean Del Mastro (secrétaire parlementaire du premier ministre et du ministre des Affaires intergouvernementales, PCC): Madame la Présidente, je suis ravi de participer au débat sur le projet de loi C-11, une mesure législative que je connais bien. En effet, au cours de la dernière législature, j'étais secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, une fonction que j'ai remplie avec beaucoup de plaisir. J'ai eu l'occasion de travailler en étroite collaboration avec le ministre du Patrimoine canadien et le ministre de l'Industrie à l'élaboration de ce projet de loi.

À ma connaissance, c'est le projet de loi qui a fait l'objet des plus vastes consultations de l'histoire du Canada. Des consultations ont eu lieu dans différentes villes partout au Canada. En fait, nous avons même tenu une séance de consultation à Peterborough. La majorité des participants provenaient de l'extérieur de la ville, mais des résidents de Peterborough y ont également participé. Nous avons également reçu quelque 8 000 mémoires en ligne au sujet du projet de loi. Bref, nous avons mené de vastes consultations dans le cadre de l'étude de ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

Le président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Canada, Perrin Beatty, a comparu devant le comité et il a formulé un commentaire qui m'a frappé. Comme le savent les députés, la Chambre de commerce du Canada demande depuis plus de dix ans au gouvernement de moderniser la législation sur le droit d'auteur. Le commentaire de M. Beatty m'a vraiment frappé. Voici ce qu'il a déclaré au comité: « Pourquoi rejeter une bonne mesure sous prétexte de viser la perfection. » C'est pourtant ce que préconisent les députés de l'opposition. Ils aimeraient qu'un bon projet de loi soit rejeté, alors qu'ils savent pertinemment qu'il est tout simplement impossible d'avoir une mesure législative parfaite sur le droit d'auteur.

Il s'agit d'adopter une loi équilibrée sur le droit d'auteur. Nous devons établir un juste équilibre entre les droits des consommateurs et ceux des créateurs. Cet équilibre évoluera constamment et devra être continuellement redéfini. Nous créons des lois et un cadre qui devraient assurer cet équilibre et nous essayons de le faire de manière mesurée et équitable, afin de ne léser personne.

Toutefois, cela ne signifie pas que tout le monde sera d'accord sur tous les aspects du projet de loi, mais cela signifie que nous cherchons à préserver un équilibre qui respectera toutes les parties concernées. C'est ce que le gouvernement s'est efforcé de faire. Je suis fier de dire que le gouvernement procède à la modernisation de la Loi sur le droit d'auteur en tenant compte des défis et des possibilités que présentent Internet et d'autres technologies numériques, et en la rendant conforme aux normes internationales.

Nous avons déjà une loi sur le droit d'auteur. Nous avons adhéré aux traités internationaux en 1997, sous le gouvernement libéral. Je suis sûr que les députés se rappellent les jours sombres où le Parti libéral était au pouvoir et signalait des traités internationaux qu'il n'avait aucune intention de respecter. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait en ce qui concerne la Loi sur le droit d'auteur.

J'entends crier un député néo-démocrate. Je vais en parler au leader parlementaire du NPD qui s'est élevé contre ce type de comportement à la Chambre. Je le félicite d'ailleurs des efforts qu'il déploie et des pressions qu'il exerce pour rehausser le décorum. Je lui ferai simplement remarquer que l'un de ses députés ne se conforme pas aux normes très élevées de son parti. Je suis sûr qu'on s'en occupera.

Nous ne prenons pas nos obligations internationales à la légère. Nous voulons que le Canada soit à l'intérieur du cercle. Nous voulons faire partie des pays qui ont défendu les détenteurs de droits d'auteur, les créateurs et les industries. Nous voulons créer ces emplois-là. Le projet de loi vise entre autres à stimuler l'économie. Autrement dit, son but n'est pas seulement de protéger les oeuvres visées par un droit d'auteur, mais aussi de créer des emplois.

Pour revenir à la question du député de Winnipeg-Nord, j'ai suivi le débat à la télévision et j'ai entendu poser cette question à plusieurs reprises, par le député mais aussi par d'autres collègues de son parti ainsi que par des néo-démocrates. La réponse est plutôt simple. Les gens achètent des choses dans un but précis. Le député parle sans cesse de CD et de changement de support, utilisation qui est proscrite. On n'achète pas le droit légal de changer de support, mais le député fait valoir qu'on devrait pouvoir changer le support sur lequel se trouve une oeuvre protégée par droit d'auteur même si on n'a pas acheté le droit de le faire.

• (1600)

Par analogie, mon collègue vient de parler d'un propriétaire de magasin de vêtements. C'est comme si un client revenait au magasin après avoir acheté une paire de chaussettes et qu'il affirmait: « En

passant, j'ai décidé que je n'avais pas besoin de chaussettes. Ce que j'aimerais vraiment, ce sont des chaussures; je vais donc prendre cette paire-ci. Je change simplement de support en passant des chaussettes aux chaussures et je n'ai pas à payer quoi que ce soit parce qu'il s'agit de me couvrir les pieds. » Voilà l'argument qu'il fait valoir.

Tour à tour, des professionnels ont comparu devant le comité pour vanter les mérites du projet de loi. Avons-nous entendu d'autres opinions? Oui. En effet, les néo-démocrates ont parlé d'une redevance sur l'iPod, que nous appelons une taxe, initiative qui leur a valu un grand appui. Leur proposition visant à imposer des droits supplémentaires sur les appareils électroniques a bénéficié d'un grand appui. Bien évidemment, le débat était malhonnête dès le début. Ils affirmaient que ces frais supplémentaires viseraient seulement les lecteurs MP3 et qu'il s'agirait d'une somme symbolique, même s'ils ont demandé à la Commission du droit d'auteur d'imposer une redevance pouvant atteindre 75 \$ pour chaque dispositif. Au comité, j'ai fait valoir qu'ils avaient été laissés en plan par la technologie, car ces dispositifs-là étaient déjà désuets.

En ce qui concerne les nouvelles technologies comme les téléphones intelligents et les radios d'automobiles, les néo-démocrates ont commencé par lancer des railleries puis ils ont demandé pourquoi ils pourraient bien vouloir mettre quoi que ce soit dans de telles radios. Sachez que mon automobile possède un disque dur d'une capacité 60 gigaoctets. Je peux en fait y enregistrer des films et des chansons. Mais n'ayez crainte, je n'enregistre ni film ni chanson pendant que je conduis.

Je m'oppose à tout type de frais. Voici l'autre aspect de la proposition des néo-démocrates qui pose problème: ils veulent imposer des frais sur les appareils comme le mien, un BlackBerry fièrement fabriqué au Canada — une merveilleuse technologie canadienne —, mais ces frais ne viseraient qu'un seul produit, la musique. Les musiciens en profiteraient, mais pas les photographes, ni les cinéastes, ni les artistes.

Cet appareil me permet de communiquer, d'envoyer des courriels, de prendre des photographies, de faire des films et de naviguer sur Internet afin, notamment, de consulter et de recevoir de l'information. Je peux aussi y enregistrer des chansons. Cependant, les néo-démocrates veulent imposer une taxe qui ne viserait que les chansons et qui ne profiterait qu'aux musiciens; les consommateurs se retrouveraient alors à déboursier pour quelque chose qu'ils ont déjà payé.

Si j'achète une licence d'iTunes, par exemple, et que cette licence me donne le droit de faire cinq copies supplémentaires, c'est comme si — et voilà qui pourrait répondre à certaines des questions qui ont été posées — cette licence me permettait de transférer une chanson sur cinq appareils différents. Quand les gens achètent une licence d'iTunes, ils peuvent changer de support et stocker leur contenu sur plusieurs appareils.

Le NPD, entre autres, a présenté une proposition, qui a reçu un vif appui du Parti libéral, et notamment de son ancien député Pablo Rodriguez. Nous avons voté contre, parce que nous nous y opposions. Cette proposition consistait à augmenter le prix des appareils, et nous ne croyions pas que c'était une bonne idée. Nous étions d'accord avec le NPD sur d'autres points, mais pas sur celui-ci. C'est pourquoi Perrin Beatty, que j'ai mentionné plus tôt, a dit qu'il était absurde de se débarrasser d'un bon projet de loi parce que l'un de ses aspects ne nous plaisait pas.

Initiatives ministérielles

Entretemps, on enlève des milliards de dollars aux créateurs canadiens et à l'économie créatrice. Les destructeurs de richesses, des compagnies qui cherchent à détruire la richesse des industries, exercent leurs activités illégales au Canada en produisant, entre autres, des copies piratées d'œuvres musicales et de films. Le projet de loi fournit les outils nécessaires pour s'attaquer à ces activités au Canada. Il était grand temps d'agir.

Graham Henderson, de Music Canada, a comparu devant notre comité, et il a fait un exposé fantastique. Il est regrettable que nous votions sur une question de procédure à l'époque, mais M. Henderson a appuyé énergiquement le projet de loi, tout comme l'industrie des logiciels de divertissement. Les représentants de l'industrie cinématographique, quant à eux, ont dit que le Canada perdait chaque année 1 milliard de dollars, une somme qui devrait être investie dans des emplois, des films, des nouvelles créations et des nouveaux produits dont nous pourrions être fiers.

Nous avons besoin de ce projet de loi. C'est pourquoi je suis fier de l'appuyer et de voter en sa faveur ce soir. Il est temps de mettre fin à 15 années de débat sur la Loi sur le droit d'auteur.

• (1605)

[Français]

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt le discours de mon collègue. Je pense qu'on pourrait discuter longtemps à partir de ce qu'il nous a dit. C'est fantastique, tout ce qu'il nous a dit.

Quand on va chez un disquaire et qu'on achète de la musique, on l'achète évidemment sur un support, comme un CD. Or les gens ne vont pas chez le disquaire pour acheter un CD, mais de la musique. Il est donc légitime que les gens pensent qu'ils peuvent la recopier sur un autre support pour leur utilisation personnelle, afin de pouvoir entendre cette musique.

Selon mon collègue, lorsqu'on va chez un disquaire, est-ce qu'on achète un CD ou la musique qu'on veut écouter?

[Traduction]

M. Dean Del Mastro: Madame la Présidente, je suis entièrement d'accord avec le député. Nous n'achetons pas le support, mais son contenu, cela ne fait aucun doute. Sur le plan légal, nous payons aussi pour une licence qui nous permet d'utiliser le support où se trouve la musique que nous achetons.

J'ai parlé d'iTunes, qui permet aux gens de faire jusqu'à cinq copies d'un morceau. Aujourd'hui, les disques Blu-ray nous permettent de faire ce qu'on appelle des copies numériques. On peut copier le contenu d'un disque dans un ordinateur ou un autre dispositif de stockage à la maison. L'industrie évolue, et il s'agit de relations entre les entreprises et les consommateurs. L'industrie évolue et elle fonctionne bien.

J'ai entendu cet argument de nombreuses fois. Or, un parc d'attractions du nom de Canada's Wonderland se trouve juste au nord de Toronto, dans la ville de Vaughan. Imaginez qu'une entreprise investisse dans un merveilleux parc d'attractions, puis que des gens se mettent à prétendre que le parc ne peut pas être clôturé parce que tout le monde devrait pouvoir y entrer et en sortir comme il le veut. Qui accepterait alors de payer pour entrer dans ce parc?

Voilà pourquoi il existe des mesures techniques de protection. Les gens font un investissement. Ils créent quelque chose. Ils veulent pouvoir le protéger pour se faire payer en retour. Les mesures techniques de protection sont nécessaires pour cette raison.

• (1610)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Madame la Présidente, je ne suis pas certain que l'analogie du député ne soit pas un peu boiteuse. Elle n'est peut-être pas tout à fait objective.

Mais le député m'a vraiment fait tressaillir lorsqu'il a décrété que le projet de loi C-11 est le programme économique majeur de création d'emplois du gouvernement conservateur.

Mon collègue pense-t-il que le nombre d'emplois créés au cours de la prochaine année dépassera le nombre d'emplois éliminés par le budget, soit plus de 19 000 emplois dans la fonction publique? Est-ce la seule mesure pour stimuler l'économie et générer des milliers d'emplois à l'avenir? Est-ce ainsi qu'il voit le projet de loi C-11?

M. Dean Del Mastro: Quelle question remarquable, madame la Présidente. J'ai du respect pour le député. Il doit dormir ici le soir parce qu'il est toujours à la Chambre. J'aurais cependant cru que quelqu'un qui passe autant de temps dans cette enceinte aurait une meilleure connaissance des intentions du gouvernement en matière d'économie.

Nos plans comportent plusieurs volets. Nous travaillons à créer de l'emploi dans tous les secteurs de l'économie. Si le député examinait le budget de 2012 ou le Plan d'action économique de 2012, il verrait tous les genres de mesures prévues pour stimuler l'emploi.

Si le député avait pu, il aurait sans doute assisté à toutes les réunions portant sur le droit d'auteur, parce que je vois que cette question l'intéresse vivement. Les représentants de l'industrie des logiciels de divertissement ont dit qu'ils perdaient des centaines de millions de dollars. L'industrie cinématographique évalue pour sa part les pertes à plus de 1 milliard de dollars par année, uniquement au Canada. Pour l'industrie de la musique, les pertes se chiffrent à plus de 900 millions. Ce sont 900 millions dont sont privés les artistes, les studios d'enregistrement, les responsables du marketing et de toutes les autres activités ainsi que l'ensemble des commerces qui vendent ces articles.

C'est là que la création d'emplois entre en jeu. Le député ne peut pas simplement affirmer que nous détruisons des emplois parce que le Parlement n'arrive pas à s'entendre au sujet de la Loi sur le droit d'auteur et suggérer d'embaucher plus de gens dans la fonction publique pour compenser. Est-ce réellement ça qu'il suggère?

Nous protégeons les emplois. Nous veillons à définir les règles. C'est ce que fait le projet de loi sur le droit d'auteur. Il créerait de l'emploi. Il serait bon pour le Canada.

La vice-présidente: Avant de reprendre le débat, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Scarborough—Rouge River, La citoyenneté et l'immigration; le député de Nickel Belt, Les ressources naturelles; la députée de Portneuf—Jacques-Cartier, Les transports.

Reprise du débat. Le député de Louis-Hébert a la parole.

[Français]

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui concernant le projet de loi C-11. Quand on aborde ce projet de loi et qu'on écoute les différents intervenants, j'ai l'impression qu'on le fait strictement du point de vue de la propriété intellectuelle telle qu'on la connaissait il y a 20 ou 25 ans. C'est-à-dire, il y a un trou et il faut trouver un moyen juridique de le « patcher ». Cela ressemble à cela. Pourtant, on entre dans de nouvelles réalités.

Initiatives ministérielles

La réalité du numérique est en train de complètement redéfinir la façon dont on voit les choses, la relation avec les autres et la façon dont on achète et consomme des produits. Quand on considère les droits d'auteur, on doit nécessairement le faire dans ce nouveau contexte. Autrement, tout ce qu'on fait, c'est manquer le bateau. On essaye de recopier dans un monde nouveau un ordre ancien, tout simplement. Et si on s'en va de ce côté-là, c'est une garantie de faillite.

Bien sûr, de l'autre côté de la Chambre, on va vouloir dire que la copie, c'est terrible, et tout ça. Bien sûr, il faut respecter les droits d'auteur. Par contre, la mesure la plus importante d'un tel projet de loi est de rétablir un véritable équilibre. On parle souvent des artistes et des consommateurs, mais on oublie souvent qu'il y a quelqu'un entre les deux qui s'appelle le diffuseur. Donc, on oublie souvent cet intermédiaire. Dans certains cas, ce sont même des compagnies dont le commerce est d'acheter des droits d'auteur et de les commercialiser.

On parle souvent de protéger l'artiste et de lui donner des revenus, ce qui est très noble, soit dit en passant. On parle aussi du droit des consommateurs, mais on oublie que la compagnie qui cherche à protéger sa diffusion est la véritable bénéficiaire de cette législation. On en parle très peu. On dit évidemment que ces compagnies perdent beaucoup d'argent. C'est sûr que lorsqu'on copie, il y a des pertes. Par contre, ça ne veut pas dire nécessairement que chaque copie aurait signifié un achat dans le monde réel.

Par contre, il faut pouvoir compenser tout le monde de façon adéquate. Et là, je nous ramène tout de suite aux artistes, qui, avec ce projet de loi, perdront des dizaines de millions de dollars en compensation. Je ne pense pas aux artistes les plus riches, mais certainement aux artistes qui ont le moins de moyens.

C'est important de regarder cela dans un contexte global, notamment d'un point de vue juridique, parce que ce qu'on est en train de faire, c'est de placer une des premières pierres de l'édifice législatif du monde numérique.

L'industrie du disque compact est en train de tomber. Pourquoi? C'est parce qu'avec un médium qui ne coûtait pas cher, on a essayé de vendre aussi cher, si ce n'est pas plus cher, qu'une technologie qui était plus dispendieuse à produire. Le résultat a été qu'aussitôt qu'il y a eu une alternative moins dispendieuse, la copie s'est installée. Petit à petit, les revenus sont tombés et même, de nouveaux modèles d'affaires ont émergé malgré tout. Le succès d'iTunes est là pour en témoigner.

Je rappelle que les compagnies qui diffusaient ces oeuvres se sont beaucoup opposées au développement d'un nouveau modèle de ce genre. À ce moment là, l'adaptation est nécessairement difficile, certes, mais elle est souhaitable. On ne peut pas souhaiter reproduire exactement dans le numérique les façons de faire qu'on a présentement ou qu'on a connues dans les dizaines d'années précédentes.

Actuellement, une des choses les plus difficiles dans cette législation, c'est ce qui concerne les verrous numériques.

● (1615)

C'est à ce moment qu'on réalise que l'on ne parle plus des créateurs ou des consommateurs, mais plutôt des droits de ceux qui diffusent la création, quelle qu'elle soit. Il me semble qu'on y va un peu fort quant aux verrous, sous prétexte de protéger le droit d'auteur. Au fond, ce que l'on protège, c'est essentiellement le droit de diffusion, et non pas le droit d'auteur. J'aurais aimé une approche plus équilibrée entre le droit d'auteur, le droit du diffuseur et le droit du consommateur. C'est pour cette raison que le NPD suggère plus

de flexibilité par rapport aux verrous lorsqu'il est question d'utilisation personnelle, et uniquement dans ce cas. Il faut être précis à ce sujet.

Comme je le rappelais dans une question posée il y a quelques minutes, les gens ne vont pas dans un magasin de disques pour acheter un disque compact, tout comme, auparavant, ils n'achetaient pas un microsillon ou une cassette. Ce qu'ils achètent, c'est de la musique.

On a beau nous dire qu'il y a une licence lors de l'achat, il faut aussi voir ce que les gens en comprennent. Or que nous disent les gens à propos de cette licence? Allez dans la rue et demandez leur si, ce qu'ils achètent, c'est le droit de prendre le CD et de le mettre dans le lecteur. Jamais ils ne vous diront cela. Par contre, ils vous diront que ce qu'ils achètent, c'est le droit d'écouter un excellent album et de l'écouter là où ça leur plaît, quand ça leur plaît. Ils vous diront cela n'importe quand, mais ils ne vous diront jamais qu'ils achètent juste le CD.

C'est pour cette raison que je considère que, d'une certaine façon, on va un petit peu trop loin au niveau des verrous. En mettant des verrous plus contraignants, qu'est-ce que ça va empêcher? J'ai peur, qu'à la limite, cela n'empêche la création. En effet, les gens vont se rebuter et ne voudront pas acheter des oeuvres qui deviendront coûteuses, qui seront difficilement accessibles et qu'ils devront payer trois, quatre ou cinq fois afin de pouvoir les écouter comme il leur conviendra, c'est-à-dire chez-eux, au chalet, dans leur voiture, etc. Où cela nous mènera-t-il?

Évidemment, certains diront que j'exagère, mais on n'est pas loin de cela. L'important, c'est de rétablir cet équilibre entre l'accès, la consommation et la diffusion. C'est peut-être le message fondamental que l'on voudrais que l'on retienne de mon intervention. Je veux bien croire qu'on doit respecter les traités internationaux, mais est-ce qu'on respecte ces traités internationaux ou les besoins de certaines compagnies internationales de diffusion?

Selon moi, on doit d'abord rétablir cet équilibre que l'on devrait retrouver dans un écosystème. Effectivement, avant tout, on ne vit pas dans un marché, mais bien dans une société. Les gens ont des aspirations. Je pense notamment aux étudiants. C'est absurde de dire que les notes de cours doivent disparaître quelques jours après la fin des cours. C'est un non-sens. Personnellement, je ramasse tout et j'ai encore mes notes du temps où j'étais à l'université. Ça fait longtemps que ces notes se seraient évaporées dans le monde numérique avec le projet de loi que l'on étudie présentement. Parfois, ça peut être utile de réutiliser ces notes-là, toute cette information que l'on a à portée de main, tout dépendant du sujet, évidemment.

Il y a là quelque chose de malsain. On dit avoir fait beaucoup de rencontres et que le projet de loi était le fruit de longues consultations. On a écouté beaucoup de monde sous plusieurs législatures. On nous a répété cela *ad nauseam*. C'est correct d'avoir consulté, mais ce que je me demande, c'est si on a écouté.

● (1620)

Fondamentalement, la question qu'on doit se poser, c'est si le gouvernement a réellement écouté. Il peut entendre, mais s'il n'écoute pas et qu'il ne veut pas appliquer ce que les gens disent, il se condamne alors à faire une législation plus imparfaite qu'elle ne devrait l'être. On ne fera pas de législation parfaite, tout le monde le sait, mais on peut quand même aller plus loin. On a eu du temps et un grand nombre de gens se sont exprimés là-dessus. Pourquoi, alors, ne pas adapter cela pour le bien de tous, et pas seulement pour le bien de quelques-uns?

Initiatives ministérielles

On a présentement toute l'information nécessaire pour que cette brique du monde numérique soit bien faite, bien placée et bien stable. Il est d'autant plus important d'écouter ce qu'on a à dire. Cela donnera une meilleure législation.

• (1625)

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire disait tout à l'heure que le NPD voulait voter contre le projet de loi parce que, comme à l'habitude, il vote contre les emplois. J'aurais bien aimé pouvoir lui répondre moi-même, mais comme je ne peux pas le faire, je m'adresse à mon confrère.

Comme il nous a déjà bien expliqué qu'on a besoin d'un équilibre entre les droits du public, les droits des auteurs et ceux des diffuseurs, j'aimerais qu'il poursuive cette explication afin que notre collègue d'en face comprenne pourquoi on ne vote pas pour ce projet de loi tel qu'il est en ce moment.

M. Denis Blanchette: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de sa question.

Au fond, on souhaite que cette législation rende tout le monde heureux. On veut que les créateurs aient leur juste part. Cela signifie qu'ils doivent avoir des revenus adéquats pour le travail qu'ils font. On veut évidemment que les diffuseurs soient récompensés pour leur travail et on veut également que les consommateurs aient accès à des oeuvres à prix raisonnable.

Il est certain que si on n'arrive pas à satisfaire l'appétit des uns et des autres, cela va provoquer un déséquilibre dans cette législation. À mon avis, ce déséquilibre va réduire, chez les créateurs, l'intérêt économique et commercial à produire. Ils vont plutôt se trouver un emploi en tant que chauffeurs de taxi, par exemple, comme cela a été suggéré récemment.

M. Jonathan Tremblay (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, NPD): Madame la Présidente, je félicite mon collègue de Louis-Hébert pour l'angle différent qu'il a apporté à ce débat.

Pendant son allocution, surtout à la fin, il a commencé à parler de l'écoute du gouvernement. Nous a-t-il écoutés? A-t-il écouté les gens et les spécialistes? Je constate que la majorité des jeunes de la Chambre, qui sont nés dans la technologie, sont surtout de notre côté, tant chez les députés que chez les adjoints. On a donc beaucoup de spécialistes chez nous et on les recommande. C'est un angle différent que je voulais apporter. La jeunesse connaît bien ce dossier, et peut-être devrait-on l'écouter un peu plus.

Je suis persuadé que mon collègue peut en dire davantage sur la technologie, et sur la jeunesse et ce projet de loi.

M. Denis Blanchette: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord.

Effectivement, voilà un dossier dans lequel les têtes grises n'ont pas préséance — j'en suis une. Ce sont les jeunes qui utilisent ces technologies, qui les maîtrisent, qui les font évoluer et qui les imaginent. On a la chance incroyable d'avoir beaucoup de jeunes dans ce Parlement. C'est le Parlement le plus jeune de l'histoire. Alors qu'on construit cette société numérique — car c'est bien ce qu'on est en train de le faire avec les technologies et l'Internet —, les jeunes méritent non seulement leur place, mais une grande place dans l'étude de ce genre de question, comme mon collègue l'a dit.

[Traduction]

M. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC): Madame la Présidente, c'est un privilège et un honneur de parler du projet de loi C-11, le projet de loi sur la modernisation du droit d'auteur. Le projet

de loi a été conçu de façon à veiller aux intérêts des Canadiens, tant des créateurs de contenu que des consommateurs qui en bénéficient.

De plus, je suis heureux de constater que les efforts de parlementaires de toutes allégeances ont permis de faire progresser le projet de loi et ont reçu l'appui des créateurs canadiens. Les parlementaires ont reçu beaucoup de commentaires pendant l'étape de l'étude en comité, sous forme de témoignages et de mémoires. On nous a clairement indiqué que les lois sur le droit d'auteur jouent un rôle clé dans la protection et la création d'emplois dans le secteur de l'économie numérique au Canada.

Nous savons tous qu'un régime du droit d'auteur solide est essentiel à la croissance de notre économie numérique et de notre secteur des technologies de l'information et des communications. Combiné aux autres mesures législatives de même qu'aux mesures novatrices du secteur privé, le projet de loi contribuera au bon fonctionnement de l'économie numérique, car il inspirera confiance aux consommateurs et aux créateurs. Je ne saurais insister assez sur le fait que nous devons donner confiance aux consommateurs et aux créateurs.

Un des éléments clés d'une économie numérique forte est la protection de la propriété intellectuelle. C'est ce qu'offre la présente mesure législative.

Ces deux ou trois dernières années, lors de l'étude des différentes versions de cette mesure législative, une multitude de témoins nous ont fait part de leurs commentaires. Je suis heureux de dire que les associations suivantes ont appuyé certains aspects du projet de loi: le Conseil canadien des chefs d'entreprise; la Chambre de commerce du Canada; la Coalition canadienne des photographes; le Réseau anti-contrefaçon canadien; la Canadian Council of Music Industry Associations; l'Association canadienne du logiciel de divertissement; la Canadian Independent Music Association; l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec et beaucoup d'autres.

J'aimerais maintenant prendre le temps de discuter d'autres aspects importants du projet de loi.

Le projet de loi propose un nouveau recours qui permet aux titulaires des droits d'auteur de lutter contre ceux qui facilitent sciemment la violation du droit d'auteur. Ce nouveau recours s'ajoute aux pouvoirs existants en matière de justice pénale de lutte contre les sites de piratage en offrant aux titulaires des droits d'auteur des outils plus efficaces et en apportant des précisions sur la responsabilité en matière de facilitation de la violation du droit d'auteur. Je pense qu'il est important d'apporter des précisions à cet égard et c'est ce que fait le projet de loi.

Nous veillons à la protection des titulaires de droits d'auteur en leur donnant les moyens de se défendre. En outre, un amendement proposé à l'étape de l'étude au comité clarifie les violations des droits d'auteur entraînant le versement de dommages-intérêts. Les titulaires de droits d'auteur disposeront enfin d'outils juridiques plus efficaces pour poursuivre les propriétaires de sites de piratage informatique qui participent à la violation des droits d'auteur. L'amendement aidera à cibler ceux qui contribuent à la violation à grande échelle des droits d'auteur.

Initiatives ministérielles

Un autre amendement mettra fin à l'immunité de ceux qui violent les droits d'auteur. Les créateurs, les interprètes et les artistes bénéficieront des droits et des protections accordés aux termes des traités Internet de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, ou OMPI, notamment le droit exclusif de contrôler la façon dont les oeuvres protégées par des droits d'auteur sont accessibles sur Internet.

Ce projet de loi comprend aussi des avantages pour les consommateurs, puisqu'il rend légitimes des activités que les Canadiens font quotidiennement, comme télécharger de la musique ou reproduire du contenu sur un support différent en utilisant, par exemple, un enregistreur personnel de vidéo pour enregistrer des émissions en vue de les regarder plus tard. Les Canadiens pourront enfin enregistrer des émissions diffusées à la télévision, à la radio et sur Internet pour pouvoir les regarder plus tard, sans se voir imposer des limites quant au choix de l'appareil ou du support. Comme je l'ai dit, cette mesure législative offre de la clarté et de la certitude.

L'élément le plus important, c'est que le projet de loi témoigne de l'équilibre que nous avons atteint. Il s'agit d'une mesure législative juste et équilibrée. De plus, les consommateurs canadiens pourront, à des fins personnelles, copier toute oeuvre musicale, cinématographique ou autre qu'ils auront légitimement acquise sur l'appareil ou le support de leur choix, dont les baladeurs numériques MP3. Ils pourront aussi en faire des copies de sauvegarde.

Ce ne sont là que quelques exemples des changements sensés que propose le projet de loi. C'est une des raisons pour lesquelles je l'appuie avec autant de ferveur. Ces exemples montrent pourquoi le projet de loi est si important.

Force est de constater que le projet de loi est neutre sur le plan technologique. Les intervenants de tous les milieux nous ont répété qu'il faut adopter une mesure législative qui ne devient pas désuète dès qu'un nouveau progrès technologique voit le jour, comme c'est le cas avec la loi en vigueur. Au cours des 15 dernières années, c'est-à-dire depuis 1997, on a tenté à trois différentes reprises d'adapter la loi au XXI^e siècle. C'est ce que nous nous apprêtons à faire grâce à l'adoption de ce projet de loi. La technologie évolue tout le temps et c'est une réalité dont nous tiendrons également compte.

• (1630)

Par ailleurs, les Canadiens atteints de troubles de la perception seraient autorisés à transposer le matériel acquis en toute légalité dans un format qu'ils peuvent facilement utiliser. On nous a expliqué à maintes reprises que les Canadiens atteints de troubles de la perception ont du mal à accéder à des oeuvres en braille ou sous tout autre format convivial. Je suis fier que nous ayons fait ce qui s'imposait pour que le projet de loi autorise une certaine conversion.

Le gouvernement comprend également la différence entre un auteur de violations à grande échelle et un consommateur ordinaire. Le projet de loi introduit le concept de la proportionnalité des dommages-intérêts. Il révisé les dispositions actuelles concernant les dommages-intérêts afin de faire une distinction entre les violations commises à des fins commerciales et celles commises à des fins non commerciales. C'est très important. Le projet de loi réduit la responsabilité potentielle d'une personne s'il s'agit d'une infraction sans dimension commerciale; dans pareils cas, le contrevenant devra verser un paiement unique de 100 \$ à 5 000 \$ pour toutes les violations ayant eu lieu avant la poursuite.

C'est grâce à ce genre de mesures que nous pourrions enfin protéger réellement la propriété intellectuelle produite par les industries canadiennes de la création. C'est un exercice méticuleux qui nous permet d'atteindre l'équilibre.

Le projet de loi prévoit un examen obligatoire tous les cinq ans, ce qui est encore mieux. Comme je l'ai souligné, la technologie évolue constamment. Nous devons donc continuer de réexaminer cette loi régulièrement. Nous devons aussi avoir la possibilité de faire des modifications et d'améliorer la loi plus tard, si l'équilibre est rompu à quelque moment que ce soit ou si la loi a des conséquences imprévues. Nous savons qu'il est impossible de créer une loi parfaite en matière de droit d'auteur. Il est donc logique de pouvoir apporter des changements au besoin.

Pour terminer, j'aimerais établir un parallèle entre ce projet de loi et les autres démarches que fait notre gouvernement pour favoriser l'innovation dans l'économie canadienne. Je représente les électeurs de Kelowna—Lake Country, une collectivité innovatrice, dynamique, qui a de bonnes ressources technologiques. Nous encourageons le secteur privé à créer et à adopter de nouvelles technologies numériques. Nous préparons la main-d'oeuvre numérique de demain. Ainsi, dans le budget de 2012, nous avons tenu compte des recommandations du rapport Jenkins pour annoncer plusieurs mesures dont un financement de 1,1 milliard de dollars qui soutiendra directement la recherche et le développement; 500 millions de dollars en capital de risque, un besoin criant d'après de nombreux intervenants; 37 millions par année pour les conseils subventionnaires du Canada; 10 millions pour l'Institut canadien de recherches avancées; 500 millions pour la Fondation canadienne pour l'innovation et plus encore. Comme les députés peuvent le constater, ce financement pourra servir de base à une économie numérique solide et branchée.

J'encourage l'opposition à se joindre à nous et à donner la priorité à l'économie canadienne et aux emplois. C'est exactement ce que fait ce projet de loi. Il est temps de l'adopter.

• (1635)

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Madame la Présidente, nous connaissons les dispositions du projet de loi C-11. Les gens expriment de nombreuses préoccupations, surtout en ce qui concerne la possibilité d'acheter de la musique et d'en faire une copie pour l'écouter dans la voiture ou ailleurs.

Le député de Kelowna—Lake Country fait lui aussi partie du Comité du commerce. Lui et moi sortons tout juste d'une réunion. Apparemment, le projet de loi C-11 pourrait n'être qu'une première étape. Il semble que les Européens estiment que le projet de loi C-11 ne va pas assez loin. J'aimerais que le député nous dise dans quelle mesure le gouvernement est prêt à se plier aux exigences des Européens, exigences qui dépassent de loin celles du projet de loi C-11 et qui risquent de susciter des préoccupations chez les Canadiens. Puisque le député siège au Comité du commerce, j'aimerais qu'il nous donne son avis là-dessus.

M. Ron Cannan: Madame la Présidente, en effet, mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard et moi siégeons tous deux au Comité du commerce. Le commerce est très important. Un emploi sur cinq au Canada et 60 p. 100 de notre PIB dépendent du commerce. Nous continuons d'élargir nos débouchés commerciaux. À cette fin, nous voulons faire en sorte que les créateurs canadiens bénéficient de la certitude et de la protection que leur offre ce projet de loi équilibré. Comme l'a mentionné mon collègue, nous avons participé à un atelier sur la propriété intellectuelle et nous nous sommes penchés sur l'AECG.

C'est pourquoi il est si important, comme je l'ai mentionné dans mon discours, de soumettre la loi à un examen quinquennal. La situation risque de changer dans cinq ans. La technologie est en constante évolution. Nous voulons une mesure législative judicieuse qui permette de répondre aux besoins des Canadiens d'un océan à l'autre. Comme je l'ai mentionné, c'est la troisième fois depuis 1997 que nous tentons d'adapter cette loi à la réalité du XXI^e siècle. J'ai la ferme conviction que le projet de loi établit un équilibre entre les droits des créateurs et les intérêts des consommateurs d'aujourd'hui et de demain.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1640)

[Français]

LOI SUR LA PROROGATION DE L'INDUSTRIELLE ALLIANCE PACIFIQUE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

(Projet de loi S-1003. L'ordre du jour appelle: Initiatives parlementaires:)

Le 1^{er} mai 2012 — Deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi S-1003, Loi autorisant Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec — Mme Hélène LeBlanc.

Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD): Madame la Présidente, je crois que si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour proposer la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, le projet de loi S-1003, Loi autorisant Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec, soit réputé avoir fait l'objet d'un rapport favorable par l'examineur des pétitions, conformément à l'article 133(3) du Règlement; que le projet de loi soit réputé lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier, réputé étudié en comité plénier, réputé avoir fait l'objet d'un rapport sans amendement, réputé adopté à l'étape du rapport et réputé lu une troisième fois et adopté.

La vice-présidente: L'honorable députée a-t-elle le consentement unanime pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapport en est fait sans amendement, il est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA MODERNISATION DU DROIT D'AUTEUR

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n^o 1.

La vice-présidente: Il reste deux minutes pour les questions et observations.

La députée d'Halifax a la parole.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Madame la Présidente, la question que je pose à mon collègue porte sur les droits des créateurs. En réponse à la dernière question, il a dit que le projet de

Initiatives ministérielles

loi établissait un juste équilibre en ce qui concerne les droits. Je ne suis pas d'accord avec lui.

Je viens d'Halifax, où on compte beaucoup de créateurs. Toutefois, ceux-ci ne sont pas nécessairement titulaires de droits d'auteur. En conséquence, en quoi le projet de loi protège-t-il les droits des créateurs? Dans le projet de loi, on trouve une longue liste d'exceptions dans lesquelles on ne reconnaît pas adéquatement les droits des créateurs. Les conservateurs offrent aux gens de nouvelles façons d'avoir accès aux oeuvres protégées par le droit d'auteur, ce qui laisse les créateurs en plan.

Quels éléments précis du projet de loi sont dans l'intérêt des créateurs? Parce que je ne vois rien de tel.

M. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC): Madame la Présidente, c'est une excellente question. Ce qui nous intéresse, c'est trouver le juste équilibre.

Effectivement, le texte de loi encourage de nouvelles idées. Il protège les droits des Canadiens. La recherche, le développement et la créativité artistique renforcent notre économie. Les artistes du pays tout entier représentent une grande part de notre économie créatrice. Nous leur garantissons la protection de leurs droits d'auteur.

Comme je l'ai dit, nous venons d'examiner une partie qui relève de nos initiatives commerciales locales pour nous assurer que chaque instance provinciale et territoriale aura collaboré pour veiller à ce que quiconque écrit une chanson ou produit une oeuvre d'art soit non seulement protégé, mais qu'il puisse commercialiser son oeuvre avec l'aide de notre gouvernement.

J'ai une vaste expérience de la musique. J'étais un tout jeune musicien. Il me reste quelques albums. Si quelqu'un veut les acheter, je pourrai les commercialiser. J'ai beaucoup travaillé dans l'industrie de la musique et j'ai aidé des artistes. Je sais que c'est important pour de jeunes artistes et créateurs débutants dans l'industrie des jeux vidéo.

Également, comme je l'ai dit, je suis originaire d'une des meilleures régions vinicoles du Canada, qui abrite aussi de grandes sociétés de technologie. La Silicon Valley des régions vinicoles de la vallée de l'Okanagan et de la région du lac Kelowna veut que cet équilibre soit réalisé.

À titre d'exemple, la Coalition sectorielle pour une réforme équilibrée du droit d'auteur a déclaré: « Nous accueillons favorablement la réintroduction de la réforme du droit d'auteur et encourageons tous les parlementaires à collaborer en vue de l'adopter rapidement ».

Le Canadian Publisher's Council a dit: « [...] Nous profiterons tous d'une loi musclée et précise sur le droit d'auteur qui incite à protéger les détenteurs de droits d'auteur... »

La vice-présidente: À l'ordre, s'il vous plaît. Malheureusement, le temps de parole du député est écoulé.

Reprise du débat. Le député de Montmagny—L'Islet—Kamou-raska—Rivière-du-Loup a la parole.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. François Lapointe (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, NPD): Madame la Présidente, depuis à peu près une heure, j'entends beaucoup nos collègues d'en face parler des besoins d'une industrie. S'ils étaient plus transparents — on pourrait dire honnêtes — ils clarifieraient le fait qu'on parle là de l'industrie associée aux très gros diffuseurs. J'ai beaucoup de respect pour les gros diffuseurs qui constituent une partie importante de l'économie mondiale, mais on parle ici d'aider des compagnies comme Sony ou Walt Disney. Ce sont ces entreprises qui profiteront de ce projet de loi.

Je m'en tiens à un exemple assez frappant. Comment peut-on prétendre qu'on pense à l'industrie, quand une déclaration des industries culturelles — qui englobent 80 organismes du domaine des arts et de la culture provenant du Québec et du reste du pays, donc de tout le Canada — maintient que le projet de loi sera toxique pour l'économie numérique du Canada? Comment peut-on avoir 80 organismes importants du pays qui arrivent à cette conclusion et maintenir constamment qu'on pense à l'industrie?

Certes, certains secteurs de l'industrie sont tout à fait à l'aise avec ce projet de loi, mais des secteurs majeurs arrivent à cette conclusion très sévère, je tiens à le répéter. Cela ne vient pas des néo-démocrates, cela vient d'une portion importante de l'industrie culturelle, et pas simplement des distributeurs. Ce projet de loi sera toxique pour l'économie numérique du Canada.

Ces organisations nous préviennent que si le gouvernement n'amende pas le projet de loi sur la modernisation du droit d'auteur afin d'assurer une compréhension adéquate pour les propriétaires de contenus canadiens, cela mènera à un déclin de la production du contenu canadien et à sa dissémination au pays et à l'étranger. On utilise le mot « dissémination ». On utilise des mots d'urgence, des mots durs qui, je le répète, ne viennent pas de « gros vilains gauchistes » comme certains de nos voisins d'en face tendent à nous qualifier, mais ils viennent de gens de l'industrie culturelle.

À partir du moment où on fait face à une telle réaction de joueurs si importants de l'industrie, on devrait tout d'abord avoir la décence de ne pas prétendre à un grand succès. On devrait montrer un grand respect de l'industrie face au projet de loi déposé et on devrait retourner à la table de travail aussi longtemps que ces gens n'arriveront pas à la conclusion que ce qui leur sera présenté ne provoquera pas quelque chose d'aussi majeur que la dissémination du contenu canadien au pays et à l'étranger.

Au Canada, historiquement, il y a une vieille difficulté à bien comprendre l'industrie culturelle et ses acteurs de première ligne: les créateurs.

Je ne peux pas couvrir tous les aspects de ce projet de loi de 70 pages, mais, en quelques minutes, je vais me permettre de parler d'un volet que je connais bien et de faire un petit retour historique.

Ça fait longtemps, trop longtemps qu'on est en retard par rapport à la condition des créateurs au Canada. On est un des derniers pays à maintenir la Loi sur le droit d'auteur sous le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. On est un des derniers pays à réaliser que ça fait bien longtemps que les artistes ne sont pas réduits à simplement donner leurs spectacles dans des foires agricoles.

Ensuite, on est arrivé avec un droit d'auteur modernisé qui était un des plus mauvais en Occident.

Comparons le fonctionnement du droit d'auteur avec ce qui se faisait en Europe dans les années 1980, 1990 et 2000. Par exemple, ici, un auteur ou un compositeur — et c'était vrai partout —,

partageaient avec un éditeur jusqu'à 50 p. 100 du total de leurs droits. Donc, il restait donc 25 p. 100 pour l'auteur et 25 p. 100 pour le compositeur. C'est généralement ainsi que ça fonctionne. C'était le modèle assez commun. Puis, on accordait quelques sous par pièce musicale sur un support très répandu, et qui l'est encore, le CD, par exemple. Une des différences au Canada par rapport à l'Europe est qu'en Europe, il fallait payer l'auteur pour avoir le droit de distribuer le CD dans les magasins.

• (1645)

Si on avait fait 100 000 copies d'une oeuvre d'un artiste, il fallait d'abord prouver que le compositeur de l'oeuvre musicale et l'auteur du texte de la chanson avaient reçu leurs quelques sous par chanson — ce qui peut représenter beaucoup si c'est un grand succès. On ne parle pas de 100 000 \$, mais même si c'est quelques sous, ça leur donnait un revenu décent.

Au Canada, par contre, on pouvait distribuer les disques chez les marchands, dans les magasins, sans rien payer. On pouvait prendre jusqu'à 20 p. 100 de ce qu'on appelait les « *free goods* ». C'est ce qu'on donnait aux marchands pour faire connaître le produit, et ces « *free goods* » étaient à l'extérieur des obligations du droit d'auteur. On distribuait donc 100 000 copies, alors que les 20 000 premières copies n'avaient toujours pas donné un sou au créateur, et que les autres 80 000 copies devaient être vendues et répertoriées comme ayant été vendues. Finalement, le créateur recevait possiblement son petit 25 p. 100 de la chanson qui était apparue sur un CD s'étant finalement vendu.

C'était un peu l'équivalent de dire à un briqueteur de faire la brique du centre d'achats, mais qu'on ne le paiera pour son travail que si le centre d'achats a du succès, s'il a des clients et si ses locataires sont heureux et paient. Avant ça, il est possible qu'il ait fait la brique du centre d'achats mais qu'on ne le paiera jamais. Cette mentalité face au droit d'auteur au Canada a des racines longues et profondes qu'on retrouve en bonne partie dans les échecs de ce projet de loi.

Je vais donc terminer sur cette perception de base, parce que ce problème d'avoir vécu pendant des décennies avec un droit d'auteur si faible met en lumière une perception fondamentale qu'il faut absolument changer au Canada. Le succès d'un produit culturel découle de quelque chose de magique qui vient de l'artiste et non de l'investisseur, du diffuseur ou de celui qui — j'en conviens — a peut-être investi des milliers, voire des millions de dollars dans la diffusion d'un album, d'un disque ou d'un livre. C'est l'artiste qui arrive soudainement à prendre ce qui se passe de plus intéressant dans l'ère du temps et qui, soudainement, rencontre un public. Quand un artiste a réussi ça, il mérite son droit d'auteur.

Si on comprend ça, on peut immédiatement percevoir que les efforts qui sont faits dans cette loi pour protéger le gros diffuseur ne tiennent pas compte des besoins à moyen et long terme de l'artiste de retrouver dans les nouvelles technologies des revenus adéquats et décents. On n'a toujours pas bien compris que c'est la magie du créateur qui fait un produit.

Si les grands diffuseurs avaient la potion magique et savaient exactement quoi produire dans un produit artistique avec un million de dollars pour en vendre trois millions de copies, ils le feraient tous les jours. Ils le font tous les jours et, souvent, ça ne fonctionne pas. Quand ça fonctionne, c'est parce qu'il y a l'élément magique qui vient des créateurs qui a fait effet sur un public.

Initiatives ministérielles

Ça n'arrive pas par magie. Le créateur a investi des milliers d'heures de pratique et de répétitions, a réécrit des milliers de pages, a passé des milliers d'heures à se développer culturellement pour devenir cet être qui va amener l'aspect magique. Alors, qu'on se soit penché sur une modernisation du droit d'auteur, que ça fasse partie du nom même du projet de loi et que le parti au pouvoir en soit même arrivé à faire une espèce de campagne de salissage en associant toute idée de garantir un droit d'auteur convenable à une taxe, c'est un dérapage dangereux.

Dans des secteurs de l'industrie qui demandent beaucoup de création, le dérapage se fait déjà sentir à des niveaux inquiétants. Au sein de la production du jeu vidéo, par exemple, dans de nombreux cas, les auteurs sont payés à l'acte. On s'adresse directement aux jeunes hommes et aux jeunes femmes en leur demandant de faire une belle trame sonore en échange de 1 000 \$. Indépendamment de son succès, que le jeu vidéo en question remporte un franc succès et vende 75 000 copies, ou qu'il soit un échec total et ne vende que 200 copies, il n'y a aura pas de droit d'auteur. C'est ce qu'on appelle un *buyout*; le droit est acheté au jeune créateur.

• (1650)

C'est ce qui guette l'avenir de la création. Personnellement, je n'ai pas envie de vivre dans un monde où les créateurs ne peuvent plus vivre de leurs droits d'auteur que lorsqu'ils ont enfin un succès. Cela implique de vivre dans un monde moins créatif. Je n'ai pas besoin d'un *Rocky* 127. Au cours des décennies suivantes, je veux des créateurs qui créeront de la musique et des films d'auteur intéressants.

• (1655)

M. Jonathan Tremblay (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, NPD): Madame la Présidente, mon collègue vient de parler de dérapage, et j'ai l'impression qu'on en vit beaucoup ces temps-ci.

À mon avis, pour éviter les dérapages, on a besoin que des spécialistes nous disent quels sont les problèmes et les solutions, et où il faut se diriger.

Mon collègue croit-il que c'est ce que le Parti conservateur est en train de faire?

M. François Lapointe: Madame la Présidente, il y a beaucoup d'exemples. Je peux redonner l'exemple de tout à l'heure, soit la position très ferme, très claire et très alarmante de 80 organismes importants de l'industrie culturelle.

Des spécialistes du droit d'auteur se sont complètement opposés aux décisions prises dans ce projet de loi. Non, les devoirs ne sont pas faits. Il faut s'assurer que les gens qui ont une compréhension intime du problème sont rassurés, sont compris dans l'exécution du projet de loi, et l'on n'a pas réussi à atteindre cela.

Quelle honte de s'être penché pendant des années sur un projet de loi aussi important pour en arriver à des résultats si médiocres!

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Madame la Présidente, je suis très reconnaissante de savoir que mon collègue connaît si bien les questions qui sont en jeu dans ce projet de loi. C'est un projet de loi de nature très technique et beaucoup d'entre nous n'ont pas ce niveau de connaissances, mais il est évident que mon collègue connaît très bien la situation en Europe et celle au Canada.

Un des grands enjeux de ce projet de loi est l'effet qu'aura le verrou numérique sur les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement ou de téléenseignement. Je me demande quelle a

été la réaction de ses propres électeurs à cette disposition particulière. Nous avons entendu parler de toutes les consultations qui ont eu lieu, mais quelles en seront les effets sur les gens et quelle réaction le député a-t-il eu dans sa propre circonscription?

[Français]

M. François Lapointe: Madame la Présidente, donner une préséance totale au verrou numérique n'est pas sain, surtout quand on parle d'éducation — comme l'a souligné ma collègue.

On est tous conscients que ce projet de loi peut mener à l'obligation de se défaire de ce qu'on aurait bâti à l'intérieur d'une salle de cours, dans un délai très court, même avant la fin d'une session. Est-ce gérable? On sait tous que non. Comment se fait-il que c'est encore là et que ça va tomber? Cette problématique sera-t-elle imposée?

Un volet important a été soulevé par ma collègue. On parle, par exemple, d'*e-learning*, ce qui peut être une solution extrêmement importante pour les gens qui vivent en région. En ce moment, les régions éloignées paient cher le coût de beaucoup de décisions du gouvernement en place. Ultimement, il s'agit d'une autre décision faisant en sorte que les régions éloignées paieront plus cher, et c'est une décision du Parti conservateur.

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'avoir expliqué la mécanique du droit d'auteur. À mon avis, il fallait que cet exercice soit fait.

Il a également mis le doigt sur autre chose. On parle souvent du droit d'auteur, de la culture et de la diffusion comme étant des objets propres aux grandes villes. Évidemment, en région aussi il y a consommation des arts et de la culture, dans cette société numérique, grâce à un accès Internet.

J'aimerais que mon collègue me dise quelles seraient, pour les auteurs, les pistes de solution et d'amélioration que l'on pourrait envisager et desquelles ce gouvernement n'a pas voulu tenir compte jusqu'à maintenant.

M. François Lapointe: Madame la Présidente, on va absolument devoir, de façon intelligente et pondérée, aborder les questions de supports et de réseaux de diffusion. Dans tout cela, y a-t-il un tout petit pourcentage qui peut garantir une pérennité aux créateurs?

Il faut arrêter de dire que c'est une taxe. Le droit d'auteur sur le CD, ce n'est pas une taxe, mais plutôt un droit prévu pour que les auteurs qui ont composé les chansons que l'on écoute à la radio et qui embellissent nos vies puissent être rémunérés.

Pourquoi, soudainement, la moindre solution appliquée à de nouvelles technologies serait-elle une taxe? Si on accepte cette façon de voir les choses, comment pourrions-nous nous assurer qu'un créateur qui connaît un grand succès pourra vivre de ses créations? Il faut tasser cette façon complètement déphasée de...

• (1700)

La vice-présidente: À l'ordre.

La députée de Winnipeg-Centre-Sud a la parole.

[Traduction]

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Madame la Présidente, je suis ravie de pouvoir prendre la parole dans le cadre du débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-11, Loi sur la modernisation du droit d'auteur.

Initiatives ministérielles

Dans le discours du Trône de 2011, le gouvernement s'est engagé à présenter de nouveau et à faire adopter rapidement une mesure législative sur la modernisation du droit d'auteur qui vise à établir un équilibre entre les besoins des créateurs et ceux des utilisateurs. Le projet de loi remplit cette promesse.

[Français]

C'est la troisième fois que nous tentons d'introduire cette législation sur le droit d'auteur. Grâce à ce gouvernement, nous allons finalement mettre à jour notre loi pour qu'elle soit conforme aux standards internationaux.

[Traduction]

Le projet de loi est l'aboutissement de l'un des plus vastes processus de consultation jamais menés: plus de 9 000 organismes et citoyens canadiens nous ont donné leur avis sur ce que devrait être, selon eux, un projet de loi équilibré sur le droit d'auteur.

C'est à la suite de cet exercice de consultation que le gouvernement a réussi à atteindre un équilibre dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. L'équilibre auquel nous sommes parvenus ne fait pas peut-être pas l'unanimité, mais tous peuvent convenir que chacun avait des demandes précises.

Les Canadiens peuvent aussi convenir que les mesures prévues dans le projet de loi, surtout grâce aux amendements apportés à l'étape de l'étude au comité, sont tout à fait ce à quoi on pourrait s'attendre d'un projet de loi qualifié d'« équilibré ».

[Français]

Cette législation renforcera notre compétitivité au sein de l'économie numérique mondiale, protégera et créera des emplois, fera la promotion de l'innovation et attirera de nouveaux investissements au Canada.

[Traduction]

Il n'a pas été facile d'atteindre cet équilibre, dont le gouvernement est fier et qui est le résultat d'un compromis fondé sur des principes.

Les partis de l'opposition ont parlé de cet équilibre de façon incohérente et contradictoire. Ils ont d'abord favorisé les artistes au détriment des consommateurs, puis ils ont privilégié les consommateurs au détriment des artistes, et ce, tout en faisant fi du fait qu'il fallait trouver un compromis.

[Français]

Au lieu de prôner de nouveaux coûts pour les consommateurs, comme une taxe sur les iPod, l'opposition devrait enfin se ranger de notre côté et appuyer la modernisation de la Loi sur le droit d'auteur au Canada.

[Traduction]

De ce côté-ci de la Chambre, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de faire ce compromis, car les consommateurs et les artistes vont de pair. Ils font partie de la même équation. Si les artistes se méfient des règles qui protègent leurs droits et régissent l'économie numérique du Canada, ils hésiteront à produire leur contenu ici.

C'est ce que le gouvernement et les députés ont entendu à maintes et maintes reprises dans le cadre des consultations que nous avons menées. Nous avons aussi appris que si les consommateurs ne sont pas en mesure de profiter du contenu et de l'utiliser légalement, d'une façon sensée pour eux, il n'y aura pas de marché pour le travail des artistes. C'est pour cette raison que nous avons présenté un projet de loi qui vise à établir un juste équilibre entre les besoins des

consommateurs et des utilisateurs, tout en prévoyant de solides exceptions relatives à l'utilisation équitable à des fins pédagogiques.

Cette mesure législative est un point de départ important pour établir un cadre solide qui permettra à l'économie numérique canadienne de prospérer. Nous savons que l'économie change beaucoup. Ce que nous pouvons maintenant faire grâce aux téléphones intelligents, aux tablettes numériques et aux ordinateurs a fait prendre une nouvelle direction à notre économie. Ainsi, les artistes et les détenteurs de droits d'auteur utilisent l'économie numérique non seulement pour amener du nouveau contenu artistique sur le marché, mais aussi pour créer des centaines de milliers d'emplois pour les Canadiens.

Ces avantages sont mis en évidence par le fait que de nombreux groupes appuient la mesure législative. Parmi ces groupes figurent la Chambre de commerce du Canada, l'Entertainment Software Association of Canada, la Business Coalition for Balanced Copyright, le Réseau anti-contrefaçon canadien, le Conseil canadien de la propriété intellectuelle et l'Institut national canadien pour les aveugles.

Je pourrais continuer encore longtemps, mais je pense que les choses sont claires: le projet de loi a reçu un vaste appui de la part de ceux qui le voient comme un élément essentiel à la croissance de l'économie numérique et à la création d'emplois dans l'économie du savoir.

● (1705)

J'ai écouté avec intérêt le débat d'aujourd'hui, qui nous rappelle étrangement le débat sur le budget. Dans le budget, par exemple, le gouvernement présente un plan visant à assurer la prospérité économique du Canada en cette période d'incertitude économique mondiale.

[Français]

Oui, malheureusement, l'économie mondiale est encore fragile.

[Traduction]

L'opposition cherche par tous les moyens à freiner notre croissance économique. Nous proposons de nouveaux moyens raisonnables et viables sur le plan financier d'aider notre économie à prendre de l'essor, qu'il s'agisse d'investir dans notre économie du savoir, d'apporter des changements sensés à la Loi sur Investissement Canada ou de permettre l'accroissement des investissements étrangers dans notre secteur des télécommunications. Pourtant, l'opposition dit « non » à ces investissements et « non » aux changements qui créeront de l'emploi et susciteront des investissements ici même, au Canada.

[Français]

Le nouveau régime de droits d'auteur encouragera l'émergence de nouvelles idées et protégera les droits des Canadiens dont les travaux de recherche et de développement ou la créativité artistique assurent le dynamisme de notre économie.

[Traduction]

Dans le projet de loi d'exécution du budget, nous avons proposé des changements concrets pour fixer un échéancier raisonnable relativement aux évaluations environnementales tout en resserrant les lois sur l'environnement. Nous savons qu'au cours des dix prochaines années, plus de 500 projets représentant plus de 500 milliards de dollars en nouveaux investissements seront proposés au Canada. Le potentiel de croissance de l'emploi est énorme.

Initiatives ministérielles

Depuis 2006, notre gouvernement cherche à simplifier le processus d'évaluation environnementale pour les projets d'envergure. Il faut en faire davantage et nous pouvons y parvenir. Pourtant, l'opposition dit « non » à l'emploi et « non » à une économie solide. En raison de ces décisions, les Canadiens ne profiteront pas des revenus fédéraux et provinciaux qui découleraient de cette mesure.

Je sais bien que ça fait partie du rôle de l'opposition. Je le comprends, mais je trouve malgré tout que les petits jeux de l'opposition au Parlement sont déraisonnables. Ainsi, le député de Burnaby—New Westminster a accaparé 13 heures de débat et 70 périodes d'intervention juste pour citer des gazouillis à la Chambre des communes. J'imagine qu'aucun de ses collègues n'avait quoi que ce soit de pertinent à apporter au débat. Lorsque je suis témoin de tactiques de ce genre, je ne m'étonne pas du tout de la position de l'opposition relativement au projet de loi.

Les mêmes jeux ont eu cours à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-11. L'opposition a parlé durant plus de 19 heures. Elle a souvent répété exactement les mêmes choses, nous privant encore plus longtemps d'une loi moderne et souple sur le droit d'auteur qui nous aiderait à stimuler l'économie numérique au Canada.

[Français]

L'élaboration du projet de loi est le fruit de l'une des plus vastes consultations de son genre de l'histoire du Canada. De plus, le gouvernement reconnaît les nombreux témoignages et mémoires soumis par les parties intéressées et les parlementaires au sujet du projet de loi déposé lors de la dernière session parlementaire et remercie tous ceux qui ont apporté leur contribution. Ce processus a permis de transmettre un message très clair: il est urgent que le Canada modernise la Loi sur le droit d'auteur.

• (1710)

[Traduction]

À bien y penser, cette mesure législative porte sur la façon dont les détenteurs de droits et les consommateurs interagissent avec l'économie numérique, avec l'économie du XXI^e siècle.

[Français]

Ce dont nous avons besoin, c'est d'une loi qui convient au XXI^e siècle.

[Traduction]

Nous savons, après avoir entendu les témoins à l'étape de l'étude en comité des projets de loi C-11 et C-32, que cette mesure législative créerait des emplois et favoriserait la croissance des entreprises canadiennes dans le secteur numérique et informatique. Elle favoriserait la créativité et l'innovation.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Madame la Présidente, je remarque que la députée a utilisé son temps de parole pour dénigrer le NPD qui, selon elle, a passé trop de temps à parler du projet de loi C-38. Je suis surprise, parce qu'un projet de loi aussi volumineux — que nous avons appelé à juste titre le cheval de Troie, étant donné qu'il renferme un grand nombre de dispositions non financières — doit absolument faire l'objet d'un examen et d'un débat à la Chambre des communes. J'ai été surprise d'entendre la députée dire que 12 heures ou 19 heures de débat est une période trop longue.

Cela dit, je suis curieuse de connaître sa position relativement au projet de loi. Je me demande si elle est d'accord avec l'une des principales critiques formulées relativement à cette mesure, à savoir que celle-ci fait la part belle aux principaux détenteurs de droits, comme les grands studios cinématographiques et les grands intérêts culturels, qui sont souvent américains. Le projet de loi est censé créer

un équilibre, mais lorsqu'on l'examine de plus près, on constate qu'un grand nombre d'artistes et de petits joueurs sont laissés pour compte.

Je me demande ce que la députée répondrait à ceux qui disent que cette mesure est essentiellement un bonbon donné très gentiment par son gouvernement aux gros joueurs qui ont fait pression afin d'obtenir ces changements.

Mme Joyce Bateman: Madame la Présidente, nous ne partageons pas le même point de vue. J'ai cité les chiffres exacts, mais il y a eu plus de 9 000 consultations auprès des Canadiens, du milieu des affaires et de la communauté artistique. C'est beaucoup de consultations. En fait, c'est le plus long processus de consultation dans l'histoire du Canada. Cet exercice s'est déroulé sur une période de 15 ans, et le moment est venu d'entrer de plein pied dans le XXI^e siècle.

Cette mesure est dans l'intérêt de tous les artistes et créateurs de ma collectivité. Il y a un couple dans ma rue qui possède une toute petite société de production, dont le siège est à Winnipeg, au Manitoba. Cette entreprise crée des emplois et contribue à la prospérité de ma collectivité. Il est très important que nous fassions en sorte que ce couple puisse gagner sa vie et créer des emplois au sein de notre économie. Nous sommes maintenant au XXI^e siècle.

[Français]

M. Jonathan Tremblay (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, NPD): Madame la Présidente, le député de Burnaby—New Westminster a permis aux Canadiennes et aux Canadiens de s'exprimer en cette Chambre, ce que ce gouvernement ne fait pas. Ce gouvernement manque de transparence, n'écoute personne et cache des données; par contre, il écoute les grandes entreprises.

Ce projet de loi met en danger les PME qui oeuvrent dans le milieu de la culture.

Le gouvernement acceptera-t-il les amendements proposés par le NPD pour protéger les PME?

[Traduction]

Mme Joyce Bateman: Madame la Présidente, le gouvernement conservateur n'écoute pas seulement les grandes entreprises, mais toutes les entreprises. Les petites entreprises créent un grand nombre — et même un nombre impressionnant — d'emplois dans l'économie canadienne. Nous sommes à l'écoute des grandes sociétés, des petites entreprises et des citoyens ordinaires. Je suis très fière d'appartenir à un gouvernement qui a mené d'importantes consultations budgétaires cette année, ce qui m'a permis d'apprendre énormément de choses de mes électeurs.

Nous avons reçu plus de 9 000 mémoires et entendu 150 témoins. Le comité chargé du dossier a travaillé très fort et, comme je l'ai dit à la collègue du député, le processus de consultation s'est déroulé sur une période de 15 ans. Il est important que nous fournissions les outils nécessaires aux entreprises et aux créateurs qui font tourner l'économie du XXI^e siècle.

• (1715)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, il est important de souligner que la députée a tout à fait raison de dire que les consultations ont été nombreuses. Or, il n'en demeure pas moins que les principaux spécialistes canadiens du droit d'auteur estiment que le projet de loi comporte des lacunes. Il est plus restrictif que ce que prévoit le traité de l'OMPI et même plus restrictif que la Digital Millennium Copyright Act adoptée par les États-Unis.

Initiatives ministérielles

J'aimerais que la députée me dise si les conservateurs sont prêts à revenir sur leur décision et à accepter les amendements qui visent à amener le projet de loi au moins au niveau des normes américaines?

Mme Joyce Bateman: Madame la Présidente, je suis déçue de voir que la députée de Saanich—Gulf Islands croit que nous devrions adopter une norme américaine au Canada.

Je suis fier que nous ayons adopté — à la suite de consultations avec des entreprises canadiennes — une norme canadienne. À mon avis, une norme canadienne c'est une norme exemplaire.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Madame la Présidente, voilà une autre occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi. Je sais que celui-ci a été recyclé à maintes reprises. Je crois qu'il a vu le jour quand les libéraux étaient au pouvoir. En fait, ils ont jeté les bases du projet de loi sur le droit d'auteur dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il me semble d'ailleurs que la députée d'en face l'a mentionné. Le projet de loi en est possiblement à sa troisième mouture, ce qui, selon moi, illustre très bien pourquoi nous devons parfois examiner en profondeur une mesure législative; en l'occurrence, celle sur le droit d'auteur.

Il s'agit d'un projet de loi très technique. Je serais la première à dire que je ne suis assurément pas une experte en la matière. Je sais que certains députés ont étudié le projet de loi dans ses moindres détails afin de savoir exactement ce qu'il en est, qui y gagne, qui y perd et s'il y a un équilibre. Les conservateurs nous ont rabâché les chiffres et le nombre de consultations. Les consultations sont fort importantes, surtout quand il s'agit d'un projet de loi qui a une aussi vaste portée et qui touche à un aussi grand nombre de secteurs, allant des grandes sociétés aux artistes en passant par les consommateurs. Il touchera un grand nombre de gens. Ces consultations sont fort importantes. Je ne saurais nier cela.

Je crois cependant qu'au bout du compte, nous devons nous poser une question fondamentale. Les Canadiens auront-ils une loi sur les droits d'auteur qui leur convient? Avons-nous atteint le juste équilibre?

Je tiens à remercier mes collègues du comité qui ont travaillé très fort pour étudier le projet de loi. Ils ont non seulement participé aux travaux du comité, mais, en plus, ils ont parcouru les quatre coins du pays afin d'entendre le point de vue de nombreux Canadiens et experts. Nous avons reçu énormément de commentaires sur le projet de loi, notamment dans ma propre circonscription, Vancouver-Est, où résident de nombreux artistes.

Malheureusement, alors que nous en sommes maintenant à la dernière étape de l'étude du projet de loi, nous n'avons toujours pas répondu à cette question fondamentale. Ce projet de loi atteint-il un équilibre en ce qui concerne les consommateurs, les créateurs et les redevances? Serait-il inéquitable en donnant beaucoup plus d'aide et de marge de manoeuvre à une partie des très gros joueurs?

Comme beaucoup de députés l'ont dit avant moi aujourd'hui, alors que nous en sommes maintenant à la dernière étape de l'étude du projet de loi, que ce dernier a été étudié au comité, que de nombreux amendements ont été proposés pour tenter d'en atténuer les pires aspects, les députés de ce côté-ci de la Chambre croient malheureusement que le projet de loi n'atteint pas le juste équilibre.

De fait, il me semble que tous les efforts déployés dans le but de réformer le droit d'auteur ces dernières années n'étaient pas vraiment destinés à instaurer un régime qui aurait équilibré les droits des créateurs et du public. Il s'agissait plutôt de satisfaire aux exigences des grands propriétaires de contenu américains, et j'entends par là les studios de cinéma, les maisons de disques, les producteurs de jeux vidéo, etc. Ce sont des influences très insidieuses dans notre culture

et dans notre société. Il suffit de regarder les jeunes pour constater la puissance incroyable qu'exercent ces divers produits culturels dans notre société. Nous pourrions consacrer tout un débat aux avantages et aux inconvénients de cette situation.

Quoi qu'il en soit, nous sommes fort inquiets de voir que le projet de loi vise essentiellement à satisfaire aux exigences de ces joueurs très puissants. J'ai été très surprise de lire qu'il était question, dans les câbles publiés par WikiLeaks, de la façon dont le personnel de l'ancien ministre avait usé de son influence pour encourager les pressions aux États-Unis et ainsi forcer le Canada à élaborer un projet de loi pour faire avancer les choses.

Je crois que ce n'est que la pointe de l'iceberg. C'est une révélation qui nous montre que des intérêts puissants sont à l'œuvre dans le dossier du droit d'auteur, et il importe de bien définir qui y perd et qui y gagne. Il a fallu du temps au projet de loi pour revenir à la Chambre, et je crois que cela est révélateur de la complexité du débat. De nombreux témoins se sont présentés devant le comité pour exprimer leurs préoccupations.

● (1720)

Nous craignons que le projet de loi donne d'une main ce qu'il enlève de l'autre. Nous reconnaissons sans peine que des concessions ont été consenties aux consommateurs, mais en réalité, tout bien pesé, ces concessions sont effacées par le refus du gouvernement d'accepter un compromis sur l'aspect qui est sans doute le plus controversé du projet de loi, les dispositions sur les verrous numériques.

Pendant les questions et observations, j'ai cité, tout comme d'autres collègues, l'exemple de l'éducation à distance. En vertu des dispositions proposées, il faudrait détruire les notes de cours au bout de 30 jours. À nos yeux, cette approche est vraiment très restrictive.

Dans le cadre des délibérations du comité, les députés du NPD ont proposé d'éliminer les articles du projet de loi qui criminalisent le contournement d'un verrou numérique à des fins non commerciales, dans le contexte du travail ou d'un cours, et qui pénalisent ainsi les Canadiens. C'est un aspect tout à fait injuste du projet de loi, et malgré toutes nos tentatives de présenter des amendements en vue de résoudre ce problème, il n'a pas été réglé.

Je voudrais enchaîner, car, comme je l'ai dit, ce projet de loi va toucher de nombreuses personnes étant donné que sa portée est très vaste. Notre collègue du Parti conservateur a parlé tout à l'heure du projet de loi d'exécution du budget. Je crois qu'elle a dit que les conservateurs assuraient la croissance de l'économie, et je me suis mise à réfléchir à ce qui se passe réellement à la Chambre. D'un côté, on nous propose ce projet de loi d'exécution du budget qui aura pour effet de changer fondamentalement de nombreux régimes, qu'il s'agisse des règlements relatifs à l'environnement, de la protection de l'environnement ou des soins de santé. L'assurance-emploi est aussi visée. Cela risque d'avoir un impact sur les artistes.

Initiatives ministérielles

Il est assez renversant d'apprendre que le Conference Board du Canada a estimé que le secteur culturel au Canada rapportait environ 25 milliards de dollars sous forme de taxes et d'impôts à tous les ordres de gouvernement. Cette estimation date de 2007 et elle est vraisemblablement plus élevée maintenant. Cependant, c'est trois fois plus que ce que tous les ordres de gouvernement ont consacré à la culture. Ils ont dépensé 7,9 milliards de dollars, mais ont récolté 25 milliards de dollars.

Le revenu médian d'un artiste au Canada est légèrement inférieur à 12 900 \$; non pas le revenu moyen mais le revenu médian, ce qui représente une comparaison beaucoup plus réaliste. Je représente une circonscription qui compte une incroyable diversité d'artistes, dont la plupart ont d'autres emplois pour subvenir à leurs besoins, dans le secteur des services, de la restauration ou peut-être chez eux, mais ce sont des créateurs. Ce sont des gens qui apportent une énorme contribution à notre société, à nos localités, à notre histoire et à notre culture et qui nous aident à mieux comprendre les expériences que nous vivons tous.

Il était intéressant d'entendre la députée de l'autre côté parler du projet de loi d'exécution du budget en lien avec la réforme du droit d'auteur et dire que l'enjeu était la croissance de l'économie. Voici un projet de loi qui pénaliserait en fait les artistes de notre pays et qui en limiterait le champ d'action. Quand on sait ce qu'ils gagnent et à quel point ils ont du mal à joindre les deux bouts, cela devrait nous inquiéter.

Au bout du compte, nous avons fait une analyse soignée de ce projet de loi. Nous avons travaillé en toute bonne foi, car certains éléments de ce projet de loi sont bons, mais la plupart d'entre eux ne le sont pas. Je sais que nos députés qui siégeaient au comité ont essayé de trouver le moyen de proposer des amendements. Cependant, si c'était comme notre Comité de la santé, tout ce qui était proposé était automatiquement rejeté, ce qui est en soi un affront à la pratique démocratique. Malheureusement, c'est maintenant devenu monnaie courante ici.

Nous nous opposons encore à ce projet de loi, parce qu'il n'atteint pas l'équilibre nécessaire. Il favorise encore les gros joueurs.

● (1725)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de Vancouver pour ses observations justes et nuancées.

Nous amorcerons bientôt ce qui sera probablement une très longue soirée de votes, mais nous avons encore l'occasion d'adopter les amendements qui viendraient corriger des faiblesses importantes de ce projet de loi, surtout dans le domaine des verrous numériques. Il est faux de dire que la loi américaine est plus stricte que celle du Canada. Il n'y a aucune gloire à tenter de créer, comme le député conservateur le disait plus tôt, une loi encore plus stricte que celle des États-Unis, surtout quand la loi dont on parle est rétrograde et restrictive, qu'elle empêcherait les consommateurs d'avoir accès à des biens qu'ils ont déjà achetés et qu'elle permet à un verrou numérique envahissant d'avoir préséance sur tous les autres droits.

J'espère que ma collègue de l'opposition officielle votera en faveur des amendements proposés par les députés de l'opposition ce soir.

Mme Libby Davies: Madame la Présidente, la députée de Saanich—Gulf Islands a pris une part très active dans le présent débat et elle a exprimé son point de vue. J'examinerai certainement ces amendements. Nous n'avons ménagé aucun effort pour atténuer les pires aspects de ce projet de loi.

Si le projet de loi est adopté — et il le sera probablement étant donné la composition de la Chambre —, force est de se demander quelles seront ses répercussions, non seulement sur les consommateurs en général, mais aussi sur les artistes en particulier. Nous devons nous préparer à l'évaluer, car il aura des conséquences à long terme. C'est très regrettable, car nous aurions pu dès maintenant en corriger les lacunes. Je remercie donc la députée d'avoir proposé des mesures concrètes et précises qui pourraient remédier à certains des pires aspects du projet de loi. C'est pour cela que nous sommes ici. Je sais que la députée de Saanich—Gulf Islands a fait tout ce qu'elle a pu.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Madame la Présidente, le gouvernement parle des créateurs et de l'importance d'avoir une législation sur le droit d'auteur. Il importe de souligner que l'opposition, qu'il s'agisse du Parti Vert, du Nouveau Parti démocratique ou du Parti libéral, a proposé une série d'amendements lors de l'étude en comité. Il y aura prochainement une série de votes sur des amendements visant à mieux équilibrer ce projet de loi.

En votant contre ce projet de loi, les députés ne votent pas contre les créateurs ou contre ceux qui essaient d'améliorer le système. Nous essayons d'améliorer le système et de le rendre plus équilibré, du point de vue non seulement des créateurs et des artistes, mais aussi de celui des autres interlocuteurs concernés. Pour améliorer le projet de loi, il faut établir un meilleur équilibre. Voilà pourquoi le gouvernement devrait reconsidérer sa position au moment de voter sur ces amendements importants.

● (1730)

Mme Libby Davies: Madame la Présidente, le commentaire du député est fort pertinent. Je comprends son but. Il connaît les arguments qui vont être utilisés contre ceux d'entre nous qui voteront contre le projet de loi. On va nous dire que nous sommes contre les artistes ou les consommateurs, comme dans le cas du projet de loi sur la criminalité et d'autres projets de loi. Malheureusement, c'est ainsi que les choses se passent maintenant à la Chambre. Il essaie de prévenir ce genre d'attaque.

Il va sans dire que nous appuyons les consommateurs. Il va sans dire que nous appuyons les créateurs. Le député a entièrement raison. Le débat a pour but d'améliorer autant que possible le projet de loi. À la Chambre comme parmi les experts, nombreux sont ceux qui doutent de la qualité de ce projet de loi. S'il était adopté sans modification, ce projet de loi nous causerait bien des maux de tête; il aurait des conséquences à long terme auxquelles il faudrait remédier.

* * *

TRAVAUX DES SUBSIDES

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'avise la Chambre que le vendredi 18 mai sera le quatrième jour désigné.

* * *

LOI SUR LA MODERNISATION DU DROIT D'AUTEUR

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n^o 1.

Initiatives ministérielles

M. Peter Braid (Kitchener—Waterloo, PCC): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour souligner l'importance du projet de loi C-11, Loi sur la modernisation du droit d'auteur, et le rôle essentiel de cette mesure législative pour instaurer un cadre de propriété intellectuelle moderne et dynamique, adapté à la réalité du XXI^e siècle.

La propriété intellectuelle touche tous les secteurs de notre économie. Elle englobe, entre autres les brevets, les marques de commerce, le dessin industriel et, bien sûr, le thème du débat d'aujourd'hui, le droit d'auteur. Le logo qui orne une casquette de baseball, un nouveau médicament innovateur, une œuvre d'art, un jeu vidéo pour la console PlayStation, une chanson pour notre iPod ou notre BlackBerry, tout cela relève de la propriété intellectuelle. C'est pourquoi il est si important de protéger la propriété intellectuelle, pour les consommateurs qui réclament de meilleurs produits, pour les entreprises qui les créent, et pour notre économie dont la croissance est alimentée par cette activité.

Permettez-moi de prendre quelques instants pour commenter certaines des principales formes de propriété intellectuelle et leur signification. Le droit d'auteur protège l'expression des idées et s'applique à toutes les œuvres originales, qu'elles soient littéraires, dramatiques, musicales ou artistiques, et à tous les programmes informatiques. Notre régime de droit d'auteur garantit que seul le titulaire du droit d'auteur peut produire ou reproduire les œuvres ou autoriser quelqu'un à le faire. Le projet de loi C-11 qu'a présenté le gouvernement vise à moderniser ce régime pour qu'il conserve toute sa pertinence et sa souplesse dans le contexte numérique contemporain.

Les droits de brevet permettent aux inventeurs de créer un marché où ils peuvent mettre au point, utiliser ou vendre leur invention au Canada.

Les marques de commerce permettent aux entreprises de s'identifier au moyen de mots et de dessins, entre autres. Elles permettent d'assurer l'authenticité des produits, ce qui est essentiel pour que le consommateur puisse faire des choix éclairés.

Au moment de procéder à la modernisation de notre cadre de droits d'auteur, il convient de réfléchir au rôle important qu'a joué — et que continue de jouer — la propriété intellectuelle dans notre économie. À titre de député de Kitchener—Waterloo, centre de l'innovation au Canada, je comprends ce rôle.

Pourquoi avons-nous des droits protégeant la propriété intellectuelle? Pour faire en sorte que l'idée de quelqu'un, le produit d'une entreprise ou la création d'un artiste aient une valeur économique et que les propriétaires puissent en tirer des revenus. En offrant des droits exclusifs temporaires, la protection de la propriété intellectuelle encourage l'innovation et la créativité. Par ailleurs, en limitant ces droits exclusifs, le régime de la propriété intellectuelle du Canada permet l'accès au savoir et en appuie la diffusion. Bref, cette protection empêche les concurrents de copier ou d'imiter de près les produits ou services, et permet aux entreprises d'attendre un rendement de leur investissement. Cela crée la croissance économique, des emplois et la prospérité dans l'ensemble du pays.

Qu'il s'agisse d'une personne ou d'une entreprise, la propriété intellectuelle protège l'avantage concurrentiel que procurent la recherche et le développement, l'invention ou la créativité. Elle permet aux entrepreneurs dynamiques de créer de nouveaux marchés ou de répondre aux besoins insatisfaits des consommateurs. Elle permet aux entreprises de développer sa cote d'estime par le biais de stratégies de valorisation de marque qui, en associant de façon

immuable un certain niveau de qualité à leurs produits ou services, les aident à retenir les clients.

En plus de protéger l'ingéniosité et la créativité, la propriété intellectuelle contribue aussi à susciter la confiance et la loyauté des clients. Tous les députés ici présents connaissent sans doute plusieurs produits canadiens auxquels ils se fient. Grâce à la propriété intellectuelle, ces marques sont protégées contre le piratage et la contrefaçon.

À l'ère numérique, où les données et l'information peuvent faire le tour du monde en un clin d'oeil, l'importance de la propriété intellectuelle n'a jamais été aussi grande. C'est pourquoi les entreprises canadiennes s'inquiètent plus que jamais de la nature des droits qui leurs sont accordés et de l'efficacité avec laquelle on les appliquera, tant ici qu'à l'étranger.

● (1735)

C'est pourquoi le Canada a signé les accords commerciaux relatifs à la contrefaçon en octobre 2011, ce qui témoigne de notre engagement à lutter contre le commerce de marchandises contrefaites et piratées.

Je suis fier que notre gouvernement ait présenté le projet de loi sur la modernisation du droit d'auteur, dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ce projet de loi renforcerait les dispositions de protection des droits d'auteur et moderniserait notre régime de droit d'auteur pour le rendre conforme aux normes internationales et l'adapter aux réalités de l'ère numérique. Plus précisément, il établirait un cadre clair pour que les entreprises puissent protéger leur contenu créatif, percer dans de nouveaux marchés, réinvestir dans l'innovation en élaborant de nouveaux modèles d'affaires et lutter contre les violations du droit d'auteur dans l'univers numérique, et plus particulièrement contre le piratage informatique.

Ce projet de loi mettrait en oeuvre les protections et les droits énoncés dans les traités Internet de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle qui ont été signés en 1997, mais qui n'ont jamais été ratifiés au Canada. Nous sommes depuis trop longtemps exclus du consensus sur les protections modernes des protocoles Internet. Ce ne serait plus le cas grâce à ce projet de loi.

Le projet de loi assurerait une protection juridique aux entreprises qui choisissent — et « choisissent » est le mot clé ici — d'utiliser des verrous numériques pour protéger leur propriété intellectuelle dans le cadre de leurs modèles d'affaires. Il donnerait également aux titulaires de droits d'auteur les outils nécessaires pour poursuivre ceux qui facilitent en toute connaissance de cause les violations du droit d'auteur en ligne, tels que des exploitants de sites Web qui permettent l'échange illégal de fichiers.

Les titulaires de droits d'auteur bénéficieraient aussi d'une protection juridique pour les données facilitant la gestion des droits. Par exemple, la loi interdirait l'effacement d'un filigrane numérique pour faciliter la copie illégale. La loi donnerait aux entreprises novatrices les assurances dont elles ont besoin pour développer des produits et des services associés à l'utilisation légale des oeuvres protégées par le droit d'auteur.

Les fabricants de logiciels se verraient accorder explicitement le droit d'effectuer des travaux de recherche sur le chiffrement, des tests de sécurité, des essais de compatibilité et de la rétroingénierie. La croissance du marché des logiciels tiers se verrait ainsi favorisée au Canada, avec toutes les innovations qui en découleraient. Le projet de loi exclurait clairement des violations du droit d'auteur les reproductions temporaires effectuées au cours d'un processus technologique.

Initiatives ministérielles

Enfin, le projet de loi préciserait les rôles et les responsabilités des intermédiaires, comme les fournisseurs d'accès Internet et les moteurs de recherche. La modernisation du droit d'auteur est un élément majeur du système de gestion de la propriété intellectuelle au Canada. En cette ère du numérique, il est essentiel que nous adoptions maintenant le projet de loi C-11.

Une loi moderne sur le droit d'auteur est une rampe de lancement pour l'économie numérique et le fondement de toute stratégie future concernant l'économie numérique. En adoptant ce projet de loi, nous augmenterions la capacité d'innovation du Canada, nous créerions l'environnement nécessaire pour la croissance de nos industries dynamiques reposant sur l'innovation et nous favoriserions la créativité canadienne. Tout cela est synonyme d'emplois, de croissance et de prospérité à long terme, ce à quoi tous les députés devraient être favorables.

J'exhorte tous les députés à appuyer comme moi ce projet de loi pour que la Loi sur la modernisation du droit d'auteur puisse être transmise au Sénat.

• (1740)

[Français]

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Monsieur le Président, je remercie de son discours mon collègue, qui siège au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

J'ai beaucoup apprécié la façon dont il a fait son discours, parce qu'il a véritablement parlé des intentions du gouvernement, qui sont de placer cette législation sous l'angle de la propriété intellectuelle et de la commercialisation. Dans ce débat, comme par hasard, le mot anglais et le mot français ne veulent pas tout à fait dire la même chose. En anglais, on parle de « *copyright* », le « droit de copie », alors que nous, en français, on parle de « droit d'auteur », c'est-à-dire de la rémunération du créateur. Il y a évidemment des différences.

Là où je veux en venir, c'est que, je suis d'accord qu'il faut respecter les ayants droit; par contre, il y a peut-être un problème en ce qui concerne la rémunération des créateurs, dont il n'a pas beaucoup parlé.

J'aimerais qu'il nous dise ce qu'il pense de ce projet de loi, compte tenu qu'il va faire diminuer le revenu des créateurs.

[Traduction]

M. Peter Braid: Monsieur le Président, ce qu'a dit le député à la fin n'est pas vrai. Le projet de loi C-11 contient des mécanismes qui garantiront aux créateurs, qu'ils soient auteurs, musiciens, artistes, concepteurs de logiciel ou programmeurs informatiques, une juste rétribution pour leur travail.

Au Canada, nous voulons nous assurer que les industries touchées par le projet de loi continueront de prospérer, et ce sera certainement le cas avec le projet de loi C-11. Toute une gamme de témoins qui se sont présentés devant nous, lors de plusieurs séances de comité, sont venus nous le dire. Il est temps d'adopter ce projet de loi.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, au Parti libéral, nous reconnaissons qu'il est important d'assurer une rémunération équitable. Nous comprenons la contribution qu'apportent les créateurs et les artistes de partout au pays au bien-être économique du Canada. Ils jouent, de bien des façons, un rôle important en ce qui a trait à l'activité économique.

Cependant, je suis certain que le député conviendra que, dans le cadre de l'étude en comité, un grand nombre d'amendements qui ont été proposés auraient permis d'améliorer la mesure législative et d'établir un meilleur équilibre. Pour quelles raisons le gouvernement

a-t-il sans cesse refusé d'étudier les amendements qui auraient amélioré la mesure législative? Pourquoi a-t-il fait fi des amendements? Beaucoup d'intervenants qui ont témoigné ont appuyé les amendements.

• (1745)

M. Peter Braid: Monsieur le Président, le fait est qu'on a pu trouver un juste équilibre grâce à cette mesure législative. Deux comités législatifs spéciaux ont mené de vastes consultations dans tout le pays. Il était essentiel d'établir, dans le projet de loi, un juste équilibre entre les consommateurs et les créateurs, et on a réussi à l'obtenir.

Puisqu'il est question du Parti libéral, John Manley a dit que « globalement [...] la Loi sur la modernisation du droit d'auteur reflète un équilibre approprié entre les besoins des créateurs, des distributeurs et de l'ensemble de la société [...] ».

Il a ajouté qu'il encourageait les députés à procéder le plus rapidement possible. Je suis entièrement d'accord.

[Français]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Comme il est 17 h 45, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote sur la motion n° 1 est différé.

Le prochain vote porte sur la motion n° 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote sur la motion n° 2 est différé.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 3 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 6. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 6 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 7. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 7 est reporté.

[Français]

Le prochain vote porte sur la motion n° 22. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote sur la motion n° 22 est différé.

Le prochain vote porte sur la motion n° 23. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote sur la motion n° 23 est différé.

• (1750)

[Traduction]

Je propose maintenant les motions n°s 4, 5 et 9 à 21 du groupe n° 2 à la Chambre.

Initiatives ministérielles

● (1755)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV), avec l'appui du député de Winnipeg-Nord, propose:

Motion n° 4

Que le projet de loi C-11, à l'article 22, soit modifié par suppression des lignes 32 à 35, page 19.

Motion n° 5

Que le projet de loi C-11, à l'article 22, soit modifié par suppression des lignes 38 à 41, page 20.

Motion n° 9

Que le projet de loi C-11, à l'article 47, soit modifié par substitution, à la ligne 22, page 45, de ce qui suit:

« désactiver ou entraver la mesure en vue d'accomplir un acte qui constitue une violation du droit d'auteur sur une oeuvre protégée. »

Motion n° 10

Que le projet de loi C-11, à l'article 47, soit modifié par suppression des lignes 17 à 35, page 46.

Motion n° 11

Que le projet de loi C-11, à l'article 47, soit modifié par adjonction, après la ligne 30, page 47, de ce qui suit:

« 41.101 (1) L'alinéa 41.1(1)a) ne s'applique pas à la personne qui a la charge ou la supervision légale d'un mineur et qui contourne une mesure technique de protection afin de protéger ce dernier, si les conditions qui suivent sont réunies:

- a) la copie de l'oeuvre ou de l'autre objet du droit d'auteur à l'égard de laquelle la mesure technique de protection est appliquée n'est pas contrefaite;
- b) l'oeuvre, la prestation fixée au moyen d'un enregistrement sonore ou l'enregistrement sonore a été obtenu légalement.

(2) Les alinéas 41.1(1)b) et c) ne s'appliquent pas à la personne qui fournit des services à une personne visée au paragraphe (1) ou qui fabrique, importe ou fournit une technologie ou un dispositif ou composant en vue de permettre à quiconque de contourner une mesure technique de protection en conformité avec le paragraphe (1).

(3) Ne peut toutefois bénéficier de l'application du paragraphe (1) la personne qui, dans les circonstances prévues à ce paragraphe, accomplit un acte qui constitue une violation du droit d'auteur ou qui contrevient à une loi fédérale ou provinciale. »

Motion n° 12

Que le projet de loi C-11, à l'article 47, soit modifié par adjonction, après la ligne 30, page 47, de ce qui suit:

« 41.101 (1) Nul ne peut appliquer ou faire appliquer une mesure technique de protection à une oeuvre ou à tout autre objet du droit d'auteur destinés à être vendus, loués ou offerts par un autre moyen au public pour son usage, sauf si l'oeuvre ou l'objet du droit d'auteur est accompagné d'un avis nettement visible indiquant ce qui suit:

- a) le fait que l'oeuvre est protégée par une mesure technique de protection;
- b) les capacités, compatibilités et limites imposées par la mesure technique de protection, notamment, s'il y a lieu:
 - (i) les logiciels devant être installés, que ce soit automatiquement ou avec le consentement de l'utilisateur, afin de permettre l'accès à l'oeuvre ou à l'autre objet du droit d'auteur ou son utilisation,
 - (ii) les authentications ou autorisations requises nécessitant un service de réseau afin de permettre l'accès à l'oeuvre ou à l'autre objet du droit d'auteur ou son utilisation,
 - (iii) les incompatibilités connues avec les dispositifs grand public dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'ils fonctionnent avec l'oeuvre ou l'autre objet du droit d'auteur,
 - (iv) les limites imposées par la mesure technique de protection sur la capacité de faire valoir les droits prévus aux articles 29, 29.1, 29.2, 29.21, 29.22, 29.23 ou 29.24;
- c) les coordonnées permettant aux consommateurs d'obtenir du soutien technique ou de poser des questions concernant la mesure technique de protection.

(2) Le gouverneur en conseil peut, par règlement, prévoir la forme et le contenu de l'avis mentionné au paragraphe (1). »

Motion n° 13

Que le projet de loi C-11, à l'article 47, soit modifié par adjonction, après la ligne 30, page 47, de ce qui suit:

« (5) L'alinéa (1)a) ne s'applique pas à la personne qualifiée qui contourne la mesure technique de protection pour le compte d'une personne qui a légalement le droit de contourner cette mesure technique de protection.

(6) Les alinéas (1)b) et c) ne s'appliquent pas à la personne qui fournit un service à une personne qualifiée ou qui fabrique, importe ou fournit une technologie ou un

dispositif ou composant en vue de permettre à une personne qualifiée de contourner une mesure technique de protection en conformité avec la présente loi.

(7) La personne qualifiée peut contourner une mesure technique de protection au titre du paragraphe (5) seulement si les conditions suivantes sont réunies:

- a) l'oeuvre ou l'autre objet du droit d'auteur protégés par la mesure technique de protection ne sont pas des copies contrefaites;
 - b) elle avise la personne pour le compte de laquelle elle contourne la mesure technique de protection que l'oeuvre ou l'autre objet du droit d'auteur ne peuvent servir qu'à des fins licites.
- (8) Le gouverneur en conseil peut, par règlement et pour l'application du présent article:
- a) définir « personne qualifiée »;
 - b) préciser les renseignements à obtenir concernant les actes accomplis dans le cadre des paragraphes (5) et (6) ainsi que leur mode de conservation;
 - c) déterminer la façon dont les conditions visées au paragraphe (7) peuvent être remplies. »

Motion n° 14

Que le projet de loi C-11, à l'article 47, soit modifié par suppression des lignes 41 à 47, page 47.

Motion n° 15

Que le projet de loi C-11, à l'article 47, soit modifié par suppression des lignes 16 à 24, page 48.

Motion n° 16

Que le projet de loi C-11, à l'article 47, soit modifié par suppression des lignes 33 à 41, page 49.

Motion n° 17

Que le projet de loi C-11, à l'article 47, soit modifié par suppression des lignes 22 à 32, page 50.

Motion n° 18

Que le projet de loi C-11, à l'article 47, soit modifié par suppression des lignes 1 à 8, page 51.

Motion n° 19

Que le projet de loi C-11, à l'article 47, soit modifié par substitution, aux lignes 24 et 25, page 51, de ce qui suit:

« (2) L'alinéa 41.1(1)b) ne s'applique pas à la personne qui offre ou fournit des »

Motion n° 20

Que le projet de loi C-11, à l'article 47, soit modifié par substitution, à la ligne 6, page 52, de ce qui suit:

« (2) L'alinéa 41.1(1)b) ne s'applique pas à la personne qui offre au public ou »

Motion n° 21

Que le projet de loi C-11, à l'article 47, soit modifié par adjonction, après la ligne 5, page 54, de ce qui suit:

« (3) La Commission peut, sur demande, rendre une ordonnance qui, selon le cas:

- a) soustrait à l'application de l'article 41.1 toute mesure technique de protection ou catégorie de mesures techniques de protection de l'oeuvre, de la prestation fixée au moyen d'un enregistrement sonore ou de l'enregistrement sonore ou toute catégorie de ceux-ci, compte tenu des critères énoncés à l'alinéa (2)a);
 - b) prévoit que le titulaire du droit d'auteur sur l'oeuvre, la prestation ou l'enregistrement protégé par une telle mesure technique est tenu d'y donner accès à la personne qui jouit d'une exception à l'égard de l'application de l'alinéa 41.1 (1)a).
- (4) L'ordonnance rendue au titre du paragraphe (3) demeure en vigueur pour une période de cinq ans, sauf si, selon le cas:
- a) le gouverneur en conseil prend des règlements qui prévoient une période de validité différente;
 - b) la Commission ordonne, sur demande, le renouvellement de l'ordonnance pour une période supplémentaire de cinq ans. »

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote porte sur la motion n° 4. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 4 est reporté.

• (1800)

Le vote suivant porte sur la motion n° 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 5 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 9. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 9 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 10. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 10 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 11. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 11 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 12. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 12 est reporté.

• (1805)

Le vote suivant porte sur la motion n° 13. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 13 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 14. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 14 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 15. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 15 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 16. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 16 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 17. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 17 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 18. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 18 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 19. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 19 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 20. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 20 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 21. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion n° 21 est reporté.

La Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés, à l'étape du rapport du projet de loi.

Convoquez les députés.

● (1845)

Après l'appel de la sonnerie:

Le Président: Le vote porte sur la motion n° 1.

● (1850)

[Français]

(La motion n° 1, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 197)

POUR

Députés

Andrews	Bélanger
Bellavance	Bennett
Brisson	Byrne
Casey	Coderre
Cotler	Cuzner
Dion	Duncan (Etobicoke North)
Easter	Eyking
Foote	Fortin
Gameau	Hsu
Hyer	Karygiannis
Lamoureux	LeBlanc (Beauséjour)
MacAulay	May
McCallum	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	Mourani
Murray	Pacetti
Plamondon	Rae
Regan	Scarpaleggia
Sgro (sor)	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
St-Denis	Trudeau
Valeriote— 39	

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Welland)
Allen (Tobique—Mactaquac)	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Angus
Armstrong	Ashfield
Ashton	Aspin
Atamanenko	Aubin
Ayala	Baird
Bateman	Benoit

Initiatives ministérielles

Benskin	Bevington	Saxton	Schellenberger
Bezan	Blanchette	Scott	Sellah
Blanchette-Lamothe	Blaney	Shea	Shipley
Bloch	Boivin	Shory	Sims (Newton—North Delta)
Borg	Boughen	Sitsabaiesan	Smith
Boutin-Sweet	Brahmi	Sopuck	Sorenson
Braid	Breitkreuz	Stanton	Stewart
Brosseau	Brown (Barrie)	Stoffer	Storseth
Butt	Calandra	Strahl	Sullivan
Calkins	Cannan	Sweet	Thibeault
Carmichael	Caron	Tilson	Toews
Carrie	Cash	Toone	Tremblay
Charlton	Chicoine	Trost	Truppe
Chisholm	Chisu	Turmel	Tweed
Chong	Chow	Uppal	Valcourt
Christopherson	Clarke	Van Loan	Vellacott
Cleary	Clement	Wallace	Warkentin
Comartin	Côté	Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Crowder	Cullen	Sky Country)	Wilks
Daniel	Davies (Vancouver Kingsway)	Weston (Saint John)	Wong
Davies (Vancouver East)	Day	Williamson	Yelich
Del Mastro	Devolin	Woodworth	Young (Vancouver South)
Dewar	Dionne Labelle	Young (Oakville)	
Donnelly	Doré Lefebvre	Zimmer — 245	
Dreeschen	Dubé		
Duncan (Vancouver Island North)	Dusseau		
Dykstra	Fantino		
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)		
Finley (Haldimand—Norfolk)	Flaherty		
Fletcher	Freeman		
Galipeau	Gallant		
Garrison	Gallant		
Genest-Jourdain	Genest		
Gill	Giguère		
Godin	Glover		
Goldring	Goguen		
Gosal	Goodyear		
Gravelle	Gourde		
Harper	Groguhé		
Harris (St. John's East)	Harris (Scarborough Southwest)		
Hassainia	Harris (Cariboo—Prince George)		
Hayes	Hawn		
Hillyer	Hiebert		
Hoepfner	Hoback		
Hughes	Holder		
James	Jacob		
Julian	Jean		
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)		
Kenney (Calgary Southeast)	Kellway		
Komarnicki	Kerr		
Lake	Kramp (Prince Edward—Hastings)		
Larose	Lapointe		
Lavardière	Lauzon		
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Lebel		
Leitch	Leaf		
Leslie	Lemieux		
Liu	Leung		
Lobb	Lizon		
MacKay (Central Nova)	Lukiwski		
Mai	Mackenzie		
Martin	Marston		
Mathysen	Masse		
McColeman	Mayes		
Menegakis	McLeod		
Merrifield	Menzies		
Miller	Michaud		
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	Moore (Abitibi—Témiscamingue)		
Moore (Fundy Royal)			
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)		
Morin (Laurentides—Labelle)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)		
Mulcair	Nantel		
Nash	Nicholls		
Nicholson	Norlock		
Nunez-Melo	O'Connor		
O'Neill Gordon	Obhrai		
Oda	Oliver		
Opitz	Papillon		
Paradis	Patry		
Payne	Péclet		
Penashue	Perreault		
Poillievre	Preston		
Quach	Rafferty		
Rajotte	Rathgeber		
Ravignat	Raynault		
Reid	Rempel		
Richards	Richardson		
Rickford	Ritz		
Rousseau	Saganash		
Sandhu	Savoie		

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n^o 1 rejetée.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n^o 2.

● (1900)

(La motion n^o 2, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)(Vote n^o 198)

POUR

Députés

Bellavance	Fortin
Hyer	May
Mourani	Plamondon — 6

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Welland)
Allen (Tobique—Mactaquac)	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Andrews
Angus	Armstrong
Ashfield	Ashton
Aspin	Atamanenko
Aubin	Ayala
Baird	Bateman
Bélanger	Bennett
Benoit	Benskin
Bevington	Bezan
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Blaney	Bloch
Boivin	Borg
Boughen	Boutin-Sweet
Brahmi	Braid
Breitkreuz	Brisson
Brosseau	Brown (Barrie)
Butt	Byrne
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Caron	Carrie

Initiatives ministérielles

Casey
Charlton
Chisholm
Chong
Christopherson
Cleary
Coderre
Côté
Crowder
Cuzner
Davies (Vancouver Kingsway)
Day
Devolin
Dion
Donnelly
Dreeshen
Duncan (Vancouver Island North)
Dusseault
Easter
Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)
Flaherty
Foote
Galipeau
Garneau
Genest
Giguère
Glover
Goguen
Goodyear
Gourde
Grogulé
Harris (Scarborough Southwest)
Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn
Hiebert
Hoback
Holder
Hughes
James
Julian
Karygiannis
Kellway
Kerr
Kram (Prince Edward—Hastings)
Lamoureux
Larose
Laverdière
LeBlanc (Beauséjour)
Leef
Lemieux
Leung
Lizon
Lukiwski
MacKay (Central Nova)
Mai
Martin
Mathysen
McCallum
McGuinty
McLeod
Menzies
Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Moore (Fundy Royal)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Murray
Nash
Nicholson
Nunez-Melo
O'Neill Gordon
Oda
Opitz
Papillon
Patry
Pécllet
Perreault
Preston
Rae
Rajotte
Ravignat
Regan
Rempel
Richardson
Ritz
Saganash
Savoie
Scarpaleggia

Cash
Chicoine
Chisu
Chow
Clarke
Clement
Comartin
Cotler
Cullen
Daniel
Davies (Vancouver East)
Del Mastro
Dewar
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Dubé
Duncan (Etobicoke North)
Dykstra
Eyking
Fast
Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher
Freeman
Gallant
Garrison
Genest-Jourdain
Gill
Godin
Goldring
Gosal
Gravelle
Harper
Harris (St. John's East)
Hassainia
Hayes
Hillyer
Hoepfner
Hsu
Jacob
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lake
Lapointe
Lauzon
Lebel
LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leitch
Leslie
Liu
Lobb
MacAulay
MacKenzie
Marston
Masse
Mayes
McColeman
McKay (Scarborough—Guildwood)
Menegakis
Merrifield
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Laurentides—Labelle)
Mulcair
Nantel
Nicholls
Norlock
O'Connor
Obhrai
Oliver
Pacetti
Paradis
Payne
Penashue
Poilievre
Quach
Rafferty
Rathgeber
Raynault
Reid
Richards
Rickford
Rousseau
Sandhu
Saxton
Schellenberger

Scott
Sgro
Shipley
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)
Sims (Newton—North Delta)
Sitsabaiesan
Sopuck
St-Denis
Stewart
Storseth
Sullivan
Thibeault
Toews
Tremblay
Trudeau
Turnel
Uppal
Valeriot
Vellacott
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)
Wilks
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

Sellah
Shea
Shory
Smith
Sorenson
Stanton
Stoffer
Strahl
Sweet
Tilson
Toone
Trost
Truppe
Tweed
Valcourt
Van Loan
Wallace
Watson
Williamson
Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer — 278

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 2 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 3.

● (1910)

(La motion n° 3, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 199)

POUR

Députés

Bellavance
Hyer
Mourani
Fortin
May
Plamondon — 6

CONTRE

Députés

Ablonczy
Adler
Albas
Alexander
Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambrose
Anderson
Angus
Ashfield
Aspin
Aubin
Baird
Bélanger
Benoit
Bevington
Blanchette
Blaney
Boivin
Boughen
Brahmi
Breitkreuz
Brosseau
Butt
Calandra
Cannan
Caron
Adams
Aglukkaq
Albrecht
Allen (Welland)
Ambler
Anders
Andrews
Armstrong
Ashton
Atamanenko
Ayala
Bateman
Bennett
Benskin
Bezan
Blanchette-Lamothe
Block
Borg
Boutin-Sweet
Braid
Brisson
Brown (Barrie)
Byrne
Calkins
Carmichael
Carrie

Initiatives ministérielles

Casey
Charlton
Chisholm
Chong
Christopherson
Cleary
Coderre
Côté
Crowder
Cuzner
Davies (Vancouver Kingsway)
Day
Devolin
Dion
Donnelly
Dreeshen
Duncan (Vancouver Island North)
Dusseault
Easter
Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)
Flaherty
Foote
Galipeau
Garneau
Genest
Giguère
Glover
Goguen
Goodyear
Gourde
Grogulé
Harris (Scarborough Southwest)
Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn
Hiebert
Hoback
Holder
Hughes
James
Julian
Karygiannis
Kellway
Kerr
Kram (Prince Edward—Hastings)
Lamoureux
Larose
Laverdière
LeBlanc (Beauséjour)
Leef
Lemieux
Leung
Lizon
Lukowski
MacKay (Central Nova)
Mai
Martin
Mathysen
McCallum
McGuinity
McLeod
Menzies
Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Moore (Fundy Royal)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Murray
Nash
Nicholson
Nunez-Melo
O'Neill Gordon
Oda
Opitz
Papillon
Patry
Pécllet
Perreault
Preston
Rae
Rajotte
Ravignat
Regan
Rempel
Richardson
Ritz
Saganash
Savoie
Scarpaleggia

Cash
Chicoine
Chisu
Chow
Clarke
Clement
Comartin
Cotler
Cullen
Daniel
Davies (Vancouver East)
Del Mastro
Dewar
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Dubé
Duncan (Etobicoke North)
Dykstra
Eyking
Fast
Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher
Freeman
Gallant
Garrison
Genest-Jourdain
Gill
Godin
Goldring
Gosal
Gravelle
Harper
Harris (St. John's East)
Hassainia
Hayes
Hillyer
Hoepfner
Hsu
Jacob
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lake
Lapointe
Lauzon
Lebel
LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leitch
Leslie
Liu
Lobb
MacAulay
MacKenzie
Marston
Masse
Mayes
McColeman
McKay (Scarborough—Guildwood)
Menegakis
Merrifield
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Laurentides—Labelle)
Mulcair
Nantel
Nicholls
Norlock
O'Connor
Obhrai
Oliver
Pacetti
Paradis
Payne
Penashue
Poilievre
Quach
Rafferty
Rathgeber
Raynault
Reid
Richards
Rickford
Rousseau
Sandhu
Saxton
Schellenberger

Scott
Sgro
Shiple
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)
Sims (Newton—North Delta)
Sitsabaesan
Sopuck
St-Denis
Stewart
Storseth
Sullivan
Thibeault
Toews
Tremblay
Trudeau
Turmel
Uppal
Valeriote
Vellacott
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)
Wilks
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

Sellah
Shea
Shory
Smith
Sorenson
Stanton
Stoffer
Strahl
Sweet
Tilson
Toone
Trost
Truppe
Tweed
Valcourt
Van Loan
Wallace
Watson
Williamson
Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer — 278

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 3 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 6.

● (1915)

(La motion n° 6, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 200)

POUR

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Ayala	Bélangier
Bellavance	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boutin-Sweet	Brahmi
Brisson	Brosseau
Byrne	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Chow
Christopherson	Cleary
Coderre	Comartin
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Vancouver East)	Day
Dewar	Dion
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dubé
Duncan (Etobicoke North)	Dusseault
Easter	Eyking
Foote	Fortin
Freeman	Gameau
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Gravelle
Grogulé	Harris (Scarborough Southwest)
Harris (St. John's East)	Hassainia
Hsu	Hughes

Initiatives ministérielles

Hyer	Jacob	Nicholson	Norlock
Julian	Karygiannis	O'Connor	O'Neill Gordon
Kellway	Lamoureux	Obhrai	Oda
Lapointe	Larose	Oliver	Opitz
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)	Paradis	Payne
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie	Penashue	Poilevre
Liu	MacAulay	Preston	Rajotte
Mai	Marston	Rathgeber	Reid
Martin	Masse	Rempel	Richards
Mathysen	May	Richardson	Rickford
McCallum	McGuinty	Ritz	Saxton
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud	Schellenberger	Shea
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Shiple	Shory
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)	Smith	Sopuck
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mourani	Sorenson	Stanton
Mulcair	Murray	Storseth	Strahl
Nantel	Nash	Sweet	Tilson
Nicholls	Nunez-Melo	Toews	Trost
Pacetti	Papillon	Trottier	Truppe
Patry	Péclet	Tweed	Uppal
Perreault	Plamondon	Valcourt	Van Loan
Quach	Rae	Vellacott	Wallace
Rafferty	Ravignat	Warkentin	Watson
Raynault	Regan	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Rousseau	Saganash	Weston (Saint John)	
Sandhu	Savoie	Wilks	Williamson
Scarpaleggia	Scott	Wong	Woodworth
Sellah	Sgro	Yelich	Young (Oakville)
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)		Young (Vancouver South)	Zimmer — 150
Sims (Newton—North Delta)			
Sitsabaiesan	St-Denis		
Stewart	Stoffer		
Sullivan	Thibeault		
Toone	Tremblay		
Trudeau	Turmel		
Valeriot — 135			

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambler	Ambrose
Anders	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Barrie)	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Carrie	Chisu
Chong	Clarke
Clement	Daniel
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Fantino
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)
Finley (Haldimand—Norfolk)	Flaherty
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goldring	Goodyear
Gosal	Gourde
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Hoepfner
Holder	James
Jean	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerr	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake
Lauzon	Lebel
Leef	Leitch
Lemieux	Leung
Lizon	Lobb
Lukiwski	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mayes
McColeman	McLeod
Menegakis	Menzies
Merrifield	Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 6 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 7.

● (1925)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 201)

POUR

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Ayala	Bélangier
Bellavance	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boutin-Sweet	Brahmi
Brison	Brosseau
Byrne	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Chow
Christopherson	Cleary
Coderre	Comartin
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Vancouver East)	Day
Dewar	Dion
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dubé
Duncan (Etobicoke North)	Dusseault
Eyking	Foote
Fortin	Freeman
Gameau	Garrison
Genest	Genest-Jourdain

Initiatives ministérielles

Giguère	Godin	McLeod	Menegakis
Gravelle	Groguhé	Menzies	Merrifield
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)	Miller	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Hassainia	Hsu	Moore (Fundy Royal)	Nicholson
Hughes	Jacob	Norlock	O'Connor
Julian	Karygiannis	O'Neill Gordon	Obhrai
Kellway	Lamoureux	Oda	Oliver
Lapointe	Larose	Opitz	Paradis
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)	Payne	Penashue
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie	Poillievre	Preston
Liu	MacAulay	Rajotte	Rathgeber
Mai	Marston	Reid	Rempel
Martin	Masse	Richards	Richardson
Mathysen	May	Rickford	Ritz
McCallum	McGuinty	Saxton	Schellenberger
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud	Shea	Shiple
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Shory	Smith
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)	Sopuck	Sorenson
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mourani	Stanton	Storseth
Mulcair	Murray	Strahl	Sweet
Nantel	Nash	Tilson	Toews
Nicholls	Nunez-Melo	Trost	Trottier
Pacetti	Papillon	Truppe	Tweed
Patry	Pécllet	Uppal	Valcourt
Perreault	Plamondon	Van Loan	Vellacott
Quach	Rae	Wallace	Warkentin
Rafferty	Ravignat	Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Raynault	Regan	Sky Country)	Wilks
Rousseau	Saganash	Weston (Saint John)	Wong
Sandhu	Savoie	Williamson	Yelich
Scarpaleggia	Scott	Woodworth	Young (Vancouver South)
Sellah	Scott	Young (Oakville)	
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	Sgro	Zimmer— 151	
Sims (Newton—North Delta)	St-Denis		
Sitsabaiesan	Stoffler		
Stewart	Thibeault		
Sullivan	Tremblay		
Toone	Turnel		
Trudeau			
Valeriotte — 133			

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambler	Ambrose
Anders	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Barrie)	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Carrie	Chisu
Chong	Clarke
Clement	Daniel
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Fantino
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)
Finley (Haldimand—Norfolk)	Flaherty
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goldring	Goodyear
Gosal	Gourde
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Hoepfner
Holder	Hyer
James	Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lauzon
Lebel	Leaf
Leitch	Lemieux
Leung	Lizon
Lobb	Lukiwski
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Mayes	McColeman

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 7 rejetée.

[Traduction]

Le vote porte sur la motion n° 22.

● (1935)

[Français]

(La motion n° 22, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 202)

POUR

Députés

Bellavance	Fortin
Hyer	May
Mourani	Plamondon— 6

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Welland)
Allen (Tobique—Mactaquac)	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Andrews
Angus	Armstrong
Ashfield	Ashton
Aspin	Atamanenko
Aubin	Ayala
Baird	Bateman
Bélangier	Bennett
Benoit	Benskin
Bevington	Bezan

Initiatives ministérielles

Blanchette	Blanchette-Lamothe	Preston	Quach
Blaney	Block	Rae	Rafferty
Boivin	Borg	Rajotte	Rathgeber
Boughen	Boutin-Sweet	Ravignat	Raynault
Brahmi	Braid	Regan	Reid
Breitkreuz	Brisson	Rempel	Richards
Brosseau	Brown (Barrie)	Richardson	Rickford
Butt	Byrne	Ritz	Rousseau
Calandra	Calkins	Saganash	Sandhu
Cannan	Carmichael	Savoie	Saxton
Caron	Carrie	Scarpaleggia	Schellenberger
Casey	Cash	Scott	Sellah
Charlton	Chicoine	Sgro	Shea
Chisholm	Chisu	Shiple	Shory
Chong	Chow	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Christopherson	Clarke	Sims (Newton—North Delta)	
Cleary	Clement	Sitsabaesan	Smith
Coderre	Comartin	Sopuck	Sorenson
Côté	Cotler	St-Denis	Stanton
Crowder	Cullen	Stewart	Stoffer
Cuzner	Daniel	Storseth	Strahl
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Vancouver East)	Sullivan	Sweet
Day	Del Mastro	Thibeault	Tilson
Devolin	Dewar	Toews	Toone
Dion	Dionne Labelle	Tremblay	Trost
Donnelly	Doré Lefebvre	Trottier	Trudeau
Dreeshen	Dubé	Truppe	Tumel
Duncan (Vancouver Island North)	Duncan (Etobicoke North)	Tweed	Uppal
Dusseault	Dykstra	Valcourt	Valeriotte
Easter	Eyking	Van Loan	Vellacott
Fantino	Fast	Wallace	Warkentin
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)	Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Flaherty	Fletcher	Sky Country)	
Foote	Freeman	Weston (Saint John)	Wilks
Galipeau	Gallant	Williamson	Wong
Garneau	Garrison	Woodworth	Yelich
Genest	Genest-Jourdain	Young (Oakville)	Young (Vancouver South)
Giguère	Gill	Zimmer — 279	
Glover	Godin		
Goguen	Goldring		
Goodyear	Gosal		
Gourde	Gravelle		
Grogulé	Harper		
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)		
Harris (Cariboo—Prince George)	Hassainia		
Hawn	Hayes		
Hiebert	Hillyer		
Hoback	Hoepfner		
Holder	Hsu		
Hughes	Jacob		
James	Jean		
Julian	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)		
Karygiannis	Keddy (South Shore—St. Margaret's)		
Kellway	Kenney (Calgary Southeast)		
Kerr	Komarnicki		
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake		
Lamoureux	Lapointe		
Larose	Lauzon		
Laverdière	Lebel		
LeBlanc (Beauséjour)	LeBlanc (LaSalle—Émard)		
Leef	Leitch		
Lemieux	Leslie		
Leung	Liu		
Lizon	Lobb		
Lukiwski	MacAulay		
MacKay (Central Nova)	MacKenzie	Bellavance	Fortin
Mai	Marston	Hyer	May
Martin	Masse	Mourani	Plamondon — 6
Mathysen	Mayes		
McCallum	McColeman		
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)		
McLeod	Menegakis		
Menzies	Merrifield		
Michaud	Miller		
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	Ablonczy	Adams
Moore (Fundy Royal)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Adler	Aglukkaq
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)	Albas	Albrecht
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mulcair	Alexander	Allen (Welland)
Murray	Nantel	Allen (Tobique—Mactaquac)	Ambler
Nash	Nicholls	Ambrose	Anders
Nicholson	Norlock	Anderson	Andrews
Nunez-Melo	O'Connor	Angus	Armstrong
O'Neill Gordon	Obhrai	Ashfield	Ashton
Oda	Oliver	Aspin	Atamanenko
Opitz	Pacetti	Aubin	Ayala
Papillon	Paradis	Baird	Bateman
Patry	Payne	Bélanger	Bennett
Péclet	Penashue	Benoit	Benskin
Perreault	Poilievre		

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 22 rejetée.

La question suivante porte sur la motion n° 23.

● (1940)

(La motion n° 23, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 203)

POUR

Députés

Fortin

May

Plamondon — 6

CONTRE

Députés

Adams

Aglukkaq

Albrecht

Allen (Welland)

Ambler

Anders

Andrews

Armstrong

Ashton

Atamanenko

Ayala

Bateman

Bennett

Benskin

Initiatives ministérielles

Sgro
sor)
St-Denis
Valeriotte — 39

Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
sor)
Trudeau

CONTRE

Députés

Ablonczy
Adler
Albas
Alexander
Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambrose
Anderson
Armstrong
Ashton
Atamanenko
Ayala
Bateman
Benskin
Bezan
Blanchette-Lamothe
Block
Borg
Boutin-Sweet
Braid
Brosseau
Butt
Calkins
Carmichael
Carrie
Charlton
Chisholm
Chong
Christopherson
Cleary
Comartin
Crowder
Daniel
Davies (Vancouver East)
Del Mastro
Dewar
Donnelly
Dreeschen
Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra
Fast
Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher
Galipeau
Garrison
Genest-Jourdain
Gill
Godin
Goldring
Gosal
Gravelle
Harper
Harris (St. John's East)
Hassainia
Hayes
Hillyer
Hoeppner
Hughes
James
Julian
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lake
Larose
Laverdière
LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leitch
Leslie
Liu
Lobb
MacKay (Central Nova)
Mai
Martin
Mathysen
McColeman
Menegakis
Merrifield
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)

Adams
Aglukkaq
Albrecht
Allen (Welland)
Ambler
Anders
Angus
Ashfield
Aspin
Aubin
Baird
Benoit
Bevington
Blanchette
Blaney
Boivin
Boughen
Brahmi
Breitkreuz
Brown (Barrie)
Calandra
Cannan
Caron
Cash
Chicoine
Chisu
Chow
Clarke
Clement
Côté
Cullen
Davies (Vancouver Kingsway)
Day
Devolin
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Dubé
Dusseault
Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)
Flaherty
Freeman
Gallant
Genest
Giguère
Glover
Goguen
Goodyear
Gourde
Groguhé
Harris (Scarborough Southwest)
Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn
Hiebert
Hoback
Holder
Jacob
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kellway
Kerr
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lapointe
Lauzon
Lebel
Leef
Lemieux
Leung
Lizon
Lukiwski
MacKenzie
Marston
Masse
Mayes
McLeod
Menzies
Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)

Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Laurentides—Labelle)
Mulcair
Nash
Nicholson
Nunez-Melo
O'Neill Gordon
Oda
Opitz
Paradis
Payne
Penashue
Poilievre
Quach
Rajotte
Ravignat
Reid
Richards
Rickford
Rousseau
Sandhu
Saxton
Scott
Shea
Shory
Sitsabaiesan
Sopuck
Stanton
Stoffer
Strahl
Sweet
Tilson
Toone
Trost
Truppe
Tweed
Valcourt
Vellacott
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)
Wilks
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Nantel
Nicholls
Norlock
O'Connor
Obhrai
Oliver
Papillon
Patry
Pécelet
Perreault
Preston
Rafferty
Rathgeber
Raynault
Rempel
Richardson
Ritz
Saganash
Savoie
Schellenberger
Sellah
Shipley
Sims (Newton—North Delta)
Smith
Sorenson
Stewart
Storseth
Sullivan
Sweet
Thibeault
Toews
Tremblay
Trotter
Turmel
Uppal
Van Loan
Wallace
Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)
Williamson
Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer — 246

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 4 rejetée.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 5.

● (2000)

[Français]

(La motion n° 5, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 205)

POUR

Députés

Allen (Welland)
Angus
Atamanenko
Ayala
Bellavance
Benskin
Blanchette
Boivin
Boutin-Sweet
Brison
Byrne

Andrews
Ashton
Aubin
Bélangier
Bennett
Bevington
Blanchette-Lamothe
Borg
Brahmi
Brosseau
Caron

Initiatives ministérielles

Casey	Cash	Goldring	Goodyear
Charlton	Chicoine	Gosal	Gourde
Chisholm	Chow	Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Christopherson	Cleary	Hawn	Hayes
Coderre	Comartin	Hiebert	Hillyer
Côté	Cotler	Hoback	Hoepfner
Crowder	Cullen	Holder	James
Cuzner	Davies (Vancouver Kingsway)	Jean	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Davies (Vancouver East)	Day	Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Dewar	Dion	Kerr	Komarnicki
Dionne Labelle	Donnelly	Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake
Doré Lefebvre	Dubé	Lauzon	Lebel
Duncan (Etobicoke North)	Dusseault	Leef	Leitch
Easter	Eyking	Lemieux	Leung
Foote	Fortin	Lizon	Lobb
Freeman	Garneau	Lukiwski	MacKay (Central Nova)
Garrison	Genest	MacKenzie	Mayes
Genest-Jourdain	Giguère	McColeman	McLeod
Godin	Gravelle	Menegakis	Menzies
Groguhé	Harris (Scarborough Southwest)	Merrifield	Miller
Harris (St. John's East)	Hassainia	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Hsu	Hughes	Moore (Fundy Royal)	
Hyer	Jacob	Nicholson	Norlock
Julian	Karygiannis	O'Connor	O'Neill Gordon
Kellway	Lamoureux	Obhrai	Oda
Lapointe	Larose	Oliver	Opitz
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)	Paradis	Payne
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie	Penashue	Poilievre
Liu	MacAulay	Preston	Rajotte
Mai	Marston	Rathgeber	Reid
Martin	Masse	Rempel	Richards
Mathysen	May	Richardson	Rickford
McCallum	McGuinty	Ritz	Saxton
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud	Schellenberger	Shea
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Shiple	Shory
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)	Smith	Sopuck
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mourani	Sorenson	Stanton
Mulcair	Murray	Storseth	Strahl
Nantel	Nash	Sweet	Tilson
Nicholls	Nunez-Melo	Toews	Trost
Pacetti	Papillon	Trottier	Truppe
Patry	Péclet	Tweed	Uppal
Perreault	Plamondon	Valcourt	Van Loan
Quach	Rae	Vellacott	Wallace
Rafferty	Ravignat	Warkentin	Watson
Raynault	Regan	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Rousseau	Saganash	Weston (Saint John)	
Sandhu	Savoie	Wilks	Williamson
Scarpaleggia	Scott	Wong	Woodworth
Sellah	Sgro	Yelich	Young (Oakville)
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)		Young (Vancouver South)	Zimmer — 150
Sims (Newton—North Delta)			
Sitsabaiesan	St-Denis		
Stewart	Stoffer		
Sullivan	Thibeault		
Toone	Tremblay		
Trudeau	Turmel		
Valeriot — 135			

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambler	Ambrose
Anders	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Barrie)	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Carrie	Chisu
Chong	Clarke
Clement	Daniel
Del Mastro	Devolin
Dreeschen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Fantino
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)
Finley (Haldimand—Norfolk)	Flaherty
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 5 rejetée.*[Traduction]*

Le vote suivant porte sur la motion n° 9.

● (2005)

(La motion n° 9, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

*(Vote n° 206)***POUR**

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Ayala	Bélangier
Bellavance	Bennett
Benskin	Bevington

Initiatives ministérielles

Blanchette	Blanchette-Lamothe	Fast	Findlay (Delta—Richmond East)
Boivin	Borg	Finley (Haldimand—Norfolk)	Flaherty
Boutin-Sweet	Brahmi	Fletcher	Galipeau
Brisson	Brosseau	Gallant	Gill
Byrne	Caron	Glover	Goguen
Casey	Cash	Goldring	Goodyear
Charlton	Chicoine	Gosal	Gourde
Chisholm	Chow	Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Christopherson	Cleary	Hawn	Hayes
Coderre	Comartin	Hiebert	Hillyer
Côté	Cotler	Hoback	Hoepfner
Crowder	Cullen	Holder	James
Cuzner	Davies (Vancouver Kingsway)	Jean	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Davies (Vancouver East)	Day	Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Dewar	Dion	Kerr	Komarnicki
Dionne Labelle	Donnelly	Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake
Doré Lefebvre	Dubé	Lauzon	Lebel
Duncan (Etobicoke North)	Dusseau	Leaf	Leitch
Easter	Eyking	Lemieux	Leung
Footé	Fortin	Lizon	Lobb
Freeman	Garneau	Lukiwski	MacKay (Central Nova)
Garrison	Genest	MacKenzie	Mayes
Genest-Jourdain	Giguère	McColeman	McLeod
Godin	Gravelle	Menegakis	Menzies
Grogulé	Harris (Scarborough Southwest)	Merrifield	Miller
Harris (St. John's East)	Hassainia	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Hsu	Hughes	Moore (Fundy Royal)	
Hyer	Jacob	Nicholson	Norlock
Julian	Karygiannis	O'Connor	O'Neill Gordon
Kellway	Lamoureux	Obhrai	Oda
Lapointe	Larose	Oliver	Opitz
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)	Paradis	Payne
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie	Penashue	Poillievre
Liu	MacAulay	Preston	Rajotte
Mai	Marston	Rathgeber	Reid
Martin	Masse	Rempel	Richards
Mathysen	May	Richardson	Rickford
McCallum	McGuinty	Ritz	Saxton
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud	Schellenberger	Shea
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Shiple	Shory
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)	Smith	Sopuck
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mourani	Sorenson	Stanton
Mulcair	Murray	Storseth	Strahl
Nantel	Nash	Sweet	Tilson
Nicholls	Nunez-Melo	Toews	Trost
Pacetti	Papillon	Trottier	Truppe
Patry	Péclet	Tweed	Uppal
Perreault	Plamondon	Valcourt	Van Loan
Quach	Rae	Vellacott	Wallace
Rafferty	Ravignat	Warkentin	Watson
Raynault	Regan	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Rousseau	Saganash	Weston (Saint John)	
Sandhu	Savoie	Wilks	Williamson
Scarpaleggia	Scott	Wong	Woodworth
Sellah	Sgro	Yelich	Young (Oakville)
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)		Young (Vancouver South)	Zimmer — 150
Sims (Newton—North Delta)	St-Denis		
Sitsabaiesan	Stoffer		
Stewart	Thibeault		
Sullivan	Tremblay		
Toone	Turnel		
Trudeau			
Valeriote — 135			

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Alexander
Allen (Tobique—Mactaquac)	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Armstrong
Ashfield	Aspin
Baird	Bateman
Benoit	Bezan
Blaney	Block
Boughen	Braid
Breitkreuz	Brown (Barrie)
Bruinoogez	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Carrie	Chisu
Chong	Clarke
Clement	Daniel
Del Mastro	Devolin
Dreeschen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Fantino

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 9 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 10.

● (2015)

[Français]

(La motion n° 10, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 207)

POUR

Députés

Allen (Welland)

Andrews

Initiatives ministérielles

Angus	Ashton	Chong	Clarke
Atamanenko	Aubin	Clement	Dayiel
Ayala	Bélangier	Del Mastro	Devolin
Bellavance	Bennett	Dreeschen	Duncan (Vancouver Island North)
Benskin	Bevington	Dykstra	Fantino
Blanchette	Blanchette-Lamothe	Fast	Findlay (Delta—Richmond East)
Boivin	Borg	Finley (Haldimand—Norfolk)	Flaherty
Boutin-Sweet	Brahmi	Fletcher	Galipeau
Brisson	Brosseau	Gallant	Gill
Byrne	Caron	Glover	Goguen
Casey	Cash	Goldring	Goodyear
Charlton	Chicoine	Gosal	Gourde
Chisholm	Chow	Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Christopherson	Cleary	Hawn	Hayes
Coderre	Comartin	Hiebert	Hillyer
Côté	Cotler	Hoback	Hoepfner
Crowder	Cullen	Holder	James
Cuzner	Davies (Vancouver Kingsway)	Jean	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Davies (Vancouver East)	Day	Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Dewar	Dion	Kerr	Komarnicki
Dionne Labelle	Donnelly	Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake
Doré Lefebvre	Dubé	Lauzon	Lebel
Duncan (Etobicoke North)	Dusseault	Leaf	Leitch
Easter	Eyking	Lemieux	Leung
Footé	Fortin	Lizon	Lobb
Freeman	Garneau	Lukiwski	MacKay (Central Nova)
Garrison	Genest	MacKenzie	Mayes
Genest-Jourdain	Giguère	McColeman	McLeod
Godin	Gravelle	Menegakis	Menzies
Grogulé	Harris (Scarborough Southwest)	Merrifield	Miller
Harris (St. John's East)	Hassainia	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Hsu	Hughes	Moore (Fundy Royal)	
Hyer	Jacob	Nicholson	Norlock
Julian	Karygiannis	O'Connor	O'Neill Gordon
Kellway	Lamoureux	Obhrai	Oda
Lapointe	Larose	Oliver	Opitz
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)	Paradis	Payne
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie	Penashue	Poillievre
Liu	MacAulay	Preston	Rajotte
Mai	Marston	Rathgeber	Reid
Martin	Masse	Rempel	Richards
Mathysen	May	Richardson	Rickford
McCallum	McGuinty	Ritz	Saxton
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud	Schellenberger	Shea
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Shiple	Shory
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)	Smith	Sopuck
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mourani	Sorenson	Stanton
Mulcair	Murray	Storseth	Strahl
Nantel	Nash	Sweet	Tilson
Nicholls	Nunez-Melo	Toews	Trost
Pacetti	Papillon	Trottier	Truppe
Patry	Pécllet	Tweed	Uppal
Perreault	Plamondon	Valcourt	Van Loan
Quach	Rae	Vellacott	Wallace
Rafferty	Ravignat	Warkentin	Watson
Raynault	Regan	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Rousseau	Saganash	Weston (Saint John)	
Sandhu	Savoie	Wilks	Williamson
Scarpaleggia	Scott	Wong	Woodworth
Sellah	Sgro	Yelich	Young (Oakville)
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)		Young (Vancouver South)	Zimmer— 150
Sims (Newton—North Delta)			
Sitsabaiesan	St-Denis		
Stewart	Stoffer		
Sullivan	Thibeault		
Toone	Tremblay		
Trudeau	Turmel		
Valeriote — 135			

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambler	Ambrose
Anders	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Barrie)	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Carrie	Chisu

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 10 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 11.

● (2020)

(La motion n° 11, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

*Initiatives ministérielles**(Vote n° 208)***POUR**

Députés

Andrews	Bélanger
Bennett	Brisson
Byrne	Casey
Coderre	Cotler
Cuzner	Dion
Duncan (Etobicoke North)	Easter
Eyking	Footé
Garneau	Hsu
Hyer	Karygiannis
Lamoureux	LeBlanc (Beauséjour)
MacAulay	May
McCallum	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	Murray
Pacetti	Rae
Regan	Scarpaleggia
Sgro	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind- sor)
St-Denis	Trudeau
Valeriote — 35	

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Welland)
Allen (Tobique—Mactaquac)	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Angus
Armstrong	Ashfield
Ashton	Aspin
Atamanenko	Aubin
Ayala	Baird
Bateman	Bellavance
Benoit	Benskin
Bevington	Bezan
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Blaney	Block
Boivin	Borg
Boughen	Boutin-Sweet
Brahmi	Braid
Breitkreuz	Brosseau
Brown (Barrie)	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Caron	Carrie
Cash	Charlton
Chicoine	Chisholm
Chisu	Chong
Chow	Christopherson
Clarke	Cleary
Clement	Comartin
Côté	Crowder
Cullen	Daniel
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Vancouver East)
Del Mastro	Devolin
Dewar	Dionne Labelle
Donnelly	Doré Lefebvre
Dreeshen	Dubé
Duncan (Vancouver Island North)	Dusseau
Dykstra	Fantino
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)
Finley (Haldimand—Norfolk)	Flaherty
Fletcher	Fortin
Freeman	Galipeau
Gallant	Garrison
Genest	Genest-Jourdain
Giguère	Gill
Glover	Godin
Goguen	Goldring
Goodyear	Gosal
Gourde	Gravelle
Grogulé	Harper
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Harris (Cariboo—Prince George)	Hassainia
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Hoepfner
Holder	Hughes
Hyer	Jacob
James	Jean

Julian	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kellway
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lapointe
Larose	Lauzon
Laverdière	Lebel
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leaf
Leitch	Lemieux
Leslie	Leung
Liu	Lizon
Lobb	Lukiwski
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Mai	Marston
Martin	Masse
Mathysen	Mayes
McColeman	McLeod
Menegakis	Menzies
Merrifield	Michaud
Miller	Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Laurentides—Labelle)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Mourani	Mulcair
Nantel	Nash
Nicholls	Nicholson
Norlock	Nunez-Melo
O'Connor	O'Neill Gordon
Obhrai	Oda
Oliver	Opitz
Papillon	Paradis
Patry	Payne
Péclet	Penashue
Perreault	Plamondon
Poilievre	Preston
Quach	Rafferty
Rajotte	Rathgeber
Ravignat	Raynault
Reid	Rempel
Richards	Richardson
Rickford	Ritz
Rousseau	Saganash
Sandhu	Savoie
Saxton	Schellenberger
Scott	Sellah
Shea	Shiple
Shory	Sims (Newton—North Delta)
Sitsabaiesan	Smith
Sopuck	Sorenson
Stanton	Stewart
Stoffer	Storseth
Strahl	Sullivan
Sweet	Thibeault
Tilson	Toews
Toone	Tremblay
Trost	Trottier
Truppe	Tumel
Tweed	Uppal
Valcourt	Van Loan
Vellacott	Wallace
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilks	Williamson
Wong	Woodworth
Yelich	Young (Oakville)
Young (Vancouver South)	Zimmer — 250

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 11 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 12.

● (2030)

La motion n° 12, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 209)

POUR

Députés

Andrews	Bélanger
Bellavance	Bennett
Brison	Byrne
Casey	Coderre
Cotler	Cuzner
Dion	Duncan (Etobicoke North)
Easter	Eyking
Footé	Fortin
Garneau	Hsu
Hyer	Karygiannis
Lamoureux	LeBlanc (Beauséjour)
MacAulay	May
McCallum	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	Mourani
Murray	Pacetti
Plamondon	Rae
Regan	Scarpaleggia
Sgro	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)
St-Denis	Trudeau
Valerioté — 39	

CONTRE

Députés

Abлонczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Welland)
Allen (Tobique—Mactaquac)	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Angus
Armstrong	Ashfield
Ashton	Aspin
Atamanenko	Aubin
Ayala	Baird
Bateman	Benoit
Benskin	Bevington
Bezan	Blanchette
Blanchette-Lamothe	Blaney
Bloch	Boivin
Borg	Boughen
Boutin-Sweet	Brahmi
Braid	Breitkreuz
Brosseau	Brown (Barrie)
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Caron	Carrie
Cash	Charlton
Chicoine	Chisholm
Chisu	Chong
Chow	Christopherson
Clarke	Cleary
Clement	Comartin
Côté	Crowder
Cullen	Daniel
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Vancouver East)
Day	Del Mastro
Devolin	Dewar
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dreeschen
Dubé	Duncan (Vancouver Island North)
Dusseault	Dykstra
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finlay (Haldimand—Norfolk)
Flaherty	Fletcher
Freeman	Galipeau
Gallant	Garrison
Genest	Genest-Jourdain
Giguère	Gill
Glover	Godin
Goguen	Goldring
Goodyear	Gosal
Gourde	Gravelle
Grogulé	Harper
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Harris (Cariboo—Prince George)	Hassainia
Hawn	Hayes

Initiatives ministérielles

Hiebert	Hillyer
Hoback	Hoepfner
Holder	Hughes
Jacob	James
Jean	Julian
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kellway	Kenney (Calgary Southeast)
Kerr	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake
Lapointe	Larose
Lauzon	Laverdière
Lebel	LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leef	Leitch
Lemieux	Leslie
Leung	Liu
Lizon	Lobb
Lukiwski	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mai
Marston	Martin
Masse	Mathysen
Mayes	McColeman
McLeod	Menegakis
Menzies	Merrifield
Michaud	Miller
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mulcair
Nantel	Nash
Nicholls	Nicholson
Norlock	Nunez-Melo
O'Connor	O'Neill Gordon
Obhrai	Oda
Oliver	Opitz
Papillon	Paradis
Patry	Payne
Péclet	Penashue
Perreault	Poillievre
Preston	Quach
Rafferty	Rajotte
Rathgeber	Ravignat
Raynault	Reid
Rempel	Richards
Richardson	Rickford
Ritz	Rousseau
Saganash	Sandhu
Savoie	Saxton
Schellenberger	Scott
Sellah	Shea
Shiple	Shory
Sims (Newton—North Delta)	Sitsabaiesan
Smith	Sopuck
Sorenson	Stanton
Stewart	Stoffer
Storseth	Strahl
Sullivan	Sweet
Thibeault	Tilson
Toews	Toone
Tremblay	Trost
Trottier	Truppe
Turnel	Tweed
Uppal	Valcourt
Van Loan	Vellacott
Wallace	Warkentin
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)	Wilks
Williamson	Wong
Woodworth	Yelich
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)
Zimmer — 245	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 12 rejetée.

Initiatives ministérielles

La mise aux voix porte sur la motion n^o 13.

● (2035)

(La motion n^o 13, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^o 210)

POUR

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Ayala	Bélangier
Bellavance	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boutin-Sweet	Brahmi
Brison	Brosseau
Byrne	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Chow
Christopherson	Cleary
Coderre	Comartin
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Vancouver East)	Day
Dewar	Dion
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dubé
Duncan (Etobicoke North)	Dusseau
Easter	Eyking
Foote	Fortin
Freeman	Garneau
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Gravelle
Grogulé	Harris (Scarborough Southwest)
Harris (St. John's East)	Hassainia
Hsu	Hughes
Hyer	Jacob
Julian	Karygiannis
Kellway	Lamoureux
Lapointe	Larose
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)
LeBlanc (LaSalle—Énard)	Leslie
Liu	MacAulay
Mai	Marston
Martin	Masse
Mathysen	May
McCallum	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mourani
Mulcair	Murray
Nantel	Nash
Nicholls	Nunez-Melo
Pacetti	Papillon
Patry	Péclet
Perreault	Plamondon
Quach	Rae
Rafferty	Ravignat
Raynault	Regan
Rousseau	Saganash
Sandhu	Savoie
Scarpaleggia	Scott
Sellah	Sgro
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Sims (Newton—North Delta)	
Sitsabaiesan	St-Denis
Stewart	Stoffer
Sullivan	Thibeault
Toone	Tremblay
Trudeau	Turnel
Valeriote — 135	

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)

Ambler	Ambrose
Anders	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Barrie)	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Carrie	Chisu
Chong	Clarke
Clement	Daniel
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Fantino
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)
Finley (Haldimand—Norfolk)	Flaherty
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goodyear	Gosal
Gourde	Harper
Harris (Cariboo—Prince George)	Hawn
Hayes	Hiebert
Hillyer	Hoback
Hoepfner	Holder
James	Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lauzon
Lebel	Leaf
Leitch	Lemieux
Leung	Lizon
Lobb	Lukiwski
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Mayes	McColeman
McLeod	Menegakis
Menzies	Merrifield
Miller	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
Norlock	O'Connor
O'Neill Gordon	Obhrai
Oda	Oliver
Opitz	Paradis
Payne	Penashue
Poillievre	Preston
Rajotte	Rathgeber
Reid	Rempel
Richards	Richardson
Rickford	Ritz
Saxton	Schellenberger
Shea	Shipley
Shory	Smith
Sopuck	Sorenson
Stanton	Storseth
Strahl	Sweet
Tilson	Toews
Trost	Trottier
Truppe	Tweed
Uppal	Valcourt
Van Loan	Vellacott
Wallace	Warkentin
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Sky Country)	
Weston (Saint John)	Wilks
Williamson	Wong
Woodworth	Yelich
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)
Zimmer — 149	

PAIRÉS

Aucun

Initiatives ministérielles

Le Président: Je déclare la motion n° 13 rejetée.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 14.

• (2045)

(La motion n° 14, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 211)

POUR

Députés

Bellavance	Fortin
Hyer	May
Mourani	Plamondon— 6

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Welland)
Allen (Tobique—Mactaquac)	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Andrews
Angus	Armstrong
Ashfield	Ashton
Aspin	Atamanenko
Aubin	Ayala
Baird	Bateman
Bélangier	Bennett
Benoit	Benskin
Bevington	Bezan
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Blaney	Block
Boivin	Borg
Boughen	Boutin-Sweet
Brahmi	Braid
Breitkreuz	Brisson
Brosseau	Brown (Barrie)
Butt	Byrne
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Caron	Carrie
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Chisu
Chong	Chow
Christopherson	Clarke
Cleary	Clement
Coderre	Comartin
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Daniel
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Vancouver East)
Day	Del Mastro
Devolin	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Donnelly	Doré Lefebvre
Dreeshen	Dubé
Duncan (Vancouver Island North)	Duncan (Etobicoke North)
Dusseault	Dykstra
Easter	Eyking
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Flaherty	Fletcher
Foote	Freeman
Galipeau	Gallant
Garneau	Garrison
Genest	Genest-Jourdain
Giguère	Gill
Glover	Godin
Goguen	Goodyear
Gosal	Gourde
Gravelle	Grogoué
Harper	Harris (Scarborough Southwest)
Harris (St. John's East)	Harris (Cariboo—Prince George)
Hassainia	Hawn
Hayes	Hiebert
Hilleyer	Hoback
Hoepfner	Holder
Hsu	Hughes
Jacob	James
Jean	Julian

Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Karygiannis
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kellway
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lamoureux
Lapointe	Larose
Lauzon	Laverdière
Lebel	LeBlanc (Beauséjour)
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leaf
Leitch	Lemieux
Leslie	Leung
Liu	Lizon
Lobb	Lukiwski
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mai
Marston	Martin
Masse	Mathysen
Mayes	McCallum
McColeman	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLeod
Menegakis	Menzies
Merrifield	Michaud
Miller	Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Laurentides—Labelle)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Mulcair	Murray
Nantel	Nash
Nicholls	Nicholson
Norlock	Nunez-Melo
O'Connor	O'Neill Gordon
Obhrai	Oda
Oliver	Opitz
Pacetti	Papillon
Paradis	Patry
Payne	Péclet
Penashue	Perreault
Poilievre	Preston
Quach	Rae
Rafferty	Rajotte
Rathgeber	Ravignat
Raynault	Regan
Reid	Rempel
Richards	Richardson
Rickford	Ritz
Rousseau	Saganash
Sandhu	Savoie
Saxton	Scarpaleggia
Schellenberger	Scott
Sellah	Sgro
Shea	Shipley
Shory (sor)	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-)
Sims (Newton—North Delta)	Sitsabaiesan
Smith	Sopuck
Sorenson	St-Denis
Stanton	Stewart
Stoffer	Storseth
Strahl	Sullivan
Sweet	Thibeault
Tilson	Toews
Toone	Tremblay
Trost	Trottier
Trudeau	Truppe
Turmel	Tweed
Uppal	Valcourt
Valeriotte	Van Loan
Vellacott	Wallace
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilks	Williamson
Wong	Woodworth
Yelich	Young (Oakville)
Young (Vancouver South)	Zimmer— 278

Initiatives ministérielles

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 14 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 15.

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique au vote sur les motions n°s 15 à 21.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 15, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 212)

POUR

Députés

Bellavance
Hyer
MouraniFortin
May
Plamondon— 6

CONTRE

Députés

Ablonczy
Adler
Albas
Alexander
Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambrose
Anderson
Angus
Ashfield
Aspin
Aubin
Baird
Bélangier
Benoit
Bevington
Blanchette
Blaney
Boivin
Boughen
Brahmi
Breitkreuz
Brosseau
Butt
Calandra
Cannan
Caron
Casey
Charlton
Chisholm
Chong
Christopherson
Cleary
Coderre
Côté
Crowder
Cuzner
Davies (Vancouver Kingsway)
Day
Devolin
Dion
Donnelly
Dreeshen
Duncan (Vancouver Island North)
Dusseau
Easter
Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)
Flaherty
Foote
Galipeau
Garneau
Genest
Giguère
Glover
GoguenAdams
Aglukkaq
Albrecht
Allen (Welland)
Ambler
Anders
Andrews
Armstrong
Ashton
Atamanenko
Ayala
Bateman
Bennett
Benskin
Bezan
Blanchette-Lamothe
Block
Borg
Boutin-Sweet
Braid
Brisson
Brown (Barrie)
Byrne
Calkins
Carmichael
Carrie
Cash
Chicoine
Chisu
Chow
Clarke
Clement
Comartin
Cotler
Cullen
Daniel
Davies (Vancouver East)
Del Mastro
Dewar
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Dubé
Duncan (Etobicoke North)
Dykstra
Eyking
Fast
Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher
Freeman
Gallant
Garrison
Genest-Jourdain
Gill
Godin
GoodyearGosal
Gravelle
Harper
Harris (St. John's East)
Hassainia
Hayes
Hillyer
Hoepfner
Hsu
Jacob
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lake
Lapointe
Lauzon
Lebel
LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leitch
Leslie
Liu
Lobb
MacAulay
MacKenzie
Marston
Masse
Mayes
McColeman
McKay (Scarborough—Guildwood)
Menegakis
Merrifield
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Laurentides—Labelle)
Mulcair
Nantel
Nicholls
Norlock
O'Connor
Obhrai
Oliver
Pacetti
Paradis
Payne
Penashue
Poilievre
Quach
Rafferty
Rathgeber
Raynault
Reid
Richards
Rickford
Rousseau
Sandhu
Saxton
Schellenberger
Sellah
Shea
Shory
sor)
Sims (Newton—North Delta)
Smith
Sorenson
Stanton
Stoffer
Strahl
Sweet
Tilson
Toone
Trost
Trudeau
Turmel
UppalGourde
Groguhé
Harris (Scarborough Southwest)
Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn
Hiebert
Hoback
Holder
Hughes
James
Julian
Karygiannis
Kellway
Kerr
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lamoureux
Larose
Laverdière
LeBlanc (Beauséjour)
Leaf
Lemieux
Leung
Lizon
Lukiwski
MacKay (Central Nova)
Mai
Martin
Mathysen
McCallum
McGuinty
McLeod
Menzies
Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Murray
Nash
Nicholson
Nunez-Melo
O'Neill Gordon
Oda
Opitz
Papillon
Petry
Pécllet
Perreault
Preston
Rae
Rajotte
Ravignat
Regan
Rempel
Richardson
Ritz
Saganash
Savoie
Scarpaleggia
Scott
Sgro
Shiple
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
Sitsabaiesan
Sopuck
St-Denis
Stewart
Storseth
Sullivan
Thibeault
Toews
Tremblay
Trotter
Truppe
Tweed
Valcourt

Initiatives ministérielles

Valeriotte
Vellacott
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)
Wilks
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

Van Loan
Wallace
Watson
Williamson
Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer — 278

Hayes
Hillyer
Hoepfner
Hsu
Jacob
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lake
Lapointe
Lauzon
Lebel
LeBlanc (LaSalle—Énard)
Leitch
Leslie
Liu
Lobb
MacAulay
MacKenzie
Marston
Masse
Mayes
McColeman
McKay (Scarborough—Guildwood)
Menegakis
Merrifield
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Laurentides—Labelle)
Mulcair
Nantel
Nicholls
Norlock
O'Connor
Obhrai
Oliver
Pacetti
Paradis
Payne
Penashue
Poilievre
Quach
Rafferty
Rathgeber
Raynault
Reid
Richards
Rickford
Rousseau
Sandhu
Saxton
Schellenberger
Sellah
Shea
Shory
sor)
Sims (Newton—North Delta)
Smith
Sorenson
Stanton
Stoffer
Strahl
Sweet
Tilson
Toone
Trost
Trudeau
Turmel
Uppal
Valeriotte
Vellacott
Warkentin

Hiebert
Hoback
Holder
Hughes
James
Julian
Karygiannis
Kellway
Kerr
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lamoureux
Larose
Laverdière
LeBlanc (Beauséjour)
Leaf
Lemieux
Leung
Lizon
Lukiwski
MacKay (Central Nova)
Mai
Martin
Mathysen
McCallum
McGuinity
McLeod
Menzies
Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Murray
Nash
Nicholson
Nunez-Melo
O'Neill Gordon
Oda
Opitz
Papillon
Patry
Pécllet
Perreault
Preston
Rae
Rajotte
Ravignat
Regan
Rempel
Richardson
Ritz
Saganash
Savoie
Scarpaleggia
Scott
Sgro
Shipley
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
Sitsabaiesan
Sopuck
St-Denis
Stewart
Storseth
Sullivan
Thibeault
Toews
Tremblay
Trottier
Truppe
Tweed
Valcourt
Van Loan
Wallace
Watson

PAIRÉS

Aucun

(La motion n° 16, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 213)

POUR

Députés

Bellavance
Hyer
Mourani

Fortin
May
Plamondon — 6

CONTRE

Députés

Ablonczy
Adler
Albas
Alexander
Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambrose
Anderson
Angus
Ashfield
Aspin
Aubin
Baird
Bélanger
Benoit
Bevington
Blanchette
Blaney
Boivin
Boughen
Brahmi
Breitkreuz
Brosseau
Butt
Calandra
Cannan
Caron
Casey
Charlton
Chisholm
Chong
Christopherson
Cleary
Coderre
Côté
Crowder
Cuzner
Davies (Vancouver Kingsway)
Day
Devolin
Dion
Donnelly
Dreeshen
Duncan (Vancouver Island North)
Dusseau
Easter
Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)
Flaherty
Foote
Galipeau
Garneau
Genest
Giguère
Glover
Goguen
Gosal
Gravelle
Harper
Harris (St. John's East)
Hassainia

Adams
Aglukkaq
Albrecht
Allen (Welland)
Ambler
Anders
Andrews
Armstrong
Ashton
Atamanenko
Ayala
Bateman
Bennett
Benskin
Bezan
Blanchette-Lamothe
Block
Borg
Boutin-Sweet
Braid
Brisson
Brown (Barrie)
Byrne
Calkins
Carmichael
Carrie
Cash
Chicoine
Chisu
Chow
Clarke
Clement
Comartin
Cotler
Cullen
Daniel
Davies (Vancouver East)
Del Mastro
Dewar
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Dubé
Duncan (Etobicoke North)
Dykstra
Eyking
Fast
Finlay (Haldimand—Norfolk)
Fletcher
Freeman
Gallant
Garrison
Genest-Jourdain
Gill
Godin
Goodyear
Gourde
Grogulé
Harris (Scarborough Southwest)
Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn

Initiatives ministérielles

Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
 Weston (Saint John)
 Wilks
 Wong
 Yelich
 Young (Vancouver South)

Williamson
 Woodworth
 Young (Oakville)
 Zimmer — 278

PAIRÉS

Aucun

(La motion n° 17, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 214)

POUR

Députés

Bellavance
 Hyer
 Mourani

Fortin
 May
 Plamondon — 6

CONTRE

Députés

Ablonczy
 Adler
 Albas
 Alexander
 Allen (Tobique—Mactaquac)
 Ambrose
 Anderson
 Angus
 Ashfield
 Aspin
 Aubin
 Baird
 Bélanger
 Benoit
 Bevington
 Blanchette
 Blaney
 Boivin
 Boughen
 Brahma
 Breitreuz
 Brosseau
 Butt
 Calandra
 Cannan
 Caron
 Casey
 Charlton
 Chisholm
 Chong
 Christopherson
 Cleary
 Coderre
 Côté
 Crowder
 Cuzner
 Davies (Vancouver Kingsway)
 Day
 Devolin
 Dion
 Donnelly
 Dreeshen
 Duncan (Vancouver Island North)
 Dusseault
 Easter
 Fantino
 Findlay (Delta—Richmond East)
 Flaherty
 Foote
 Galipeau
 Garneau
 Genest
 Giguère
 Glover
 Goguen
 Gosal
 Gravelle
 Harper
 Harris (St. John's East)
 Hassainia
 Hayes
 Hillyer
 Hoepfner

Adams
 Aglukkaq
 Albrecht
 Allen (Welland)
 Ambler
 Anders
 Andrews
 Armstrong
 Ashton
 Atamanenko
 Ayala
 Bateman
 Bennett
 Benskin
 Bezan
 Blanchette-Lamothe
 Block
 Borg
 Boutin-Sweet
 Braid
 Brison
 Brown (Barrie)
 Byrne
 Calkins
 Carmichael
 Carrie
 Cash
 Chicoine
 Chisu
 Chow
 Clarke
 Clement
 Comartin
 Cotler
 Cullen
 Daniel
 Davies (Vancouver East)
 Del Mastro
 Dewar
 Dionne Labelle
 Doré Lefebvre
 Dubé
 Duncan (Etobicoke North)
 Dykstra
 Eyking
 Fast
 Finley (Haldimand—Norfolk)
 Fletcher
 Freeman
 Gallant
 Garrison
 Genest-Jourdain
 Gill
 Godin
 Goodyear
 Gourde
 Grogulé
 Harris (Scarborough Southwest)
 Harris (Cariboo—Prince George)
 Hawn
 Hiebert
 Hoback
 Holder

Hsu
 Jacob
 Jean
 Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
 Keddy (South Shore—St. Margaret's)
 Kenney (Calgary Southeast)
 Komarnicki
 Lake
 Lapointe
 Lauzon
 Lebel
 LeBlanc (LaSalle—Émard)
 Leitch
 Leslie
 Liu
 Lobb
 MacAulay
 MacKenzie
 Marston
 Masse
 Mayes
 McColeman
 McKay (Scarborough—Guildwood)
 Menegakis
 Merrifield
 Miller
 Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
 Moore (Fundy Royal)
 Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
 Morin (Laurentides—Labelle)
 Mulcair
 Nantel
 Nicholls
 Norlock
 O'Connor
 Obhrai
 Oliver
 Pacetti
 Paradis
 Payne
 Penashue
 Poilievre
 Quach
 Rafferty
 Rathgeber
 Raynault
 Reid
 Richards
 Rickford
 Rousseau
 Sandhu
 Saxton
 Schellenberger
 Sellah
 Shea
 Shory
 Sims (Newton—North Delta)
 Smith
 Sorenson
 Stanton
 Stoffer
 Strahl
 Sweet
 Tilson
 Toone
 Trost
 Trudeau
 Turmel
 Uppal
 Valeriote
 Vellacott
 Warkentin
 Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
 Weston (Saint John)
 Wilks
 Wong

Hughes
 James
 Julian
 Karygiannis
 Kellway
 Kerr
 Kramp (Prince Edward—Hastings)
 Lamoureux
 Larose
 Laverdière
 LeBlanc (Beauséjour)
 Leef
 Lemieux
 Leung
 Lizon
 Lukiwski
 MacKay (Central Nova)
 Mai
 Martin
 Mathysen
 McCallum
 McGuinty
 McLeod
 Menzies
 Michaud
 Moore (Abitibi—Témiscamingue)
 Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
 Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
 Murray
 Nash
 Nicholson
 Nunez-Melo
 O'Neill Gordon
 Oda
 Opitz
 Papillon
 Patry
 Péclet
 Perreault
 Preston
 Rae
 Rajotte
 Ravignat
 Regan
 Rempel
 Richardson
 Ritz
 Saganash
 Savoie
 Scarpaleggia
 Scott
 Sgro
 Shipley
 Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
 Sitsabaiesan
 Sopuck
 St-Denis
 Stewart
 Storseth
 Sullivan
 Thibault
 Toews
 Tremblay
 Trottier
 Truppe
 Tweed
 Valcourt
 Van Loan
 Wallace
 Watson
 Williamson
 Woodworth

Initiatives ministérielles

Yelich
Young (Vancouver South)

Young (Oakville)
Zimmer— 278

PAIRÉS

Aucun

(La motion n^o 18, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)(Vote n^o 215)

POUR

Députés

Bellavance
Hyer
Mourani

Fortin
May
Plamondon— 6

CONTRE

Députés

Ablonczy
Adler
Albas
Alexander
Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambrose
Anderson
Angus
Ashfield
Aspin
Aubin
Baird
Bélangier
Benoit
Bevington
Blanchette
Blaney
Boivin
Boughen
Brahmi
Breitkreuz
Brosseau
Butt
Calandra
Cannan
Caron
Casey
Charlton
Chisholm
Chong
Christopherson
Cleary
Coderre
Côté
Crowder
Cuzner
Davies (Vancouver Kingsway)
Day
Devolin
Dion
Donnelly
Dreeshen
Duncan (Vancouver Island North)
Dusseauit
Easter
Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)
Flaherty
Foote
Galipeau
Garneau
Genest
Giguère
Glover
Goguen
Gosal
Gravelle
Harper
Harris (St. John's East)
Hassainia
Hayes
Hillyer
Hoepfner
Hsu
Jacob
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)

Adams
Aglukkaq
Albrecht
Allen (Welland)
Ambler
Anders
Andrews
Armstrong
Ashton
Atamanenko
Ayala
Bateman
Bennett
Benskin
Bezan
Blanchette-Lamothe
Block
Borg
Boutin-Sweet
Braid
Brisson
Brown (Barrie)
Byrne
Calkins
Carmichael
Carrie
Cash
Chicoine
Chisu
Chow
Clarke
Clement
Comartin
Cotler
Cullen
Daniel
Davies (Vancouver East)
Del Mastro
Dewar
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Dubé
Duncan (Etobicoke North)
Dykstra
Eyking
Fast
Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher
Freeman
Gallant
Garrison
Genest-Jourdain
Gill
Godin
Goodyear
Gourde
Grogulé
Harris (Scarborough Southwest)
Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn
Hiebert
Hoback
Holder
Hughes
James
Julian
Karygiannis

Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lake
Lapointe
Lauzon
Lebel
LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leitch
Leslie
Liu
Lobb
MacAulay
MacKenzie
Marston
Masse
Mayes
McColeman
McKay (Scarborough—Guildwood)
Menegakis
Merrifield
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Laurentides—Labelle)
Mulcair
Nantel
Nicholls
Norlock
O'Connor
Obhrai
Oliver
Pacetti
Paradis
Payne
Penashue
Poilievre
Quach
Rafferty
Rathgeber
Raynault
Reid
Richards
Rickford
Rousseau
Sandhu
Saxton
Schellenberger
Sellah
Shea
Shory
sor)
Sims (Newton—North Delta)
Smith
Sorenson
Stanton
Stoffer
Strahl
Sweet
Tilson
Toone
Trost
Trudeau
Turmel
Uppal
Valeriotte
Vellacott
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)
Wilks
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

Kellway
Kerr
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lamoureux
Larose
Laverdière
LeBlanc (Beauséjour)
Leaf
Lemieux
Leung
Lizon
Lukiwski
MacKay (Central Nova)
Mai
Martin
Mathysen
McCallum
McGuinty
McLeod
Menzies
Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Murray
Nash
Nicholson
Nunez-Melo
O'Neill Gordon
Oda
Opitz
Papillon
Patry
Péclet
Perreault
Preston
Rae
Rajotte
Ravnat
Regan
Rempel
Richardson
Ritz
Saganash
Savoie
Scarpaleggia
Scott
Sgro
Shimley
Sims (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
Sitsabaiesan
Sopuck
St-Denis
Stewart
Storseth
Sullivan
Thibeault
Toews
Tremblay
Trotter
Truppe
Tweed
Valcourt
Van Loan
Wallace
Watson
Williamson
Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer— 278

Initiatives ministérielles

PAIRÉS

Aucun

(La motion n° 19, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 216)

POUR

Députés

Bellavance
Hyer
MouraniFortin
May
Plamondon— 6

CONTRE

Députés

Ablonczy
Adler
Albas
Alexander
Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambrose
Anderson
Angus
Ashfield
Aspin
Aubin
Baird
Bélanger
Benoit
Bevington
Blanchette
Blaney
Boivin
Boughen
Brahmi
Breitkreuz
Brosseau
Butt
Calandra
Cannan
Caron
Casey
Charlton
Chisholm
Chong
Christopherson
Cleary
Coderre
Côté
Crowder
Cuzner
Davies (Vancouver Kingsway)
Day
Devolin
Dion
Donnelly
Dreeshen
Duncan (Vancouver Island North)
Dusseault
Easter
Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)
Flaherty
Foote
Galipeau
Garneau
Genest
Giguère
Glover
Goguen
Gosal
Gravelle
Harper
Harris (St. John's East)
Hassainia
Hayes
Hillyer
Hoeppner
Hsu
Jacob
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)
KomarnickiAdams
Aglukkaq
Albrecht
Allen (Welland)
Ambler
Anders
Andrews
Armstrong
Ashton
Atamanenko
Ayala
Bateman
Bennett
Benskin
Bezan
Blanchette-Lamothe
Block
Borg
Boutin-Sweet
Braid
Brisson
Brown (Barrie)
Byrne
Calkins
Carmichael
Carrie
Cash
Chicoine
Chisu
Chow
Clarke
Clement
Comartin
Cotler
Cullen
Daniel
Davies (Vancouver East)
Del Mastro
Dewar
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Dubé
Duncan (Etobicoke North)
Dykstra
Eyking
Fast
Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher
Freeman
Gallant
Garrison
Genest-Jourdain
Gill
Godin
Goodyear
Gourde
Grogulé
Harris (Scarborough Southwest)
Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn
Hiebert
Hoback
Holder
Hughes
James
Julian
Karygiannis
Kellway
Kerr
Kramp (Prince Edward—Hastings)Lake
Lapointe
Lauzon
Lebel
LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leitch
Leslie
Liu
Lobb
MacAulay
MacKenzie
Marston
Masse
Mayes
McColeman
McKay (Scarborough—Guildwood)
Menegakis
Merrifield
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Laurentides—Labelle)
Mulcair
Nantel
Nicholls
Norlock
O'Connor
Obhrai
Oliver
Pacetti
Paradis
Payne
Penashue
Poilievre
Quach
Rafferty
Rathgeber
Raynault
Reid
Richards
Rickford
Rousseau
Sandhu
Saxton
Schellenberger
Sellah
Shea
Shory
Sims (Newton—North Delta)
Smith
Sorenson
Stanton
Stoffler
Strahl
Sweet
Tilson
Toone
Trost
Trudeau
Turmel
Uppal
Valeriotte
Vellacott
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)
Wilks
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)Lamoureux
Larose
Laverdière
LeBlanc (Beauséjour)
Leaf
Lemieux
Leung
Lizon
Lukiwski
MacKay (Central Nova)
Mai
Martin
Mathysen
McCallum
McGuinty
McLeod
Menzies
Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Murray
Nash
Nicholson
Nunez-Melo
O'Neill Gordon
Oda
Opitz
Papillon
Patry
Péclet
Perreault
Preston
Rae
Rajotte
Ravignat
Regan
Rempel
Richardson
Ritz
Saganash
Savoie
Scarpaleggia
Scott
Sgro
Shpley
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
sor)
Sitsabaiesan
Sopuck
St-Denis
Stewart
Storseth
Sullivan
Thibeault
Toews
Tremblay
Trotter
Truppe
Tweed
Valcourt
Van Loan
Wallace
Watson
Williamson
Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer— 278

PAIRÉS

Aucun

Initiatives ministérielles

(La motion n° 20, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

*(Vote n° 217)***POUR**

Députés

Bellavance Fortin
 Hyer May
 Mourani Plamondon— 6

CONTRE

Députés

Ablonczy Adams
 Adler Aglukkaq
 Albas Albrecht
 Alexander Allen (Welland)
 Allen (Tobique—Mactaquac) Ambler
 Ambrose Anders
 Anderson Andrews
 Angus Armstrong
 Ashfield Ashton
 Aspin Atamanenko
 Aubin Ayala
 Baird Bateman
 Bélanger Bennett
 Benoit Benskin
 Bevington Bezan
 Blanchette Blanchette-Lamothe
 Blaney Block
 Boivin Borg
 Boughen Boutin-Sweet
 Brahma Braid
 Breitreuz Brison
 Brosseau Brown (Barrie)
 Butt Byrne
 Calandra Calkins
 Cannan Carmichael
 Caron Carrie
 Casey Cash
 Charlton Chicoine
 Chisholm Chisu
 Chong Chow
 Christopherson Clarke
 Cleary Clement
 Coderre Comartin
 Côté Cotler
 Crowder Cullen
 Cuzner Daniel
 Davies (Vancouver Kingsway) Davies (Vancouver East)
 Day Del Mastro
 Devolin Dewar
 Dion Dionne Labelle
 Donnelly Doré Lefebvre
 Dreeschen Dubé
 Duncan (Vancouver Island North) Duncan (Etobicoke North)
 Dusseault Dykstra
 Easter Eyking
 Fantino Fast
 Findlay (Delta—Richmond East) Finley (Haldimand—Norfolk)
 Flaherty Fletcher
 Foote Freeman
 Galipeau Gallant
 Garneau Garrison
 Genest Genest-Jourdain
 Giguère Gill
 Glover Godin
 Goguen Goodyear
 Gosal Gourde
 Gravelle Grogulé
 Harper Harris (Scarborough Southwest)
 Harris (St. John's East) Harris (Cariboo—Prince George)
 Hassainia Hawn
 Hayes Hiebert
 Hillyer Hoback
 Hoepfner Holder
 Hsu Hughes
 Jacob James
 Jean Julian
 Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission) Karygiannis
 Keddy (South Shore—St. Margaret's) Kellway
 Kenney (Calgary Southeast) Kerr
 Komarnicki Kramp (Prince Edward—Hastings)
 Lake Lamoureux
 Lapointe Larose
 Lauzon Laverdière

Lebel
 LeBlanc (LaSalle—Émard)
 Leitch
 Leslie
 Liu
 Lobb
 MacAulay
 MacKenzie
 Marston
 Masse
 Mayes
 McColeman
 McKay (Scarborough—Guildwood)
 Menegakis
 Merrifield
 Miller
 Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
 Moore (Fundy Royal)
 Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
 Morin (Laurentides—Labelle)
 Mulcair
 Nantel
 Nicholls
 Norlock
 O'Connor
 Obhrai
 Oliver
 Pacetti
 Paradis
 Payne
 Penashue
 Poilievre
 Quach
 Rafferty
 Rathgeber
 Raynault
 Reid
 Richards
 Rickford
 Rousseau
 Sandhu
 Saxton
 Schellenberger
 Sellah
 Shea
 Shory
 (sor)
 Sims (Newton—North Delta)
 Smith
 Sorenson
 Stanton
 Stoffer
 Strahl
 Sweet
 Tilson
 Toone
 Trost
 Trudeau
 Turmel
 Uppal
 Valeriote
 Vellacott
 Warkentin
 Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
 Weston (Saint John)
 Wilks
 Wong
 Yelich
 Young (Vancouver South)

LeBlanc (Beauséjour)
 Leaf
 Lemieux
 Leung
 Lizon
 Lukiwski
 MacKay (Central Nova)
 Mai
 Martin
 Mathysen
 McCallum
 McGuinty
 McLeod
 Menzies
 Michaud
 Moore (Abitibi—Témiscamingue)
 Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
 Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
 Murray
 Nash
 Nicholson
 Nunez-Melo
 O'Neill Gordon
 Oda
 Opitz
 Papillon
 Patry
 Péclet
 Perreault
 Preston
 Rae
 Rajotte
 Ravignat
 Regan
 Rempel
 Richardson
 Ritz
 Saganash
 Savoie
 Scarpaleggia
 Scott
 Sgro
 Shipley
 Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
 sor)
 Sitsabaesan
 Sopuck
 St-Denis
 Stewart
 Storseth
 Sullivan
 Thibeault
 Toews
 Tremblay
 Trotter
 Truppe
 Tweed
 Valcourt
 Van Loan
 Wallace
 Watson
 Williamson
 Woodworth
 Young (Oakville)
 Zimmer— 278

PAIRÉS

Aucun

(La motion n° 21, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 218)

POUR

Députés

Bellavance
Hyer
Mourani

Fortin
May
Plamondon — 6

CONTRE

Députés

Ablonczy
Adler
Albas
Alexander
Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambrose
Anderson
Angus
Ashfield
Aspin
Aubin
Baird
Bélangier
Benoit
Bevington
Blanchette
Blaney
Boivin
Boughen
Brahmi
Breitkreuz
Brosseau
Butt
Calandra
Cannan
Caron
Casey
Charlton
Chisholm
Chong
Christopherson
Cleary
Coderre
Côté
Crowder
Cuzner
Davies (Vancouver Kingsway)
Day
Devolin
Dion
Donnelly
Dreeshen
Duncan (Vancouver Island North)
Dusseau
Easter
Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)
Flaherty
Foote
Galipeau
Garneau
Genest
Giguère
Glover
Goguen
Gosal
Gravelle
Harper
Harris (St. John's East)
Hassainia
Hayes
Hillyer
Hoeppner
Hsu
Jacob
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lake
Lapointe
Lauzon
Lebel
LeBlanc (LaSalle—Émard)

Adams
Aglukkaq
Albrecht
Allen (Welland)
Ambler
Anders
Andrews
Armstrong
Ashton
Atamanenko
Ayala
Bateman
Bennett
Benskin
Bezan
Blanchette-Lamothe
Block
Borg
Boutin-Sweet
Braid
Brisson
Brown (Barrie)
Byrne
Calkins
Carmichael
Carrie
Cash
Chicoine
Chisu
Chow
Clarke
Clement
Comartin
Cotler
Cullen
Daniel
Davies (Vancouver East)
Del Mastro
Dewar
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Dubé
Duncan (Etobicoke North)
Dykstra
Eyking
Fast
Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher
Freeman
Gallant
Garrison
Genest-Jourdain
Gill
Godin
Goodyear
Gourde
Grogulé
Harris (Scarborough Southwest)
Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn
Hiebert
Hoback
Holder
Hughes
James
Julian
Karygiannis
Kellway
Kerr
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lamoureux
Larose
Laverdière
LeBlanc (Beauséjour)
Leef

Leitch
Leslie
Liu
Lobb
MacAulay
MacKenzie
Marston
Masse
Mayes
McColeman
McKay (Scarborough—Guildwood)
Menegakis
Merrifield
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Laurentides—Labelle)
Mulcair
Nantel
Nicholls
Norlock
O'Connor
Obhrai
Oliver
Pacetti
Paradis
Payne
Penashue
Poilievre
Quach
Rafferty
Rathgeber
Raynault
Reid
Richards
Rickford
Rousseau
Sandhu
Saxton
Schellenberger
Sellah
Shea
Shory
sor)
Sims (Newton—North Delta)
Smith
Sorenson
Stanton
Stoffer
Strahl
Sweet
Tilson
Toone
Trost
Trudeau
Turmel
Uppal
Valeriote
Vellacott
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)
Wilks
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

Lemieux
Leung
Lizon
Lukiwski
MacKay (Central Nova)
Mai
Martin
Mathysen
McCallum
McGuinty
McLeod
Menzies
Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Murray
Nash
Nicholson
Nunez-Melo
O'Neill Gordon
Oda
Opitz
Papillon
Patry
Péclet
Perreault
Preston
Rae
Rajotte
Ravignat
Regan
Rempel
Richardson
Ritz
Saganash
Savoie
Scarpaleggia
Scott
Sgro
Shipley
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
Sitsabaiesan
Sopuck
St-Denis
Stewart
Storseth
Sullivan
Thibeault
Toews
Tremblay
Trottier
Truppe
Tweed
Valcourt
Van Loan
Wallace
Watson
Williamson
Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer — 278

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare les motions n^{os} 15 à 21 rejetées.

L'hon. Christian Paradis (ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), PCC) propose que le projet de loi, modifié, soit agréé.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés

• (2055)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 219)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambler	Ambrose
Anders	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Barrie)	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Carrie	Chisu
Chong	Clarke
Clement	Daniel
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Fantino
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)
Finley (Haldimand—Norfolk)	Flaherty
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goodyear	Gosal
Gourde	Harper
Harris (Cariboo—Prince George)	Hawn
Hayes	Hiebert
Hillyer	Hoback
Hoepfner	Holder
James	Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lauzon
Lebel	Leef
Leitch	Lemieux
Leung	Lizon
Lobb	Lukiwski
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Mayes	McColeman
McLeod	Menegakis
Menzies	Merrifield
Miller	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
Norlock	O'Connor
O'Neill Gordon	Obhrai
Oda	Oliver
Opitz	Paradis
Payne	Penashue
Poillievre	Preston
Rajotte	Rathgeber
Reid	Rempel
Richards	Richardson
Rickford	Ritz
Saxton	Schellenberger
Shea	Shipley
Shory	Smith

Sopuck	Sorenson
Stanton	Storseth
Strahl	Sweet
Tilson	Toews
Trost	Trottier
Truppe	Tweed
Uppal	Valcourt
Van Loan	Vellacott
Wallace	Warkentin
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)	Wilks
Williamson	Wong
Woodworth	Yelich
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)
Zimmer — 149	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Ayala	Bélanger
Bellavance	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boutin-Sweet	Brahmi
Brisson	Brosseau
Byrne	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Chow
Christopherson	Cleary
Coderre	Comartin
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Vancouver East)	Day
Dewar	Dion
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dubé
Duncan (Etobicoke North)	Dusseault
Easter	Eyking
Foote	Fortin
Freeman	Garneau
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Gravelle
Groguihé	Harris (Scarborough Southwest)
Harris (St. John's East)	Hassainia
Hsu	Hughes
Hyer	Jacob
Julian	Karygiannis
Kellway	Lamoureux
Lapointe	Larose
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie
Liu	MacAulay
Mai	Marston
Martin	Masse
Mathysen	May
McCallum	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mourani
Mulcair	Murray
Nantel	Nash
Nicholls	Nunez-Melo
Pacetti	Papillon
Patry	Péclet
Perreault	Plamondon

Motion d'ajournement

Quach	Rae
Rafferty	Ravignat
Raynault	Regan
Rousseau	Saganash
Sandhu	Savoie
Scarpaleggia	Scott
Sellah	Sgro
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Sims (Newton—North Delta)	
Sitsabaiesan	St-Denis
Stewart	Stoffer
Sullivan	Thibeault
Toone	Tremblay
Trudeau	Turmel
Valeriotte — 135	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Je tiens à informer la Chambre qu'en raison du retard, il n'y aura pas de période réservée aux initiatives parlementaires ce soir. Par conséquent, l'article est reporté à une séance ultérieure.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Rathika Sitsabaiesan (Scarborough—Rouge River, NDP): Monsieur le Président, l'automne dernier, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a annoncé un moratoire immédiat sur les nouvelles demandes de parrainage de parents et de grands-parents désireux d'émigrer au Canada. Cette punition injuste envers les nouveaux Canadiens et les résidents permanents canadiens est aggravée par les nouvelles mesures récemment soumises à la Chambre dans le projet de loi visant à punir les réfugiés, qu'on appelle également le C-31 et qui impose aux réfugiés une période d'attente obligatoire de cinq ans avant de devenir résidents permanents et de pouvoir retrouver leur famille.

La dernière fois que j'ai interpellé le ministre à ce sujet, il a rejeté sur les libéraux la responsabilité de l'arriéré dans le traitement des demandes. Nous continuons d'entendre le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme prétendre que son ministère accélère la réunification des familles. Or, avec ce moratoire sur la réunification des familles et la période d'attente de cinq ans imposée aux réfugiés, le gouvernement conservateur rend plus difficile le rassemblement des familles. Le gouvernement conservateur doit en assumer la responsabilité.

Des parents et des grands-parents doivent attendre en moyenne sept ans avant de pouvoir venir au Canada. Dans ma circonscription, une famille a attendu plus de 16 ans. Désormais, les gens devront attendre cinq années de plus, lesquelles viendront s'ajouter à une période de séparation déjà longue. Qui plus est, ce n'est qu'en 2014 que démarrera le compte à rebours interminable au bout duquel des parents pourront enfin voir leurs enfants et des grands-parents seront enfin réunis avec leurs petits-enfants. En effet, le gouvernement n'acceptera pas de nouvelles demandes de parrainage de parents et de grands-parents avant 2014, et encore, ce n'est même pas sûr. Nous savons qu'il existe un arriéré considérable de cas dans la catégorie des regroupements familiaux. Toutefois, ce n'est pas en refusant de réunir des familles que le gouvernement va éliminer cet arriéré.

En tant que députée de Scarborough—Rouge River, j'ai l'occasion de discuter avec de nombreuses familles qui attendent depuis des

années que leurs parents et leurs grands-parents soient autorisés à venir les rejoindre au Canada. Nous connaissons tous les avantages que nous procure la présence de nos parents et de nos grands-parents à nos côtés. Nous savons à quel point il est important de réunir les familles. Je suis très chanceuse que mes grands-parents, originaires du Sri Lanka, aient pu me rejoindre ici, au Canada. Ils enrichissent ma vie énormément.

Nous devons rectifier les iniquités présentes dans le système et élaborer une approche équilibrée et équitable en vue d'éliminer l'arriéré. Il faut notamment augmenter le niveau d'immigration global et le nombre d'immigrants que nous acceptons chaque année afin qu'il équivaille à environ 1 p. 100 de la population.

Quand le gouvernement conservateur accordera-t-il enfin la priorité aux familles et aidera-t-il ceux qui attendent depuis si longtemps d'être réunis avec les êtres qui leur sont chers?

● (2100)

M. Rick Dykstra (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, compte tenu de la réponse donnée par le ministre à la question de la députée et de la position prise par le gouvernement dans ce dossier, ou bien la députée n'a pas écouté très attentivement, ou bien elle ne respecte pas le fait que nous avons réalisé des progrès énormes sur le plan de la réunification des familles et, en réalité, pour ce qui est du système d'immigration en général.

La députée fait preuve d'un manque de respect pour les témoins que nous avons entendus pendant plus de 30 heures et qui nous ont signalé les problèmes à corriger. Le projet de loi C-31 changera pour le mieux la façon dont le système de détermination du statut de réfugié fonctionne au pays en ce sens qu'il en fera davantage pour les vrais réfugiés. Il empêchera aussi ceux qui ne sont pas de vrais réfugiés d'engorger le système, ce qui nuit à ceux qui ont réellement besoin d'aide, et il influera considérablement sur la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et sur le système d'immigration dans son ensemble.

Plus précisément, l'élément dont la députée n'a pas tenu compte, et que son parti, tout comme le troisième parti, a dit appuyer, c'est la façon dont nous avons traité la question de la catégorie du regroupement familial en ce qui concerne les parents et les grands-parents.

À la fin de l'automne 2011, nous avons mis en oeuvre le programme de super visas qui, c'est indéniable, fut un succès retentissant. En effet, aucun autre visa ne peut offrir les avantages offerts par un super visa. Ce dernier permet aux parents et aux grands-parents qui viendraient rendre visite à leurs enfants et à leurs petits-enfants de demander un visa de 10 ans pour venir au Canada. Les super visas permettent aux parents et aux grands-parents de venir au Canada pendant une période d'au plus deux ans pour rester avec leur famille et, s'ils le souhaitent, contribuer à l'éducation des enfants.

Nous avons mis en oeuvre ce programme à cause de l'arriéré de plus de 165 000 demandes, arriéré qui existait longtemps avant notre arrivée au pouvoir. D'ailleurs, l'ancien gouvernement ne s'est jamais attaqué à cet arriéré, nous obligeant à le faire.

En 2011, pour réduire cet arriéré, nous avons accru de 60 p. 100 le nombre de parents et de grands-parents autorisés à venir au Canada. Nous leur avons offert un super visa, ce qui permet aux familles et aux parents de venir plus rapidement et de rester pendant au plus deux ans. Tout ce que nous leur demandons, c'est d'avoir leur propre assurance-santé pour éviter qu'ils ne deviennent un fardeau pour notre système de santé pendant leur séjour.

• (2105)

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le Président, il est triste que le secrétaire parlementaire estime que les réfugiés engorgent notre système alors que ces gens fuient la persécution ou l'oppression dans leur pays d'origine; ce sont des demandeurs d'asile.

Le secrétaire parlementaire doit blâmer le gouvernement libéral précédent pour l'arriéré. Je conviens que les libéraux ont très mal géré le dossier, mais au cours des six dernières années, le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour améliorer la situation. En fait, il l'a empirée.

La réunification des familles et le soutien familial constituent un facteur très important pour assurer l'intégration harmonieuse et efficace des nouveaux immigrants au Canada. Les gens qui ont connu la guerre et qui ont vécu des expériences traumatisantes qui dépassent l'entendement n'auront plus accès à ce système d'appui vital. Ils seront donc de nouveau victimes, à cause des modifications proposées à nos lois en matière d'immigration, notamment dans le cadre du projet de loi C-31.

Quand le gouvernement comprendra-t-il l'importance de la réunification des familles et annulera-t-il le moratoire imposé sur les demandes visant les parents et les grands-parents, au titre du regroupement familial?

M. Rick Dykstra: Monsieur le Président, en réponse à l'argument invoqué par la députée, je répète que notre système de détermination du statut de réfugié ne fonctionne pas. Plus de 60 p. 100 des demandes de résidence permanente ou d'asile au Canada sont en fait rejetées.

À l'heure actuelle, plus de 60 p. 100 des personnes qui présentent une demande ne sont pas considérées comme des réfugiés légitimes. C'est d'elles que je parle lorsque je dis que certaines personnes engorgent le système et font en sorte que nous ne sommes pas en mesure d'aider ceux qui ont réellement besoin d'aide.

Pour ce qui est de la catégorie du regroupement familial, j'ai déjà dit que notre système ne fonctionne pas. Il n'est pas acceptable que le système en place fasse en sorte que des gens attendent huit, neuf ou dix ans avant de pouvoir venir au pays. Nous avons imposé un moratoire qui nous permettra d'éliminer l'arriéré et nous avons créé le super visa afin que les parents puissent venir beaucoup plus rapidement au pays pour voir leurs enfants et leurs petits-enfants.

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD): Monsieur le Président, j'ai posé une question au ministre des Ressources naturelles sur le développement de nos ressources. Je disais que les conservateurs n'écoutaient pas ce que le public leur communique. J'aimerais y revenir.

Nous jugeons que la démarche adoptée par les conservateurs en matière de gestion des ressources naturelles n'est pas équilibrée. Nous devons la changer de façon à la rendre plus profitable pour les Canadiens. Comment? Premièrement, en créant une stratégie nationale en matière d'énergie qui donne la priorité aux intérêts canadiens. Ce que les conservateurs tentent de faire actuellement, c'est d'exporter tout notre pétrole, mais si nous avions une stratégie qui privilégie les intérêts des Canadiens de partout au pays, ce serait profitable, non seulement pour la population canadienne, mais aussi pour le secteur pétrolier.

Lorsque nous exportons notre pétrole à l'étranger, nous exportons également des emplois. Étrangement, il semble que les conservateurs préfèrent créer des emplois aux États-Unis et en Chine.

Motion d'ajournement

Le Comité des ressources naturelles a accueilli des experts du SCEP, qui ont affirmé que pour chaque 400 000 barils de pétrole que nous exportons, nous exportons également 18 000 emplois. C'est beaucoup d'emplois à exporter à l'étranger. Si nous voulons les sauver, nous devrions mettre nos raffineries à niveau et raffiner notre pétrole ici, au Canada.

Les conservateurs affirment souvent au comité qu'il n'y a pas de marché pour le pétrole canadien. Si nous expédions notre pétrole en Chine, au Japon ou aux États-Unis, ces pays trouveront un marché pour le pétrole qu'ils auront raffiné. Ce n'est pas une excuse que de dire que nous n'avons pas de marché.

Une stratégie nationale sur l'énergie garantirait un certain niveau de sécurité au Canada. À l'heure actuelle, les conservateurs se contentent d'exporter notre pétrole alors que, sur la côte Est, nous importons du pétrole de pays instables comme l'Arabie saoudite. Qu'y a-t-il de mal à expédier du pétrole de l'Ouest canadien dans l'Est, où il pourrait être utilisé pour chauffer des maisons?

• (2110)

M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, je trouve fort encourageant d'entendre le député d'en face dire qu'il appuie la construction du projet d'oléoduc vers l'Est canadien car je ne suis pas certain que ce soit la position de son parti.

Cependant, conformément à la stratégie énergétique du NPD pour le Canada, de ce que j'en sais, on vivrait dans l'obscurité et mangerait des légumes. Nous ne sommes pas encore tout à fait prêts à adopter pareil mode de vie.

J'aimerais tout d'abord parler du secteur du raffinage, que le député a mentionné. Nous sommes fiers du secteur du raffinage du Canada. Grâce à des politiques responsables fondées sur le marché, une notion étrangère au NPD bien entendu, nous raffinons plus de pétrole que nous pouvons en consommer au Canada. Le député n'a pas mentionné ce fait. Nous raffinons plus de pétrole brut que nous pouvons en consommer et exportons plus de 400 000 barils par jour de produits pétroliers raffinés vers les États-Unis, ce qui fait de nous un joueur important sur le marché américain.

Il est décevant que le député d'en face, de ce que l'on considère de plus en plus comme étant le Nouveau Parti anti-développement, n'ait rien appris de notre étude au comité sur la capacité de raffinage au Canada. Il devrait peut-être relire le rapport. Entre-temps, je vais seulement prendre quelques instants pour lui rappeler certains des témoignages.

Nous avons entendu dire que les raffineries canadiennes avaient des difficultés financières. Elles ne fonctionnent qu'à 80 ou 84 p. 100 de leur capacité, alors que ce taux doit dépasser les 90 p. 100 pour qu'elles soient pleinement rentables. Parler de construire plus de raffineries quand celles qui existent ne fonctionnent pas à plein régime, c'est un raisonnement économique typique du NPD.

En fait, la demande d'essence est en baisse en Amérique du Nord. Il n'a pas mentionné ce fait non plus. Et il n'a pas mentionné que le raffinage est une activité qui exige beaucoup de capitaux. La construction d'une nouvelle raffinerie coûte de 5 à 10 milliards de dollars, et il faut 40 ans avant d'obtenir un rendement sur cet investissement.

Nous croyons qu'il revient au secteur privé de décider si les capacités de raffinage devraient être accrues ou non.

Motion d'ajournement

Ce que j'aimerais que le député d'en face m'explique, c'est pourquoi le NPD se contredit à propos des subventions versées aux entreprises pétrolières. D'un côté, il dit s'opposer à toutes les subventions alors que, de l'autre côté, il souhaite la construction de nouvelles raffineries.

Les entreprises du secteur privé nous ont affirmé qu'elles ne construiraient pas d'autres raffineries. Par conséquent, comme le député d'en face le sait sûrement, si on souhaite les faire changer d'idée, il faudra nécessairement verser des subventions massives. Le député sera peut-être étonné de l'apprendre mais, en ce moment, les raffineries appartiennent à des entreprises pétrolières. Le député croit-il que le gouvernement et les contribuables devraient construire de nouvelles raffineries au Canada et en être les propriétaires?

Le député veut-il subventionner ou non les raffineries? Il dit que oui. C'est intéressant. Je crois que les Canadiens seraient intéressés d'apprendre qu'il veut les faire investir dans une industrie qui a déjà une surcapacité dans ce pays. Comme je l'ai constaté dans ma province, la Saskatchewan, ce sont là les principes économiques du NPD et, au bout du compte, ils ne sont pas efficaces pour la population.

On nous a dit au comité que les pipelines sont le moyen le plus sûr et le plus efficace de transporter de grandes quantités de pétrole brut et de gaz naturel par voie terrestre. Je ne serais pas surpris que mon collègue d'en face n'ait pas entendu non plus ce témoignage, puisqu'il est l'un des néo-démocrates qui se sont rendus à Washington pour rencontrer notre partenaire commercial le plus important afin de le convaincre de refuser le pétrole canadien et le projet de pipeline.

Le NPD adopte la curieuse position qui consiste à soutenir la création d'emplois, mais à s'opposer à tous les projets créateurs d'emplois dans le secteur des ressources naturelles. Notre gouvernement adopte une approche différente.

J'ai essayé de trouver un projet créateur d'emplois que le NPD appuie, mais je n'ai pas réussi.

Chaque fois que le député d'en face et les membres de son parti prennent la parole à la Chambre, c'est pour s'opposer aux débouchés qui créent des centaines de milliers d'emplois et qui génèrent des milliards de dollars de retombées économiques dans ce pays. Ils critiquent tout et n'appuient rien.

M. Claude Gravelle: Monsieur le Président, je pense que la journée a été longue pour le secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, car il n'a pas compris que j'ai dit.

J'ai dit que nous voulons développer les ressources naturelles au Canada. Quelle serait la conséquence? Cela permettrait de moderniser nos raffineries. Nous n'avons jamais dit que nous voulons construire de nouvelles raffineries. Nous avons dit que nous voulons moderniser les raffineries. Que se passe-t-il lorsqu'on modernise les raffineries? On crée des emplois.

Les conservateurs éliminent des emplois en exportant notre pétrole brut. Pourquoi poursuivent-ils dans cette voie?

Nous devons moderniser nos raffineries. En Alberta, la province qu'il représente, nous pourrions moderniser les raffineries et créer des milliers d'emplois, au lieu de construire des oléoducs qui ne créent que des emplois pour une durée limitée de deux ans. Si nous construisions des raffineries, nous pourrions créer des emplois à long terme et bien payés en Alberta.

●(2115)

M. David Anderson: C'est une tragédie, monsieur le Président, mais je représente la Saskatchewan, où les raffineries viennent d'être modernisées. C'est une bonne nouvelle pour le député d'en face.

Premièrement, le NPD veut construire des raffineries, alors que celles qui existent ne sont même pas utilisées à pleine capacité, parce que la demande n'est pas suffisante. Voilà le genre de mesures économiques farfelues de création d'emplois trompe-l'oeil qui font la renommée du NPD.

Deuxièmement, il veut subventionner massivement davantage de raffineries appartenant à des pétrolières, ou peut-être au gouvernement, alors qu'il s'oppose, soi-disant, à toute forme de subvention accordée aux pétrolières.

Troisièmement, il veut construire des raffineries, mais il s'oppose à la construction d'oléoducs. Or, sans oléoducs, on ne peut pas transporter le pétrole. Si je comprends bien la logique du NPD, nous raffinerons le pétrole et ensuite? Il reste à la raffinerie?

Quatrièmement, quand bien même le secteur des ressources emploie des centaines de milliers de Canadiens, le NPD semble croire que ces emplois sont une plaie. Bien que le NPD ait dit qu'il appuie certains projets énergétiques, nous ne parvenons pas à en citer un seul qu'il appuie réellement.

Il est temps que le parti anti-développement arrête de critiquer, sans fondement, le secteur des ressources du Canada.

[Français]

LES TRANSPORTS

Mme Élane Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, je me lève de nouveau en cette Chambre pour aborder le dossier de l'aérodrome de Neuville, qui pose problème, parce que le ministre des Transports persiste à l'ignorer et tente depuis le début de le reléguer aux oubliettes.

Depuis le tout début du projet, les citoyens se sont opposés à la construction de l'aérodrome. Ils craignent la perte de leur qualité de vie, de même que la détérioration de leur santé et de celle de leurs enfants.

Je vais maintenant mieux expliquer le dossier à mes collègues d'en face, qui ne semblent pas s'en préoccuper du tout. La piste d'atterrissage de Neuville est située à environ 200 pieds de maisons habitées. Les avions passeront donc directement au-dessus d'une maison où vivent des gens depuis des années. Ces gens étaient là bien avant l'arrivée des promoteurs. Il y a également d'autres maisons habitées dans les alentours.

Même sans y avoir mis les pieds une seule fois, le ministre affirme que la sécurité n'est pas en jeu, que tout est très bien, que tout est très sécuritaire. Cela démontre qu'il ne sait clairement pas de quoi il parle.

En parlant d'ignorance, j'aimerais d'ailleurs rappeler au ministre des Transports que le conseil municipal tout comme les citoyens sont contre le projet d'aérodrome depuis le tout début.

Le ministre se cache constamment derrière le protocole d'entente pour expliquer son inaction dans le dossier. Ce protocole a tout d'abord été signé entre la ville et les promoteurs pour protéger les citoyens, ce que le ministre des Transports refuse de faire présentement.

Le seul but de ce protocole d'entente souvent mentionné est de réglementer les activités d'exploitation qui auront lieu à l'aérodrome, pour réduire les conséquences négatives qu'entraîne une hausse du trafic aérien au-dessus du village. On en est venu à cette solution parce que le gouvernement n'offre ici aucun soutien.

Si le ministre des Transports avait pris la peine de s'asseoir et de discuter avec M. Bernard Gaudreau, qui est soit dit en passant le maire de Neuville — je le précise pour aider le ministre à se replacer un petit peu — il saurait que le protocole ne représente pas une acceptation du projet de la part de la municipalité, mais bien un dernier recours devant l'absence de soutien par ce gouvernement.

Le coeur du problème est le fait que la Loi sur l'aéronautique actuelle prévoit que les promoteurs privés voulant installer un aérodrome peuvent le construire n'importe où sur le territoire canadien, tant qu'ils respectent les règles de sécurité de base établies par Transports Canada. Ces derniers n'ont même pas besoin d'annoncer à qui que ce soit l'existence de leur piste sur le territoire. Ils n'ont pas besoin de s'enregistrer s'ils ne le veulent pas. On ne fait pas nécessairement de vérification. Cela pose donc problème, parce que les municipalités n'ont aucun moyen de s'engager dans le processus afin d'avoir leur mot à dire et d'être consultées.

Les provinces et les municipalités ont leurs propres champs de compétences qui leur sont donnés par la Constitution, que ce soit l'aménagement du territoire, la planification municipale ou la protection des terres agricoles. Ces compétences ne sont pas respectées dans le cadre de la Loi sur l'aéronautique.

D'un côté, le gouvernement fédéral refuse d'occuper pleinement son champ de compétence exclusif, et de l'autre, il refuse aussi de permettre aux provinces et aux municipalités de légiférer dans leurs propres champs de compétence.

Le problème de l'aérodrome est directement causé par le trou législatif qui existe dans la Loi sur l'aéronautique. Il faut remédier à cette situation parce que ça peut toucher toutes les municipalités canadiennes.

Par ailleurs, je pense que c'est faux d'affirmer que le dossier de Neuville est clos, comme ça a été dit aujourd'hui. L'article 4.9 de la Loi sur l'aéronautique prévoit entre autres que le ministre a le pouvoir de légiférer en ce qui concerne, entre autres, l'emplacement et l'exploitation d'un aérodrome.

Avec toutes ces informations, comment le ministre peut-il encore justifier son inaction? Comment peut-il refuser catégoriquement de rencontrer le maire de Neuville?

À l'époque où le ministre des Transports était préfet et même maire, je doute fort qu'il ait toléré autant d'intransigeance et de mépris de la part du ministre des Transports en place. Pourquoi le ministre refuse-t-il donc d'agir pour préserver la qualité de vie des citoyens de Neuville?

• (2120)

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord souligner que le rôle de Transports Canada est de favoriser l'établissement d'un réseau de transport au Canada sûr, sécuritaire, efficace et respectueux de l'environnement. Je suis au courant qu'une demande d'injonction pour faire cesser les activités à l'aéroport a été déposée à la Cour supérieure du Québec, et les fonctionnaires du ministre suivent la situation de près.

Motion d'ajournement

Bien que l'emplacement des aérodromes relève exclusivement de la compétence fédérale, Transports Canada incite les intervenants du milieu de l'aéronautique à respecter les règlements provinciaux et municipaux pertinents et applicables, et à être à l'écoute de la population afin de promouvoir des activités aéronautiques respectueuses de la communauté.

Dans ce cas, le site choisi par le promoteur est à l'extérieur d'une zone habitée. La politique du ministre à ce chapitre est donc d'encourager la gestion et la résolution de conflits potentiels à l'échelle locale par les parties concernées — des questions susceptibles de toucher l'ensemble d'une municipalité lorsqu'un projet d'aérodrome a à être développé.

Le ministère favorise les solutions qui apportent un équilibre entre le développement de l'aviation et les nuisances que pourraient occasionner les activités aéronautiques. Transports Canada déploie tous les efforts possibles dans le cadre de son mandat, avec le concours des partenaires des communautés et de l'industrie, pour en atténuer les impacts sur la population.

En l'occurrence, le protocole d'entente signé par la Ville de Neuville et le promoteur de l'aérodrome de Neuville démontre formellement l'intention des parties d'établir une cohabitation harmonieuse. Les restrictions aux heures d'exploitation de l'aéroport contenues dans cette entente sont la preuve concrète qu'il existe une volonté des deux côtés de travailler ensemble de façon harmonieuse pour cohabiter, et on espère qu'il va y avoir un effort pour chercher des solutions dans cet esprit.

Il est prévu que le comité de liaison sera également mis sur pied afin de promouvoir et de maintenir cette bonne cohabitation entre l'aérodrome et les citoyens de cette collectivité. Il s'agit là d'une autre indication de la volonté des parties impliquées à travailler ensemble en vue d'une solution commune et convenable, et je salue cette initiative.

Mme Éloïse Michaud: Monsieur le Président, je pense que le collègue n'a pas du tout entendu ce que j'ai dit ou n'a pas écouté, il faudra voir quel choix il a fait. Je vais me répéter: l'aérodrome est construit dans une zone habitée. Il y a des maisons et la piste passe directement au-dessus de ces maisons. Les gens étaient là bien avant l'installation de l'aérodrome. Ce n'est pas parce que c'est une zone rurale que ce n'est pas habité. Les maisons sont simplement plus éloignées.

Le secrétaire parlementaire me répond qu'ils veulent favoriser une solution respectueuse de la communauté. Or ce qui se passe présentement à Neuville ne respecte pas la communauté ni ses désirs. Le conseil municipal s'est prononcé contre l'aérodrome, et les citoyens se sont prononcés contre cela à maintes reprises. Alors, comment assurer un équilibre dans toute cette situation si le ministre refuse même de parler au maire? Il refuse de parler aux gens qui sont directement confrontés aux conséquences négatives de l'aérodrome. Je demeure à Neuville et je le entends, les avions, voler au-dessus de la ville.

Il y a un protocole d'entente, bien sûr, dont les clauses spécifient que le trafic aérien devrait être réduit au minimum au-dessus de la ville. Pourtant, quand j'étais là la semaine dernière, j'ai entendu au moins une trentaine d'avions. Alors, comment ce protocole-là est-il suffisant? Pourquoi le ministère ne s'implique-t-il pas dans cette situation qui n'est pas réglée par les lois existantes?

Motion d'ajournement

• (2125)

M. Pierre Poilievre: Madame la Présidente, l'honorable députée a indiqué vouloir changer la loi pour que les municipalités aient le pouvoir de refuser la présence d'un aéroport. Ce pourrait être populaire dans un cas isolé.

Il est aussi vrai que tous les Canadiens veulent que les aéroports soient dans une autre municipalité. Si on laisse chaque municipalité refuser la présence d'un aéroport ou d'un aérodrome, il n'y en aurait aucun dans tout le pays. La proposition de la députée n'aboutirait jamais, peu importe le gouvernement, peu importe sa couleur.

Je lui suggère de travailler en pleine collaboration avec les municipalités, les autres partenaires et le gouvernement afin de

trouver une solution convenant à la population locale et à notre système d'aviation national, système qui est nécessaire et essentiel.

[Traduction]

La vice-présidente: Conformément au paragraphe 81(4) du Règlement, la motion d'ajournement de la Chambre est retirée d'office. La Chambre se forme maintenant en comité plénier pour étudier tous les crédits sous la rubrique Environnement dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

Je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

[Suite des délibérations à la partie B]

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 15 mai 2012

AFFAIRES COURANTES			
L'Accord de libre-échange Canada-Colombie			
M. Fast	8071	M. Saxton	8085
Pétitions		M. Chisholm	8086
Le logement		Mme Leslie	8087
M. Trudeau	8071	M. Chisholm	8087
Mme Mourani	8071	M. Donnelly	8088
La citoyenneté et l'immigration		Mme May	8088
Mme Mourani	8071	M. Storseth	8089
L'avortement		Mme Ashton	8090
M. Payne	8071	Mme May	8090
L'environnement		M. Toone	8091
Mme Leslie	8071	M. Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	8091
Air Canada		M. Toone	8092
M. Lamoureux	8072	Mme May	8092
Les droits de la personne		M. Carmichael	8093
Mme May	8072	Mme Charlton	8094
L'environnement		M. Lamoureux	8094
Mme May	8072	M. Lake	8094
Les pensions		M. Lemieux	8095
Mme Mathysen	8072	M. Caron	8096
L'industrie de la pêche		M. Lamoureux	8096
M. MacAulay	8072	M. Benoit	8097
Questions au Feuilleton		Mme Ashton	8097
M. Lukiwski	8072	M. Hawn	8098
Questions transformées en ordres de dépôt de documents		M. Simms	8099
M. Lukiwski	8073	Mme Groguhé	8099
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		M. Lake	8099
Loi sur la modernisation du droit d'auteur		Mme LeBlanc (LaSalle—Émard)	8100
Projet de loi C-11 — Motion d'attribution de temps		M. Regan	8100
M. Van Loan	8074	M. Hawn	8101
Motion	8074	Mme Boivin	8101
M. Cullen	8075	DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	8075	La Société canadienne du sang	
M. Lamoureux	8075	M. Hyer	
Mme Turmel	8075	8101	
M. Paradis	8076	L'économie	
M. Bellavance	8076	M. Goguen	
Mme Mathysen	8076	8102	
Mme Charlton	8076	La Ville intelligente de l'année	
M. Angus	8077	M. Blanchette	
Mme May	8077	8102	
M. Cannan	8079	La santé mentale des enfants	
Adoption de la motion	8081	M. Hawn	
Étape du rapport		8102	
M. Lamoureux	8081	Le nettoyage des bordures de route	
Mme May	8082	M. Easter	
M. Adler	8082	8102	
Mme May	8083	L'Excursion scolaire du siècle	
Mme Quach	8083	Mme Adams	
Mme Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	8084	8102	
Mme May	8085	Le commerce international	
Mme Groguhé	8085	M. Atamanenko	
		8103	
		Benjamin Alan Russell	
		Mme Findlay	
		8103	
		L'Iran	
		M. Hiebert	
		8103	
		Sagkeeng's Finest	
		Mme Ashton	
		8103	

L'industrie automobile	
M. Adler	8104
La pénurie d'aliments	
Mme Charlton	8104
La santé des mères et des enfants	
Mme Bateman	8104
Les soins palliatifs	
M. Scarpaleggia	8104
Le projet de loi d'exécution du budget	
M. Payne	8105
L'emploi	
Mme Day	8105
Le Nouveau Parti démocratique du Canada	
Mme O'Neill Gordon	8105

QUESTIONS ORALES

Les pensions	
M. Mulcair	8105
M. Harper	8105
M. Mulcair	8105
M. Harper	8106
L'emploi	
M. Mulcair	8106
M. Harper	8106
M. Mulcair	8106
M. Harper	8106
M. Mulcair	8106
M. Harper	8106
Le budget	
M. Rae	8107
M. Harper	8107
M. Rae	8107
M. Harper	8107
La défense nationale	
M. Rae	8107
M. Harper	8107
Les pensions	
Mme Nash	8107
Mme Finley	8107
Mme Nash	8107
Mme Finley	8107
L'environnement	
Mme Leslie	8108
M. Kent	8108
Mme Leslie	8108
M. Kent	8108
La défense nationale	
M. Kellway	8108
M. Fantino	8108
Mme Laverdière	8108
M. Fantino	8108
L'Afghanistan	
Mme Laverdière	8108
M. Baird	8109
M. Harris (St. John's-Est)	8109

M. Baird	8109
M. Harris (St. John's-Est)	8109
M. Baird	8109
L'assurance-emploi	
M. Cuzner	8109
Mme Finley	8109
Mme Foote	8109
Mme Finley	8109
M. Easter	8109
Mme Finley	8110
Les anciens combattants	
M. Chicoine	8110
M. Blaney	8110
M. Stoffer	8110
M. Blaney	8110
Le patrimoine canadien	
M. Nantel	8110
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	8110
M. Cash	8110
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	8110
La justice	
Mme Doré Lefebvre	8110
M. Nicholson	8111
Mme Doré Lefebvre	8111
M. Nicholson	8111
L'agriculture et l'agroalimentaire	
M. Allen (Welland)	8111
M. Ritz	8111
M. Allen (Welland)	8111
M. Ritz	8111
Le logement	
M. Trudeau	8111
Mme Finley	8112
Les pêches et les océans	
Mme Murray	8112
M. Ashfield	8112
Les affaires autochtones	
Mme Crowder	8112
M. Duncan (Île de Vancouver-Nord)	8112
Mme Crowder	8112
M. Duncan (Île de Vancouver-Nord)	8112
L'éducation postsecondaire	
Mme Young (Vancouver-Sud)	8112
Mme Finley	8112
Le registre des armes à feu	
M. Scarpaleggia	8113
Mme Hoepfner	8113
Les affaires autochtones	
M. Rafferty	8113
M. Duncan (Île de Vancouver-Nord)	8113
Les ressources naturelles	
M. Galipeau	8113
M. Oliver	8113
Le transport aérien	
Mme Michaud	8113
M. Lebel	8113

Le logement	
Mme Mourani	8114
Mme Finley	8114

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur la modernisation du droit d'auteur	
Projet de loi C-11. Étape du rapport	8114
Mme Boivin	8114
M. Cash	8115
Mme Boutin-Sweet	8115
M. Moore (Fundy Royal)	8115
Mme Davies (Vancouver-Est)	8117
M. Lamoureux	8117
Mme Freeman	8117
M. Carrie	8119
M. LeBlanc (Beauséjour)	8119
M. Carrie	8119
Mme Boivin	8121
M. Lamoureux	8121
M. Del Mastro	8121
M. Blanchette	8123
M. Lamoureux	8123
M. Blanchette	8123
Mme Boutin-Sweet	8125
M. Tremblay	8125
M. Cannan	8125
M. Easter	8126

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur la prorogation de l'Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc.	
Projet de loi S-1003. L'ordre du jour: Initiatives parlementaires	8127
Mme LeBlanc (LaSalle—Émard)	8127
Motion	8127
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi, étude en comité plénier; rapport (sans amendement); approbation à l'étape du rapport; troisième lecture et adoption du projet de loi	8127

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur la modernisation du droit d'auteur	
Projet de loi C-11. Étape du rapport	8127
Mme Leslie	8127
M. Cannan	8127
M. Lapointe	8128
M. Tremblay	8129
Mme Davies (Vancouver-Est)	8129
M. Blanchette	8129
Mme Bateman	8129
Mme Davies (Vancouver-Est)	8131
M. Tremblay	8131
Mme May	8131
Mme Davies (Vancouver-Est)	8132
Mme May	8133
M. Lamoureux	8133

Travaux des subsides	
M. Van Loan	8133

Loi sur la modernisation du droit d'auteur	
Projet de loi C-11. Étape du rapport	8133
M. Braid	8134
M. Blanchette	8135
M. Lamoureux	8135
Report du vote sur la motion n° 1	8135
Report du vote sur la motion n° 2	8136
Report du vote sur la motion n° 3	8136
Report du vote sur la motion n° 6	8136
Report du vote sur la motion n° 7	8136
Report du vote sur la motion n° 22	8136
Report du vote sur la motion n° 23	8136
Mme May	8137
Motions n ^{os} 4, 5 et 9 à 21	8137
Report du vote sur la motion n° 4	8138
Report du vote sur la motion n° 5	8138
Report du vote sur la motion n° 9	8138
Report du vote sur la motion n° 10	8138
Report du vote sur la motion n° 11	8138
Report du vote sur la motion n° 12	8139
Report du vote sur la motion n° 13	8139
Report du vote sur la motion n° 14	8139
Report du vote sur la motion n° 15	8139
Report du vote sur la motion n° 16	8139
Report du vote sur la motion n° 17	8139
Report du vote sur la motion n° 18	8140
Report du vote sur la motion n° 19	8140
Report du vote sur la motion n° 20	8140
Report du vote sur la motion n° 21	8140
Rejet de la motion n° 1	8141
Rejet de la motion n° 2	8142
Rejet de la motion n° 3	8143
Rejet de la motion n° 6	8144
Rejet de la motion n° 7	8145
Rejet de la motion n° 22	8146
Rejet de la motion n° 23	8147
Rejet de la motion n° 4	8148
Rejet de la motion n° 5	8149
Rejet de la motion n° 9	8150
Rejet de la motion n° 10	8151
Rejet de la motion n° 11	8152
Rejet de la motion n° 12	8153
Rejet de la motion n° 13	8155
Rejet de la motion n° 14	8156
Rejet des motions n ^{os} 15 à 21	8162
M. Paradis	8162
Motion d'adoption	8162
La motion est adoptée	8164

MOTION D'AJOURNEMENT

La citoyenneté et l'immigration	
Mme Sitsabaiesan	8164
M. Dykstra	8164
Les ressources naturelles	
M. Gravelle	8165
M. Anderson	8165
Les transports	
Mme Michaud	8166
M. Poilievre	8167

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 146 • NUMÉRO 124 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 15 mai 2012
(Partie B)

—

Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 mai 2012

[Suite des délibérations consignées à la partie A]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

TRAVAUX DES SUBSIDES

ENVIRONNEMENT — LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2012-2013

(Étude en comité plénier de tous les crédits sous la rubrique Environnement dans le Budget principal des dépenses, sous la présidence de Mme Denise Savoie.)

La présidente: J'énonce quelques règles applicables au débat de ce soir.

[Français]

Le débat de ce soir est de nature générale et porte sur tous les crédits sous la rubrique ENVIRONNEMENT. La première ronde débutera avec la rotation habituelle, qui inclut l'opposition officielle, suivie du gouvernement et du Parti libéral. Après cela, nous suivrons le déroulement normal qui tient compte de la taille proportionnelle de chaque parti.

[Traduction]

Chaque député disposera d'un temps de parole de 15 minutes, qu'il pourra utiliser pour faire valoir ses idées et poser des questions. Si les députés veulent utiliser ce temps pour prononcer un discours, celui-ci ne pourra pas durer plus de 10 minutes, ce qui leur laissera au moins 5 minutes pour poser des questions au ministre.

Lorsqu'un député se voit accorder la parole, il doit préciser à la présidence la façon dont la période de 15 minutes sera utilisée. Les députés sont priés de prendre note qu'ils devront obtenir le consentement unanime de la Chambre s'ils veulent partager le temps qui leur est accordé avec un autre député. Les députés n'auront pas besoin d'être à leur place pour se voir accorder la parole.

• (2130)

[Français]

Lorsque la période est utilisée pour des questions et observations, la présidence s'attendra à ce que la réponse du ministre corresponde à peu près au temps pris pour poser la question, puisque ce temps sera compté dans le temps accordé au député.

[Traduction]

J'aimerais également signaler qu'en comité plénier, les observations doivent être adressées à la présidence et je demande la collaboration de tous pour respecter les normes établies en matière de langage et de comportement parlementaires.

[Français]

À la fin du débat, ce soir, le comité lèvera la séance et tous les crédits sous la rubrique ENVIRONNEMENT seront réputés avoir

fait l'objet d'un rapport et la Chambre s'ajournera immédiatement jusqu'à demain.

[Traduction]

Conformément à l'alinéa 81(4)a du Règlement, nous commençons maintenant la séance plénière de ce soir, deuxième jour désigné pour l'étude en comité plénier de tous les crédits sous la rubrique Environnement, dans le Budget principal des dépenses de l'exercice prenant fin le 31 mars 2013.

La députée d'Halifax a la parole.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Madame la présidente, je vais utiliser le temps qui m'est alloué dès maintenant pour aller au vif du sujet et commencer à poser des questions. J'ai plusieurs questions à poser au ministre à propos de Rio+20. Mes questions seront courtes et j'espère obtenir des réponses directes.

Comme nous le savons, la rencontre Rio+20 aura lieu en juin. Est-ce que le ministre y assistera?

L'hon. Peter Kent (ministre de l'Environnement, PCC): Madame la présidente, oui, j'y assisterai. J'y serai en compagnie d'une délégation de représentants du gouvernement fédéral, de représentants du milieu des affaires et de l'industrie et de représentants des provinces et des territoires.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, le ministre inclura-t-il l'opposition dans sa délégation officielle?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, la réponse est simple et brève, c'est non.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, le ministre permettra-t-il aux députés de l'opposition de profiter de l'accréditation gouvernementale?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, comme pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui a eu lieu à Durban, nous aiderons les députés de l'opposition à obtenir l'accréditation, mais ils ne feront pas officiellement partie de la délégation canadienne.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, quel est le budget alloué à la délégation?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, il est trop tôt pour fournir des chiffres exacts concernant le budget puisque nous sommes encore en train de déterminer la taille de la délégation fédérale et d'autres paramètres.

Les provinces et territoires ainsi que les représentants de l'industrie paieront leurs propres dépenses. Je serai heureux de fournir à la députée les renseignements qu'elle demande en temps et lieu.

Travaux des subsides

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, le député a fait allusion à ma prochaine question. Combien de représentants enverrons-nous? Aussi, combien de ministères seront représentés au sein de la délégation canadienne?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je peux répondre à la députée que nous sommes encore en train d'examiner ces questions.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, le député est-il en mesure de nous dire quel sera le budget de la délégation?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je croyais avoir clairement répondu à cette question. Le montant du budget sera déterminé lorsque nous connaîtrons la taille de la délégation et le nombre de jours que nous passerons à la conférence. Je serai heureux de fournir tous ces chiffres à la députée et à l'opposition officielle en temps et lieu.

● (2135)

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, le ministre peut-il nous donner une estimation sommaire concernant le montant du budget de la délégation? Il a une foule de ressources à sa disposition. Je suis sûre qu'il doit pouvoir nous fournir au moins une estimation.

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, j'ai beaucoup de ressources à ma disposition, mais bon nombre de délégations qui participent à la conférence sont dans la même situation que le Canada.

On déterminera à la dernière minute le nombre exact de participants qui devront assister à la conférence, et donc, la taille de notre délégation pourrait varier de 50 p. 100.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, j'aimerais que le ministre nous fournisse des précisions sur l'accréditation des députés de l'opposition, car dans le cas de la conférence de Durban, on n'a pas eu la courtoisie de les inviter à y participer.

J'aimerais que le ministre nous dise s'il aidera les députés de l'opposition qui souhaitent participer à l'événement.

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je tiens à préciser à ma collègue que même si les députés de l'opposition n'étaient pas membres de la délégation canadienne, nous avons aidé deux députés de l'opposition qui avaient décidé d'assister à la conférence à obtenir leur accréditation. L'une de ces deux personnes, en fait l'homologue de mon collègue qui a assisté à la conférence en son propre nom, a fait une demande très tardive. Notre délégation lui a permis d'obtenir son accréditation à la dernière minute.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, je vais supposer que cela veut dire oui.

Le gouvernement a-t-il consulté les Canadiens en ce qui concerne la position officielle qu'il adoptera dans le cadre de la conférence Rio +20? Le cas échéant, le ministre peut-il nous dire quelles sont les personnes qu'il a consultées?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, nous avons largement consulté nos homologues des provinces et des territoires. Nous avons aussi sondé l'industrie et divers organismes s'intéressant aux politiques publiques. J'ai également consulté les Premières nations.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, j'aimerais maintenant changer de sujet et poser quelques questions sur le Protocole de Kyoto.

Lorsque le gouvernement a pris la décision de se retirer du Protocole de Kyoto, le gouvernement et le ministre ont affirmé qu'ils voulaient ainsi éviter au Canada d'être obligé de payer 14 milliards de dollars en pénalité. Le gouvernement a-t-il fait une analyse économique pour arriver à ce montant?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, ma collègue devrait savoir que, vu la nature extrêmement volatile du marché international du carbone, ce montant peut varier au fil du temps. Il n'était valable que pour un moment donné, lorsque le marché était à une certaine valeur.

Je peux garantir à la députée que le gouvernement, en se retirant du Protocole de Kyoto — qui est probablement la plus grosse erreur que le troisième parti a commise pendant qu'il était au pouvoir —, a effectivement fait en sorte que des milliards de dollars ne se soient pas retrouvés à l'étranger, milliards qui viendraient bien évidemment des poches des contribuables.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, le ministre n'avait pas parlé de « milliards de dollars », il avait plutôt dit « 14 milliards de dollars ». Le ministre a-t-il fait une analyse pour en arriver à cette somme?

L'hon. Peter Kent: Oui, madame la présidente. Ce chiffre est bel et bien issu d'une analyse, et il représentait une valeur donnée à un moment précis. Cependant, le marché du carbone est hautement volatile. La valeur fluctue donc au rythme du marché.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, si le chiffre est issu d'une analyse, alors à quoi exactement auraient été consacrés les 14 milliards de dollars?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, ces 14 milliards de dollars en recettes fiscales gagnées à la sueur du front des Canadiens seraient dépensés à l'étranger pour acheter des crédits d'émission auprès d'économies d'Europe de l'Est en dépression. Ils ne réduiraient en rien les émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, puisque le chiffre est issu d'une analyse, je prierais le ministre de présenter cette analyse à la Chambre. Est-il en mesure de le faire?

● (2140)

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je prends note de la demande et j'y répondrai. Cette question ne concerne en rien le budget de 2012, ni notre loi favorisant la création d'emplois, la croissance et la prospérité, ni la mesure législative sur le développement responsable des ressources qui, je présume, est ce soir l'objet de notre débat.

Je fournirai l'information à ma consœur en temps opportun.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, d'après les calculs du gouvernement, de combien le Canada manquera-t-il l'objectif de Kyoto?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, dès que nous sommes arrivés au pouvoir en 2006, nous avons indiqué très clairement que nous n'adopterions pas le Protocole de Kyoto, mais que nous adhérierions à ses exigences en matière de rapports. Nous nous sommes fixé comme objectif d'élaborer une initiative mondiale de lutte contre les changements climatiques qui inclurait tous les grands pays émetteurs. Nous faisons ce travail conformément à l'accord de Copenhague.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, la semaine dernière, le commissaire à l'environnement et au développement durable a dit que, selon lui, le Canada manquera son objectif de réduction de 17 p. 100 par rapport aux niveaux de 2005 et que, de surcroît, le gouvernement n'avait aucune intention de l'atteindre.

Le gouvernement a-t-il effectué une analyse économique de ce qu'il en coûterait pour atteindre cet objectif modeste?

Travaux des subsides

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, comme je l'ai fait remarquer à la Chambre à plusieurs reprises durant les semaines ayant suivi le dépôt du rapport du commissaire à l'environnement, les points de référence utilisés dans celui-ci étaient dépassés de près d'un an et ne tenaient pas compte de notre dernier rapport sur l'inventaire des gaz à effet de serre de 2009-2010. Or, ce nouveau rapport, publié il y a à peine un mois, montre que les émissions ont baissé considérablement.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, ce n'était pas ma question. Voici la question que j'ai posée: le gouvernement a-t-il établi combien il lui en coûtera pour atteindre son objectif.

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, comme je l'ai expliqué en répondant aux observations du commissaire à l'environnement, il serait prématuré de présenter le coût total de notre processus de réglementation par secteur, tout simplement parce que nous sommes seulement à mi-chemin du processus. Nous menons des consultations qui nous permettront de déterminer à combien s'élèvera une grande partie des coûts.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, le ministre confirme-t-il alors que le gouvernement n'a pas établi combien il en coûtera pour atteindre son objectif?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, comme je l'ai expliqué, nous sommes engagés dans un processus de réglementation par secteur. Nous avons commencé par le secteur des transports, qui représente annuellement près du quart de nos émissions de gaz à effet de serre, en adoptant des normes pour les voitures, les camions légers et, tout récemment, les poids lourds. Je suis sur le point de présenter la version définitive de la réglementation visant le secteur de la production d'électricité au charbon. Nous consultons actuellement le secteur pétrolier et gazier et nous continuerons secteur par secteur.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, quand l'Association canadienne de l'électricité a proposé une rotation du stock de capital pour résoudre la question de la production d'électricité au charbon, elle a proposé une fin de vie utile de 40 ans. Dans la *Gazette*, Environnement Canada établit à 45 ans la fin de vie utile. Pourtant, plusieurs médias rapportent que certains producteurs de charbon cherchent à affaiblir davantage la norme en repoussant la fin de vie utile à 50 ans. Le ministre nie-t-il que la fin de vie utile serait repoussée à 50 ans?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, il serait tout à fait inapproprié que je fasse des commentaires à ce sujet. Nous allons bientôt publier le règlement final dans la partie II de la *Gazette du Canada*. Le règlement aura une incidence sur le marché et je demanderais à ma collègue de patienter encore quelques semaines.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, le gouvernement a parlé de 45 semaines. Cela signifie-t-il que le ministre ne peut nier les rumeurs d'une fin de vie utile de 50 ans?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je dois encore une fois corriger ma collègue. Ce qu'elle cite provient d'un avant-projet de règlement publié il y a près d'un an dans la partie I de la *Gazette du Canada*. Depuis, nous avons entamé un processus de consultation dynamique avec l'industrie et les provinces...

La présidente: À l'ordre, s'il vous plaît. La députée d'Halifax a la parole.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, pour revenir à Kyoto, le gouvernement a-t-il procédé à une analyse de l'effet des changements climatiques sur l'économie canadienne?

● (2145)

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, oui, et des organismes gouvernementaux, des scientifiques d'Environnement Canada et d'autres organismes chargés de l'élaboration des politiques gouvernementales ont publié une série de rapports au fil des ans. Les résultats sont des prévisions, mais nous en avons tenu compte dans nos politiques, tant sur le plan de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions que sur le plan de l'adaptation.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, le ministre peut-il nous fournir les derniers chiffres de la plus récente analyse économique gouvernementale sur les répercussions que les changements climatiques auront sur l'économie?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, nous ne pouvons pas sortir des chiffres d'un chapeau. Nous savons que le coût des dommages attribuables aux changements climatiques pourrait s'élever un jour à des milliards de dollars. La fonte du pergélisol dans le Nord cause déjà des dommages aux routes, aux voies ferrées, aux ports, ainsi qu'aux structures commerciales et gouvernementales. Nous savons que des coûts réels et importants sont associés aux changements climatiques, et nous nous penchons sur cette question.

Mme Megan Leslie: Madame la présidente, le ministre admettra-t-il qu'il ne peut pas produire de budget pour la conférence de Rio, d'analyse économique prouvant que nous économiserons 14 milliards de dollars grâce au retrait du Protocole de Kyoto ni d'analyse sur les répercussions économiques des changements climatiques au Canada? Admettra-t-il qu'il ne peut produire aucun de ces documents?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, ma réponse à ces trois questions simplistes est non.

La présidente: Reprise du débat. Le ministre de l'Environnement a la parole.

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je suis heureux d'être ici ce soir pour discuter avec le comité plénier de cet important budget et de notre engagement à faire preuve d'excellence dans le domaine de l'environnement au Canada.

[Français]

Je suis accompagné ce soir de mon sous-ministre, M. Paul Boothe, du directeur général de Parcs Canada, M. Alan Latourelle, et de la présidente de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Mme Elaine Feldman.

[Traduction]

Récemment, j'ai célébré le premier anniversaire de ma nomination comme ministre de l'Environnement du Canada. Je dois dire que, depuis un an et demi, le travail n'a pas manqué, mais il a été très gratifiant.

Pour l'année à venir, notre gouvernement veillera avec enthousiasme à ce que nos ressources naturelles soient exploitées dans le respect de l'environnement et de manière viable, tout en maximisant la croissance économique, la compétitivité et la création de bons emplois à long terme pour les Canadiens.

[Français]

Comme on le sait tous, une des principales fonctions d'Environnement Canada consiste à élaborer, à mettre en oeuvre, à surveiller et à mettre en application des normes et des règlements environnementaux à vocation scientifique à l'échelle nationale.

Travaux des subsides

Cette année, nous mettrons l'accent sur la simplification et l'augmentation de l'efficacité et de la transparence de nos processus réglementaires, afin de les rendre plus efficaces. Le ministère est fortement déterminé à évoluer comme organisme de réglementation de catégorie mondiale, et il continuera d'améliorer ses antécédents éprouvés d'excellence réglementaire.

[Traduction]

Mon ministère a fait des progrès constants dans quelques domaines clés. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Alberta, j'ai annoncé le 3 février la mise en oeuvre historique d'un plan de surveillance environnementale complet, transparent et de classe mondiale, visant les sables pétrolifères. Ce plan nous fournira des données scientifiques rigoureuses avec lesquelles nous pourrions voir à ce que l'exploitation des sables pétrolifères se fasse de façon écologiquement viable. Mon ministère surveillera l'eau, l'air et la biodiversité, et ce sera l'un des systèmes du genre les plus transparents et les plus responsables dans le monde.

La surveillance sera effectuée dans un plus grand nombre d'endroits. Elle sera aussi plus fréquente et concernera plus de substances. Par exemple, d'ici 2015, nous ajouterons jusqu'à 22 endroits pour la surveillance de l'eau, 11 endroits pour la surveillance de l'air et plus de 37 endroits pour la surveillance de la biodiversité. Les scientifiques dévoués de mon ministère ont déjà commencé à prendre des mesures cruciales au cours de la fonte des neiges et des glaces. Nous procédons à cette surveillance en collaboration avec l'industrie, des scientifiques indépendants, les Autochtones et les autres parties prenantes.

Le Canada fait des progrès importants en vue de la réduction de 17 p. 100, d'ici 2020, du total de ses émissions de gaz à effet de serre, par rapport au niveau de 2005, au moyen d'une approche sectorielle. Conjuguées aux mesures provinciales, les mesures fédérales nous ont permis d'atteindre, il y a un an, un quart de la réduction prévue pour 2020, et nous avons fait encore d'autres progrès depuis lors. Depuis 2005, les émissions ont diminué dans presque tous les secteurs, y compris le pétrole et le gaz ainsi que la production d'électricité. En 2009 et 2010, nos émissions sont demeurées pratiquement stables, malgré une croissance économique de 3,2 p. 100.

Nous réaliserons bientôt d'autres progrès en matière de réduction des gaz à effet de serre après la publication de notre version finale du règlement sur la production d'électricité thermique au charbon, dans les prochaines semaines, et du projet de règlement relatif aux véhicules lourds que j'ai annoncé récemment.

Tous ces règlements proposés nous aideront à renforcer la position du Canada en tant que chef de file mondial dans le domaine de l'énergie propre, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de l'air pour tous les Canadiens.

Nous avons amorcé des travaux en vue d'élaborer des normes de performance réglementées visant d'autres principaux secteurs industriels émetteurs. Nous avons déjà lancé un processus de mobilisation du secteur pétrolier et gazier et des provinces afin de mener des consultations permanentes sur l'élaboration de la réglementation. Nous prévoyons un engagement semblable dans l'avenir lorsque nous élaborerons des règlements pour d'autres secteurs industriels à haute intensité d'émissions.

Mon ministère continuera également à déployer des efforts pour améliorer la qualité de l'air en collaboration avec les provinces, l'industrie et les organisations non gouvernementales afin de mettre en oeuvre le système de gestion de la qualité de l'air. Ce système consiste en une approche globale fondée sur le consensus visant à

réduire les émissions de polluants atmosphériques et à améliorer la qualité de l'air au Canada, plus tard en partenariat avec les États-Unis, en s'inspirant du traité sur les pluies acides.

● (2150)

En outre, dans le cadre de la prochaine phase du plan de gestion des produits chimiques, notre ministère travaille avec des partenaires dans le but d'évaluer et de réglementer une multitude de produits chimiques utilisés dans des milliers de produits industriels et de consommation.

En 2011, dans le cadre du plan d'action pour l'assainissement de l'eau, le gouvernement du Canada a investi près de 3 millions de dollars pour le nettoyage du lac Simcoe et près de 400 000 dollars pour neuf nouveaux projets communautaires de nettoyage du lac Winnipeg. Les négociations avec les États-Unis afin de moderniser l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs ont été fructueuses. Le processus de modification de l'accord est presque achevé.

Nous avons investi d'importantes ressources dans la région des Grands Lacs pour le nettoyage de sites contaminés et pour la réduction de la prolifération d'algues nuisibles ainsi que pour l'infrastructure de traitement des eaux usées et pour les sciences et la recherche.

Nous prenons aussi des mesures afin de protéger et de conserver la biodiversité riche et abondante du Canada. Dans le cadre de notre nouveau Plan Saint-Laurent, nous veillons avec le Québec à la qualité de l'eau pour protéger les zones écosensibles et conserver l'incroyable diversité de ce fleuve majestueux. La nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent, annoncée et signée à Montréal en novembre dernier, énonce le Plan d'action du Saint-Laurent jusqu'en 2026.

Dans le budget de 2012, on alloue 50 millions de dollars sur deux ans pour la mise en oeuvre de la version révisée de la Loi sur les espèces en péril. Cet argent ira à la mise en oeuvre des améliorations proposées durant et après l'examen parlementaire de la loi effectué en 2009-2010. Ces changements procureront de nombreux avantages au plan de la conservation, ainsi qu'une réduction des interventions gouvernementales directes, en plus de fournir une plus grande certitude aux partenaires.

Sur la scène internationale, le Canada joue un rôle important dans l'avancement des travaux pour un nouvel accord international sur les changements climatiques futurs. La plateforme de Durban pour une action renforcée a permis des progrès importants; elle a notamment établi un mandat de négociation pour tous les pays, dans le but de développer un nouveau traité international unique qui touche tous les grands émetteurs et qui serait mis en oeuvre d'ici 2020. Il s'agit de l'un des objectifs de longue date du gouvernement.

Nous avons versé 1,2 milliard de dollars — et investirons davantage — dans le financement accéléré destiné à aider les pays en développement en matière d'atténuation des changements climatiques. Le Canada collabore également avec ses partenaires internationaux pour réduire les émissions de polluants de courte durée, comme le noir de carbone et le méthane.

Travaux des subsides

L'initiative Développement responsable des ressources a suscité maints débats, beaucoup d'exagérations et de fausses représentations, mais peu de données factuelles sur les changements apportés aux évaluations environnementales. Mes collègues en parleront en détail au cours du débat. Je dirais pour l'instant que notre gouvernement prend très au sérieux la protection de l'environnement. Nous modifions en effet les éléments périmés et inefficaces de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale afin de moderniser les processus et de renforcer les dispositions d'exécution de la loi.

Ainsi, et c'est une première, les inspecteurs fédéraux auront le pouvoir de vérifier si les conditions prévues dans la déclaration d'évaluation environnementale sont effectivement respectées. Une fois le projet de loi C-38 adopté, des sanctions pécuniaires allant de 100 000 \$ à 400 000 \$ en cas d'infraction pourront être imposées. Ces sanctions concrètes visent à assurer la conformité et à protéger les Canadiens, et sont un complément aux règlements d'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, lesquels ont été grandement resserrés il y a un an.

Environnement Canada a en outre concentré ses ressources dans les secteurs qui inquiètent le plus les Canadiens, comme les phénomènes météorologiques violents. J'ai annoncé par ailleurs des investissements destinés à renforcer les infrastructures de contrôle de façon à ce que les Canadiens continuent d'avoir accès à des données de calibre mondial fournies par un système national complet de surveillance des conditions météorologiques, hydrologiques et climatiques.

Je dois dire que je suis très fier des réalisations et du dévouement du gouvernement à l'égard de l'environnement. Nous agissons quotidiennement dans l'intérêt des Canadiens et protégeons le Canada pour les années à venir. Le Plan d'action économique de notre gouvernement crée, dès aujourd'hui et pour l'avenir, des emplois et stimule la croissance en faveur des Canadiens.

En conclusion, je profite de l'occasion de remercier les députés de tous les partis pour l'intérêt qu'ils portent au travail du ministère et je serai heureux de répondre à leurs questions tout au long de la soirée.

● (2155)

L'hon. Julian Fantino (ministre associé de la Défense nationale, PCC): Madame la présidente, comme vous le savez bien, la guerre de 1812-1814 est un point tournant dans l'histoire du Canada qui a contribué à la croissance de la fierté, de l'identité et de la conscience nationales. Les souvenirs des combats disputés à l'époque et des héroïques sacrifices consentis à la défense du pays sont devenus le fondement de la Confédération en 1867 et de l'édification du Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Grâce aux efforts communs d'une population variée, formée d'anglophones, de francophones et d'Autochtones et renforcée par la force militaire britannique, nous avons réussi à repousser plusieurs vagues d'invasions américaines.

J'ai beau être fier des hommes et femmes qui servent dans les Forces canadiennes d'aujourd'hui, je suis tout aussi fier de ceux qui nous ont précédé.

Le ministre aurait-il l'obligeance de décrire, pour la gouverne de la Chambre et de tous les Canadiens, certains des événements spéciaux auxquels Parcs Canada a participé et qui marqueront cet anniversaire historique?

L'hon. Peter Kent: Voilà une question excellente, madame la présidente, et je remercie mon collègue de Vaughan, circonscription voisine de la mienne.

J'aimerais assurer à la Chambre et à tous les Canadiens que les employés érudits de Parcs Canada sauront captiver un public de tous les âges et aux intérêts divers en leur racontant des histoires fascinantes, en renforçant leur sentiment d'appartenance et en leur proposant des programmes interactifs et expérimentaux qui, je n'en ai aucun doute, enflammeront l'imagination et éveilleront les sens.

Dans de nombreux cas, grâce aux partenariats établis avec des peuples autochtones de la région, des représentants de ces groupes seront appelés à participer aux événements et aux programmes pour raconter leurs propres histoires en leurs propres mots.

Aux termes du Plan d'action économique du Canada, Parcs Canada a investi plus de 16 millions de dollars dans de nombreux sites historiques nationaux commémorant la guerre de 1812. Par conséquent, nous avons rénové l'infrastructure touristique, mis à niveau nos expositions et réhabilité nos ressources historiques.

Aujourd'hui, grâce aux 9,4 millions de dollars puisés dans le fonds de commémoration de la guerre de 1812, Parcs Canada exécute des programmes dans chacun des trois volets de la commémoration. Il y aura la télédiffusion d'une série documentaire dramatisée. Un roman illustré sera publié et diverses initiatives Web, qui sauront plaire à tous les jeunes, seront présentées sur les médias sociaux et d'autres médias d'information.

Ce 200^e anniversaire sera aussi grandement célébré aux États-Unis, dans le cadre notamment d'une campagne de sensibilisation binationale menée durant toute la durée des célébrations.

L'hon. Julian Fantino: Madame la présidente, en tant qu'ancien policier, je m'intéresse particulièrement à l'application des lois.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre le rôle important que jouent les agents canadiens chargés de faire respecter les lois sur l'environnement?

● (2200)

L'hon. Peter Kent: Encore une fois, madame la présidente, mon collègue pose une question d'une grande pertinence. Je suis fier de dire que le gouvernement a un excellent bilan: ses investissements dans les mesures d'application des lois environnementales donnent de bons résultats. Le gouvernement a fait des investissements considérables dans ce domaine. Les ressources servant à faire respecter les lois ont bénéficié d'une augmentation permanente de 21 millions de dollars par année. Le gouvernement veut ainsi s'assurer de disposer des agents, de l'équipement, de la science judiciaire et des outils nécessaires à cette tâche.

Le nombre d'agents d'application de loi a augmenté de 50 p. 100 depuis cinq ans. Leurs bureaux sont répartis partout au pays. Ils travaillent sur le terrain, repèrent les infractions aux lois environnementales et prennent des mesures contre les coupables.

Chaque jour, ces professionnels dévoués recueillent des preuves, font des inspections et mènent des enquêtes contre les pollueurs, les braconniers et les contrebandiers. Leur but: mettre fin aux crimes environnementaux et, dans la mesure du possible, ramener les coupables sur le droit chemin. Ils disposent d'une variété d'outils pour accomplir ce travail.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Madame la présidente, l'abolition de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale toucherait la prise de décisions réglementaires, les risques associés à certains projets spécifiques et les répercussions cumulatives sur l'environnement.

Travaux des subsides

Le ministre pourrait-il nous parler des analyses qui ont été faites afin d'évaluer le coût des obligations qui découleraient du nouveau processus d'évaluation? Pourrait-il aussi nous dire comment ce coût se compare à celui de l'ancien processus d'évaluation, et s'il a l'intention de déposer cette analyse?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je vais rectifier les propos de la députée. En fait, nous renforçons et actualisons la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, une loi que le gouvernement réexamine depuis un certain temps. Des changements ont été apportés à la loi en juin 2010. Ils ont été efficaces.

Les dispositions du projet de loi C-38, la mesure législative dont la Chambre est actuellement saisie, visent à améliorer les solutions originales pour, à la fois, renforcer la protection environnementale, éliminer les recoupements et prévoir un calendrier ferme et efficace.

Mme Kirsty Duncan: Madame la présidente, on ne répond pas à mes questions sur les obligations. J'ai posé des questions précises. En quoi les coûts se comparent-ils? Le ministre déposera-t-il les analyses?

La semaine dernière, Environnement Canada a publié son *Rapport sur les plans et les priorités*, signé par le ministre. Je reprends un passage du rapport:

Compétences: En raison de défis sur le plan de l'alignement de la transition, le Ministère risque de ne pas pouvoir se tenir à jour en ce qui a trait aux percées dans le domaine de la science et des technologies. De plus, il pourrait être difficile [...] de recruter et de maintenir en poste des employés qui possèdent les compétences et les connaissances essentielles et spécifiques requises pour l'administration des programmes et des services internes.

Environnement Canada est un ministère qui se fonde sur des données scientifiques. Le passage que j'ai cité laisse entendre que le gouvernement cause de graves préjudices à Environnement Canada.

Le ministre a déjà induit les Canadiens en erreur en disant que les programmes ne seraient aucunement compromis. Étant donné qu'on reconnaît qu'il y a un problème à Environnement Canada, quels nouveaux fonds le ministre de l'Environnement a-t-il affectés à son ministère pour qu'il puisse se tenir informé des progrès scientifiques et technologiques lui permettant de protéger l'environnement, de veiller à la santé et à la sécurité des Canadiens et de prendre des décisions fondées sur des données probantes?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je vais encore corriger ma collègue. Le Rapport sur les plans et les priorités vise, entre autres, à décrire les risques potentiels au cours de l'année à venir. Elle a bien cité un paragraphe assez correctement, mais comme le reportage sur lequel repose sa question, elle ne cite pas les paragraphes suivants, dans lesquels nous décrivons avec force détails les mesures précises que nous prendrons pour atténuer ces risques de même que pour renforcer et encourager le dynamisme scientifique de mon ministère.

Mme Kirsty Duncan: Madame la présidente, comme il a été établi qu'il y a un problème à Environnement Canada, j'ai demandé combien le ministre allait consacrer au règlement de ce problème.

Nous devons surveiller les polluants atmosphériques conformément à l'Accord Canada—États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Dans la foulée de cet accord, le Canada et les États-Unis ont formé le Réseau de mesure des dépôts atmosphériques, ou RMDA.

Le ministre pourrait-il nous dire de quel ordre seront les compressions budgétaires et les compressions de personnel au RMDA et, surtout, si le Canada continuera de contribuer à ce réseau et s'il pourra tenir l'engagement qu'il a pris dans l'Accord Canada—États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs?

● (2205)

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je trouve encore une fois contestable le préambule de la question de ma collègue. Cependant, il y a de bonnes nouvelles concernant l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Nous annoncerons très prochainement le renouvellement de ce traité et sa mise à jour relativement à tous les domaines qui préoccupent les deux pays, ce qui veut dire l'eau, l'air et la biodiversité des deux côtés de la frontière.

J'invite encore une fois ma collègue à faire preuve de patience. Dans quelques semaines seulement, les derniers détails auront été réglés, et la nouvelle version du traité sera publiée.

Mme Kirsty Duncan: Madame la présidente, le ministre ne répond pas à mes questions. Je lui demande si le Canada continuera de financer le Réseau de mesure des dépôts atmosphériques et s'il sera capable de respecter ses engagements relativement à l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

La semaine dernière, le commissaire à l'environnement nous a confirmé ce que nous savons depuis très longtemps, c'est-à-dire que le gouvernement est en retard dans la poursuite de ses objectifs de réduction des émissions d'ici 2020. Le gouvernement n'a pas de plan global de lutte contre les changements climatiques. Il a réduit ses propres objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans une proportion renversante de 90 p. 100. Il a pu réaliser seulement un tiers des réductions nécessaires pour atteindre son objectif déjà très faible, et cette piètre réduction a coûté plus de 9 milliards de dollars aux contribuables canadiens.

Quand le ministre nous présentera-t-il les plans et la réglementation pour les six secteurs restants, et en particulier pour le secteur le plus important, celui du gaz et du pétrole, puisque les sables bitumineux sont la source des émissions connaissant la plus forte croissance au Canada?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, encore une fois, en réponse au préambule de la question de ma collègue, je tiens à dire que le Canada respectera toutes ses obligations dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs en vigueur. Je l'invite à faire preuve de patience et à attendre les détails relatifs à la mise à jour de l'accord.

Pour ce qui est de notre approche de réglementation par secteur pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, une fois de plus, ma collègue n'a pas fait mention du dernier rapport d'inventaire des gaz à effet de serre, que nous avons rendu public le mois dernier. Ce rapport montre que les émissions ont diminué dans à peu près tous les secteurs, y compris dans le secteur pétrolier et gazier, pour diverses raisons.

Mes collègues d'en face aiment souvent comparer le Canada à l'Australie. À l'heure actuelle, les émissions de gaz à effet de serre par habitant au Canada sont à leur plus bas niveau depuis 1990 et inférieures à celles de l'Australie.

Mme Kirsty Duncan: Madame la présidente, si les émissions de gaz à effet de serre sont en baisse, c'est en raison de nos courageux dirigeants provinciaux, qui ont pris les mesures qui s'imposaient.

Les stations de mesure et d'analyse de l'évolution de l'ozone d'Environnement Canada sont la référence ultime sous les latitudes septentrionales, car ces régions sont très vulnérables à l'appauvrissement de la couche d'ozone dans la stratosphère. Les observations canadiennes ont joué un rôle crucial dans la découverte, l'an dernier, d'un trou de deux millions de kilomètres carrés dans la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique.

Travaux des subsides

Le ministre peut-il préciser combien d'ozonosondes parmi les dix en place recevront l'appui du gouvernement dans le cadre du nouveau budget? Combien de scientifiques recevront l'appui du gouvernement pour assurer les fonctions de gestion et d'analyse liées à chaque réseau?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, la députée le saurait si elle avait écouté les réponses que nous avons données à ses questions répétitives des derniers mois: le gouvernement n'a aucune intention de réduire les activités de surveillance de l'ozone aux trois principales stations d'observation de l'ozone de l'Arctique, situées à Alert, Resolute et Eureka.

La députée devrait savoir, puisqu'elle l'a demandé à la principale scientifique en la matière, Mme Karen Dodds, que nous songeons à rationaliser les activités des stations de surveillance de l'ozone situées plus au sud, ce qui ne compromettra en rien l'excellent travail accompli par les scientifiques.

• (2210)

Mme Kirsty Duncan: Madame la présidente, les stations du Sud sont situées à Kelowna, Stony Plain, Bratt's Lake, Churchill, Egbert, Goose Bay et Yarmouth. J'aimerais que le ministre nous dise quelles stations seront touchées par les mesures de rationalisation.

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, lorsque j'ai posé cette question à Mme Dodds récemment, elle m'a répondu que ces décisions n'avaient pas encore été prises.

Nous parlons d'un processus en plein déroulement. J'ai dit à maintes reprises que nous veillerions à ce que la surveillance de l'ozone se poursuive, et ce, dans toutes ses formes. Montréal continuera d'héberger le Centre mondial de données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet, et le Canada continuera à fournir un service de calibre mondial.

Mme Kirsty Duncan: Madame la présidente, le ministre indiquera-t-il le nombre de stations Brewer qui seront financées dans le cadre du nouveau budget?

Je tiens à préciser qu'il s'agit des stations situées à Alert, à Eureka, à Resolute, à l'île Saturna, à Stony Plain, à Bratt's Lake, à Winnipeg, à Downsview, à Montréal, à Goose Bay et à Halifax.

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, comme je l'ai dit, en ce qui concerne nos trois stations de l'Arctique, nous continueront de mener nos activités là-bas comme avant. Pour ce qui est des stations du Sud, je répète que ce sont les scientifiques qui prennent ces décisions, non le ministre.

Mme Kirsty Duncan: Madame la présidente, on n'a toujours pas de réponse depuis septembre.

Qu'est-ce qui a été prévu dans le budget pour l'exploitation des lidars du réseau CORALNet, que ce soit aux emplacements actuels ou à l'appui du plan de surveillance des sables bitumineux?

Plusieurs scientifiques sont tenus de faire fonctionner pleinement le réseau CORALNet et d'en analyser les données. Combien de scientifiques seront-ils financés à cet égard dans le cadre du nouveau plan?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, encore une fois, comme j'en ai informé la députée à plusieurs reprises à la Chambre, le lidar n'est pas utilisé dans le cadre des activités permanentes de surveillance de la qualité de l'air d'Environnement Canada, mais nous maintiendrons notre capacité en vue d'applications futures possibles. Il s'agit d'une technologie importante, mais pour le moment, aucun client au Canada ne souhaite s'en prévaloir.

Toutefois, comme je l'ai dit, nous maintiendrons notre capacité dans ce domaine.

Mme Kirsty Duncan: Je vais essayer encore une fois, madame la présidente.

Combien de scientifiques seront financés pour faire fonctionner le réseau CORALNet dans le cadre du nouveau plan?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, ma collègue semble détenir plus d'informations que moi au sujet d'un nouveau plan, qui n'est pas encore élaboré.

Mme Kirsty Duncan: Pas de réponse au sujet du nombre de scientifiques, madame la présidente.

Le rapport publié la semaine dernière par le commissaire à l'environnement et au développement durable a confirmé ce que nous savions déjà. Le gouvernement conservateur n'a pas de plan comprenant des attentes claires et mesurables pour les sites contaminés fédéraux. En fait, le rapport note l'absence d'un organisme responsable du dossier, l'absence d'un système uniforme pour établir des rapports de fermeture des sites, et un risque que les sites contaminés ne soient pas traités.

Le Parlement ne sait même pas s'il en a eu pour son argent, car il n'existe pas de système de mesure du rendement et d'établissement de rapports.

Étant donné que la majorité des fonds sont consacrés à quatre grands sites et que la responsabilité financière estimative totale liée au traitement des sites contaminés fédéraux dépasse de 500 millions de dollars le montant du financement restant, comment le gouvernement envisage-t-il de protéger la santé et la sécurité des Canadiens, compte tenu du fait qu'il reste encore 10 000 autres sites à nettoyer et qu'il n'a pas les fonds pour le faire?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, à entendre la question de la députée, elle semble encore moins bien informée que l'était il y a une semaine le commissaire à l'environnement lorsqu'il a fait ses observations.

Comme je l'ai expliqué, notre gouvernement a investi 3,5 milliards de dollars dans le Programme des lieux contaminés fédéraux. Cependant, ce programme vise seulement les sites les plus gravement contaminés.

Dans l'ensemble, il y a environ 22 000 lieux contaminés au Canada, dont la plupart sont relativement petits. Cependant, l'organisme responsable dans chacun de ces cas est soit le ministère fédéral ou l'organisme qui a la responsabilité. En l'occurrence, il y a 16 organismes responsables. Le gouvernement fédéral, quant à lui, n'est responsable que des sites les plus contaminés. Le commissaire à l'environnement nous a félicités des efforts que nous avons déployés jusqu'à présent. Nous avons fermé 42 p. 100 des grands lieux contaminés que nous avons ciblés. Nous en sommes à la moitié d'un programme de 15 ans, et nous continuerons.

• (2215)

La présidente: Voilà qui met fin à ce tour.

J'accorde maintenant la parole au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches.

Travaux des subsides

M. Randy Kamp (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et pour la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, PCC): Madame la présidente, mon intervention concernera principalement le régime d'évaluation environnementale et le travail de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Il s'agit d'un élément clé du portefeuille de l'environnement et d'un élément très important de ce que fait le gouvernement fédéral. Le financement envisagé, qui fait partie du Budget principal des dépenses, est essentiel à l'application continue de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et aux préparatifs en vue de l'entrée en vigueur des dispositions du projet de loi C-38, admettant que celui-ci reçoive la sanction royale.

L'évaluation environnementale se situe à l'intersection de l'environnement et de l'économie. L'évaluation environnementale est une façon d'assurer l'exploitation responsable des ressources. Elle permet au gouvernement du Canada d'évaluer et de diminuer l'incidence, sur l'environnement, des projets représentant des milliards de dollars en investissements potentiels pour le Canada.

Bien qu'il repose sur les meilleures des intentions, le processus fédéral actuel est beaucoup trop complexe et désuet. Plusieurs entités gouvernementales sont responsables du processus, ce qui a mené à un manque d'uniformité et à des retards. C'est une situation qui nuit à l'économie. Les promoteurs de projets doivent assumer des coûts inutiles. Des investissements sont remis à plus tard. La création d'emplois est freinée au Canada. On pourrait faire valoir que cette situation nuit également à l'environnement.

Les ressources gouvernementales limitées sont gaspillées en étapes inutiles et par le besoin d'évaluer de petits projets qui comportent des risques minimes pour l'environnement. Par ailleurs, les dispositions d'exécution sont peu nombreuses. La loi actuelle est fondée sur des concepts et des approches qui datent de la fin des années 1980. Il est temps de miser sur nos acquis et d'aller de l'avant. Il est temps de moderniser le régime fédéral d'évaluation environnementale.

Un plan de développement responsable des ressources trace la voie vers la modernisation en se fondant sur quatre volets: premièrement, rendre les examens plus prévisibles et rapides; deuxièmement, réduire les chevauchements; troisièmement, renforcer la protection de l'environnement; et, quatrièmement, améliorer les consultations avec les peuples autochtones. La nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale tient compte de ces quatre volets en prévoyant à des délais prévisibles et certains, une meilleure intégration des responsabilités fédérales et provinciales pour éviter les chevauchements, des mesures d'exécution équitables et cohérentes pour veiller à la protection de l'environnement et une exigence explicite qui garantit que les changements environnementaux qui touchent les peuples autochtones sont évalués et atténués.

La question des évaluations environnementales attire beaucoup d'attention, à la Chambre comme à l'extérieur, dans le cadre du débat sur le projet de loi C-38, Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable. Je profite de cette occasion pour rétablir les faits quant à certains mythes qui dominent malheureusement le débat.

Le premier mythe, c'est que le budget de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a été réduit de plus de 40 p. 100. Les députés ont peut-être entendu dire cela. C'est plutôt le contraire. En cette période d'austérité, les ressources de l'agence ont été protégées. En fait, le budget de 2012 prévoit une augmentation de 5 p. 100 du budget de l'agence. Des fonds additionnels sont prévus pour les consultations auprès des peuples autochtones. Fondamentalement, le financement fourni à l'agence garantira qu'elle puisse continuer à

offrir aux Canadiens des évaluations environnementales de grande qualité.

Le deuxième mythe qui est omniprésent dans ce débat, c'est que le régime d'évaluation environnementale est en quelque sorte vidé de sa substance par le projet de loi C-38. Une comparaison rapide entre la loi actuelle et le projet de loi s'impose pour expliquer ceci. Comme je viens de le mentionner, le gouvernement fournit un financement additionnel à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale parce que nous nous attendons à ce qu'elle fasse davantage, et non moins.

En vertu de la loi actuelle, un projet doit être assorti d'une décision fédérale pour qu'une évaluation environnementale soit exigée. Si aucune décision n'est prise, aucune évaluation environnementale n'est effectuée, même s'il peut y avoir de graves répercussions sur des questions de compétence fédérale. Le projet de loi propose de combler cette lacune. Une évaluation environnementale peut être exigée lorsque des effets indésirables surviennent dans un domaine de compétence fédérale et que le projet se trouve sur la liste de projets ou qu'il est spécialement désigné par le ministre. Une décision fédérale visant le projet n'est pas nécessaire.

Lorsqu'une décision fédérale est rendue au sujet d'un projet faisant l'objet d'une évaluation environnementale, on examine les effets de cette décision sur l'environnement. Cette exigence existe aujourd'hui et elle est aussi prévue dans la loi mise à jour.

La loi actuelle exige la mise en oeuvre de programmes de suivi dans le cas des projets d'envergure. Ces programmes visent à vérifier si les mesures d'atténuation protègent bel et bien l'environnement. Malheureusement, l'application de cette exigence a été fragmentée un peu partout au sein du gouvernement. Les renseignements recueillis grâce aux programmes de suivi ne sont donc pas utilisés de manière optimale.

● (2220)

Le projet de loi vise à régler ce problème. Les programmes de suivi seront obligatoires après toutes les évaluations environnementales. Les résultats seront ensuite communiqués à l'un des trois organismes responsables, à savoir l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et l'Office national de l'énergie. Ces organismes utiliseront les renseignements pour aider à gérer les effets imprévus sur l'environnement et pour améliorer l'exécution des évaluations environnementales.

Le dernier secteur de comparaison porte sur l'application de la loi. La loi actuelle ne contient pas de dispositions d'exécution, ce qui constitue une très grande lacune. En tant que parlementaires, nous nous attendons à ce que les projets de loi soient mis en application une fois qu'ils ont été adoptés. Le projet de loi C-38 propose de rendre exécutoires les évaluations environnementales au moyen de plusieurs mesures.

La loi interdit à un promoteur de réaliser un projet prévu dans la réglementation, à moins qu'il fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou que l'agence décide qu'une telle évaluation n'est pas nécessaire. À la fin de l'évaluation environnementale, le promoteur devra se conformer aux conditions précisées dans l'énoncé de décision. Pour la première fois, les inspecteurs fédéraux seront habilités à déterminer si les conditions figurant dans l'énoncé de décision d'une évaluation environnementale ont été respectées. Enfin, le projet de loi prévoit des amendes en cas de non-conformité dont le montant varie entre 100 000 \$ et 400 000 \$.

Travaux des subsides

Le projet de loi C-38 propose de combler les écarts quant aux types de projets pouvant faire l'objet d'une évaluation environnementale fédérale. Il permettrait d'améliorer la façon dont les données de suivi sont gérées et utilisées. De nouveaux pouvoirs d'application de la loi seraient accordés. Toutes ces mesures serviraient à consolider de façon importante les évaluations environnementales.

J'en viens maintenant au troisième mythe. Certains prétendent que le gouvernement n'a ni consulté ni entendu les Canadiens quant à la façon d'améliorer l'évaluation environnementale. Pourtant, on a recueilli une foule d'observations de diverses sources, à la fois sous le gouvernement actuel et le gouvernement précédent. Permettez-moi de passer en revue certains des points saillants.

En 2003, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a publié un rapport intitulé *Au-delà du projet de loi C-9*. Le comité recommandait entre autres la création d'un système de permis d'évaluation environnementale. Le projet de loi C-38 propose justement la création d'un tel système au moyen de l'instauration de déclarations de décision d'évaluation environnementale exécutoires.

Le comité permanent avait également recommandé que l'agence envisage de se servir d'évaluations environnementales régionales pour s'attaquer aux effets cumulatifs de multiples projets et activités. Le potentiel des études régionales a été examiné en 2008-2009, en collaboration avec les provinces et les territoires, dans le cadre d'un groupe de travail du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. C'est ce qui a abouti aux dispositions proposées concernant les études régionales.

En 2004, le gouvernement a nommé le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente. Dans le cadre de cette étude du système fédéral de réglementation dans son ensemble, ce sont les évaluations environnementales qui ont suscité le plus de plaintes de la part des intervenants.

Le Comité sur la réglementation intelligente a recommandé de créer un seul organisme fédéral chargé des évaluations environnementales, de mieux intégrer les évaluations fédérale-provinciales, de fixer des échéanciers et de mettre davantage l'accent sur des programmes de suivi. Des mesures conformes à l'esprit de ces recommandations se retrouvent dans le projet de loi C-38.

En 2009, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a également publié un document de travail et tenu des consultations sur le principe d'un seul examen par projet. L'issue de ces discussions se reflète dans les dispositions du projet de loi concernant la substitution et l'équivalence.

Ces nouveaux outils font en sorte que les évaluations environnementales provinciales puissent remplacer des évaluations fédérales, ou soient reconnues comme équivalentes, tant que l'essentiel des exigences de la loi soit respecté.

Les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, dont beaucoup sont à la Chambre ce soir, ont examiné la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale au cours de la dernière année. La majorité des recommandations du comité se retrouvent dans le projet de loi, notamment l'utilisation d'une liste de projets pour éviter que l'on exige une évaluation pour de petits projets, tels la construction d'une installation de nettoyage de bleuets.

Dans le cadre de cette approche prévoyant une liste de projets, on confère au ministre de l'Environnement, en guise de filet de sécurité, le pouvoir d'exiger une évaluation environnementale pour un projet non visé dans le règlement. Ce pouvoir pourrait être utilisé dans des circonstances particulières, par exemple dans le cas où un projet

plutôt habituel soulève des préoccupations en raison de l'emplacement proposé, par exemple, une région écologiquement fragile.

Deux rapports du comité permanent, une consultation publique tenue par les gouvernements fédéral et provinciaux et un comité de spécialistes ont aidé à l'élaboration de cet important projet de loi.

Nous avons écouté ce qui se dit au sujet des évaluations environnementales depuis les dix dernières années. Nous allons de l'avant afin de protéger l'environnement tout en favorisant la création d'emplois, la croissance et la prospérité à long terme pour tous les Canadiens.

• (2225)

Madame la présidente, je sais que le ministre de l'Environnement s'intéresse également aux questions relatives aux pêches. D'ailleurs, nous collaborons à divers dossiers, et son ministère applique l'article 36 de la Loi sur les pêches.

Malgré des intentions très louables, la meilleure réglementation n'est absolument d'aucune utilité s'il est impossible de l'appliquer, et c'est un peu désolant. Voici un exemple de situation anormale: lorsque le ministre des Pêches et des Océans autorise des travaux en assortissant son autorisation de conditions, mais que quelqu'un ne respecte pas ces dernières, la Loi sur les pêches, sous sa forme actuelle, ne permet pas d'intervenir. Il a donc été demandé à maintes reprises — peut-être à cause de situations comme celle-là, peut-être pour d'autres raisons — de resserrer les dispositions actuelles relatives à l'application de la réglementation visant les habitats. Le plan Développement responsable des ressources a annoncé un certain nombre de mesures pour favoriser le respect et l'application des règles. J'aimerais que le ministre nous en présente quelques-unes.

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je remercie mon collègue de Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, qui nous a grandement éclairés sur les améliorations apportées à la Loi sur les pêches.

Le plan pour un développement responsable des ressources a pour but de moderniser et de renforcer les mesures de protection de l'environnement dans le cadre du développement des ressources naturelles au Canada. Le gouvernement a apporté la première série de réformes à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale dans le budget de 2010, quand il a commencé à fournir des délais prévisibles pour l'approbation des projets. Nous poursuivons le processus à l'échelle du gouvernement tout entier, y compris pour les évaluations effectuées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, l'Office national de l'énergie et le ministère des Pêches.

À l'issue de ces évaluations, les promoteurs ne pourront aller de l'avant que s'ils satisfont aux conditions énoncées clairement dans l'évaluation. Comme je l'ai dit à la Chambre il y a quelques instants, la non-conformité aux mesures d'atténuation peut entraîner des sanctions pécuniaires variant entre 100 000 \$ et 400 000 \$. Ces peines renforcent notre système de protection environnementale déjà efficace.

M. Randy Kamp: Madame la présidente, comme je l'ai mentionné, nous avons travaillé en collaboration dans le dossier du développement responsable des ressources, et le ministre des Pêches et Océans met l'accent sur la protection des pêches commerciale, récréative et autochtone. Le ministre de l'Environnement pourrait-il nous dire ce qu'il pense de cette priorité et s'il l'appuie?

Travaux des subsides

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, comme mon collègue le sait, mais je pense que je devrais le dire à la Chambre, plusieurs dispositions prévoient et permettent une protection accrue, notamment en créant des zones écosensibles, comme un habitat de frai essentiel pour les saumons ou d'autres espèces et, si des activités sont proposées dans ces zones, les promoteurs du projet seraient tenus de soumettre leur projet à un examen. Comme mon collègue l'a dit, le ministre des Pêches et des Océans pourrait alors exiger des mesures de protection plus strictes pour ces zones.

D'autres mesures sont prises, comme l'augmentation des amendes et des pénalités en cas d'infraction, la création de conditions exécutoires pour obtenir les autorisations ministérielles et l'obligation pour les promoteurs de signaler tout incident causant des dommages graves à ces importantes pêches.

Le gouvernement a fait ces réformes en 2010 dans le cadre des améliorations apportées à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et, de là, nous avons élaboré la mesure législative visant le développement responsable des ressources dont est maintenant saisie la Chambre.

• (2230)

La présidente: Voilà qui complète cette série de questions et observations.

La députée de Beauharnois—Salaberry a la parole.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NDP): Madame la présidente, je vais poser des questions concernant les compressions.

Les compressions annoncées dans le budget de 2012 au portefeuille de l'environnement totalisent 88 millions de dollars en financement continu.

Quels programmes seront éliminés?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, j'aimerais que ma collègue nous éclaire un peu sur son intérêt pour les programmes du ministère.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Madame la présidente, en fait, ce serait au ministre lui-même de nous éclairer à ce sujet. Ce que l'on veut savoir a trait au portefeuille complet de l'Environnement: quels programmes sont touchés et combien d'emplois seront supprimés au total compte tenu de ces compressions de 88 millions de dollars en financement continu.

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, nous mettons l'accent sur les services essentiels du ministère, que nous avons examinés très attentivement. Nous avons fait des choix très difficiles en ce qui concerne les programmes qui ne sont pas liés aux grandes obligations du ministère de l'Environnement et aux services de base qu'il fournit. Nous rationaliserons ces programmes, et nous traiterons le personnel touché avec le plus grand respect possible.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Madame la présidente, il me semble que ma question était très claire. C'est le ministre qui est responsable de son ministère. Une somme de 88 millions de dollars sera supprimée et on veut savoir dans quels programmes auront lieu ces coupes. Peut-il nommer les programmes, s'il vous plaît?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, nous parlons d'un très grand ministère qui comporte de nombreux organismes. Toutefois, maintenant que je comprends le sens de la question de ma collègue, je lui répondrai que le budget est demeuré à peu près le même entre l'exercice de 2010-2011 et celui de 2011-2012. Il y a de très légers changements. Je ne sais pas d'où la députée a sorti la somme qu'elle avance.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Madame la présidente, c'est un peu absurde que le ministre lui-même ne soit pas capable d'évaluer les programmes qui seront sabrés par son propre ministère, sous sa responsabilité. Une somme de 88 millions de dollars, il me semble que c'est beaucoup d'argent.

Son équipe est incapable de trouver les chiffres, bien que trois personnes soient avec lui pour trouver les réponses. Je vais donc changer de sujet et laisser du temps au ministre, pour y revenir peut-être plus tard.

Je parlerai maintenant du Rapport sur les plans et les priorités d'Environnement Canada, qui a récemment été publié et qui détaille les besoins prévus en fait de personnel par activité de programme pour les trois prochaines années.

En fait, 94 p. 100 des suppressions d'emplois proviennent d'un seul programme, soit celui qui traite des changements climatiques et de la qualité de l'air. Le personnel affecté à ce programme sera réduit de 14 p. 100 sur trois ans seulement.

Les objectifs du programme sont de voir à la santé des Canadiens et à l'économie. Si ces objectifs sont importants, pourquoi supprimer autant d'emplois?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je ne sais pas d'où ma collègue tire ces chiffres.

La question des changements climatiques demeure l'une des principales priorités de mon ministère, tout comme l'amélioration de la qualité de l'air dans les divers bassins atmosphériques du pays. Nous avons mis en place des programmes à cette fin.

Ma collègue doit comprendre que les objectifs centraux d'Environnement Canada n'ont pas du tout changé. Nous demeurons déterminés à fournir aux Canadiens un environnement propre, sûr et durable.

• (2235)

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Madame la présidente, si le ministre est incapable de savoir quels emplois vont être supprimés par son ministère, pourrait-il au moins nous dire quelles sont les tâches de ces personnes responsables de l'environnement et de la qualité de l'air? Peut-il nous dire si ce programme, compte tenu de toutes ces pertes d'emplois, arrivera à remplir son mandat malgré le nombre d'employés en moins, qui est près de 100?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je commence à comprendre la source de la confusion de ma collègue.

Travaux des subsides

Le Budget principal des dépenses ne comprend pas toutes les initiatives de financement qui se poursuivent pendant une année financière ou civile. Les grandes obligations et les services essentiels d'Environnement Canada seront maintenus. Comme les autres ministères et organismes, nous faisons notre part pour réduire le déficit.

Toutefois, les grandes obligations d'Environnement Canada continueront à être respectées, et ses services essentiels seront encore financés.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Madame la présidente, on a hâte de voir comment des services de même qualité pourront être offerts avec beaucoup moins d'employés dans ce programme.

Passons à la gérance de l'environnement. L'Association canadienne des employés professionnels, l'ACEP, a indiqué que la moitié de ses membres qui sont touchés travaille au sein d'une seule branche: la gérance de l'environnement.

Le ministre peut-il décrire le genre de travail effectué par les membres de l'ACEP?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, certaines sources ont beaucoup exagéré le nombre de postes et d'employés qui seront éventuellement déclarés excédentaires.

J'aimerais revenir en arrière et démontrer à ma collègue à quel point l'opposition avait tort, l'an dernier, lorsque nous avons envoyé 776 lettres de déclaration excédentaire. L'opposition a alors parlé de 776 emplois perdus, de 776 personnes qui se retrouvaient à la rue. En fait, aucun employé permanent n'a perdu son emploi l'an dernier. Il y a tout de même 193 employés qui sont réaffectés et nous réduisons notre effectif par attrition, mais, je le répète, on a exagéré et tenu des propos alarmistes au sujet...

La présidente: La députée de Beauharnois—Salaberry a la parole.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Madame la présidente, le ministre n'a pas du tout répondu à ma question. Je lui demandais de décrire le genre de travail effectué par les membres de l'ACEP.

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, ma collègue a posé une question au sujet des emplois qui seront perdus et je lui ai démontré comment certaines de ses hypothèses étaient fondées sur des faussetés et des inexactitudes.

En ce qui concerne l'exercice de 2012-2013, nous avons indiqué qu'en tout, 340 employés sont touchés. Avec le temps, nous supposons que 200 postes seront déclarés excédentaires en vertu des dispositions sur le réaménagement des effectifs du Conseil du Trésor. Ces employés recevront une indemnité de départ de 12 mois et de l'aide pour trouver un nouvel emploi.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Madame la présidente, encore une fois, on parle de supprimer des emplois, mais le ministre est incapable de décrire les tâches associées à ces emplois.

Le ministre peut-il au moins nous dire combien il y avait d'emplois à temps plein?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je viens de fournir ce nombre à la députée. Nous estimons qu'il y a 340 postes permanents

touchés, mais ce n'est pas un chiffre précis. Au fur et à mesure que nous progresserons, le ministère et les sous-ministres adjoints jongleront savamment avec ces chiffres pour éviter que nos services essentiels soient compromis. Nous croyons cependant qu'à la fin du processus, nous nous retrouverons avec 200 postes permanents excédentaires.

● (2240)

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Madame la présidente, pour ce qui est de la recherche scientifique, le dernier rapport sur les plans et priorités du ministère indique qu'en raison des défis sur le plan de l'alignement de la transition, le ministère risque de ne pas pouvoir se tenir à jour en ce qui a trait aux percées dans le domaine de la science et des technologies.

Combien de postes de chercheurs ont donc été éliminés ou le seront à Environnement Canada?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, la députée du NPD se reporte au même article incomplet que la députée libérale a cité un peu plus tôt. Le Rapport sur les plans et les priorités constitue l'occasion par excellence pour les fonctionnaires du ministère d'examiner les risques qui pourraient se présenter au cours de l'année à venir, ce qu'ils ont fait. Le paragraphe qui a malheureusement été cité hors contexte était suivi de plusieurs autres qui indiquaient très clairement quelles mesures nous prendrons pour réduire ce risque et maintenir le ministère dans son état actuel.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Madame la présidente, si on pose les mêmes questions, c'est qu'on a besoin de réponses et les réponses ne viennent pas.

Par rapport au Programme des urgences environnementales, des avis de cessation ont été envoyés aux employés travaillant au sein de ce programme d'Environnement Canada, l'unité qui réagit aux déversements de pétrole et aux urgences environnementales.

Combien de personnes au total travaillaient dans les programmes avant qu'ils soient restructurés?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, pour répondre à la députée, je commencerais par suggérer aux députés néo-démocrates d'approfondir leurs recherches au lieu de fonder leurs questions sur les comptes rendus erronés des médias.

Pour ce qui est des bureaux responsables des urgences environnementales, six d'entre eux seront fusionnés. Madame la présidente, voulez-vous que je réponde à la question?

La présidente: La députée de Beauharnois—Salaberry a la parole.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Madame la présidente, en fait, on se fie aux faits scientifiques. Je ne sais pas à quoi se fie le ministre.

On veut savoir combien de personnes au total travaillaient dans ce bureau et combien de personnes travailleront dans les deux bureaux qui ont été intégrés dans la région de la capitale nationale canadienne et dans la région de Montréal?

Travaux des subsides

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, j'aimerais répondre à la question de ma collègue concernant les urgences environnementales, les déversements accidentels de polluants et les déversements de pétrole, entre autres. En fait, nous regroupons dans deux bureaux les activités de six bureaux, mais Environnement Canada n'est pas un premier intervenant. Le sous-ministre ainsi que les fonctionnaires du ministère m'ont assuré que même si nous passons de six bureaux à deux bureaux intégrés, nous continuerons à fournir d'excellents services. De nouvelles technologies et applications sont disponibles sur le marché et nous prévoyons les utiliser. Quoiqu'il en soit, nous maintiendrons la qualité du service.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Madame la présidente, je n'ai toujours pas obtenu, de la part du ministre, le nombre de personnes qui travailleront dans les bureaux intégrés.

Je vais changer de sujet étant donné que le ministre est incapable de me donner une réponse claire.

En ce qui concerne les gaz de schiste, plusieurs Canadiens ont exprimé des préoccupations concernant l'extraction du gaz de schiste en raison de ses répercussions environnementales. En septembre de l'année dernière, le ministre a annoncé qu'il avait demandé au Conseil des académies canadiennes de réunir un panel d'experts pour réaliser une étude indépendante sur l'état du savoir scientifique concernant les éventuelles répercussions environnementales du développement des ressources canadiennes des gaz de schiste.

Quand cette étude sera-t-elle terminée et sera-t-elle rendue publique?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je rappelle à ma collègue que l'exploitation du gaz de schiste relève de la compétence provinciale, sauf si les puits se trouvent sur des terres fédérales.

Elle a raison lorsqu'elle dit que nous accumulons des données scientifiques provenant de diverses sources. Nous nous attendons à ce que cette étude soit terminée d'ici la fin de cette année ou le début de 2013.

• (2245)

[Français]

La présidente: L'honorable députée de Beauharnois—Salaberry a la parole. Il reste 50 secondes, donc 25 secondes pour la question.

Mme Anne Minh-Thu Quach: Madame la présidente, pour répondre à cette déclaration, suite à une demande d'accès à l'information, le ministre a indiqué que les gaz de schiste concernent la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la Loi sur les ressources en eau du Canada, la Loi sur les espèces en péril.

Est-ce qu'une réglementation sur les gaz de schiste, qui avait été commencée en 2010, est encore en préparation?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je réponds succinctement que non. Cependant, j'ai trouvé à quoi correspondent les 88 millions de dollars dont elle a fait mention au début. Il s'agit des économies cumulatives réalisées sur une période de trois ans.

En ce qui concerne le nombre total de postes abolis à Environnement Canada, ces 200 postes excédentaires correspondent à environ 3 p. 100 du nombre total d'employés du ministère.

La présidente: Cela met un terme à la ronde.

Le ministre des Affaires des anciens combattants a la parole.

[Français]

L'hon. Steven Blaney (ministre des Anciens Combattants, PCC): Madame la présidente, je suis très heureux de prendre la parole ce soir pour souligner le travail remarquable de mon collègue le ministre de l'Environnement, qui a le temps ce soir d'expliquer plus en détails son plan d'action et ses mesures, non seulement pour la gestion de nos écosystèmes partout au pays et pour ses stratégies en matière de gestion de l'eau potable et des eaux usées, mais également pour la qualité de l'air et, bien sûr, pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. De ce côté-là, les résultats sont probants, le ministre l'a bien expliqué.

On a déjà atteint le tiers de notre objectif, fixé lors de l'Accord de Copenhague, de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 17 p. 100 par rapport à 2020. Déjà, on connaît une diminution de près de 48 mégatonnes par rapport à 2005. Nous sommes donc en bonne voie d'atteindre notre objectif, et ce parce que le ministre a mis en place un cadre réglementaire, notamment dans le secteur des transports, qui couvre près du quart des émissions de gaz à effet de serre au pays. Il va également de l'avant du côté de l'électricité et du charbon, ainsi que du côté du secteur pétrolier et gazier.

C'est donc un plan d'action qui donne des résultats probants, et de plus, il nous reste encore quelques années pour y parvenir, puisque notre objectif a été fixé pour 2020.

Je suis également heureux de prendre la parole ce soir en tant que Québécois, puisque mon intervention porte sur fleuve Saint-Laurent, qui est la colonne vertébrale du Québec, et en quelque sorte, de tout l'est du pays.

Le Plan Saint-Laurent comporte des mesures que nous avons mises en place pour assurer la pérennité et la conservation des qualités du Saint-Laurent. Le Saint-Laurent constitue l'un des principaux écosystèmes prioritaires au pays. Il représente un milieu de vie pour de nombreuses espèces, et il est une source importante d'eau potable et de ressources pour la population. C'est un pilier de développement économique; il génère des milliards de dollars en activité économique. C'est la raison pour laquelle la santé de cet écosystème est essentielle à une économie québécoise et canadienne prospère.

C'est aussi pourquoi le gouvernement canadien et le gouvernement du Québec souhaitent poursuivre les mesures qui ont été entamées sous le gouvernement conservateur de Brian Mulroney en 1988, par la création du premier Plan d'action Saint-Laurent afin de protéger et de restaurer le Saint-Laurent. Depuis 1988, ce plan a donné des résultats. En effet, le gouvernement canadien a investi massivement et a obtenu des résultats tangibles.

On a réduit de 96 p. 100 les rejets liquides toxiques de 50 usines parmi les plus polluantes du Saint-Laurent. On a aussi protégé 100 000 hectares d'habitats naturels par la création et l'agrandissement de parcs, de réserves écologiques et de refuges fauniques, et on a établi des ententes de conservation. Ensuite, on a publié une liste d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables qui pourraient recevoir un statut de protection en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec.

Puis, on a créé le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, le premier parc marin au Canada. On a également réaménagé et rouvert le canal de Lachine à Montréal après plus de 20 ans de fermeture. De plus, 10 000 inspections ont été effectuées, cette fois-ci dans des entreprises agricoles de six régions ciblées, on s'en rappellera, afin d'identifier les sources de pollution diffuses qui peuvent affecter la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent.

Travaux des subsides

La continuité de ces actions s'est traduite par l'adoption, en novembre 2011, il y a quelques mois seulement, du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026. J'ai eu le privilège d'être en compagnie du ministre québécois du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Arcand, et de notre ministre de l'Environnement, pour en faire l'annonce dans le vieux port de Montréal.

Cette entente implique près de 18 ministères fédéraux et québécois, qui travaillent ensemble et s'engagent dans des actions significatives au service de la population en améliorant et en maintenant la qualité de l'écosystème du fleuve Saint-Laurent.

● (2250)

D'ici à 2016, le gouvernement du Canada compte investir 49 millions de dollars et le gouvernement du Québec 20,6 millions de dollars, afin de mettre en oeuvre des dizaines de projets dans des domaines clés comme la conservation de la biodiversité et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Nous comptons nous pencher sur les sources de pollution agricole et sur les effets de certains produits émergents, comme les produits pharmaceutiques. Nous désirons améliorer les outils pour la gestion des sédiments contaminés et en apprendre plus sur la pollution diffuse.

[Traduction]

Nous devons poursuivre le travail sur les espèces exotiques envahissantes. Nous protégerons les aires écologiquement fragiles au moyen de programmes visant à dresser la liste des aires protégées et à préserver la biodiversité.

Qui plus est, nous ferons la promotion de la gestion responsable des pêches et désignerons des points d'accès public. Nous appuierons les activités de navigation durables et nous regrouperons les données hydrométriques relatives aux niveaux d'eau et à l'approvisionnement en eau.

[Français]

Cette nouvelle entente survenue entre le gouvernement canadien et le gouvernement québécois est un autre exemple du partenariat dans l'esprit du fédéralisme d'ouverture et de notre excellente collaboration avec le gouvernement québécois dans de nombreux domaines. Cette entente innove en quelque sorte en présentant un programme de prévision numérique environnementale qui constitue, lui aussi, un outil d'aide à la prise de décisions.

Environnement Canada appuie le fonctionnement des comités ZIP, c'est-à-dire les zones d'intervention prioritaires, ainsi que celui de Stratégies Saint-Laurent, en leur versant chaque année 1,1 million de dollars depuis 1993.

Enfin, en plus d'engager les différents ministères provinciaux et fédéraux, ce plan fait une place aux projets communautaires, par l'entremise du programme Interactions communautaires. Depuis 1993, les 12,4 millions de dollars attribués par ce programme ont permis de réaliser 375 projets d'une valeur de 22,6 millions de dollars, grâce à l'engagement des citoyens, des organismes communautaires et des nombreux partenaires qui, par leurs actions, ont contribué à la mise en valeur et à la protection du fleuve Saint-Laurent.

Ce plan permettra de poursuivre l'excellente collaboration avec le gouvernement québécois et avec nos autres partenaires, afin de fournir une information solide basée sur l'expertise de nos scientifiques. Il nous permettra d'engager les décideurs ainsi que les usagers du Saint-Laurent, afin d'assurer la bonne santé du fleuve Saint-Laurent.

Le fleuve Saint-Laurent est un élément essentiel de notre développement et occupe, bien sûr, une part importante de notre histoire, de notre quotidien. J'habite à Lévis, où il y a la traversée Québec-Lévis, les croisières sur le fleuve Saint-Laurent, de l'activité portuaire et des activités reliées à la voile. Cet été et au cours des prochaines années, Québec sera l'hôte d'événements importants. Par exemple, il y aura le Rendez-vous naval de Québec — il y aura plusieurs navires — et les compétitions qui auront lieu à Québec et dans le corridor du Saint-Laurent avec les activités des Grands voiliers.

Nous avons donc tous et toutes le devoir de léguer aux générations futures un Saint-Laurent en santé, ce qui leur permettra de vivre dans les meilleures conditions économiques et environnementales possibles.

Avant de terminer, je voudrais simplement rappeler que le travail fait par notre ministre de l'Environnement est remarqué sur la scène internationale. En effet, l'Institut international de développement durable a reconnu que le Canada était en bonne voie pour atteindre ses objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le ministre de l'Environnement a procédé à des investissements massifs au niveau de Parcs Canada, notamment grâce au Plan d'action économique. Nous avons un ministre de l'Environnement qui s'est engagé activement à augmenter les superficies d'aires protégées partout au pays, afin de protéger nos écosystèmes. Nous avons enfin un ministre qui est en relation directe avec les grands émetteurs de gaz à effet de serre, pour faire en sorte que le Canada, en collaboration avec les provinces, puisse atteindre ses objectifs.

● (2255)

La présidente: Nous passerons maintenant aux questions adressées au ministre.

L'hon. Steven Blaney: Madame la présidente, j'aurais quelques questions à poser à M. le ministre de l'Environnement.

Dans mon allocution, j'ai beaucoup parlé du Plan d'action Saint-Laurent. Le fleuve tire sa source dans les Grands Lacs. M. le ministre pourrait-il nous expliquer ce qu'il en est des Grands Lacs? J'ai beaucoup parlé des mesures qu'il a prises dans le Plan d'action Saint-Laurent, mais j'aimerais en savoir plus sur les Grands Lacs.

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je remercie mon collègue de Lévis—Bellechasse.

Tout le système des Grands Lacs et du Saint-Laurent est considéré comme faisant partie des activités et des projets de l'entente lorsque c'est valable. Par exemple, le programme de prévisions numériques développera un modèle pour la gestion de l'eau du Saint-Laurent, et pour y arriver, il tiendra nécessairement compte de tout le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

L'hon. Steven Blaney: Madame la présidente, je vois qu'il y a un plan intégré pour le fleuve Saint-Laurent et les Grands Lacs.

Quand je regarde les données, je suis un peu étonné. Nous avons un plan efficace avec lequel on a atteint le tiers de nos objectifs. Or je vois que, dans la dernière décennie, sous les libéraux, les émissions de dioxyde de carbone au Canada avaient augmenté de 28,4 p. 100.

J'aimerais savoir comment le ministre a fait. En effet, on avait complètement perdu le contrôle de nos émissions de gaz à effet de serre sous les libéraux. On voit que, quand nous, les conservateurs, sommes arrivés, nous avons réussi à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre et à les réduire enfin.

Travaux des subsides

M. le ministre pourrait-il me parler des mesures qui couvrent le secteur des transports, soit le quart des émissions de gaz à effet de serre? Comment est-il parvenu à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports? Notre gouvernement a-t-il mis en place un cadre réglementaire, et si oui, l'a-t-il fait seul ou en partenariat avec d'autres pays?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je remercie le député d'avoir rafraîchi la mémoire de la Chambre en ce qui concerne nos prédécesseurs.

Je le répète, dans le cadre de l'Accord de Copenhague, le gouvernement a pris l'engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada de 17 p. 100 par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2020. Nous sommes fermement déterminés à atteindre cet objectif. Il y a un an, nous avons parcouru environ le quart du chemin. Nous avons fait d'importants progrès depuis. Je devrais avoir de nouveaux chiffres à cet égard au cours des prochaines semaines.

L'important dans notre stratégie par secteur, c'est que nous nous attaquons systématiquement aux principales sources d'émission. Comme je l'ai rappelé à la Chambre ce soir, nous nous sommes déjà occupés du secteur des transports, qui est à l'origine du quart de nos émissions annuelles de gaz à effet de serre. Nous sommes sur le point de présenter un nouveau règlement qui s'appliquera au secteur de la production d'électricité au charbon. Nous menons des consultations auprès des secteurs gazier et pétrolier ainsi qu'auprès de l'industrie des sables bitumineux. Nous allons poursuivre le dialogue avec d'autres grands émetteurs: les cimenteries, les aciéries, les secteurs commercial et résidentiel, jusqu'à ce que nous ayons bouclé la boucle en vue d'atteindre notre objectif de réduire nos émissions de 17 p. 100 d'ici 2020.

• (2300)

[Français]

La présidente: Il reste une minute à l'honorable ministre des Anciens combattants pour poser une très brève question.

L'hon. Steven Blaney: Madame la présidente, je pense que le ministre a répondu à tout de manière assez remarquable.

Ma dernière question concerne les sites contaminés. Le ministre pourrait-il nous dire ce qui a été fait à ce sujet au cours des deux dernières années? On sait qu'il y a des sites contaminés au pays. A-t-on fait des investissements pour s'attaquer à ces sites? Certains d'entre eux étaient très contaminés.

[Traduction]

Qu'a-t-on fait à l'égard des sites contaminés au pays?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, ce soir, j'ai rappelé aux porte-parole de l'autre côté de la Chambre que le commissaire à l'environnement a salué les progrès que nous avons réalisés jusqu'à présent en ce qui a trait au programme visant les principaux sites contaminés, dans lequel le gouvernement a investi 3,5 milliards de dollars. Nous avons fermé 42 p. 100 de ces sites. Au cours des sept prochaines années, nous nous efforcerons de fermer le reste des sites ciblés.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Madame la présidente, je vais passer tout de suite aux questions.

Pourquoi le gouvernement démantèle-t-il la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, cette question a été souvent posée, et je donnerai au député la réponse habituelle.

Lorsque la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a été créée il y a un quart de siècle, il n'existait aucun autre organisme public de ce genre qui étudiait la relation entre l'économie et l'environnement. Aujourd'hui, ce genre d'information est fournie par plusieurs organismes publics, intervenants du milieu universitaire, fondations privées, conseils et chambres.

Les 5 millions de dollars qui servaient à financer la table ronde nationale nous permettent d'éviter des compressions dans des secteurs plus importants de mon ministère.

M. Peter Julian: Madame la présidente, pourquoi le ministre des Affaires étrangères a-t-il dit à la Chambre lundi que la table ronde avait été abolie en raison des recherches sur les changements climatiques?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je répète que c'était ma décision, et je viens tout juste d'expliquer pourquoi je l'ai prise. La table ronde nationale a déjà été pertinente et unique en son genre, mais elle ne l'est plus.

M. Peter Julian: Madame la présidente, quand la décision d'abolir la table ronde nationale a-t-elle été prise, et quels sont les groupes que le gouvernement a consultés lorsqu'il a pris cette décision?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, il s'agit de ma décision.

Je pense qu'il serait plus judicieux de débattre des mesures que le ministère prend pour accomplir son mandat, et...

La présidente: Ce n'est pas à mauvais escient que je coupe la parole au ministre, j'essaie simplement de lui accorder à peu près le même temps de parole que le député. Le député a la parole.

M. Peter Julian: Madame la présidente, je pense qu'il serait plus judicieux que le ministre réponde vraiment aux questions que nous lui posons.

Voici l'enjeu qui nous préoccupe. La table ronde nationale a publié un rapport sur l'adaptation aux changements climatiques et les conséquences sur les entreprises, un rapport-conseil de 150 pages, un guide de 42 pages destiné aux entreprises et un document de 109 pages renfermant des études de cas. Le ministre peut-il nommer une organisation nationale qui produit des recherches semblables?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je ne dresserai pas la liste complète des organisations pour mon collègue, mais il y en a beaucoup. Je dois dire que j'ai été plutôt impressionné que son homologue, la porte-parole en matière d'environnement, dise plus tôt ce soir qu'elle n'allait pas jeter des hauts cris à ce sujet.

• (2305)

M. Peter Julian: Madame la présidente, le compte rendu montre que le ministre n'a pas été en mesure de nommer une seule organisation.

En 2011, le gouvernement a présenté deux demandes de recherche à la table ronde. Il lui a demandé de l'aider à analyser les plans provinciaux sur les changements climatiques ainsi que les approches fondées sur le cycle de vie en ce qui concerne la gestion de l'environnement. Combien de références ou de demandes de recherche le gouvernement a-t-il présentées à la table ronde depuis 2006?

Travaux des subsides

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je tiens à souligner que nous sommes ici pour parler de mon ministère et de son mandat.

Je tiens simplement à rappeler à mon collègue que je suis ici pour gérer un environnement propre, gérer les substances et les façons de réduire la pollution, offrir un environnement plus sûr et assurer la viabilité de l'environnement.

M. Peter Julian: Madame la présidente, une fois de plus, on ne nous fournit pas de réponse. Je vais donner une autre chance au ministre.

Combien de demandes de recherche le gouvernement a-t-il présentées à la table ronde? Combien de demandes n'ont pas encore été traitées?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, la réponse courte — et je ne peux parler qu'en mon nom pour les 18 derniers mois —, c'est qu'on a demandé à la table ronde de faire enquête sur certains enjeux associés à l'eau. Nous attendons deux rapports finaux.

M. Peter Julian: Madame la présidente, dans le même ordre d'idées, combien de fois le rapport de la table ronde portant sur la prospérité climatique a-t-il été téléchargé? Le ministre doit certainement le savoir.

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, on tombe maintenant dans le ridicule. On peut se procurer les rapports de la table ronde sur Internet ou encore en version papier.

Comme je l'ai dit, nous avons remercié la table ronde des services qu'elle a rendus durant plus d'un quart de siècle. Nous avons souhaité bonne chance aux membres avec respect et considération.

M. Peter Julian: Madame la présidente, le ministre aurait dû pouvoir répondre à cette question.

Le ministre a déclaré plus tôt qu'il existe une communauté élargie de parties intéressées en matière d'environnement. Le ministre considère-t-il le Réseau canadien de l'environnement comme l'une de ces parties?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, non.

M. Peter Julian: Madame la présidente, le ministre peut-il alors donner des exemples de membres de cette communauté de parties intéressées en matière d'environnement, étant donné que le gouvernement semble déterminé à mettre la hache dans bien des organismes environnementaux réputés de notre pays?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, non, mais je peux expliquer pourquoi le Réseau canadien de l'environnement n'est pas considéré comme une de ces sources.

Les temps changent, tout comme les contributions pertinentes au savoir et les modalités en vigueur. Dans cet esprit, le réseau, tout comme la table ronde nationale, offre des services de qualité, mais désuets.

M. Peter Julian: Madame la présidente, une fois de plus, le ministre n'a pu fournir d'exemples de ce groupe d'intervenants du milieu de l'environnement. Je vais lui accorder une autre chance.

J'aimerais lui demander comment ces intervenants vont continuer de fournir des analyses et des conseils, alors que les modifications prévues dans le projet de loi d'exécution du budget les excluent des examens environnementaux et sur les oléoducs. Est-ce que les ONG vouées à l'environnement vont être directement touchées, ou jugera-t-on qu'elles possèdent l'information ou l'expertise nécessaire aux fins des processus d'évaluation environnementale?

L'hon. Peter Kent: De toute évidence, madame la présidente, mon collègue devrait porter davantage attention aux détails du projet de loi C-38.

La mesure législative visant le développement responsable des ressources comprend quatre dispositions et principes très simples, très clairs et logiques sur le plan de l'environnement. Il s'agit d'abord et avant tout, selon mon point de vue de ministre de l'Environnement du Canada, de renforcer la protection de l'environnement; de rendre l'examen des projets d'exploitation des ressources plus prévisible et plus rapide; de réduire les chevauchements et le fardeau réglementaire et de consulter davantage les peuples autochtones. Voilà ce que prévoit le projet de loi C-38.

● (2310)

M. Peter Julian: Madame la présidente, nous avons lu le projet de loi et nous savons qu'il exclut des organismes environnementaux qui ont beaucoup à offrir et beaucoup à apprendre au gouvernement au chapitre des évaluations environnementales.

Je vais passer aux urgences environnementales et donner au ministre l'occasion de répondre à la question de la députée de Beauharnois—Salaberry, à laquelle il n'a pas répondu.

Comme les bureaux des urgences environnementales ferment à différents endroits, notamment en Colombie-Britannique, combien de gens en tout ont travaillé à ce programme avant la restructuration, combien travailleront aux deux bureaux où seront regroupés les services, combien d'emplois rattachés à ce programme seront supprimés et quels postes exactement seront éliminés?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je serais heureux de répondre à mon collègue, mais je lui rappellerai que les bureaux des urgences environnementales ne sont pas des premiers intervenants. Les employés d'Environnement Canada se rendent très rarement sur les lieux des déversements de polluants, des déversements d'hydrocarbures ou des émissions gazeuses. Ils appuient les organismes responsables du nettoyage, qu'il s'agisse d'organismes municipaux, de services d'incendie, de services de police ou d'organismes provinciaux. Pour les situations relevant du gouvernement fédéral, par exemple dans le cas d'un déversement en mer, ils assurent leur soutien à la Garde côtière, qui relève de Transports Canada, ou dans le cas d'un accident ferroviaire, à Transports Canada ou à l'organisme fédéral responsable.

M. Peter Julian: Madame la présidente, l'ancien directeur des urgences environnementales a dit que le personnel se rendait régulièrement sur les lieux.

En 2010, quand il y a eu un déversement de pétrole à la raffinerie Chevron, dans la baie Burrard, des représentants d'Environnement Canada sont-ils allés sur place?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, il se produit de 1 500 à 2 000 déversements par année au Canada, et les employés d'Environnement Canada se rendent rarement sur place. Ils le font, et ils l'ont fait à quelques occasions au cours des derniers mois, quand l'organisme responsable, par exemple une province ou un ministère fédéral tel que le ministère des Transports, leur demande de se déplacer, comme cela s'est produit récemment lors de deux accidents ferroviaires. Mais dans la plupart des cas, ils offrent leur soutien par téléphone. Ils fournissent des conseils et des données scientifiques afin d'aider l'organisme responsable du nettoyage.

M. Peter Julian: Madame la présidente, je suis reconnaissant au ministre d'avoir corrigé son erreur. Ils vont sur les lieux, en effet.

Travaux des subsides

Le ministre pourrait-il nous dire combien d'incidents le programme d'urgences environnementales a contribué à régler chaque année depuis trois ans?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, encore une fois, je n'ai pas les chiffres sous les yeux. Je pourrais certainement les obtenir pour le député mais, comme je l'ai dit plus tôt, le personnel d'Environnement Canada se rend rarement sur le lieu des déversements. Il fournit du soutien et des données essentielles, mais se rend rarement sur place.

M. Peter Julian: Madame la présidente, nous saurions gré au ministre de préciser le nombre de fois où cela s'est produit. Nous pourrions alors déterminer si c'est arrivé souvent ou non.

Nous avons posé cette question plus tôt et nous la posons de nouveau. Combien de postes ont été éliminés en Colombie-Britannique et quel est le nombre total de postes qui continueront d'exister aux deux bureaux issus de l'exercice de consolidation?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, je puis dire à mon collègue que le processus de consolidation, qui fera passer le nombre de bureaux de six à deux, ne nuira aucunement à l'efficacité des services fournis par le bureau responsable des urgences environnementales. Par ailleurs, le nombre de postes passera de 59 à 36, pour une perte nette de 23 postes.

M. Peter Julian: Madame la présidente, j'entends les conservateurs applaudir la perte d'emplois en Colombie-Britannique.

J'aimerais revenir à la charge et poser une autre question au ministre. Combien de temps faut-il environ au personnel responsable du programme des urgences environnementales pour se rendre sur les lieux d'un incident, par exemple à Vancouver, à partir des bureaux de l'Est, maintenant que les bureaux régionaux ont été fermés?

• (2315)

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, encore une fois, le député ne semble pas bien comprendre.

Les employés d'Environnement Canada ne sont pas les premiers intervenants. La responsabilité incombe à l'administration municipale, au gouvernement provincial ou à l'organisme fédéral chargé de l'assainissement. Les responsables du confinement et du nettoyage peuvent compter sur des conseils et des données scientifiques que les gens de mon ministère leur fournissent généralement à distance et au moyen de diverses technologies.

Quoi qu'il en soit, les employés d'Environnement Canada ne sont jamais les premiers intervenants en cas d'urgence.

M. Peter Julian: Madame la présidente, l'ancien directeur du Programme des urgences environnementales a déclaré que des employés étaient envoyés sur les lieux, ce que le ministre a d'abord nié, puis admis sans pouvoir nous donner les chiffres.

J'ai une dernière question. Étant donné que le ministre n'a pas pu répondre à la députée d'Halifax, ni répondre à bien des questions de la députée de Beauharnois—Salaberry, je lui pose la question suivante: pourquoi a-t-il du mal à répondre à des questions fondamentales sur son ministère en ce qui concerne des faits que les Canadiens veulent savoir?

L'hon. Peter Kent: Madame la présidente, le député banalise l'ensemble du processus. Quoi qu'il en soit, je suis ici, ce soir, pour dire que les bureaux responsables des urgences environnementales et les autres organismes d'Environnement Canada sont déterminés à faire du Canada, aujourd'hui et à l'avenir, un pays plus propre, plus sûr et plus durable sur le plan de l'environnement.

La présidente: Voilà qui complète cette ronde. Le député de Dauphin—Swan River—Marquette a la parole.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Madame la présidente, c'est un honneur de parler, dans le cadre du projet de loi C-38, des magnifiques et abondantes réserves d'eau douce du Canada, auxquelles nous accordons beaucoup d'importance.

Je pense que les Canadiens tiennent plus à leurs réserves d'eau douce qu'à toute autre ressource. Nos cours d'eau sont une source essentielle d'eau potable, un réseau de transport maritime, l'habitat de nos stocks de poisson d'eau douce et un atout important pour les activités touristiques. Le Canada ne serait pas le Canada sans ses lacs et ses rivières.

Le gouvernement reconnaît que nous avons l'énorme responsabilité de veiller à la protection de nos réserves d'eau douce. Nous comprenons que de graves menaces pour l'intégrité écologique nuisent à la santé d'une partie de nos réserves. Nous relevons le défi en prenant des mesures concrètes pour restaurer et protéger les plans d'eau douce ayant une importance nationale, comme les Grands Lacs, le lac Simcoe et le lac Winnipeg, qui est dans ma région.

Environnement Canada s'acquitte de cette tâche en effectuant des recherches de pointe et en exerçant une surveillance pour mieux comprendre les enjeux, détecter les menaces et prendre des décisions éclairées afin de protéger nos précieuses ressources hydriques.

Le gouvernement noue des partenariats avec d'autres ordres de gouvernement, des intervenants et la population afin de définir les priorités liées à l'eau et d'agir en conséquence. Nous nettoyons les secteurs où il y a des problèmes et nous nous penchons sur des problèmes particuliers comme l'eutrophisation et l'amélioration de la qualité de l'eau en général.

Dans ma circonscription, Dauphin—Swan River—Marquette, se trouvent des lacs magnifiques, des rivières et des terres humides en abondance. On y pratique la pêche commerciale et sportive, et ce sont des milieux très importants pour les populations locales, l'environnement local, les processus écosystémiques, notre économie et notre mode de vie rural.

Je voudrais prendre un instant pour parler de trois grands plans d'eau douce canadiens, de leur importance, de ce que nous avons accompli et de ce que nous réserve l'avenir.

Les Grands Lacs ainsi que leurs affluents et effluents d'importance constituent le plus grand système d'eau douce au monde. Le bien-être de millions de Canadiens en dépend. On trouve dans cette région la plus grande concentration d'industries au Canada, près de 25 p. 100 de la production agricole canadienne, une pêche commerciale et sportive ayant une valeur estimée à environ 7 milliards de dollars ainsi qu'un corridor de transport permettant d'expédier des marchandises partout dans le monde. Sur les Grands Lacs reposent des milliards de dollars d'activité économique. Ils donnent la vie à une riche variété de plantes et d'animaux et fournissent directement une eau potable de grande qualité à un quart des Canadiens.

Travaux des subsides

Le gouvernement du Canada a fait des investissements importants dans les Grands Lacs, ce qui a permis des progrès importants tant sur le plan environnemental que sur le plan de la santé humaine. Nos investissements incluent plus de 538 millions de dollars depuis 2007 pour améliorer les infrastructures municipales de traitement des eaux usées, ce qui a amélioré directement la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Dans le budget de 2010, nous avons alloué 48,9 millions de dollars, pour la période de 2008 à 2016, en vue d'accélérer l'assainissement des sédiments contaminés des Grands Lacs et de renouveler le Plan d'action des Grands Lacs. Nous consacrons 8 millions de dollars chaque année pour financer la restauration des zones des Grands Lacs où l'on a constaté une dégradation de l'environnement.

Le budget de 2011 prévoit une nouvelle enveloppe de 5 millions de dollars sur deux ans pour améliorer l'état des eaux et des écosystèmes riverains et mieux lutter contre les problèmes causés par le phosphore dans les Grands Lacs.

Ces investissements importants dans les Grands Lacs entraîneront d'importantes améliorations de l'environnement, mais il reste encore du travail à faire.

Dans ce but, les gouvernements du Canada et des États-Unis sont en train de mettre la dernière main aux modifications de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Depuis 1972, cet accord a guidé les efforts des deux pays en harmonisant les objectifs et en coordonnant les interventions dans de multiples administrations publiques.

L'accord, qui est un modèle international de gestion efficace des eaux transfrontières, a grandement contribué à résoudre le problème d'eutrophisation qui menaçait les lacs à la fin des années 1970 et au cours des années 1980, à réduire considérablement les substances toxiques persistantes présentes dans l'écosystème et à assainir les zones contaminées de la région des Grands Lacs.

L'accord ainsi que le travail de pointe qui en a découlé ont également été de puissants facteurs ayant incité le Canada et les États-Unis à élaborer et à réformer des lois et des politiques environnementales, dont la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui joue un rôle clé pour offrir à l'ensemble des Canadiens un environnement de la plus grande qualité qui soit.

• (2320)

La nouvelle version de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs permettrait au gouvernement canadien de régler l'ensemble des problèmes qui touchent actuellement les Grands Lacs — notamment les stress cumulatifs qui s'exercent sur les milieux littoraux, les espèces aquatiques envahissantes, la disparition d'habitats et d'espèces et les effets des changements climatiques — ainsi que d'intervenir rapidement pour éviter l'apparition d'autres problèmes.

Depuis plus de 40 ans, le gouvernement du Canada collabore avec la province de l'Ontario en vue d'assurer la santé de l'écosystème aquatique des Grands Lacs au moyen d'une série d'accords Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Chacun de ces accords est un plan national qui définit un ensemble de mesures concrètes que les gouvernements fédéral et provincial mettent en oeuvre pour restaurer, protéger et conserver ces lacs et respecter les obligations liées à l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs. Nous prévoyons conclure au cours de l'année un nouvel accord Canada-Ontario qui sera harmonisé avec la nouvelle version de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs.

Le gouvernement du Canada travaille aussi en vue de restaurer, de protéger et de conserver la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème

d'autres plans d'eau, comme le lac Simcoe. Situé au nord de Toronto, en Ontario, ce lac est un important milieu récréatif qui génère chaque année des millions de dollars en recettes touristiques. Il se trouve dans un vaste secteur agricole et alimente huit municipalités en eau potable. Il a subi des stress environnementaux en raison des apports en phosphore et de l'eutrophisation.

Cela fait de nombreuses années que la santé du lac Simcoe se dégrade. Depuis 2008, le fonds d'assainissement du lac Simcoe de 30 millions de dollars créé par le gouvernement fédéral a financé des initiatives visant à conserver et à protéger l'environnement du lac Simcoe et a permis aux Canadiens qui habitent, travaillent et pratiquent des loisirs à proximité du lac Simcoe de profiter d'un lac plus propre. Je suis fier de dire que le gouvernement a appuyé jusqu'à maintenant environ 160 projets locaux — j'ai peine à le croire — dont plus de 90 projets de réhabilitation de l'habitat et de réduction de la pollution provenant de sources non ponctuelles afin de restaurer et de préserver la santé du lac Simcoe. Voilà ce que j'appelle obtenir des résultats concrets en matière d'environnement.

Reconnaissant la valeur de ce programme, le budget de 2012 prévoit de nouveaux investissements pour que nous puissions collaborer avec des partenaires locaux afin d'améliorer la qualité de l'eau ainsi que la santé de l'écosystème du lac Simcoe et de tenir l'engagement que nous avons pris d'assainir les cours d'eau.

Le gouvernement prend aussi des mesures relativement au lac Winnipeg pour en restaurer l'intégrité écologique, réduire la prolifération des algues bleues, limiter le nombre de fermetures de plages et assurer le maintien d'une pêche dynamique et durable. Le lac Winnipeg est le sixième lac d'eau douce en superficie en Amérique du Nord. Il soutient une pêche en eau douce d'une valeur de 50 millions de dollars par année et une industrie touristique de 110 millions de dollars par année. Le lac est situé dans un bassin versant; il est alimenté en eau par un bassin versant de près d'un million de kilomètres carrés qui englobe quatre provinces et quatre États américains.

En 2008, le gouvernement du Canada s'est engagé à consacrer 17,7 millions de dollars sur quatre ans pour collaborer avec des partenaires provinciaux au nettoyage du lac Winnipeg par l'entremise de l'initiative du bassin du lac Winnipeg. Une fois de plus, le gouvernement obtient des résultats concrets en matière d'environnement. Cette initiative a contribué au nettoyage du lac et à faire avancer la science.

Malgré le travail accompli jusqu'ici, la qualité de l'eau du lac Winnipeg laisse toujours à désirer en raison d'une charge excessive en éléments nutritifs provenant de multiples sources locales et transfrontalières. Cette charge excessive en éléments nutritifs entraîne une prolifération de plus en plus importante et fréquente d'algues bleues possiblement toxiques. À défaut de réduire l'apport en éléments nutritifs — surtout de phosphore — la qualité de l'eau du lac continuera de se dégrader.

Le budget de 2012 renouvelle aussi le financement des travaux importants entrepris en 2007 au lac Winnipeg, ce qui nous permettra de collaborer avec des partenaires en vue de remédier aux problèmes qui menacent cette précieuse ressource. Grâce à ses initiatives visant le lac Winnipeg, le lac Simcoe et les Grands Lacs, le gouvernement du Canada garantit à tous les Canadiens un accès à de l'eau douce saine.

Travaux des subsides

Le gouvernement continuera de respecter cet engagement en investissant dans la recherche, le contrôle, les plus récentes avancées scientifiques, les partenariats avec d'autres administrations et des mesures ciblées afin de remédier aux problèmes du passé. Nous espérons prévenir d'autres problèmes à l'avenir, car non seulement le Canada est extrêmement fier de ses ressources en eau douce, mais ces ressources sont aussi essentielles à notre environnement, à notre économie et à notre société.

Je n'insisterai jamais assez sur le fait que le gouvernement fournit des ressources pour atteindre des résultats concrets en matière d'environnement.

J'ai une question à poser au ministre. Le ministre peut-il expliquer les mesures qui sont prises par le gouvernement pour protéger les Grands Lacs?

• (2325)

Mme Michelle Rempel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le président, je remercie mon collègue de Dauphin—Swan River—Marquette, qui se soucie vraiment de l'environnement au Canada. Il fait de l'excellent travail au Comité de l'environnement. C'est une grande star et il représente dignement notre équipe.

En ce qui concerne les Grands Lacs, nous avons investi des millions de dollars au cours des dernières années pour protéger l'eau du Canada. Nous avons notamment investi 48 millions de dollars dans le cadre du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau pour accélérer l'assainissement de sédiments contaminés dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs. Je ne suis pas sûre que les députés d'en face ont voté en faveur de cette mesure. Nous consacrons 8 millions de dollars par année, de façon permanente, à l'assainissement des secteurs préoccupants dans le cadre du Plan d'action des Grands Lacs, qui faisait partie du budget de 2010. Je ne suis pas sûre, non plus, que les députés d'en face ont voté en faveur de cette mesure. Nous avons aussi consacré 16 millions de dollars, dans le budget de 2011, au problème récurrent des algues toxiques et nocives dans les Grands Lacs, et plus particulièrement dans le lac Érié. Les députés d'en face n'ont pas voté en faveur de cette mesure. Enfin, nous avons consacré plus de 330 millions de dollars de 2005 à 2010 à l'amélioration des infrastructures municipales de traitement des eaux usées à l'intérieur du bassin.

Ce sont là d'importantes mesures qui donnent des résultats concrets, comme l'a si bien dit mon collègue.

M. Robert Sopuck: Monsieur le président, le ministre ou la secrétaire parlementaire pourraient-ils donner des précisions sur les mesures que prend le gouvernement du Canada pour protéger le lac Simcoe et le lac Winnipeg?

Mme Michelle Rempel: Monsieur le président, j'ai eu l'occasion de me rendre au lac Simcoe cette année pour annoncer l'affectation de fonds supplémentaires afin de protéger cette superbe région. Le lac Simcoe a d'importantes répercussions sur l'économie régionale. Plusieurs députés du gouvernement désirent vivement protéger la santé de ce bassin hydrographique. À cet égard, le fonds de 30 millions de dollars pour l'assainissement du lac Simcoe du gouvernement du Canada a soutenu des initiatives visant à préserver et à protéger l'environnement du lac Simcoe. Le fonds a soutenu 160 projets locaux depuis 2008 et a servi de levier à 600 autres projets de rétablissement grâce à des ententes conclues avec des tiers. Cela signifie que des groupes communautaires locaux travaillent en partenariat avec le gouvernement pour veiller à la santé de cet écosystème. Cependant, le NPD a aussi voté contre ce financement.

Dans le cadre de l'initiative du bassin du lac Winnipeg, le Canada s'est engagé à fournir 17,7 millions de dollars sur quatre ans, de 2008 à 2012, pour l'assainissement du lac afin de réduire la prolifération des algues bleues, de freiner les fermetures de plage, de préserver une pêche durable, d'avoir un lac propre pour les activités récréatives et de restaurer l'intégrité écologique du lac.

Je le répète, nous avons reconnu qu'un problème existait dans l'un de nos bassins hydrographiques, nous investissons pour résoudre le problème, nous travaillons avec des groupes communautaires pour mettre en place des mesures concrètes, mais le NPD a voté contre tout cela.

M. Robert Sopuck: Monsieur le président, les députés d'en face se targuent d'appuyer les groupes environnementaux, mais ils ne parlent jamais d'un des groupes environnementaux les plus importants du pays, pas plus qu'ils ne l'appuient. Je pense aux millions de chasseurs et de pêcheurs, qui sont les véritables agents de protection de l'environnement de ce pays. Ils mettent en oeuvre sur le terrain des programmes et des projets par l'entremise de clubs locaux et permettent d'obtenir de véritables résultats sur le plan environnemental. Il s'agit en fait d'un groupe voué à la conservation qui demande à payer des impôts.

Le ministère de l'Environnement comporte une agence appelée Habitat faunique Canada, financée par les permis de chasse que les chasseurs d'oiseaux migrateurs doivent se procurer. Je suis un ardent partisan de cette agence.

Je me demandais si le ministre ou la secrétaire parlementaire pourraient nous en dire un peu plus sur ce que l'argent provenant des chasseurs et des pêcheurs permet d'accomplir en matière de conservation.

• (2330)

Mme Michelle Rempel: Monsieur le président, e remercie mon collègue de cette excellente question, car elle permet de démontrer comment le gouvernement peut collaborer avec des organismes locaux dont les membres comprennent la collectivité et aider à appuyer des initiatives sur le terrain qui ont des effets significatifs et continus pour nos changements environnementaux.

Mon collègue a parlé de nos partenariats avec des organismes, dont Canards illimités. Des représentants de cet organisme sont venu témoigner à maintes reprises au comité ces dernières semaines relativement à l'élaboration d'un plan national de conservation. Il y a aussi Conservation de la nature Canada. Ces groupes, y compris nos groupes de pêcheurs, travaillent à la préservation de la nature et à un paysage écologiquement fonctionnel. Cela signifie qu'ils savent comment utiliser de façon productive ce que la nature nous offre tout en assurant sa conservation.

Depuis 2006, nous avons pris diverses mesures destinées à appuyer des initiatives valables de protection de l'environnement. Mes collègues ont voté contre. En voici quelques exemples: près de 200 millions de dollars pour aider à régler les risques pour la santé et l'environnement que posent les produits chimiques dangereux grâce au plan de gestion des produits chimiques; 100 millions de dollars pour appuyer la production d'énergie propre dans le secteur forestier canadien par l'entremise de l'initiative sur les énergies renouvelables de prochaine génération; 97 millions de dollars destinés à l'élaboration et à la promotion de technologies de l'énergie propre; et 86 millions de dollars afin d'appuyer des initiatives d'énergie propre cette année. J'espère qu'ils les appuieront dans le futur.

Travaux des subsides

[Français]

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, NDP): Monsieur le président, je souhaiterais poser des questions au sujet de l'impact de l'évaluation environnementale sur les Premières nations.

Le budget annonçait 13,6 millions de dollars pour des consultations.

Le ministre peut-il nous dire quelle proportion des 13,6 millions de dollars annoncés sera spécifiquement attribuée aux communautés autochtones pour des fins de consultation?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, la majeure partie de cet argent — et je tenterai de m'informer du montant exact — servira à financer la consultation auprès des Autochtones, et une très petite partie servira à payer les frais d'administration.

Grâce au projet de loi C-38 et aux mesures législatives visant l'exploitation responsable des ressources, nous avons veillé non seulement à consulter les Autochtones selon l'approche qui s'est avérée très efficace auparavant, mais également à les consulter plus tôt et à nous acquitter de nos obligations imposées par la loi afin de contribuer à leurs interventions.

[Français]

Mme Carol Hughes: Monsieur le président, je n'ai pas eu de réponse encore. Le ministre a dit qu'il mettra la main sur le total alors j'espère que j'aurai une réponse avant la fin de la soirée.

Étant donné que le budget annonçait essentiellement le même montant qui était dédié aux consultations avant le budget de 2012, et que ce ne sont pas vraiment de nouveaux fonds puisque le programme de l'Enveloppe de financement autochtone devrait prendre fin, le ministre peut-il nous dire quelle partie de ces fonds représente actuellement de l'argent frais?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je vais encore une fois devoir corriger la perception de la députée. Le financement accordé à la consultation auprès des Autochtones a considérablement augmenté, soit de 1,5 million de dollars. La majeure partie de la somme supplémentaire, comme je l'ai dit plus tôt, ira à la consultation. Une très petite partie sera consacrée aux activités administratives.

[Français]

Mme Carol Hughes: Monsieur le président, je n'ai pas eu le chiffre que j'avais demandé, soit quelle proportion des 13,6 millions de dollars annoncés sera spécifiquement attribuée aux communautés autochtones pour des fins de consultation. J'apprécierais obtenir une réponse.

Quant au 1,5 million de dollars, on dit encore que, de toute évidence, c'est de l'argent qui avait été annoncé à nouveau.

• (2335)

[Traduction]

Le ministre envisage-t-il d'accroître la somme affectée aux consultations environnementales auprès des communautés autochtones et, si oui, de combien?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je serais ravi d'éclairer ma collègue: nous n'avons repris aucune annonce. C'est de l'argent frais. Le ministère dépensera 6,8 millions de dollars par année; les Premières nations bénéficieront de 2,2 millions de dollars en plus de la nouvelle somme de 1,5 million de dollars.

L'agence réservera et allouera le reste de cet argent pour les consultations.

Mme Carol Hughes: Monsieur le président, le ministre est-il en train de dire que la totalité du montant annoncé avant le budget a été entièrement dépensée?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, le montant n'a toujours pas encore été déterminé, mais je souligne de nouveau que la somme de 1,5 million de dollars est de l'argent frais. Il ne s'agit pas d'une annonce que nous avons déjà faite.

Mme Carol Hughes: Monsieur le président, il semble qu'aux termes de la nouvelle loi, les études entreprises pour le compte d'un promoteur n'ont aucune incidence sur les échéanciers établis dans le cadre d'une étude environnementale, mais il n'est pas clair si les Premières nations pourront discuter avec les décideurs. Si c'est ainsi, c'est parce que de nombreuses décisions prises dans le cadre de la Loi d'exécution du budget reviendraient au Cabinet.

Le ministre des Finances n'a pas pu répondre à cette question au comité aujourd'hui, même s'il s'agit de son projet de loi. J'espère que le ministre, lui, pourra y répondre.

Le ministre pourrait-il nous dire si les études entreprises en vertu du paragraphe 23(2) et qui, en vertu du paragraphe 27(6), ne sont pas comptées dans le calcul du délai, comprennent des études entreprises aux fins de consultation?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je rappelle à ma collègue que ce sont principalement l'Office national de l'énergie et la Commission canadienne de sûreté nucléaire qui seront touchés par les importantes modifications proposées. Le ministre et le gouverneur en conseil ont déjà le pouvoir d'accepter ou de rejeter, à tout moment, les décisions des commissions ou les constatations des études approfondies.

Nous cherchons simplement à harmoniser le processus d'évaluation pour les deux parties.

Mme Carol Hughes: Je me demande, monsieur le président, si le ministre pourrait élaborer sur les raisons de la responsabilité principale de l'initiative. Pourquoi a-t-on confié aux promoteurs la responsabilité principale de l'initiative?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, le concept de l'évaluation environnementale est fondé, d'une part, sur l'initiative que prend un promoteur de faire évaluer un projet pour vérifier que celui-ci n'aura pas de conséquences graves sur l'environnement. D'autre part, il revient à l'organisme de faire déterminer, par des experts ou dans le cadre d'études menées au niveau provincial, les moyens d'atténuer les effets négatifs.

Le processus est déjà en place, mais il sera plus efficace dans le cadre de la nouvelle loi.

Mme Carol Hughes: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire si les Premières nations rencontreront un jour des décideurs de l'État au cours du processus de consultation et d'accommodement?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir rassurer ma collègue sur ce point. Lors des entretiens que j'ai eus avec le grand chef Atleo, nous nous sommes engagés à ce que les consultations commencent plus tôt, en fait, au début du processus et qu'elles se poursuivent tout au long de l'évaluation.

Mme Carol Hughes: Monsieur le président, le ministre pourrait-il me dire combien de Premières nations le gouvernement envisage de consulter?

Travaux des subsides

• (2340)

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, un très grand nombre seront consultées, mais il y a de nombreuses formules possibles en fonction du projet qui pourrait être proposé. Nous avons des obligations imposées par la loi et, en vertu de la LCEE et de la nouvelle réglementation, nous mènerons de nouvelles consultations, comme le prévoit la loi.

Mme Carol Hughes: Monsieur le président, je crois comprendre que ce ne sont pas toutes les Premières nations qui seront consultées. Je pense que c'est une honte, parce que nous voyons constamment le gouvernement agir de la sorte.

[Français]

Depuis plusieurs années, les Premières nations ont un problème en ce qui concerne l'application de la LCEE dans les territoires traditionnels. Si la loi reste muette sur la question du titre ancestral, cela entraînera un « vide réglementaire » où ni le gouvernement fédéral ni la province ne disposent clairement de la capacité d'évaluer les répercussions environnementales. Le même raisonnement prévalait en ce qui a trait aux terres de Keewatin, en Ontario.

Quelle est la position du gouvernement au sujet de la question des terres fédérales, étant donné que c'est fort probable que le titre ancestral sera décrété par un tribunal au cours des prochaines années?

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Encore une fois, monsieur le président, je dois rectifier les inexactitudes et les propos alarmistes de ma collègue.

Cela varie selon les projets. Cependant, toute Première nation qui serait établie à proximité et qui serait touchée par un projet proposé — qu'il s'agisse de bandes parties à des traités, de Métis ou d'Inuits —, serait contactée et participerait activement aux consultations.

[Français]

Mme Carol Hughes: Monsieur le président, je ne crois pas qu'il a répondu à ma question, et je pense qu'il a de la difficulté, ce soir. Peut-être qu'il est assez tard!

[Traduction]

Quelle est la position du gouvernement à l'égard de la récente décision Keewatin, selon laquelle l'occupation répétée des terres par l'Ontario serait illégale parce qu'elle constitue une violation du traité n° 3?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je dirais que ma collègue devrait soulever la question à Queen's Park. C'est à l'autre bout de l'autoroute.

Mme Carol Hughes: Monsieur le président, je pense que le ministre a un rôle à jouer dans ce dossier et, manifestement, il se dérobe à ses responsabilités.

La LCEE 2012 comporte beaucoup de dispositions sur la participation du public et l'utilisation d'un site Internet. Le devoir de consulter les moins nantis et de répondre à leurs besoins oblige le gouvernement à aviser les Premières nations et à leur offrir l'occasion d'exprimer leur point de vue. Pour une personne raisonnable, aviser signifie qu'en réalité, il faut contacter et informer les Premières nations. Là où il existe un fossé numérique au pays — ce que le gouvernement a ignoré —, même une interprétation large de ce qui constitue un avis ne tient pas la route.

Comment le gouvernement s'acquittera-t-il de son obligation constitutionnelle d'aviser les Premières nations qui pourraient être touchées par le développement?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je suis ravi d'éclairer ma collègue à ce sujet.

Le processus de consultation comprend différents volets. Un premier contact est d'abord établi lorsqu'un projet est présenté à l'agence. Celle-ci effectuera ensuite des visites, selon la situation, auprès des Premières nations, individuellement ou en groupe. Nous offrirons une aide financière aux Premières nations pour qu'elles soient en mesure de comparaître devant les commissions fédérales, lorsqu'il s'agit de commissions fédérales, afin qu'elles puissent exprimer le plus possible leurs intérêts et leurs préoccupations.

Mme Carol Hughes: Monsieur le président, j'espère que cet avis ne sera pas affiché sur un des sites Web du gouvernement et qu'ils ne prétendront pas qu'il y est depuis des mois. Comme le ministre le sait, dans certaines circonscriptions, l'accès à Internet est très limité, et parfois, les gens n'y ont même pas accès.

Nous savons tous que les décisions prises par le Cabinet sont assujetties au secret du Cabinet. L'expérience nous a appris que le gouvernement en poste a grandement élargi l'interprétation de ce qui constitue de l'information confidentielle du Cabinet. Les questions qui font l'objet de discussions lors des réunions du Cabinet, et même les documents fournis au Cabinet, sont entourés du plus grand secret. Il semble que si les Premières nations veulent savoir si on a tenu compte de leurs droits et de leurs intérêts ou même si on les a reconnus, elles n'ont d'autre choix que d'entreprendre une longue et coûteuse procédure de divulgation en s'adressant aux tribunaux.

Peut-on savoir exactement quels seront les renseignements qui seront communiqués au public en ce qui concerne les nombreuses décisions qui seront prises par le Cabinet en vertu de cette mesure législative?

• (2345)

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, le secret du Cabinet est un principe de longue date aux fondements historiques. Le processus de consultation permet de tenir un dialogue. Lorsqu'une décision est prise, elle est communiquée de manière efficace à toutes les parties touchées, y compris les Premières nations.

Mme Carol Hughes: Monsieur le président, certaines dispositions de la LCEE de 2012 confèrent à une autorité responsable de vastes pouvoirs lui permettant d'exiger qu'on lui remette les données relatives à une évaluation donnée. Il ne semble exister aucune exception visant les questions de confidentialité et de secret professionnel.

Quelles répercussions les dispositions de la LCEE de 2012 relatives à la divulgation auront-elles sur les règles qui régissent l'accès à l'information, la confidentialité, le secret professionnel de l'avocat ainsi que la paternité, le contrôle et la possession de l'information par les Premières nations et l'accès à celle-ci?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, lorsque la LCEE de 2012 entrera en vigueur, il y aura une transition, et la procédure et les processus évolueront en fonction de chaque loi concernée.

Mme Carol Hughes: Monsieur le président, pourquoi le gouvernement a-t-il supprimé l'alinéa 59f), qui permettait aux Premières nations d'instaurer leur propre réglementation en matière d'évaluation environnementale, pour y substituer l'article 67, qui semble exiger l'approbation du Cabinet pour les projets menés sur une réserve, mais subventionnés par le gouvernement?

Travaux des subsides

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, Environnement Canada a la responsabilité ultime des questions environnementales partout au pays: dans les provinces, dans les territoires, sur les terres fédérales et sur les terres des Premières nations. Nous exerçons cette autorité dans le respect des Premières nations et en très étroite collaboration avec elles, et nous continuerons de le faire.

Le vice-président adjoint: Voilà qui met fin à cette période. Nous allons poursuivre le débat.

Reprise du débat. Le député de Wellington—Halton Hills a la parole.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le président, je vous remercie de me permettre de parler du budget principal des dépenses. Je suis tout à fait emballé par un aspect des plans et priorités du gouvernement pour la prochaine année à Environnement Canada.

Je veux attirer l'attention des députés sur un projet sur lequel je travaille conjointement avec plusieurs autres personnes: la création d'un nouveau parc urbain national dans la vallée de la Rouge, à Toronto. C'est un projet très excitant.

Ce projet illustre vraiment une collaboration entre des citoyens afin de presser le gouvernement d'agir. L'initiative a été mise en branle par Mme Pauline Browes, ministre du gouvernement de Brian Mulroney à la fin des années 1980 et députée de Scarborough à l'époque. Mme Browes et des gens comme Glenn De Baeremaeker, un conseiller municipal de Toronto, et d'autres intervenants intéressés de Toronto, de Markham et de la région du Grand Toronto travaillent depuis près de 20 ans pour préserver un bassin hydrographique très important dans le Sud de l'Ontario.

Il y a environ cinq ans, on m'a demandé de siéger à l'Alliance du parc de la Rouge en tant que représentant du gouvernement fédéral. Le ministre Flaherty m'a demandé si je voulais bien faire partie de ce groupe pour représenter le gouvernement. J'ai accepté même si j'en savais bien peu au sujet de ce projet particulier. Quand j'ai commencé à travailler avec l'alliance, j'ai découvert le joyau que nous avions dans la partie est de la région du Grand Toronto.

Une autre chose m'a frappé. Des milliers de Canadiens moyens ont donné temps et argent et déployé des efforts pour amener les gouvernements fédéral et provincial à collaborer à la création du parc.

Beaucoup ont consacré près de deux décennies au projet. Lorsque je m'y suis engagé, j'ai voulu me sensibiliser au dossier sous la gouverne d'Alan Wells qui présidait — et préside encore aujourd'hui — l'alliance. Il a été nommé par le gouvernement de l'Ontario.

Nous avons décidé qu'après 20 ans de gouvernance improvisée, il était temps trouver une nouvelle structure de gouvernance pour le parc, un nouveau budget, une nouvelle vision. Nous avons donc tenu pendant un an et demi des consultations avec les diverses intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux, dont le fédéral, la province et les administrations municipales, ainsi que les ONG environnementales.

Nous avons finalement présenté un rapport au début de 2010, dans lequel on demande la création d'un parc national dans la vallée de la Rouge. Le rapport a été unanimement adopté par les divers intervenants — municipaux et provinciaux, environnementaux et non environnementaux — associés à l'initiative.

Nous avons présenté les conclusions au gouvernement fédéral au début de l'année 2010. Nous avons commencé à exercer des pressions sur le gouvernement et le ministre de l'Environnement de

l'époque, le ministre Prentice, afin qu'ils agissent. Nous voulions voir si le gouvernement donnerait suite aux recommandations du rapport et travaillerait à la création de ce parc.

Je me souviens très bien du jour où M. Kent fut nommé au Cabinet fédéral en tant que ministre de l'Environnement. J'étais dans une chambre d'hôtel lorsque j'ai réussi à le joindre. Nous avons discuté de cette initiative pendant une heure au téléphone. Je crois que c'était à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février 2011. Nous avons eu une longue discussion sincère au sujet de cette initiative.

À l'époque, je lui ai dit que c'était le moment ou jamais de créer le parc. J'étais convaincu que, si le gouvernement n'allait pas de l'avant avec cette initiative, tout tomberait à l'eau et que tout le travail aurait été accompli pour des prunes.

J'étais content lorsque le ministre Kent a décidé de prendre les devants pour faire avancer cette initiative. Environ cinq mois plus tard, il y a eu des élections, et travailler à la création de ce parc faisait partie des promesses électorales du parti. Ensuite, après les élections, dans le discours du Trône de 2011, le gouvernement a réaffirmé son engagement à créer ce parc.

• (2350)

L'automne dernier, soit à peine quelques mois plus tard, Parcs Canada et Alan Latourelle ont lancé les consultations, qui ont commencé au campus de Scarborough de l'Université de Toronto. De nombreux intéressés ont été invités à y participer, y compris, je tiens à le mentionner, une députée du caucus néo-démocrate représentant Scarborough, qui s'est jointe à nous pour cette consultation. Elle a participé toute la journée à ces consultations, qui ont marqué le début du processus que nous menons en ce moment.

Je suis très enthousiaste en ce qui concerne cette initiative, car elle est importante, et ce, pour deux raisons.

La première, c'est qu'elle est importante sur le plan écologique. Nous avons protégé de vastes aires du Nord canadien et la zone de la forêt boréale du Haut-Arctique. J'ai visité le parc national Auyuittuq dans mes temps libres et à mes frais. Il y a quelques années, j'ai fait environ 19 kilomètres de randonnée le long de la rivière Weasel. Je n'ai jamais cru qu'il serait aussi difficile de gravir ces moraines. Je pensais que je pourrais avancer de cinq kilomètres à l'heure, mais je crois qu'il m'a fallu une heure pour gravir un kilomètre sur ces moraines. Ce fut un voyage mémorable.

Nous avons protégé le Haut-Arctique, la forêt pluviale du parc national Pacific Rim et les espaces marins de la péninsule Bruce, en Ontario, et des côtes atlantique et pacifique. Nous avons protégé le parc national du Gros-Morne et de vastes pans de la biodiversité canadienne. Il existe toutefois une biodiversité très riche qui n'a pas encore bénéficié de vastes efforts de protection: c'est la forêt carolinienne, qui se trouve exclusivement dans le Sud de l'Ontario.

Travaux des subsides

Cette zone est à l'ouest de Toronto. Si on trace une ligne entre Toronto et Stratford, ce qui se trouve au Sud de cette ligne est dans la zone de la forêt carolinienne, dont une grande partie n'a pas encore été protégée. Cette zone contient la biosphère la plus dense du pays. La création du parc permettrait au gouvernement fédéral de protéger davantage la biosphère très importante de la forêt décidue de l'Est, ou « forêt carolinienne », comme on l'appelle. Voilà une première raison qui démontre toute importance de cette question.

La deuxième raison, c'est que bon nombre d'entre nous n'iront jamais dans les parcs nationaux du Canada. La plupart de ces parcs se trouvent dans des régions très éloignées, surtout si on habite dans les basses-terres du Saint-Laurent. Ces parcs sont très éloignés et le voyage pour s'y rendre coûte des milliers de dollars. Aller faire du canot à Nahanni pendant une semaine ou deux peut coûter 5 000 \$ ou 6 000 \$. Le scénario est le même dans plusieurs parcs nationaux. D'un autre côté, huit millions de personnes habitent dans le Sud de l'Ontario, dans la région du Grand Toronto, et ce nombre devrait augmenter de 50 p. 100 d'ici 20 ans. Il y aura alors 12 millions de Canadiens dans la région du « Golden Horseshoe ». Bon nombre de ces Canadiens sont de nouveaux immigrants qui n'ont jamais pu profiter des grands espaces. Plusieurs n'ont jamais pu visiter nos parcs nationaux.

Nous savons que pendant la crise économique mondiale des trois dernières années, il était difficile de rendre notre réseau de parcs accessible. C'est pourquoi cette initiative est si importante: elle permettrait à huit millions de Canadiens, dont plusieurs sont nouveaux au pays et vivent dans la région du Grand Toronto, d'avoir une porte d'entrée dans notre réseau de parcs nationaux. Nous leur donnerons accès à ce réseau pratiquement dans leur cour, puisqu'il suffira d'un court trajet avec les transports en commun rapides pour arriver au parc.

Je veux remercier Parcs Canada, le ministre, Catherine Grenier et Andy Campbell pour le travail continu qu'ils accomplissent dans ce dossier. Je tiens aussi à rendre hommage aux membres de l'Alliance du parc de la Rouge qui oeuvrent sans relâche à titre de bénévoles depuis plus de 20 ans et qui ont travaillé d'arrache-pied pour mener à bien ce projet.

Les plans et les priorités du ministère et de l'agence à l'égard de cette initiative m'enthousiasme au plus haut point. Je vais me risquer à prédire que le parc de la vallée de la Rouge pourrait devenir le parc le plus visité de tous les parcs du réseau national. Il s'agit d'une merveilleuse initiative qui donnera aux Canadiens un autre endroit où se livrer à des activités en plein air.

Je souhaite en conclusion dire aux députés ici réunis pourquoi ce projet est si intéressant.

Le Canada n'a jamais créé de parc en milieu urbain. Or, ce parc sera entre 10 et 15 fois plus grand que Central Park. Il sera beaucoup plus grand que le parc Stanley à Vancouver et il se trouvera en plein coeur de la région du Grand Toronto, dans la ville de Markham. C'est en raison de son emplacement que nous créerons, dans le cadre de cette initiative, un nouveau type de parc national appelé « parc national périurbain » ou « parc national urbain ».

• (2355)

Parcs Canada pourra ainsi développer une expertise dans l'aménagement de parcs de ce genre près des centres urbains. Ce parc établira un précédent qui pourrait inspirer la réalisation d'initiatives semblables dans la région de Gatineau, en face d'Ottawa, de l'autre côté de la rivière, ainsi que dans d'autres grandes régions métropolitaines, comme Montréal ou Vancouver.

Je tiens à remercier le ministre de cette initiative. J'aimerais simplement lui poser une brève question.

Beaucoup de services ont été réduits dans des secteurs existants de Parcs Canada. Voici ma question à l'intention du ministre: pourquoi l'Agence Parcs Canada s'emploie-t-elle à créer de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation, tout en réduisant le budget affecté à d'autres secteurs?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je tiens à remercier mon collègue de Wellington—Halton Hills d'avoir fait la promotion à la Chambre du rêve de l'Alliance du parc de la Rouge qui souhaitait la création de ce magnifique parc urbain dans la région du Grand Toronto.

Je tiens simplement à rappeler à la Chambre que, lorsque le Parlement a adopté la Loi sur l'Agence Parcs Canada, il a demandé à l'agence d'inclure des exemples représentatifs des diverses régions naturelles terrestres et marines canadiennes dans le réseau des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.

En 2006, le réseau des aires protégées de Parcs Canada couvrait environ 277 000 kilomètres carrés. Depuis, le gouvernement a pris des mesures qui permettront de protéger un territoire supplémentaire de 150 000 kilomètres carrés. Le réseau des aires protégées de Parcs Canada couvrira dorénavant 427 000 kilomètres carrés, soit une augmentation de 54 p. 100. Je tiens à informer la Chambre que nos efforts ne s'arrêteront pas là.

L'hon. Michael Chong: Monsieur le président, lorsque nous avons préparé, pour la Rouge Park Alliance, le rapport recommandant la création du parc national urbain dans la vallée de la Rouge, cet organisme estimait que le projet engendrerait des dépenses d'immobilisation de 40 à 50 millions de dollars sur une période de 10 ans et des dépenses annuelles d'exploitation de 4 à 5 millions de dollars. Certains députés se demandaient quels étaient les coûts, alors je viens de les leur donner.

La création de ce parc ne figure pas dans le budget principal des dépenses de cette année, mais le gouvernement a bel et bien réitéré son engagement à voir naître le parc. Manifestement, nous ne pouvons pas inclure des sommes dans le cadre financier du budget principal des dépenses avant d'avoir procédé aux consultations, déterminé les frontières du nouveau parc, préparé un mémoire pour le Cabinet, obtenu les autorisations pour le cadre financier, et ainsi de suite. Je voulais simplement fournir l'information dont je dispose à la Chambre.

Le ministre voudra peut-être dire un mot sur les estimations de la Rouge Park Alliance, c'est-à-dire la somme de 40 à 50 millions de dollars pour les immobilisations, sur 10 ans, et la somme annuelle de 4 à 5 millions de dollars pour les dépenses d'exploitation.

• (2400)

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, mon collègue a su broser un tableau exact du processus actuel. Nous sommes en train de réunir des terres détenues par divers propriétaires fonciers, qu'il s'agisse d'administrations municipales, du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial. Au cours de la prochaine étape, qui est d'ailleurs sur le point de commencer, nous mènerons des consultations publiques. Nous tâcherons d'établir les futures limites du parc de la vallée de la Rouge.

En ce qui concerne les coûts d'investissement et de fonctionnement, je peux garantir à mon collègue que nous présenterons très bientôt nos estimations initiales à la Chambre pour qu'elle puisse les examiner.

Travaux des subsides

L'hon. Michael Chong: Monsieur le président, je veux féliciter le ministre de cette importante initiative. C'est vraiment un joyau caché dans les villes de Toronto et de Markham. La plupart des gens ignorent qu'il y a des fermes en exploitation dans la ville de Toronto à l'heure actuelle. Ce parc abritera des aires de conservation de la ville de Toronto, où les gens peuvent se promener et avoir l'impression d'être en pleine nature.

C'est une initiative importante qui préservera une partie importante de la biodiversité du Canada.

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je peux assurer à mon collègue que je partage son rêve de faire du parc national urbain près de la rivière Rouge un autre joyau qui viendrait s'ajouter au réseau de parcs, dont bon nombre sont très différents de nos premiers parcs à Banff et à Jasper et de notre plus récent parc désigné, l'île du Sable, située au large de la Nouvelle-Écosse.

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord rectifier les faits. Contrairement à ce que le ministre prétend, lorsqu'on élimine les mécanismes de protection environnementale, on ne les renforce pas. En abrogeant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et la Loi de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto et en affaiblissant la Loi sur les pêches, la Loi sur les espèces en péril et la législation sur l'eau, on ne renforce pas les mesures de protection.

À lire le compte rendu du premier tour des libéraux, on peut seulement conclure que le ministre croit que le commissaire à l'environnement a tort.

Le ministre rejette-t-il le récent rapport du commissaire?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, le préambule de la question de ma collègue est complètement faux.

En ce qui concerne le rapport du commissaire à l'environnement, nous avons tenté d'aider le commissaire à mettre à jour ses chiffres sur les changements climatiques. Il est clair dans son rapport que ses données et que ses points de référence datent déjà d'un an.

Même si nous acceptons les compliments que le commissaire à l'environnement a faits au programme des sites contaminés fédéraux un peu partout dans son rapport, compliments qui semblent avoir échappé à l'attention de nos collègues de l'autre côté de la Chambre, j'ai cru comprendre que le commissaire a depuis admis qu'il ne comprenait pas ou ne saisissait pas pleinement les paramètres de ce programme fédéral.

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le président, le ministre néglige de mentionner que j'ai déjà été consultante auprès de son ministère et que, à la demande du gouvernement, j'ai siégé au sein du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations Unies.

J'aimerais savoir quelles mesures sont prévues dans le budget pour répondre aux préoccupations du commissaire.

• (2405)

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, j'aimerais parler à ma collègue d'un échange de propos dont elle doit être au courant.

On a demandé ceci au commissaire à l'environnement: « Ai-je bien compris que les données d'inventaire qui n'étaient pas reflétées dans votre rapport portaient sur les émissions de 2010? » Le commissaire a alors répondu: « C'est exact. Il y a un décalage entre l'année et le moment où Environnement Canada compile les données et les rend publiques. »

Le commissaire a donc reconnu gracieusement que son rapport était fondé sur des données assez vieilles.

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le président, j'ai demandé quelles mesures étaient prévues dans le budget pour répondre aux préoccupations du commissaire.

Lorsqu'on lui a demandé s'il avait consulté quelqu'un pour la conférence de Rio, le ministre a répondu qu'il avait consulté les Premières nations. Pourrait-il me fournir la liste des Premières nations consultées?

L'hon. Peter Kent: Oui, monsieur le président, je peux le faire. Je n'ai pas la liste en question sous la main, mais je peux affirmer que j'ai eu plusieurs rencontres avec différentes Premières nations, notamment lors du très réussi rassemblement sur la promenade Sussex, il y a quelques mois. J'ai aussi rencontré le grand chef encore tout récemment, et j'ai assisté à diverses rencontres tenues à Ottawa, Gatineau et ailleurs au pays, avec des représentants de différentes bandes des Premières nations.

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le président, je demanderais au ministre de produire la liste des Premières nations, des Métis et des Inuits qu'il a rencontrés.

Le gouvernement a signé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui oblige le Canada à obtenir préalablement le consentement libre et éclairé des peuples autochtones avant de prendre la moindre décision touchant leurs terres. Comment cet engagement se traduit-il dans le budget et au ministère?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, comme je l'ai expliqué aux députés d'en face à plusieurs reprises ce soir, par le biais de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, qui vise le développement responsable des ressources, nous nous engageons à améliorer, à élargir et à augmenter le financement nécessaire pour que nous puissions remplir pleinement et adéquatement notre obligation constitutionnelle de consulter les Premières nations.

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le président, nous savons que les coûts qu'entraînera l'adaptation aux changements climatiques pourraient atteindre, d'ici 2050, de 21 à 43 milliards de dollars; combien, parmi les scientifiques du groupe de recherche sur les répercussions climatiques et l'adaptation aux changements — dont plusieurs sont des lauréats du prix Nobel — obtiendront du financement pour aider le Canada à s'adapter aux changements climatiques?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je voudrais que ma collègue nous répète la dernière partie de sa question, pour que je puisse y répondre précisément.

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le président, j'ai demandé très clairement combien de scientifiques d'Environnement Canada appartenant au groupe de recherche sur les répercussions climatiques et l'adaptation aux changements, parmi lesquels se trouvent de nombreux lauréats du prix Nobel, recevront du financement pour des travaux de recherche sur l'adaptation aux changements au Canada, qui coûtera entre 21 et 43 milliards de dollars par année d'ici 2050.

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, divers instruments permettent actuellement de financer les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. Il y a quelques mois, la somme de 150 millions de dollars a été allouée, et je peux dire à ma collègue que 252 millions de dollars sont consacrés au financement des activités de réglementation relatives aux changements climatiques et à la qualité de l'air.

Travaux des subsides

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le président, encore une fois, le ministre n'a pas répondu à ma question. Combien de scientifiques, parmi lesquels se trouvent de nombreux lauréats du prix Nobel, verront leurs travaux financés? Le groupe de recherche sur les répercussions climatiques et l'adaptation aux changements a-t-il été démembré?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, le groupe de recherche sur les répercussions climatiques et l'adaptation aux changements est un groupe qui évolue. Pour trouver des solutions aux problèmes causés par les changements climatiques, par des mesures d'atténuation et des mesures d'adaptation, nous affectons les ressources là où elles seront utiles.

• (2410)

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le président, ce n'est pas une réponse. Nous ne savons pas si le groupe de recherche sur les répercussions a disparu, et les changements climatiques s'aggravent. Nous approchons rapidement de l'augmentation de 2 °C au-delà de laquelle la fenêtre où nous pouvons agir se refermera.

On a cessé de prendre des mesures avec des sondes d'ozone dans la province la plus peuplée du Canada, l'Ontario. On ne prend toujours pas de telles mesures dans la deuxième province du Canada, pour le nombre d'habitants, le Québec. Est-ce bien ce que le ministre avait en tête lorsqu'il a décidé de rationaliser le programme sur l'ozone? Voulait-il cesser de mesurer la pollution par l'ozone là où elle touche le plus de monde? Quelles autres stations de surveillance de l'ozone ont été éliminées? Pourrait-il répondre, cette fois?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, j'aimerais d'abord corriger l'affirmation de ma collègue. Dans l'Arctique canadien, il est évident que la hausse de 2 °C a déjà été amplement dépassée.

En ce qui concerne la surveillance de l'ozone, la députée semble croire que c'est moi qui prends les décisions et qui choisis les endroits où les ballons ozonosondes sont lancés. Ce n'est pas le cas, et la députée sait très bien que c'est Mme Dodds qui est la fonctionnaire responsable de ce service essentiel et très important. Elle a assuré au Comité de l'environnement que le programme de surveillance de l'ozone continuera d'être efficace et acceptable sur le plan scientifique, et on continuera de fournir des services aux clients du monde entier.

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le président, le ministre ne comprend pas. Nous sommes préoccupés par une augmentation moyenne de 2 °C de la température à l'échelle mondiale, ce qui correspond à des changements climatiques dangereux.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre croient aux preuves et aux données scientifiques. Or, il se trouve que les mesures prises au moyen des ozonosondes ont cessé non seulement au Centre des recherches atmosphériques, situé à Egbert, en Ontario, mais aussi au centre de recherche d'Environnement Canada situé à Bratt's Lake, près de Regina, en Saskatchewan. Ce centre est situé en aval des sites d'exploitation des sables pétrolifères, et il aurait pu faire partie du plan de surveillance des sables pétrolifères du ministre. Quels sont les autres endroits où on cessera de lancer les ozonosondes qui permettent de surveiller la pollution par l'ozone?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, j'en suis au point où je ne peux résister à la tentation de rappeler à la députée que le gouvernement libéral précédent s'est contenté de tenir de beaux discours au sujet des questions environnementales lorsqu'il a signé le Protocole de Kyoto sans réfléchir à l'engagement et aux coûts que cela représentait. Les libéraux n'ont rien fait à cet égard, et les émissions ont augmenté de 30 p. 100 lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Le gouvernement a pris des mesures. Nous avons pris un engagement ferme et très précis à Copenhague. Nous adoptons une approche sectorielle de la réglementation, et je peux assurer à la Chambre que nous atteindrons les cibles établies pour 2020.

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le président, les libéraux avaient un plan, le Plan vert. Il aurait fait réduire les émissions de gaz à effet de serre. À lui seul, il nous aurait permis d'atteindre 80 p. 100 de nos objectifs aux termes de l'accord de Kyoto. Le gouvernement a anéanti ce plan. Il a réduit les objectifs de 90 p. 100 et ne parvient qu'à nous en faire atteindre le tiers.

L'automne dernier, le ministre de l'Environnement a soutenu à de nombreuses reprises que les services de calibre international du Centre mondial de données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet seraient maintenus. Le ministre peut-il nous dire si le déménagement du centre de données au Service météorologique du Canada s'est fait en douceur et s'il y a eu des interruptions de service?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je peux assurer encore une fois ma collègue que la surveillance de la couche d'ozone se poursuivra et que le service de calibre international sera maintenu. Je tiens toutefois à lui rappeler que le plan des libéraux consistait à imposer à l'ensemble de la population une taxe sur le carbone qui aurait touché à peu près tout et haussé le coût de la vie de l'ensemble des Canadiens. Notre gouvernement ne mange pas de ce pain-là. Le marché du carbone est en soi l'un des plus volatiles et les moins sûrs du monde, et beaucoup de ceux qui y ont investi se demandent aujourd'hui si leur investissement leur rapportera un jour.

• (2415)

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le président, je rappellerai au ministre que le premier ministre, qui est le chef de son propre parti, a promis de fixer un prix de 65 \$ la tonne pour les émissions de carbone, d'ici 2016-2018.

Je veux savoir si le service a été perturbé au Centre mondial des données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet.

L'hon. Peter Kent: Permettez-moi de tirer encore une fois les choses au clair, monsieur le président. Le gouvernement n'imposera aux Canadiens une taxe sur le carbone, ni maintenant, ni à l'avenir.

Une voix: C'est ce que les libéraux veulent. Ils ont perdu deux...

L'hon. Peter Kent: Et ils en perdront encore.

Mme Kirsty Duncan: Il revient toujours sur les changements climatiques. La question portait sur la couche d'ozone.

Le ministre de l'Environnement comparaitra-t-il devant le sous-comité des finances au sujet du projet de loi C-38 et devant le comité sénatorial pour expliquer ses accusations scandaleuses à l'endroit d'organismes de bienfaisance canadiens de bonne réputation et finira-t-il par fournir la liste des organismes qu'il a accusés de blanchiment d'argent?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je signale à ma collègue que je comparaitrai devant le comité sénatorial plus tard cette semaine, et que je témoignerai avec un vif enthousiasme devant le sous-comité des finances.

Pour ce qui est de la confusion de la députée au sujet de l'intention du gouvernement d'imposer une taxe sur le carbone ou de fixer un prix pour les émissions de carbone, je lui assure de nouveau que cela ne se produira pas.

Mme Kirsty Duncan: Il n'y a aucune confusion, monsieur le président. Le premier ministre a promis de fixer un prix pour le carbone d'ici 2016 à 2018, soit 65 \$ par tonne.

Travaux des subsides

Le ministre accepterait-il maintenant de donner la liste des organismes de bienfaisance qu'il a accusés de faire du blanchiment d'argent?

Mme Michelle Rempel: Monsieur le président, je le répète, le gouvernement veut s'assurer que les organismes de bienfaisance respectent les paramètres de la fiscalité qui sont définis dans le code des impôts. Les Canadiens sont en faveur de cela.

Je rappelle à ma collègue d'en face que son gouvernement a proposé d'instaurer une taxe sur le carbone, une taxe sur tout qui aurait nui à l'emploi dans le pays. Notre gouvernement ne fera pas cela.

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le président, je pose la question de nouveau. Le ministre donnera-t-il la liste des organismes qu'il a accusés de faire du blanchiment d'argent?

L'hon. Peter Kent: Non, je ne le ferai pas, monsieur le président. Ce qui intéresse le gouvernement, c'est que tout organisme qui jouit du statut d'organisme de bienfaisance ne fasse rien qui puisse compromettre ce statut.

J'aimerais rappeler à ma collègue que les règles de l'Agence du revenu du Canada visant les organismes de bienfaisance interdisent explicitement toute communication qui lance un appel à l'action politique, qui incite le public à s'opposer à toute loi ou une politique gouvernementale.

Le vice-président adjoint: Voilà qui conclut cette partie du débat.

À l'ordre, s'il vous plaît.

La députée de Mississauga-Sud a maintenant la parole.

Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC): Monsieur le président, je suis reconnaissante de pouvoir prendre la parole devant le comité plénier ce soir.

La pureté de l'air est importante pour tous les Canadiens et, lorsque la pureté de l'air que nous respirons est compromise par la pollution, c'est notre santé qui écope. La pureté de l'air était une priorité lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir en 2006, et elle le demeure. La pollution de l'air est liée à tout un éventail de maux, dont l'asthme et les maladies cardiovasculaires. La pollution de l'air peut entraîner une mort prématurée, fait monter le nombre d'admissions à l'hôpital et de visites aux urgences ainsi que les taux d'absentéisme au travail.

Le budget de 2011 à lui seul prévoyait près de 870 millions de dollars pour le renouvellement du financement du programme de réglementation de la qualité de l'air pour que nous puissions respecter nos engagements et nos priorités en matière de qualité de l'air. La diversité géographique et les différents types de développement industriel au Canada font que les niveaux et les sources de pollution atmosphérique varient d'un bout à l'autre du pays. Environnement Canada prend donc des mesures qui auront un effet sur la pollution de l'air partout au pays. Ces mesures comprennent des règlements pour réduire les émissions des véhicules et des moteurs, l'élimination graduelle de la production d'électricité à partir du charbon et des règlements pour réduire les émissions de certains produits de consommation et produits commerciaux qui contiennent de grandes quantités d'ingrédients nocifs. De plus, le gouvernement collabore intensivement avec les provinces et les industries à un nouveau système global national de gestion de la qualité de l'air afin d'améliorer la qualité de l'air partout au Canada.

Le système de gestion de la qualité de l'air a été mis au point au cours des trois dernières années grâce à une collaboration sans précédent entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'industrie et de nombreux autres intervenants. Les normes

canadiennes relatives à la qualité de l'air ambiant pour les matières particulaires et l'ozone troposphérique établies dans le cadre du système de gestion de la qualité de l'air sont plus strictes que les normes en vigueur dans l'ensemble du Canada. L'objectif de ces normes nationales est d'arriver à un niveau de qualité de l'air qui se traduit en une amélioration mesurable de la santé des Canadiens. Ces normes permettront également aux provinces et aux territoires de gérer la qualité de l'air aux niveaux régional et local.

Aux efforts nationaux visant à améliorer la qualité de l'air au Canada viennent s'ajouter les mesures qu'a prises le gouvernement du Canada sur la scène internationale pour réduire les flux transfrontaliers de pollution atmosphérique et leur incidence. La mise au point d'un cadre national plus clair sur la pollution atmosphérique dans le cadre du système de gestion de la qualité de l'air servira à justifier l'intensification du dialogue avec les États-Unis au sujet des flux transfrontaliers et notamment de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air. Aux termes de cet accord et du mandat du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation, le Canada et les États-Unis coopèrent sur une base permanente dans le dossier de la qualité de l'air. Il y a plus de 20 ans, les scientifiques ont conclu que le flux transfrontalier de la pollution atmosphérique découlant de l'activité industrielle entre le Canada et les États-Unis causait des pluies acides, entraînant du smog et d'autres dégâts environnementaux. On a conclu un accord conjoint pour répondre à ce problème. Après 20 ans de coopération entre nos deux pays, les émissions causant la pluie acide ont été réduites de moitié et celles causant le smog ont été réduites d'un tiers dans la région visée par l'accord.

Dans l'ensemble du Canada, les émissions des principaux polluants responsables du smog, des pluies acides et de la piètre qualité de l'air ont diminué considérablement depuis 1990. Par exemple, les émissions d'oxydes de soufre ont chuté d'environ 54 p. 100, principalement en raison de la réduction de 72 p. 100 des émissions provenant des fonderies de métaux communs et de 45 p. 100 des émissions provenant des centrales électriques alimentées aux combustibles fossiles. Depuis l'ajout de l'Annexe sur l'ozone à l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, en 2000, le Canada a en outre réduit ses émissions d'oxydes d'azote d'un tiers dans le sud et le centre de l'Ontario et le sud du Québec. Les initiatives d'Environnement Canada se sont également traduites par une réduction de 34 p. 100 des émissions de matières particulaires. Les matières particulaires sont associées à des maladies respiratoires comme la bronchite chronique et l'asthme ainsi qu'à des maladies cardiovasculaires et à des décès prématurés.

● (2420)

Cependant, il faut faire encore plus pour réduire les émissions de matières particulaires et le gouvernement agit. Environnement Canada travaille avec les États-Unis à l'élargissement de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air pour réduire les matières particulaires transfrontalières.

Environnement Canada collabore également avec des partenaires étrangers sous les auspices de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur la question de la pollution de l'air transfrontalière.

Travaux des subsides

Au cours des dernières semaines, le Canada a joué un rôle constructif dans la mise au point de la version définitive d'une révision historique du protocole de Göteborg conclu en 1999, révision qui a été adoptée à Genève le 4 mai dernier. Ce protocole se traduira par d'autres réductions à l'échelle mondiale de la pollution de l'air d'ici 2020. Le protocole de Göteborg révisé vaut la peine d'être mentionné parce que c'est le premier traité international qui inclue un polluant de courte durée de vie, le noir de carbone, comme élément des matières particulaires. Le noir de carbone pollue l'air et contribue beaucoup au réchauffement planétaire. En prenant des mesures pour réduire les émissions de noir de carbone, nous combattons à la fois la pollution de l'air et les changements climatiques.

Le gouvernement est fier de ce qu'il a accompli pour réduire les émissions polluantes. Nous consacrons des sommes importantes pour que se poursuive le travail. Encore une fois, il y a eu des progrès au Canada, grâce à l'étroite collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires et aussi à la collaboration bilatérale dans le cadre des efforts soutenus que nous déployons, avec les États-Unis, pour réduire la pollution de l'air transfrontalière.

Le gouvernement a par ailleurs collaboré avec nos partenaires d'Europe et des États-Unis pour mettre la dernière main au Protocole de Göteborg et le faire adopter.

La question est de la plus haute importance pour la population de Mississauga-Sud et de tout le pays. Aujourd'hui et dans les années à venir, le gouvernement continuera de s'occuper de ces questions pour que les générations futures jouissent d'un air de meilleure qualité.

J'ai quelques questions à poser au ministre de l'Environnement. La première que je lui transmets par votre intermédiaire, monsieur le président, concerne l'état actuel de la qualité de l'air dans notre pays, comparativement aux autres pays.

Quel est l'état actuel de la qualité de l'air au Canada?

• (2425)

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, j'aimerais remercier ma collègue de Mississauga-Sud de nous avoir rappelé l'importance du traité sur les pluies acides signé par un précédent gouvernement conservateur il y a 21 ans. Ce traité a abouti à une réduction significative des maladies comme la bronchite chronique et l'asthme. En partie grâce au traité sur les pluies acides, mais aussi grâce à d'autres mesures, le Canada a un air relativement propre par rapport à celui de nombreux pays.

Cependant, malgré les progrès accomplis et comme le rappelle ma collègue, une partie importante de la population canadienne vit toujours dans des zones touchées par divers polluants, ce qui a des conséquences pour la santé. Le gouvernement a toutefois l'intention de relever les défis qui se présentent dans ce secteur.

Mme Stella Ambler: Monsieur le président, le ministre pourrait-il expliquer pourquoi il nous faut de nouvelles normes et une nouvelle réglementation sur la qualité de l'air ambiant?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, les normes de qualité de l'air ambiant permettent de déterminer la qualité de l'air dans toutes les régions du pays, que les polluants se déplacent entre les bassins atmosphériques d'est en ouest ou du nord au sud. Dans l'Est du Canada, nous nous préoccupons évidemment des déplacements du sud vers le nord.

À la lumière des plus récentes données scientifiques et recherches sur les effets de la pollution de l'air sur notre santé et l'environnement, il est devenu clair qu'il faut mettre à jour les

normes pancanadiennes actuelles et établir de nouvelles normes plus rigoureuses sur la qualité de l'air ambiant. C'est ce que nous ferons dans le cadre du système de gestion de la qualité de l'air.

Mme Stella Ambler: Monsieur le président, j'aimerais aussi que le ministre de l'Environnement nous dise quelles répercussions auront, selon lui, le système de gestion de la qualité de l'air sur l'économie canadienne.

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, nous allons soigneusement examiner les répercussions, sur la compétitivité industrielle et sur tous les secteurs de l'économie canadienne, des mesures réglementaires que nous avons prises dans le secteur des transports ou du charbon, tout comme nous allons soigneusement examiner les avantages d'un air plus propre, notamment au chapitre de la réduction des coûts liés aux soins de santé et à l'infrastructure.

Mme Stella Ambler: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire s'il est important de collaborer avec les autres intervenants, comme les provinces et l'industrie, lorsqu'il s'agit d'établir de nouvelles normes? Quand il faut améliorer le système de gestion de la qualité de l'air, est-il important d'inclure d'autres intervenants et, le cas échéant, lesquels et pourquoi?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je réponds oui à ma collègue, bien entendu. Le système de gestion de la qualité de l'air a été développé au cours des dernières années en collaboration très étroite avec les provinces et les territoires. Au cours de mes discussions récentes avec mon homologue de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, nous avons parlé d'un traité futur éventuel, analogue au traité sur les pluies acides, qui hausserait plus que jamais sur le continent les normes régissant la qualité de l'air.

• (2430)

Mme Stella Ambler: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement compte un jour imposer une taxe sur le carbone aux Canadiens?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, il faudrait que j'y pense un instant.

Nous avons déjà défini très clairement notre position à ce sujet. Malgré les fausses perceptions de certains de nos collègues d'en face, notre gouvernement a dit clairement, lors de plusieurs campagnes électorales, lors de plusieurs discussions sur les politiques avec nos collègues des provinces, des territoires, des municipalités ainsi qu'à l'occasion de conférences sur les politiques publiques, qu'il n'imposerait jamais une taxe sur le carbone, quelle qu'en soit la forme, aux vaillants contribuables canadiens.

Jusqu'à maintenant, les cours dans les bourses du carbone se sont révélées très volatiles, et les investissements sont très risqués. Sur le marché européen, le prix du carbone est de moitié inférieur au prix original payé par les investisseurs.

Le vice-président adjoint: La députée a-t-elle d'autres questions? Sinon, nous poursuivons le débat.

Mme Stella Ambler: Monsieur le président, je serais ravie de donner le reste de mon temps de parole à la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement.

Le vice-président adjoint: La députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour partager son temps de parole?

Des voix: Non.

Mme Stella Ambler: Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre et concerne le Protocole de Göteborg. Pourquoi était-il crucial que le Canada signe ce protocole? Pourquoi est-il important pour les Canadiens et leur santé?

Travaux des subsides

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps. C'est un protocole important, à l'instar de tous les traités et accords internationaux que nous respectons afin de mieux servir les intérêts des Canadiens au chapitre de la protection de l'environnement.

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, je sais que le ministre voudra donner des réponses aussi exhaustives et complètes que possible. Par conséquent, je l'informe que je lui poserai des questions sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ainsi que sur l'annexe II de cette loi.

J'aimerais tout d'abord lui poser une question. Lorsque le ministère a calculé l'incidence de ce budget sur la prospérité à long terme — comme l'indique le titre du budget —, a-t-il estimé, oui ou non, ce qu'il en coûtera d'atteindre les objectifs que le gouvernement s'est fixé en vertu de l'accord de Copenhague?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, comme je l'ai dit dans ma réponse plus tôt ce soir, l'objectif des mesures législatives visant le développement responsable des ressources, tout comme les autres mesures qui font partie intégrante de ce budget axé sur les emplois, la croissance et la prospérité, dont la Chambre est saisie, est de favoriser davantage la création d'emplois au Canada, tout en assurant la protection de l'environnement.

Les avantages économiques qui en découleront seront nombreux et multidimensionnels dans bien des domaines, tout comme le seront, par exemple, les avantages relatifs à notre processus de réglementation sectorielle concernant les changements climatiques, qui permet déjà de réduire les coûts pour les contribuables canadiens.

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, le ministre a-t-il une estimation des coûts des changements climatiques pour l'économie canadienne, oui ou non?

L'hon. Peter Kent: Non, monsieur le président. C'est une attente irréaliste. Comme je l'ai expliqué, les coûts des changements climatiques prennent plusieurs formes et sont liés à diverses situations. Au cours des prochaines années, ils représenteront des milliards de dollars, pour ce qui est tant des répercussions sur l'Arctique canadien que des mesures que nous devons prendre pour atténuer leurs effets dans le Sud.

• (2435)

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, au sujet des limites d'émission de gaz à effet de serre pour le pétrole et le gaz, le ministre a répété qu'il consulte l'industrie avant d'adopter des règlements visant le secteur pétrolier et gazier. Avant lui, le ministre Prentice disait la même chose. Nous n'avons toujours pas de réglementation.

Quand le ministre annoncera-t-il une réglementation pour ce secteur?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, nous sommes en 2012. Les engagements que nous avons pris à Copenhague doivent être réalisés en 2020. Comme je l'ai expliqué ici à maintes reprises, dans le cadre de notre approche de réglementation par secteur, nous avons commencé par le secteur des transports, qui représente le quart des émissions de gaz à effet de serre du Canada. Dans les prochaines semaines, nous mettrons au point la réglementation visant le secteur de la production d'électricité au charbon. Nous procédons à des consultations dans le secteur pétrolier et gazier, concernant tant leur extraction conventionnelle que l'exploitation des sables pétrolifères. Nous continuerons de faire le tour des secteurs.

Je pense que ma collègue est quelque peu impatiente d'obtenir des réponses immédiates et à court terme.

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, ces consultations ont lieu depuis 2007. Le ministre peut-il simplement répondre à ma question: quand verrons-nous enfin cette réglementation?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je dois encore une fois rectifier les propos de ma consœur. Les consultations auprès de l'industrie pétrolière et gazière en vue de mettre au point la réglementation n'ont concrètement et réellement commencé qu'il y a moins d'un an. Elles se poursuivent, d'ailleurs. Nous nous attendons à ce que le projet de règlement soit prêt d'ici quelques mois. Il sera publié dans la *Gazette du Canada, Partie I*.

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, j'aimerais entendre de la bouche du ministre combien le ministère a dépensé depuis cinq ans en consultations auprès de l'industrie.

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je n'ai pas ce renseignement sous la main. Non pas qu'il soit impossible de quantifier ce chiffre, mais il faudrait ventiler toutes sortes de coûts de fonctionnement courant.

Certains croient que j'ai pu parler...

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai posé une question simple et très courte. Je m'attends à ce que le ministre respecte les limites de temps énoncées au début de la séance du comité plénier.

Le vice-président adjoint: Je remercie les députés de leur patience à ce sujet. Il est vrai qu'ils doivent faire de leur mieux pour fournir une réponse de même durée que la question. Je comprends que certaines questions nécessitent une réponse plus étoffée, mais je saurais gré au ministre et aux autres intervenants de faire preuve de coopération et de chercher à répondre aussi brièvement que possible.

Le ministre de l'Environnement a la parole.

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, une question raisonnable mérite assurément une réponse raisonnable. La question que m'a posée la députée est cependant quelque peu à côté du sujet et je n'ai pas ces chiffres sous la main. Nous pouvons tenter de les trouver.

J'aimerais apporter une précision. Un peu plus tôt, j'ai dit que j'étais prêt à comparaître devant le Comité des finances cette semaine. Je crois encore l'être. On a craint un moment qu'il y ait un conflit d'horaire, mais je suis libre et c'est avec enthousiasme que je comparais devant le Comité permanent des finances et son sous-comité.

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, ma prochaine question est la suivante: combien le ministère a-t-il dépensé en consultations au cours du dernier exercice financier? Le ministre a plusieurs reliures devant lui. Je suis sûre qu'il pourra y trouver la réponse.

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, cette dépense n'est pas un poste budgétaire. Ce n'est pas un élément du budget, c'est un montant qui est réparti entre diverses activités d'un certain nombre de sous-secteurs d'Environnement Canada. La demande de la députée n'est pas raisonnable.

• (2440)

Mme Megan Leslie: Eh bien, monsieur le président, le budget comporte des montants en dollars. Alors, quel montant prévoit-il pour les consultations auprès de l'industrie pour le prochain exercice financier?

Travaux des subsides

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, les consultations menées auprès de l'industrie ne correspondent pas à un poste budgétaire. Elles font partie d'un processus permanent, qui prévoit des consultations auprès de l'ensemble des intervenants, des provinces et des territoires. Ce n'est pas un poste budgétaire précis.

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, jusqu'ici, en réponse à toutes les questions concernant le budget, nous n'avons obtenu aucun montant.

Passons à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Le commissaire à l'environnement est fort préoccupé par la disposition qui restreint la participation de la population à la prise de décision. Il a dit que la consultation publique est depuis toujours un fondement des politiques environnementales au Canada et que le projet de loi d'exécution du budget restreindra beaucoup la participation publique. J'aimerais savoir quelle portion du budget de 2012-2013 de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale est consacrée à la consultation publique.

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, cela varie d'un projet à l'autre.

La députée pourrait-elle me donner le coût des tactiques de division de son chef, qui tente de semer la zizanie entre les provinces au sujet de l'exploitation légitime et bien réglementée des ressources de nos nombreuses ressources qui sont un don du ciel?

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, le ministre de l'Environnement peut certainement nous dire quelle portion du budget est consacrée à la consultation publique. C'est une question fort simple.

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, le seul montant prévu aux fins de consultation qui correspond à un poste budgétaire est destiné expressément à la consultation des groupes autochtones. Pour ce qui est des consultations menées auprès de l'industrie et des intervenants, il s'agit d'un travail plutôt vaste dont s'occupe les personnes de l'agence, mais qui ne correspond pas, et n'a aucune raison de correspondre, à un poste budgétaire.

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, le ministre peut-il même confirmer que des fonds seront affectés aux consultations publiques pour l'année à venir?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, la réponse courte est oui.

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, je trouve formidable que le ministre ait réussi à répondre à ma question. Je l'en félicite.

Passons aux modifications figurant à la section 1 de la partie 3 du projet de loi d'exécution du budget, qui confie la responsabilité de déterminer quelles sont les parties intéressées à l'Office national de l'énergie ou à l'entité qui procède à l'évaluation. Le nouveau paragraphe 2 dit ceci: « une personne est une partie intéressée si elle estime que la personne est directement touchée par la réalisation du projet », et cetera. Qu'est-ce que le ministre veut dire par « directement touchée »?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, comme ce fut le cas pour les commissions mandatées et pour les études exhaustives réalisées auparavant, aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, chaque commission sera responsable de déterminer à quelle catégorie correspondent les personnes touchées, qu'il s'agisse de personnes vivant dans l'entourage immédiat de l'endroit où le projet est mis en oeuvre, d'Autochtones ou de personnes ayant des connaissances scientifiques importantes à communiquer à la commission.

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, je suis contente que la réponse du député me fournisse des renseignements.

Le gouvernement a-t-il établi des lignes directrices pour déterminer quelles seront les personnes considérées comme étant directement touchées, ou est-ce que cette décision relève seulement de la commission?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, les décisions de ce genre sont normalement prises par les commissions, en fonction des circonstances, du lieu et de l'importance du projet en question.

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, la décision est donc prise par la commission concernée, mais je me demande si le gouvernement a prévu des lignes directrices pour déterminer qui est directement touché.

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, les lignes directrices, dont les termes généraux se trouvent dans le nouveau projet de loi sur l'Office national de l'énergie, et les procédures d'évaluation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, seront harmonisées et adaptées aux processus, aux procédures et aux dispositions figurant dans la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

• (2445)

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, les gens qui vivent à deux kilomètres du site éventuel d'une installation seraient-ils considérés comme directement touchés? Ou est-ce que le périmètre serait plutôt établi à 5, 10, ou à 20 kilomètres, comme dans le cas de Fukushima? Selon le ministre, à quelle distance devrait-on se trouver pour être directement touché?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, comme je l'ai déjà expliqué, ce genre de décision doit être prise par la commission concernée, selon le projet en question, son contenu, son emplacement, et selon lequel des trois groupes mentionnés précédemment y participe.

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, selon le ministre, en quoi consistent nos pratiques durables dans le secteur des sables pétrolifères?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, en peu de mots, ce sont les pratiques qui auront le moins de répercussions négatives sur l'environnement et les mesures qui seront prises pour atténuer ces possibles répercussions.

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, je passe à l'annexe 2 dont j'ai parlé. Le sous-alinéa 5(1)a)(iv) du projet de loi d'exécution du budget et le paragraphe 5(3) portent sur le fait que les effets environnementaux sont causés à une série de composantes. Le projet de loi en dresse la liste et précise qu'elle comprend « toute autre composante de l'environnement mentionnée à l'annexe 2 ».

Le ministre pourrait-il dire ce qui se trouve dans l'annexe 2?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, oui, tout à fait.

La députée a raison. L'annexe 2 permet au gouvernement d'ajouter des effets environnementaux à la liste qui se trouve dans l'article 5. Il n'y a que les effets qui relèvent du gouvernement fédéral qui sont pertinents. La loi pourrait évoluer, et il pourrait y avoir un jour d'autres domaines relevant du gouvernement fédéral.

Mme Megan Leslie: Monsieur le président, le ministre a-t-il une liste, voire une liste provisoire, de ce qui figurera dans l'annexe 2?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, d'ici à ce que la loi soit en vigueur, on en saura plus sur la réglementation qui accompagnera la mesure législative proprement dite.

Travaux des subsides

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole ce soir. En fait, c'est la troisième fois en une semaine que je suis ici tard en soirée pour parler d'enjeux qui sont si chers aux Canadiens. J'ai déjà été président du Comité permanent de l'environnement, je suis donc ravi de pouvoir m'exprimer au sujet de l'important travail accompli par le gouvernement; ces mesures toucheront directement la santé de tous les Canadiens et l'environnement dans lequel nous vivons.

Comme tout le monde le sait, Environnement Canada est un ministère à vocation réglementaire, et, puisqu'il détient un grand éventail de pouvoirs réglementaires, il s'agit de l'un des ministères qui prend le plus de règlements. En fait, le ministère est responsable de plus d'une dizaine de lois et de 80 règlements qui touchent un certain nombre de secteurs, y compris le contrôle de la concentration des substances toxiques dans les produits commerciaux et la protection des oiseaux migrateurs et des espèces en voie d'extinction.

Bien qu'il ne fasse aucun doute qu'Environnement Canada a un excellent bilan en matière réglementaire vu son expérience en la matière, il faut que le ministère tente progressivement d'atteindre un plus haut degré d'excellence dans la prise de règlements. Les modifications qui seront apportées aux processus réglementaires joueront un rôle clé pour permettre au ministère de réaliser son objectif, et tous les Canadiens en profiteront. Les prochaines mesures que le ministère prendra pour améliorer ses processus réglementaires viseront notamment la rationalisation de ces processus et l'augmentation de leur efficacité, de leur efficacité et de leur transparence.

Bien que ces objectifs soient importants, il existe également des considérations pratiques plus larges, en ce qui a trait notamment aux répercussions sur l'économie des règles et des normes environnementales. Nous devons faire respecter ces normes élevées tout en veillant à ce que les entreprises canadiennes puissent tirer leur épingle du jeu dans un marché mondial où la concurrence est féroce.

Compte tenu du rôle que joue une réglementation environnementale de première classe dans une économie qui fonctionne bien, il est facile à comprendre pourquoi il est très important de viser l'excellence dans le domaine réglementaire. Cette recherche de l'excellence est visible notamment dans le plan de gestion des produits chimiques, dont la réputation n'est plus à faire dans le monde et qui constitue peut-être le meilleur exemple à cet égard. Lancé en 2006 conjointement par Environnement Canada et Santé Canada, le plan de gestion des produits chimiques a permis au Canada de s'élever à la position de chef de file mondial de la protection de la population contre les dangers des substances chimiques existantes et nouvelles.

Beaucoup de produits chimiques examinés dans le cadre du plan de gestion des produits chimiques sont omniprésents dans la vie des Canadiens. Ils proviennent de divers secteurs industriels et comprennent par exemple les carburants, les combustibles, les pâtes et le papier, les produits d'entretien ménager, les substances entrant dans la composition des jouets pour enfants et les additifs alimentaires. Le bisphénol A est un exemple bien connu. Voilà un cas où un train complet de mesures a été mis en oeuvre, à commencer par l'interdiction de ce produit dans la fabrication des biberons. Par la suite, on a imposé des mesures destinées à limiter les rejets industriels dans l'eau et on a entrepris des travaux de recherche et de surveillance pour déterminer s'il fallait prendre d'autres mesures. De plus, le plan de gestion des produits chimiques est un régime prévisible reposant sur des données scientifiques qui donnent aux entreprises des assurances en matière de réglementation.

Le Canada se sert en outre des données issues de la recherche et de la surveillance avec son expérience dans la réglementation pour jouer le rôle de chef de file mondial en ce qui concerne la gestion des produits chimiques. Par exemple, l'été dernier, le Canada a été l'hôte de la Conférence internationale sur le mercure en tant que polluant mondial, qui s'est tenue à Halifax. Cette conférence a réuni plusieurs centaines de chercheurs de partout dans le monde et a permis de mettre en valeur les résultats des travaux réalisés au Canada dans ce domaine. Ces travaux ont notamment permis de déterminer que plus de 95 p. 100 du mercure qui s'accumule dans le Nord canadien provient d'autres pays. Cette substance a un puissant effet neurotoxique et est particulièrement dangereuse pour les femmes enceintes et les enfants.

Les Nations Unies s'appuient sur les travaux scientifiques du Canada dans le cadre des négociations portant sur un traité sur le mercure pour réduire les émissions atmosphériques de ces pays et ainsi protéger les Canadiens et notre environnement. Ces travaux informent également la communauté internationale des progrès réalisés pour gérer les polluants organiques persistants tels que les BPC.

Au cours des cinq dernières années, Environnement Canada et Santé Canada ont accompli d'énormes progrès dans toutes sortes d'évaluations des risques des produits chimiques et d'activités de réglementation, de surveillance et de recherche. Ces travaux doivent se poursuivre et se poursuivront.

En 2011, le gouvernement a annoncé 500 millions de dollars sur cinq ans pour veiller à ce que les travaux importants sur les produits chimiques, qui ont été entrepris en 2006, se poursuivent à pleine vitesse. Dans le cadre du plan de gestion des produits chimiques, nous avons réalisé des progrès remarquables pour évaluer une grande partie des produits chimiques qui se trouvent possiblement sur le marché et que nous avons ciblés comme pouvant présenter des risques pour la santé et pour l'environnement. Nous avons maintenant procédé à l'évaluation d'environ 1 100 produits chimiques sur cette liste et nous en évaluerons près de 1 500 au cours des cinq prochaines années. Nous veillerons également à ce que les nouvelles substances chimiques dangereuses n'entrent pas sur le marché canadien.

• (2450)

Le Plan de gestion des produits chimiques est l'exemple même d'un système réglementaire de calibre mondial. Il s'agit d'un programme réglementaire transparent qui assure la participation des intéressés et qui peut être adapté en fonction des nouvelles données scientifiques qui ne cessent de voir le jour dans ce domaine. Par exemple, l'an dernier, des intervenants nous ont demandé de revoir l'une de nos décisions réglementaires à la lumière de nouvelles données scientifiques. On a établi une commission d'examen, constituée de spécialistes du domaine, qui a examiné les nouveaux renseignements, y compris les études menées par Environnement Canada. La commission a pu déterminer que la substance ne posait aucun danger pour l'environnement, et par conséquent, le ministère a pu conclure qu'elle n'était pas toxique et qu'aucune mesure de contrôle réglementaire n'était requise.

Une autre force du Plan de gestion des produits chimiques tient à l'engagement permanent du gouvernement à consulter les intervenants et le public et à échanger avec eux des renseignements dans le cadre des principales étapes du processus réglementaire.

Travaux des subsides

Depuis 2006, Environnement Canada et Santé Canada ont dépensé environ 400 millions de dollars pour assurer la protection de la santé des Canadiens et de leur environnement, ce qui constitue une priorité de premier ordre. Nous sommes déterminés à veiller à ce que les produits chimiques que nous utilisons déjà à la maison, dans les entreprises et dans les lieux publics soient gérés adéquatement, et à minimiser les risques pour les Canadiens, et nous sommes tout aussi déterminés à surveiller de près tout produit chimique qui fait son entrée sur le marché.

Il ne fait aucun doute que la protection de la santé des Canadiens et de leur environnement est une grande priorité. Cela se reflète clairement par le financement accordé aux prochaines étapes du Plan de gestion des produits chimiques.

À l'avenir, je suis certain qu'Environnement Canada et l'ensemble du ministère continuera d'élaborer des règlements qui soient fondés sur des données probantes et qui soient transparents, efficaces, efficaces, transparents et souples, se plaçant ainsi dans une solide position de chef de file mondial à cet égard.

J'ai deux ou trois questions pour le secrétaire parlementaire.

Premièrement, comment le gouvernement peut-il affirmer être un chef de file mondial de la gestion des produits chimiques alors que les Canadiens et l'environnement sont toujours exposés à des produits chimiques dangereux?

• (2455)

Mme Michelle Rempel: Monsieur le président, je tiens à remercier personnellement le député de Selkirk—Interlake de son excellent travail dans le dossier du lac Winnipeg. Il a été un défenseur infatigable de la santé de ce lac. Je sais qu'il appuie le financement continu alloué par le gouvernement pour l'important travail en matière de protection de l'environnement que nous faisons dans cette région.

Pour répondre à sa question, le Plan de gestion des produits chimiques du Canada est, à bien des égards, un exemple pour le reste du monde. Le Canada est le premier pays à avoir procédé à l'évaluation systématique de tous les produits chimiques offerts sur le marché. Cela fait de nous des pionniers de la gestion de certains produits chimiques. Par exemple, le Canada a été le premier pays au monde à agir pour interdire l'importation, la vente et la promotion de biberons contenant du bisphénol A.

Le Plan de gestion des produits chimiques continuera de protéger la santé des Canadiens et l'environnement. Nous poursuivrons notre collaboration avec l'industrie afin d'appuyer les activités de gérance et d'innovation, d'établir des partenariats avec tous les intervenants en vue d'assurer l'efficacité et l'efficacité, d'investir dans la recherche et la surveillance, de travailler avec nos partenaires internationaux et de publier des informations sur les produits chimiques pour que les Canadiens puissent participer aux consultations et prendre des décisions éclairées.

M. James Bezan: Monsieur le président, la secrétaire parlementaire a mentionné le lac Winnipeg et son bassin sud qui se trouve dans ma circonscription de Selkirk—Interlake. Je suis ravi du projet que notre gouvernement a entrepris dans cette région.

Au cours des quatre dernières années, Environnement Canada a investi 18 millions de dollars au titre de la recherche sur les charges en éléments nutritifs et les moyens de contrôler les eaux de ruissellement venant des terres agricoles, ainsi que sur les moyens de surveiller et d'améliorer le traitement des eaux usées municipales dans tout le bassin hydrographique. Le bassin borde quatre provinces et quatre États américains. L'incroyable participation de tous les

intervenants a contribué à mieux connaître le dossier et à réduire la charge en éléments nutritifs dans le lac Winnipeg.

Mes enfants, toute la famille et moi adorons nager dans le lac Winnipeg. De magnifiques plages bordent le bassin sud et la dernière chose que nous voulons voir est la prolifération des algues. La dernière chose que nous voulons voir, c'est bien une présence importante de bactéries *E. Coli* et la fermeture des plages qu'occasionnent de temps à autre les charges en éléments nutritifs. Nous devons collaborer étroitement avec les intervenants pour réduire ces éléments nutritifs.

Les 18 millions de dollars investis par Environnement Canada et consacrés à la recherche au sein du ministère, de concert avec les universitaires dans la zone du bassin, procurent un avantage considérable à long terme. Une partie de l'initiative du bassin du lac Winnipeg était également constituée du Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg, et cet élément représentait presque 4 millions de dollars de financement fourni aux groupes d'intervenants de la collectivité qui effectuaient différents types de projets. L'un des plus réussis, qui est toujours en cours, est celui qui a été entrepris par les maires et les préfets du bassin sud du lac Winnipeg, qui ont mis sur pied un programme d'étiquetage des produits qui constituent le meilleur choix environnemental pour le lac, soit qui contiennent peu de phosphates et de nitrates et qui ne sont pas nuisibles s'ils se retrouvent dans le lac par le bassin versant.

Dans le cadre des débats d'aujourd'hui, je crois qu'un certain nombre de députés ont parlé des avantages de protéger le lac Winnipeg, étant donné qu'il sert de réservoir pour toute la partie sud des Prairies et les grandes plaines du nord des États-Unis.

La secrétaire parlementaire connaît très bien le lac Winnipeg. Pourrait-elle nous parler de son expérience, de ses idées et de ses suggestions sur le fonctionnement de ce programme et la façon de le maintenir?

Mme Michelle Rempel: Monsieur le président, mon collègue a posé une question bien documentée. Il a bien raison: le lac Winnipeg me tient beaucoup à cœur puisque j'y ai passé d'innombrables nuits d'été durant mon enfance. Beaucoup de gens dans les Prairies tiennent aussi au lac. Toutefois, il est également important de se rappeler que le bassin hydrographique du lac Winnipeg couvre une superficie de plus d'un million de kilomètres carrés. Comme mon collègue l'a dit, ce bassin comprend une partie des États du Nord des États-Unis.

Il est donc particulièrement important que le gouvernement continue de surveiller la qualité de l'eau dans les principales rivières qui contribuent des nutriments au lac Winnipeg, notamment les rivières Rouge, Pembina et Saskatchewan. Comme on l'a déjà mentionné ce soir, nous surveillons également les effets biologiques et les changements le long du rivage sud du lac, ainsi que le transport des éléments nutritifs à partir de sources diverses.

La seule chose que je tiens à souligner dans les observations de mon collègue, c'est le partenariat continu que notre gouvernement a établi avec les groupes de conservation régionaux, les équipes de recherche locales et les groupes de l'industrie dans le but d'instaurer une politique qui nous permet de trouver le juste milieu entre la nécessité d'utiliser le paysage terrestre pour la production agricole et celle de protéger l'environnement. Nos investissements dans ce domaine sont tout à fait cruciaux. En tant qu'ancienne Manitobaine, je peux dire avec certitude que cela revêt une grande importance pour les gens de la province et pour l'avenir du bassin hydrographique. Nous espérons que ces mesures se poursuivront pendant de nombreuses années.

• (2500)

M. James Bezan: Monsieur le président, lors de la dernière législature, le Comité permanent de l'environnement, dont j'étais alors le président, a mené une étude sur les sables pétrolifères. Je suis fier du travail que nous avons fait. Nous avons vérifié les mesures qui avaient été mises en place pour surveiller les sables pétrolifères et pour déterminer les effets que pourrait avoir la contamination de la rivière Athabasca et de ses environs sur les collectivités en aval. Je suis très préoccupé par certains des propos qui ont été tenus par le chef néo-démocrate depuis environ une semaine.

Qu'est-ce que la secrétaire parlementaire pense des remarques du chef néo-démocrate, qui a affirmé que les sables pétrolifères étaient une maladie qui allait faire du tort à l'Ontario et à l'Est canadien?

Mme Michelle Rempel: Monsieur le président, je remercie mon collègue de cette question très importante. Pour mettre ces commentaires en perspective, je tiens à préciser que nous avons beaucoup parlé ce soir du financement de programmes qui soutiennent l'environnement.

Les sables pétrolifères contribuent grandement à l'économie canadienne. S'ils sont exploités de manière durable, leur contribution à l'économie devrait dépasser les 2,1 billions de dollars au cours des 25 prochaines années. Les tactiques du chef de l'opposition pour dresser les travailleurs d'une région contre ceux d'une autre ne sont pas très productives. Elles ne contribuent pas à la croissance de l'économie. Elles ne favorisent pas non plus la croissance industrielle qui est nécessaire pour continuer à financer les programmes importants dont nous parlons ce soir, comme les programmes de protection du bassin des Grands Lacs.

J'espère certainement que, au cours des semaines à venir, mes collègues d'en face rejeteront les remarques de leur chef et qu'ils soutiendront les travailleurs canadiens d'un commun accord.

Le vice-président adjoint: Cela met fin à cette ronde.

Je donne maintenant la parole au député de Burnaby—New Westminster.

M. Peter Julian: Monsieur le président, nous sommes déçus par le manque de réponses à nos questions ce soir.

Je vais toutefois revenir sur une question que j'ai déjà posée trois fois ce soir. Je suis certain que le ministre a maintenant eu le temps de consulter ses fonctionnaires. Il s'agit d'une question toute simple sur le programme d'urgences environnementales.

Combien d'incidents le programme d'urgences environnementales a-t-il contribué à régler chaque année depuis trois ans?

Je pose cette question pour la troisième fois ce soir.

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je peux fournir une réponse approximative au député. Il y a eu au total environ 1 500 événements, déversements ou rejets polluants.

Voici le chiffre exact. En 2010-2011, il y a eu 1 050 incidents de pollution pour lesquels Environnement Canada a fourni un soutien technique. Le personnel d'Environnement Canada n'a toutefois été présent sur les lieux que dans 10 p. 100 de ces cas environ.

Je rappelle une fois de plus à mon collègue que les employés d'Environnement Canada ne sont pas les premiers intervenants. Ils se rendent très rarement sur place, à moins d'un cas de force majeure, notamment si leur présence est requise en raison de l'ampleur ou de la complexité scientifique de l'événement.

M. Peter Julian: Monsieur le président, ce qu'on peut comprendre, c'est que le Programme des urgences environnementales répond en moyenne à une urgence aux 72 heures. On ne peut pas

Travaux des subsides

dire que ce soit rare. À mon avis, c'est une excellente chose qu'on le sache.

Je veux aussi aborder la question de la probable augmentation du nombre d'incidents environnementaux exigeant l'intervention du Programme des urgences environnementales si le projet d'oléoduc Northern Gateway est approuvé.

Le ministère a-t-il prévu cette probable augmentation du nombre d'incidents environnementaux nécessitant la participation de ce programme?

• (2505)

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je tiens d'abord à rectifier ce que le député a dit. La grande majorité des 1 050 incidents étaient minimes et ont été confinés par les organismes municipaux ou provinciaux.

En ce qui concerne la mesure législative dont nous sommes saisis et le possible développement de projets d'envergure, je dois dire que nous avons notamment investi 35,7 millions de dollars sur deux ans, dans le budget de 2012, pour renforcer davantage le système canadien de sécurité des pétroliers, sous réserve, évidemment, de l'approbation des projets et des parcours des pétroliers.

En ce qui concerne les grands projets d'oléoducs, certaines dispositions prévoient de bien meilleures mesures d'inspection et de surveillance des nouveaux projets réalisés.

M. Peter Julian: Monsieur le président, il n'a pas répondu à ma question. Je lui ai demandé s'ils ont calculé l'augmentation probable des incidents environnementaux.

Je ne donnerai pas au ministre une autre occasion de tergiverser. Cependant, s'il a la réponse, j'espère qu'il la donnera.

Comme nous le savons, le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique a été très étonné de l'abandon du Programme des urgences environnementales et de la fermeture du centre d'intervention en cas de déversement dans sa province. Des consultations ont-elles eu lieu avec le gouvernement de la Colombie-Britannique avant la fermeture du centre d'intervention?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, d'abord, mon collègue pose une question hypothétique. Dans un monde idéal, il n'y aurait pas davantage, ou peut-être y aurait-il moins, de déversements nécessitant une intervention.

Nous ne pouvions pas faire fi du secret du Cabinet pour procéder à des consultations qui nous auraient obligés à divulguer la teneur du texte législatif dont nous sommes saisis, qui porte sur le développement responsable des ressources ainsi que sur l'emploi, la croissance et la prospérité. J'ai consulté tout de suite après le dépôt du projet de loi, dès que les détails ont été publiés.

M. Peter Julian: Monsieur le président, cela explique pourquoi les habitants et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont été si surpris par ce que de nombreuses personnes considèrent comme des mesures irresponsables prises par le gouvernement.

Je vais passer à la question du protocole que les scientifiques doivent suivre avec les médias. Les restrictions imposées aux scientifiques d'Environnement Canada en ce qui a trait à leurs échanges avec les médias au sujet de leur travail soulèvent un certain nombre de préoccupations.

Quel est le protocole général du ministère que les scientifiques doivent suivre avec les médias?

Travaux des subsides

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je reviens encore une fois à la première partie de la question du député. Lors des consultations avec mon homologue de la Colombie-Britannique, on a reconnu que la décision de regrouper dans deux bureaux les services précédemment offerts par six bureaux et de continuer à assurer notre service environnemental aux principaux organismes qui s'occupent des déversements était sensée et logique.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, le gouvernement conservateur estime que les scientifiques dont le travail est financé par les contribuables devraient se concentrer sur la recherche financée par les contribuables. Nous permettons à nos scientifiques d'accorder annuellement des milliers d'entrevues à l'échelle du gouvernement en réponse à des demandes raisonnables des médias.

Nous croyons cependant qu'une demande d'entrevue présentée par un journaliste avec un préavis de 60 minutes n'est tout simplement pas acceptable. Nous continuerons à répondre aux demandes raisonnables des médias. Je m'attends donc à ce que des milliers d'entrevues soient accordées encore cette année.

M. Peter Julian: Monsieur le président, le ministre rendra-t-il le protocole à suivre avec les médias public? Plus précisément, quel était le protocole à suivre à l'égard des médias pour les scientifiques d'Environnement Canada qui assistaient à la conférence de l'Année polaire internationale cette année?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je rappelle au député que toute grosse organisation qui n'a pas de politique de communication vit à une autre époque.

La conférence de l'Année polaire a été un grand succès. Des entrevues ont été accordées sur place et d'autres le seront plus tard. Nous avons veillé à ce que scientifiques parlent de recherche et à ce que les ministres parlent de politique.

• (2510)

M. Peter Julian: Monsieur le président, je répète la question. Le protocole sera-t-il rendu public?

Voyons deux cas problèmes. Le scientifique David Tarasick, qui a publié sa recherche sur la couche d'ozone dans la revue *Nature*, et l'équipe de scientifiques qui a publié dans le *Journal of Geophysical Research*, n'ont pas eu le droit d'accorder les entrevues réclamées par les médias. Cette décision venait-elle du cabinet du ministre? Le protocole à suivre avec les médias sera-t-il rendu public?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, je le répète, et je vais essayer d'être clair pour la gouverne de mon collègue, le protocole concernant les médias est un protocole public.

Les journalistes scientifiques ou autres communiquent avec le ministère lorsqu'ils veulent obtenir de plus amples renseignements concernant un article, un reportage ou un communiqué. Le service des communications d'Environnement Canada traite ensuite la demande, comme c'est le cas dans d'autres ministères et la plupart des entreprises du secteur privé. Dans 99 p. 100 des cas, l'entrevue est accordée.

En ce qui concerne les deux incidents auxquels mon collègue a fait référence, il n'était tout simplement pas possible d'accorder ces entrevues à ce moment-là.

M. Peter Julian: Monsieur le président, est-ce que le bureau des médias tient des statistiques pour savoir combien de fois il fournit l'information dans les délais prévus? Combien de plaintes de journalistes le bureau des médias a-t-il reçues l'année dernière au sujet d'un accès retardé ou limité aux scientifiques d'Environnement Canada?

L'hon. Peter Kent: Je le répète, monsieur le président, mon collègue parle comme si c'était un processus réglementaire. Les journalistes ne portent pas plainte pour inobservation du règlement. Certains sont furieux, et on peut le comprendre, si on n'accède pas immédiatement à leur demande, mais, comme je l'ai dit, nous permettons des milliers d'interviews dans toute la fonction publique et nous ne recevons aucune plainte.

Je peux garantir à mon collègue que les plaintes sont relativement peu nombreuses et très rares.

M. Peter Julian: Monsieur le président, j'ai demandé le nombre de plaintes et, comme nous l'avons vu avec le Programme des urgences environnementales, ce qui était censé être rare, selon le ministre, s'est révélé moins rare que ce qu'il disait lorsque nous avons demandé des chiffres. C'est la raison pour laquelle nous demandions des faits. Nous voulons des faits.

Je vais passer maintenant aux accusations portées contre les organismes de bienfaisance voués à la défense de l'environnement. Le ministre a fait une allégation au sujet d'activités criminelles, parce que le blanchiment d'argent est bien une activité criminelle. Il a fait cette allégation le 28 avril, l'a répétée le 1^{er} mai, puis le 3 mai, à la Chambre. Ce soir, il a répondu qu'il n'avait simplement aucune preuve d'activité criminelle.

Le ministre voudrait-il retirer le terme employé et revenir sur l'allégation qu'il a faite à trois reprises à la Chambre des communes?

L'hon. Peter Kent: Monsieur le président, pour répondre en un mot, non. Le gouvernement apprécie les grands services que rendent les organismes de bienfaisance en général dans les secteurs où le gouvernement ne peut pas nécessairement offrir de services. Les organismes de bienfaisance fournissent un soutien considérable dans les domaines de la culture, des arts et des soins de santé, et dans le monde universitaire.

Les arguments que j'ai cités visaient les organisations non gouvernementales à vocation environnementale. Mes observations reflétaient la préoccupation du gouvernement à l'égard d'un petit nombre d'organismes qui ont le statut d'organisme de bienfaisance au Canada, contre qui des preuves s'accablent presque quotidiennement, qui mettent leur statut d'organisme de bienfaisance en danger en raison de comportements et d'agissements qui enfreignent la réglementation de l'ARC.

• (2515)

M. Peter Julian: Monsieur le président, nous devons simplement nous demander si le ministre comprend la définition du blanchiment d'argent. Il s'agit, bien entendu, d'une activité criminelle, mais il a dit ce soir qu'il n'avait aucune preuve d'activités criminelles menées par des organismes de bienfaisance à vocation environnementale.

J'aimerais passer à la déclaration que le ministre a faite le 12 janvier à Calgary, lorsqu'il a dit que la décision de se retirer du Protocole de Kyoto avait été un cadeau de Noël à l'avance qu'il s'était offert. Pourrait-il expliquer ce qu'il voulait dire par là?

L'hon. Peter Kent: Premièrement, monsieur le président, le terme que j'ai utilisé était simplement une façon de parler. J'aurais pu dire verdissement d'argent ou blanchiment de conscience. Comme je l'ai déjà dit dans cette enceinte, j'aurais pu me servir, comme image, du jeu des gobelets ou du jeu de bonneteau, que le Code criminel du Canada interdit, quoique seulement si l'on tire de ces jeux des revenus illégaux.

Travaux des subsides

C'est une façon de parler. Je suis enchanté qu'elle ait pu attirer l'attention des organisations caritatives susceptibles de voir leur situation compromise. Je suis heureux qu'elle ait attiré l'attention de l'opposition et du public canadien. J'ose espérer que ces organisations caritatives, qui jouissent bel et bien d'avantages fiscaux, se conformeront à la réglementation de l'Agence du revenu du Canada.

En ce qui concerne mon cadeau de Noël à l'avance, depuis que notre parti a pris le pouvoir, en 2006, le gouvernement dit clairement que le protocole de Kyoto est l'une des erreurs les plus graves commises par le gouvernement libéral précédent, qui a agi de manière irréfléchie et imprudente. J'ai eu l'honneur de représenter le Canada, à la conférence de Durban, en décembre, ainsi qu'à...

Le vice-président adjoint: Je dois interrompre le ministre. Il nous reste seulement une minute.

Le député de Burnaby—New Westminster a la parole.

M. Peter Julian: J'ai deux questions pour conclure, monsieur le président.

D'abord, les médias ont récemment mis en lumière la quantité d'heures supplémentaires facturées par les chauffeurs des ministres. Environnement Canada a refusé de rendre publics les relevés de ces heures supplémentaires. J'aimerais savoir pourquoi le ministre a refusé de les dévoiler?

Ensuite, j'aimerais signaler au ministre que le guide pour un gouvernement responsable indique qu'il doit répondre à toutes les questions se rapportant à ses domaines de responsabilité et corriger le plus rapidement possible les erreurs involontaires. Or, il a commis une erreur ce soir et lors de déclarations antérieures faites à la Chambre dans lesquelles il accusait d'activités criminelles des organismes de bienfaisance à vocation environnementale. Il a la possibilité de retirer ses paroles. Nous espérons sincèrement qu'il le fera ce soir.

Enfin, le ministre s'engage-t-il à répondre aux nombreuses questions que nous lui avons posées ce soir et auxquelles il n'a pas pu répondre directement? Il est tenu de fournir des réponses. Le fera-t-il au cours des prochains jours?

Mme Michelle Rempel: Monsieur le président, en ce qui concerne la politique régissant les chauffeurs, je suis très heureuse que notre ministre de l'Environnement travaille fort. Les dispositions de cette politique sont également assujetties aux règles de confidentialité du Parlement.

En ce qui concerne le statut d'organisme de bienfaisance et les activités politiques au Canada, les Canadiens veulent que les organismes de bienfaisance respectent les dispositions du code des impôts. En effet, selon des sondages, plus de 80 p. 100 des Canadiens sont d'accord avec les mesures que nous avons proposées dans le budget de 2010 visant à faire respecter les dispositions du code des impôts. Les organismes de bienfaisance font du très bon travail dans nos collectivités. Notre but est que les organismes de bienfaisance auxquels les Canadiens donnent leur argent, qu'ils ont gagné à la sueur de leur front, respectent le code des impôts. C'est tout.

L'opposition devrait appuyer cette mesure. Nous voulons faire respecter les dispositions du code.

Le vice-président adjoint: C'est tout pour cette série de questions. Nous allons passer à la dernière série. La secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement aura la parole. Cependant, j'informe les députés qu'il reste environ huit minutes au temps prévu pour le débat de ce soir.

La secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement a la parole.

Mme Michelle Rempel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le président, je remercie tous les ministériels d'être ici avec nous ce soir et de faire un aussi bon travail. Nous avons une équipe formidable de ce côté-ci de la Chambre. Nous sommes mercredi matin, il est 1 h 20, et je suis très fière de travailler avec mes collègues.

Je veux parler de notre plan de surveillance des sables pétrolifères.

Au cours de la dernière année, le Canada a traversé une tourmente économique, et peu de pays s'en sont aussi bien tirés que nous. L'exploitation des sables pétrolifères a joué un rôle important à cet égard. Il s'agit d'une ressource extrêmement importante pour le Canada et l'un des principaux moteurs de notre développement économique.

Les réserves de pétrole prouvées du Canada, dont 97 p. 100 se trouvent dans les sables pétrolifères, se classent au troisième rang, derrière les réserves de pays qui sont de grands producteurs, comme l'Arabie saoudite et le Venezuela. Le secteur des sables pétrolifères représente 2 p. 100 de notre PIB et il représentait plus de 17 milliards de dollars en investissements de capitaux en 2010.

Il est tout aussi important pour le gouvernement que l'exploitation des sables pétrolifères soit faite de façon écoresponsable. Le chef de l'opposition trouve peut-être normal, quand il voyage, d'essayer de monter les travailleurs d'un secteur contre ceux d'un autre secteur, mais les Canadiens ne jouent pas ce jeu. Ils savent que nous sommes tous unis en un même pays.

Nous sommes unis par notre économie, qui procure des emplois et des chances de réussite égales à tous les Canadiens. Cette égalité et cette unité sont chères à notre gouvernement. En tant que députée du gouvernement, je suis vraiment fière d'intervenir ce soir pour parler de l'exploitation écoresponsable des ressources, qui favorisera l'emploi et la croissance économique pendant de nombreuses années.

Le développement durable des sables pétrolifères canadiens exigera de la discipline, de la concentration et de la coopération. Tous ces éléments sont essentiels si nous voulons protéger l'environnement tout en obtenant un maximum de retombées positives pour tous les Canadiens. C'est exactement l'engagement qu'a pris notre gouvernement.

En juillet dernier, nous avons publié un plan intégré de surveillance de l'environnement visant les sables pétrolifères. Ce plan a été élaboré en partenariat avec d'éminents spécialistes en environnement de partout au Canada. Il décrit tous les éléments nécessaires pour offrir un programme de surveillance de calibre mondial qui regroupe la surveillance de l'eau, de l'air et de la biodiversité. En février, nous avons publié un plan de mise en oeuvre conjoint, qui décrit comment nous collaborerons avec le gouvernement de l'Alberta, le secteur privé et d'autres intervenants clés pour mettre en oeuvre un programme de surveillance de calibre mondial.

Au lieu de dire du mal de ce secteur, nous avons travaillé avec les intervenants, le secteur privé et les collectivités, afin d'élaborer un plan de mise en oeuvre du système qui soit viable.

Travaux des subsides

Grâce à ce plan, les sables pétrolifères du Canada bénéficieront de l'une des meilleures surveillances au monde. Le plan tire parti des mesures de surveillance provinciales et fédérales qui portent déjà sur l'eau, l'air et la biodiversité. Il favorise l'efficience, puisqu'il utilise l'infrastructure déjà établie. La surveillance sera complète et intégrée. Nous demanderons conseil à tous les intervenants pendant la mise en oeuvre. Des rapports d'étape annuels montreront l'avancement de la mise en oeuvre.

Ce nouveau programme sera soumis à un examen scientifique externe à la fin de la période de mise en oeuvre, c'est-à-dire après trois ans, et il sera ensuite soumis à des examens périodiques. Par conséquent, quoi que l'opposition puisse en dire, ce processus prévoit bel et bien un examen externe par les pairs.

Ainsi, nous pourrons bâtir et maintenir l'un des meilleurs systèmes de surveillance environnementale au monde. Le Canada est un pays libre et démocratique, dirigé par un gouvernement démocratique qui gère les réserves de pétrole selon un programme de surveillance des sables bitumineux de calibre mondial.

Cette collaboration et ce débat éclairé sont essentiels à la réussite d'un projet aussi complexe et important que le projet de surveillance de l'exploitation des sables pétrolifères. Nous rendrons le système très transparent. Nous veillerons à la publication des données scientifiques recueillies dans le cadre de nos activités de surveillance et d'analyse tout en mettant en place des pratiques communes en matière d'assurance de la qualité. Nous continuerons de communiquer avec les intervenants afin qu'ils soient tenus au courant à toutes les étapes de la mise en oeuvre de ce programme.

Le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta ont déjà consacré des ressources considérables à la surveillance environnementale. L'industrie a dit être prête à fournir les fonds supplémentaires requis pour mener à bien les nouvelles activités de surveillance, et elle collabore avec les deux gouvernements en vue d'établir des ententes de financement viables pour la mise en oeuvre du programme.

Notre plan de surveillance des sables pétrolifères est le résultat direct de l'écoute et de l'intervention du gouvernement. Nous avons écouté les spécialistes de la surveillance environnementale lorsqu'ils nous ont fait part de leur préoccupations quant aux effets possibles des sables pétrolifères sur l'environnement. Nous avons réagi. Nous avons écouté un comité consultatif en matière d'environnement qui nous a recommandé de mettre au point un système de surveillance et de reddition de comptes de calibre mondial fondé sur des données scientifiques crédibles et dignes de confiance, et le commissaire à l'environnement l'a reconnu dans son témoignage au comité.

● (2520)

Nous avons écouté les Canadiens, qui veulent que cette ressource économique soit exploitée de manière écologiquement responsable. Nous entrevoyons les 12 prochains mois avec beaucoup d'enthousiasme, car le gouvernement est déterminé à trouver un juste milieu entre la relance économique et la protection de l'environnement.

En terminant le débat ce soir, je crois qu'il est vraiment important de rappeler que le gouvernement ne tient pas à se lancer dans des tirades ou à semer la zizanie entre les différentes régions.

Nous voulons assurer la prospérité de notre pays. Depuis 2009, des centaines de milliers d'emplois ont été créés. Nous avons un plan visant à favoriser la croissance économique, et le secteur de l'énergie en fait partie. Nous équilibrons le tout avec un solide plan de gestion de l'environnement qui est financé dans le budget. Nous avons mis en place d'excellentes mesures dans le cadre du programme de surveillance des sables pétrolifères. Nous devons veiller à ce que les Canadiens ne prêtent pas foi aux propos du NPD. Il s'agit d'assurer le développement durable du secteur de l'énergie.

En tant qu'Albertaine et Canadienne, j'espère certainement que le NPD écoutera mes électeurs et tous les Canadiens qui comptent sur ce secteur important et qu'il mettra fin à cette pratique nuisible qui consiste à dresser les travailleurs d'une région contre ceux d'une autre.

Lorsque nous examinons le bilan du gouvernement, nous constatons que des millions de dollars ont été investis dans des programmes qui ont eu des incidences positives sur l'environnement. Mes collègues ont parlé ce soir du bassin du lac Winnipeg et de groupes voués à la conservation que nous appuyons. En ce moment même, le Comité de l'environnement parcourt le pays — mais le NPD n'en parle pas — afin d'écouter les Canadiens et d'engager des discussions pour trouver des façons de mobiliser les groupes locaux voués à la conservation afin de créer un cadre national de conservation, ce que nous avons promis dans le discours du Trône.

Contrairement aux libéraux qui ont mis de l'avant des plans, qui ont conclu de grands accords internationaux et qui ont fait augmenter les émissions de gaz à effet de serre, nous prenons des mesures concrètes. Nous avons reçu le plus récent rapport sur les tendances en matière d'émissions de gaz à effet de serre, et il révèle que pour la première fois les émissions de ces gaz se sont stabilisées, et ce, malgré la croissance économique du pays.

Le gouvernement écoute les Canadiens et l'industrie et il souhaite élaborer un plan qui vise à établir un équilibre entre la croissance économique et une saine gestion de l'environnement. Il s'agit de mesures prudentes, et c'est ainsi que les Canadiens souhaitent que nous agissions; je suis certainement fière d'appuyer ce type de mesure.

Je suis fière du ministre de l'Environnement et de notre équipe.

● (2525)

Le vice-président adjoint: Comme il est 1 h 27, conformément au paragraphe 81(4) du Règlement, tous les crédits sont réputés avoir fait l'objet d'un rapport. Le comité s'ajourne et je quitte maintenant le fauteuil.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): La Chambre s'ajourne à plus tard aujourd'hui, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement

(La séance est levée à 1 h 28.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 15 mai 2012

INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
Travaux des subsides			
Environnement — Le Budget principal des dépenses 2012-2013			
Étude en comité plénier de tous les crédits au titre de la rubrique Environnement dans le Budget principal des dépenses, Mme Denise Savoie au fauteuil.....		8169	
Mme Leslie.....	8169		
M. Kent.....	8169		
M. Fantino.....	8173		
Mme Duncan (Etobicoke-Nord).....	8173		
M. Kamp.....	8176		
Mme Quach.....	8178		
		M. Blaney.....	8180
		M. Julian.....	8182
		M. Sopuck.....	8184
		Mme Rempel.....	8186
		Mme Hughes.....	8187
		M. Chong.....	8189
		Mme Duncan (Etobicoke-Nord).....	8191
		Mme Ambler.....	8193
		M. Bezan.....	8197
		Mme Rempel.....	8201
		Rapport de tous les crédits de l'Environnement.....	8202

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>